



HAL
open science

Quel développement à Madagascar ? Introduction

Goedefroit Sophie, Jean-Pierre Revéret

► **To cite this version:**

Goedefroit Sophie, Jean-Pierre Revéret. Quel développement à Madagascar ? Introduction. Études rurales, 2006, Quel développement à Madagascar ?, 178, pp.9-22. 10.4000/etudesrurales.3439 . hal-04671006

HAL Id: hal-04671006

<https://hal.science/hal-04671006v1>

Submitted on 13 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

178 | 2006

Quel développement à Madagascar ?

Sophie Goedefroit and Jean-Pierre Revéret (dir.)



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/etudesrurales/3425>

DOI: [10.4000/etudesrurales.3425](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.3425)

ISSN: 1777-537X

Publisher

Éditions de l'EHESS

Printed version

Date of publication: 15 December 2006

Electronic reference

Sophie Goedefroit and Jean-Pierre Revéret (dir.), *Études rurales*, 178 | 2006, "Quel développement à Madagascar ?" [Online], Online since 07 June 2007, connection on 13 February 2021. URL: <http://journals.openedition.org/etudesrurales/3425>; DOI: <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.3425>

This text was automatically generated on 13 February 2021.

© Tous droits réservés

TABLE OF CONTENTS

Introduction

Sophie Goedefroit and Jean-Pierre Revéret

Droit à la parole et résistance des peuples face à la globalisation

Jacques Lombard

La restitution du droit à la parole

Sophie Goedefroit

Locales contra autóctonos

Contradicciones de las estrategias participativas
Albert Roca

Des associations des villes aux associations des champs en Pays betsileo

Sophie Moreau

L'indispensable restructuration du droit environnemental malgache

Philippe Karpe

Les voix des ancêtres et les voies du développement

Les populations de l'Ankaraña en butte à la mondialisation
Laurent Berger

En attendant les zébus...

Les enjeux de la gestion durable de la forêt des Mikea
Philippe Méral and Vahinala Raharirinina-Douquet

L'urgence d'une confirmation par la science du rôle écologique du corridor forestier de Fianarantsoa

Stéphanie Carrière-Buchsenschutz

Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté

Christian Chaboud

Investissement minier et développement

L'exploitation de l'ilménite dans la région de Tolagnaro (Fort-Dauphin)
Jean-Pierre Revéret

Débat

Autour du livre de philippe descola

Par-delà nature et culture (paris, gallimard, « bibliothèque des sciences humaines », 2005, 624 p.)
Emmanuel Lézy and Gérard Chouquer

Comptes rendus

Jennifer Cole, Forget Colonialism? Sacrifice and Art of Memory in Madagascar

Berkeley, University of California Press
Laurent Berger

Olivier D'Hont, Techniques et savoirs des communautés rurales. Approche ethnographique du développement

Paris, Karthala, 2005, 378 p.
Jean-Pierre Digard

Alain Testart, Éléments de classification des sociétés

Paris, Errance, 2005, 160 p.

Gérard Chouquer

A. Théwis, A. Bourbouze, R. Compère, J.-M. Duplan et J. Hardouin eds., Manuel de zootechnie comparée nord-sud

Paris, AUF (Agence universitaire de la francophonie)/INRA Éditions, 2005, 637 p.

Jean-Pierre Digard

Abû Bakr ibn Badr, Le Nâçerî. Hippologie et médecine du cheval en terre d'Islam au XIV^e siècle. Le traité des deux arts en médecine vétérinaire

Traduit de l'arabe par Mohammed Mehdi Hakimi, sous la direction de Christophe Degueurce et avec la participation de François Vallat et Annie Vernay-Nouri. Paris, Errance, 2006, 223 p.

Jean-Pierre Digard

Christer Norström, « "They Call for Us". Strategies for Securing Autonomy among the Paliyans, Hunter-Gatherers of the Palni Hills, South India »

Doctoral Dissertation. Stockholm University (« Stockholm Studies in Social Anthropology 53 »), 2003, 312 p.

Lucie Dejouhanet

Emmanuel Roudaut ed., Villes et campagnes britanniques. Confrontation ou (con)fusion

Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes (« Recherches valenciennes 15 »), 2003, 263 p.

François Purseigle

Gheorghe Sisestean, Formes de vie paysanne dans le nord-ouest de la Transylvanie

Bucarest, Editura Mica Valahie, 2005, 294 p.

François Ruegg

Introduction

Sophie Goedefroit et Jean-Pierre Revéret

- 1 DEPUIS LE SOMMET DE RIO, en 1992, à la question du développement économique et social s'est adjointe celle des enjeux liés à l'environnement naturel, à savoir la diminution de la couche d'ozone, le réchauffement climatique, la perte de diversité biologique, la désertification... Ce ne sont là que quelques éléments d'une longue liste de préoccupations qui interpellent un nombre croissant d'acteurs du développement, de chercheurs mais aussi de personnes qui perçoivent, dans leur quotidien et par la voie des médias, les effets directs de ces phénomènes « globaux ».
- 2 Il est certain que la compréhension, relativement récente, des relations entre l'économique, le social et l'environnemental a non seulement modifié la manière de penser le développement mais a aussi contribué à revoir certaines approches scientifiques et certains modes de gestion de l'environnement naturel. À l'appui de ces propos, on peut dire, par exemple, que les notions de « conservation de la nature » et de « croissance économique », considérées jusqu'alors comme antinomiques, semblent désormais se conjuguer sur un mode articulé, qui reconnaît le premier terme comme condition du second. Le tout, bien sûr, dans la réaffirmation de ce que « croissance » et « développement » ne sont pas la même chose.
- 3 La prise en compte de la dimension environnementale dans la problématique du développement a, en quelque sorte, permis aux sciences de l'Homme de renouer, sur ce terrain spécifique, leur lien originel avec les sciences de la Nature. En effet, la question du développement s'est d'abord posée essentiellement en termes économiques. La nécessité de prendre en compte la dimension sociale – et, dans une moindre mesure, la dimension culturelle – du développement ne s'est réellement imposée que par le constat répété des échecs de l'application des modèles strictement économiques. Mais encore faut-il ajouter que cette prise de conscience de la dimension « humaine » du « développement » n'a que très rarement été problématisée dans les termes d'un savoir propre aux sciences de l'Homme. Tout semble s'être passé comme si les sciences de l'Homme s'étaient vues invitées à la table des réflexions sur le développement pour répondre à des questions formulées et formatées selon une logique et des termes relevant d'une autre culture disciplinaire :

- 4 • le « développement durable », construit initialement sur la base de préoccupations d'ordre écologique et environnemental et énoncé en termes de modélisation économique, était ainsi reformulé, sans réelle contribution des sciences de l'Homme, en termes de « développement humain durable » ;
- 5 • les principes et les modèles d'ajustement structurel, eux aussi construits sur la base d'une certaine rationalité économique et de projections logiques toujours « globales », se retrouvaient, dans un grand recyclage et une confusion des concepts théoriques, proposés voire imposés comme seule grille d'analyse des phénomènes sociaux.
- 6 C'est ainsi que certains sociologues et anthropologues ont cru bon ou ont cru de leur devoir d'apporter leur contribution à l'élaboration de critères ou de marqueurs :
- 7 • « indicateurs de développement durable », de plus en plus affinés, certes, mais jamais réellement capables de mesurer les notions subjectives de « qualité de vie », de « confort », de « satisfaction des besoins », de « bien-être », et qui, dès lors, ont vite montré les limites des contraintes normatives¹ ;
- 8 • une « typologie des cultures », considérée par certains comme nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'« ajustement culturel » [Etounga-Manguelle 1991] âprement dénoncée, non seulement pour ses principes de catégorisation en « modèles de culture aptes ou non au développement », relevant d'une typologie des races digne de la pensée évolutionniste du XIX^e siècle, mais aussi pour ses « stratégies de manipulation » en vue de transformer les traits de culture les moins propices au développement (solidarité excessive, comportement de dépense ostentatoire et autres investissements non productifs qui passent pour être symptomatiques de l'exemple du pire que représentent certaines sociétés africaines). Il s'agit donc d'« ajuster » ces traits sur le modèle culturel occidental considéré comme « parfait » (individualisme permettant la compétition à la base de toute innovation (sic), comportement économique rationnel d'investissement productif...). Claude Meillassoux², éminent anthropologue français, ne fut pas le dernier à réagir contre ceux qui, appointés par la Banque mondiale, auraient commis l'outrage d'un « transfert » ou d'un « détournement » du savoir anthropologique en répondant aux questions des acteurs du développement en des termes convenus, que ces derniers leur avaient imposés.
- 9 Cette situation, qui, au-delà des débats de déontologie et d'éthique, pose la question du juste positionnement des sciences de l'Homme dans une problématique du développement fortement dominée par une logique de rationalité économique³, tendrait-elle, à travers la reconnaissance récente de la dimension « écologique » du développement, vers la réaffirmation d'une articulation disciplinaire presque « naturelle » ou, tout au moins, fondatrice entre sciences de l'Homme et sciences de la Nature ? On peut en effet se demander pourquoi les acteurs du développement ont mis aussi longtemps à comprendre l'évidente articulation entre ces trois champs : l'économie (sciences économiques), le social/la culture (sciences de l'Homme et de la société) et l'environnement (sciences de la Nature), alors que le cheminement intellectuel depuis plus de cent ans montre l'enchâssement de « l'économique » dans le social et la complexité des liens entre « nature » et « culture ». Mais est-ce là une avancée suffisante pour que se rencontrent enfin ceux qui « décrivent » dans la durée et ceux qui « décident » dans l'instant ?

- 10 Cette « soudaine » prise de conscience accuse un certain retard par rapport aux idées nouvelles insufflées dans les cercles disciplinaires et exprimées notamment dans l'ouvrage de Philippe Descola intitulé *Par-delà nature et culture* [2005]. En nous invitant à « penser le monde sans distinguer la nature de la culture », ce dernier propose en réalité une recomposition radicale des domaines disciplinaires, legs d'un grand partage au XIX^e siècle [Althabe *et al.* 1992], parce que ces articulations, qui formeraient autant de clivages, ont montré leurs limites pour comprendre la diversité des situations de terrain. À l'heure donc où nous nous interrogeons sur le bien-fondé de ce partage et sur la manière la plus pertinente de refondre les domaines disciplinaires afin d'offrir aux questions épistémologiques fondamentales un espace de pensée approprié, le monde des « développeurs » exprime sa satisfaction d'avoir pris conscience de l'articulation des disciplines, et donc de l'impérieuse nécessité qu'il y a à les convoquer toutes, mais en invitant cependant toujours les représentants des seules disciplines inscrites dans leurs agendas.
- 11 De ces atermoiements qui secouent notre époque se crée manifestement une distance là où chacun espérait un rapprochement : d'un côté, un nouveau champ à penser se dessine ; de l'autre, agir devient une urgence. Le paradoxe se situe sans doute là : entre le temps long que prend la pensée pour « dessiner » son champ à partir des données empiriques et le temps court auquel sont astreints ceux qui prennent les décisions.
- 12 Les auteurs de cet ouvrage ont pleine conscience de la limite de leurs disciplines respectives et de la nécessité de renouveler leurs champs d'investigation, leurs catégories d'analyse, leurs méthodes et leurs « principes » ; ils sont parfaitement conscients des réalités qui se jouent là, dans l'immédiateté des situations qu'ils ont été en mesure, en qualité d'experts et de chercheurs, de saisir sur le vif.

Transfert et détournement

- 13 L'affirmation de la congruence de l'articulation des trois champs disciplinaires, exprimée avec un peu de retard sur la scène internationale du développement, entraîne néanmoins l'intervention de nouveaux acteurs. Ceux-ci, telles les ONG environnementales, ont bien évidemment leurs stratégies propres et trouvent peut-être dans le concept de « développement durable » un espace de compromis qui permet de s'entendre sur le fait qu'il ne faut plus faire les choses comme avant, mais autrement.
- 14 Le concept de « développement durable » est porteur d'intentions généreuses car il tente notamment de rattacher, au sein d'une biosphère que l'on sait unique, le Nord et le Sud. Mais il est aussi confronté à une réalité plus prégnante, la mondialisation, qui, parce qu'elle est polymorphe, peut, selon les uns, favoriser le développement – durable ou non – et, selon les autres, éloigner, du développement, de nombreuses sociétés [Froger ed. 2006]. Or il est bien difficile d'ignorer, tant la question a été débattue [Olivier de Sardan 1997 ; Goedefroit 2003], que la conception des outils du développement procède d'un transfert, pour une bonne part idéologique, des instances représentatives des pays « donneurs » (Nord) aux pays « receveurs » (Sud)⁴. On constate en effet que les mesures du développement intègrent des idées et des valeurs, présentées comme universelles (l'équité, la démocratie, les droits de l'homme et de la femme...) mais dont la conceptualisation passe inévitablement par des référents et des catégories proprement occidentaux.
- 15 Parmi ces manières de faire autrement s'inscrit le souci d'adapter les projets de développement aux réalités locales. Ce qui a entraîné la prise en compte des différences

régionales et de l'identité des « peuples » dans la conceptualisation de nouvelles idées et de nouveaux outils. Néanmoins cela n'efface pas le processus de transfert idéologique propre au développement puisque ces idées sont, cette fois encore, essentiellement construites sur une vision fabriquée de ces réalités locales, sur « ce que nous pensons qu'ils pensent et qu'ils font ». Cette situation, à elle seule, mérite réflexion car les questions qu'elle pose aux différentes disciplines sont nombreuses, notamment en termes de gestion/conservation/valorisation de la biodiversité. Elle soulève à nouveau la question de la pertinence de l'application des savoirs naturalistes occidentaux aux sociétés locales concernées par les projets de « conservation ». Elle la soulève tant au niveau théorique (production des savoirs) qu'à un niveau très appliqué (stratégies de gestion des ressources naturelles renouvelables, et de la biodiversité en général). Elle pose la question de savoir ce qu'est un « autochtone » ou un « indigène » et ce qu'est la « tradition », afin de répondre aux nécessités qu'imposent les nouvelles mesures de développement. Nous pensons bien sûr à l'article 8J de la convention de Rio sur la « diversité biologique », qui prône la reconnaissance des droits des peuples autochtones et de leur « mode de vie traditionnel » [Potvin *et al.* 2002].

- 16 Chacun – juriste, géographe, anthropologue, historien, économiste – retourne aux catégories fondatrices de sa discipline pour proposer une réponse adaptée. Mais sur le terrain et de façon très pragmatique, les acteurs du développement se doivent de satisfaire à cette nouvelle exigence imposée par les commanditaires des États qui ont ratifié cette convention : il faut trouver à tout prix l'autochtone et lui faire dresser la liste de ses traditions, de ses coutumes et de ses interdits pour être conforme aux nouvelles idéologies du développement. Nous pensons tout particulièrement aux cahiers des charges imposés par certains organismes nationaux aux acteurs industriels, qui incluent des « conditionnalités » spécifiques des impacts environnementaux et sociaux (impacts du projet sur les modes de vie traditionnels, obligation de respect des traditions et coutumes ancestrales), conditions essentielles à l'octroi de droits et de financements.
- 17 Des questions forcément délicates et souvent gouvernées par l'urgence de la « mise en projet », comme en témoignent certaines activités d'identification de priorités fondées sur la Méthode accélérée de recherche participative (MARP), qui « marpent », tambour battant, une région ou un village.
- 18 Des questions qui nous renvoient à la composante culturelle des processus de transfert du développement et à l'imparable phénomène de « détournement » des mesures de développement, au niveau le plus local, phénomène tant de fois souligné dans la littérature⁵. On parle aussi très communément de « résistance »⁶ des peuples face à ces interventions extérieures. Il nous semble cependant préférable d'user du terme « détournement » dans la mesure où ce dernier évoque, non pas une image figée des sociétés luttant désespérément pour conserver leurs traditions⁷ et leurs valeurs face au rouleau compresseur de la mondialisation et du développement mais renvoie à leur inventivité, leur capacité de renouvellement et d'innovation, leur ingéniosité – une ingéniosité qui, ne soyons pas innocents, repose également sur une certaine vision qu'elles ont de l'« étranger » avant de devenir des actes. C'est le principe du « ce que nous pensons qu'ils pensent et qu'ils font », vu, cette fois, de l'autre côté : mesures adoptées, ignorées, recomposées, refusées. Ces situations valent d'être exposées dans leur dimension la plus empirique.

- 19 Le concept de « projet de développement » lui-même recouvre aujourd'hui plusieurs réalités qu'il est bon de clarifier car il a fait, lui aussi, l'objet d'un certain « détournement ». Né dans le contexte de l'aide publique au développement, ce « projet de développement » a pour but de contribuer au développement local ou régional d'un pays du Sud. Il est mis en œuvre par des ONG, des communautés locales ou des coopératives, plus rarement par des entreprises privées. La rentabilité financière des montants qui y sont engagés n'est pas le principal critère d'évaluation. On qualifiera aussi, par extension, de « projet de développement » tout projet d'activité qui se déroule dans un pays en développement, quelle qu'en soit la finalité première. Les flux de l'aide internationale au développement étant parfois dépassés par les flux des investissements directs étrangers (IDE), les projets du secteur privé, dans les domaines des industries extractives et du tourisme, par exemple, se multiplient mais ne devraient en aucun cas être qualifiés de « projets de développement » mais, plus justement, d'« investissements ». Il peut s'agir effectivement de « développement » de l'entreprise, mais alors le détournement de sens est réel. En effet, ce n'est que dans certaines conditions que ces projets auront des conséquences positives sur le développement du milieu socioéconomique dans lequel ils s'insèrent, même si, dans le discours néolibéral dominant, « croissance économique » équivaut encore quasi automatiquement à « développement », dans un retour à une vision qui dominait les trente glorieuses.
- 20 Détournement et dévoiement des concepts « globaux » du développement par les populations locales et d'autres acteurs concernés, ou réajustement détourné d'un transfert idéologique, par trop décalé par rapport aux réalités ? La question étant posée, s'impose la nécessité de nourrir le débat d'exemples concrets, c'est-à-dire de prendre à chaud les réalités d'un terrain choisi pour son exemplarité et de les passer au tamis des différentes disciplines, elles-mêmes sujettes, par le processus de sélection de leurs données, à un certain transfert, si ce n'est idéologique tout au moins épistémologique. Et la question demeure toujours la même : que faire des populations en place, dont l'ingéniosité à détourner les mesures extérieures, du temps des colons au temps du développement et de la mondialisation, a maintes fois été démontrée par plusieurs générations d'anthropologues notamment ?
- 21 Madagascar est un terrain d'élection pour réfléchir à toutes ces questions qui concernent un bon nombre de pays et interrogent nombre de disciplines, mais posent en réalité à l'anthropologie et à l'économie une question fondamentale – celle du renouvellement des rapports à l'autre –, plus précisément encore lorsqu'elle a trait aux rapports de l'Homme avec son environnement et les ressources naturelles. Madagascar est peut-être, plus que d'autres pays, le réceptacle d'un déversement de projets de développement, sans doute à cause des fantasmes que fait naître la situation d'extrême pauvreté, dans laquelle se trouve la population, opposée à l'extrême richesse de la biodiversité de celle qu'on appelle la Grande Île, biodiversité qui passe pour être l'une des plus rares de la planète. C. A. Kull [2000] fait ressortir que l'effort de conservation de cette biodiversité s'accompagne d'une histoire, de nature exotique, bien articulée, qui traite de la destruction de la nature en se fondant sur plusieurs hypothèses fragiles et des données parfois dépassées mais conformes à l'image construite de cette réalité, au Nord. L'opposition entre l'extrême pauvreté de la population et la grande richesse de la biodiversité est d'ailleurs devenue un cliché incontournable dans l'introduction d'un grand nombre de publications sur Madagascar, toutes disciplines confondues.

De la décolonisation économique
au développement « rapide et durable »

- 22 Dans les rapports entre Madagascar et l'étranger, on observe plusieurs changements radicaux. Après l'ère coloniale, qui a duré de 1894 à 1960, le gouvernement de la première République autonome de Philibert Tsiranana a signé plus d'une dizaine d'accords et de conventions visant à maintenir des liens étroits avec la France. Au début des années soixante-dix, les mauvaises conditions économiques, la stagnation des investissements et la dégradation des conditions de vie ont mis à mal la crédibilité du gouvernement, et les tensions et émeutes qui en découlèrent ont entraîné la fin de la première République. Ou bien est-ce, comme certains le suggèrent, la montée en puissance des classes dirigeantes merina, qui, ne supportant plus l'ordre néocolonial dans un contexte international, auraient précipité la fin de la première République ?
- 23 Croulant sous les problèmes économiques et sociaux, le régime militaire du Général Gabriel Ramanantsoa fait face à un coup d'État fin 1974. Une difficile et violente période de transition porte au pouvoir le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, qui obtient 95 % des suffrages aux élections présidentielles de 1975. Sur fond de marxisme et de révolution socialiste par le haut, Ratsiraka procède à la décolonisation économique en prenant, sous le contrôle du gouvernement, les secteurs d'activité dirigés par des Français. C'est le temps du renversement des alliances : de la sortie de la zone « franc » à l'entrée dans le camp soviétique. Commence alors une longue période de fermeture et de déclin durant laquelle le tissu économique se dégrade, les infrastructures routières se détériorent, rendant les communications particulièrement difficiles et isolant les campagnes. Dès 1983, une première série d'ajustements structurels sont négociés avec le FMI et les bailleurs de fonds car le gouvernement doit emprunter pour équilibrer son budget. Le PIB total stagne, et le PIB par tête décline régulièrement : de 316 dollars qu'il était en moyenne en 1975-1979, il tombe à 235 dollars en 1992. Cela se traduit par une baisse de popularité du président au fil des renouvellements de son mandat : il n'obtient plus que 80 % du soutien populaire en 1982 et 63 % en 1989.
- 24 Les manifestations de plus en plus nombreuses ont forcé Ratsiraka à accepter des réformes allant dans le sens d'une transition démocratique, doublée de l'élaboration d'une nouvelle constitution qui porte Albert Zafy au pouvoir en 1993. Madagascar sort alors rapidement de cette période de fermeture. La pression renouvelée du FMI et de la Banque mondiale pousse aux classiques ajustements visant à mettre le pays à l'heure du marché et de la mondialisation, mais aussi, on le verra, en raison de nouvelles conditionnalités environnementales, à l'heure d'un nouvel ordre biologique mondial naissant [Hufty et Muttenser 2002].
- 25 Les élections de 1997 ramènent au pouvoir un Ratsiraka ayant « réajusté » son discours puisque c'est une République « humaniste et écologique » qu'il propose à ses concitoyens. En juillet 2002, lorsque, après six mois d'instabilité politique, le pouvoir est reconnu à Marc Ravalomanana, celui-ci propose un développement « rapide et durable », qui concilie le vocabulaire apprécié par les bailleurs et celui de l'urgence, au risque de friser l'oxymore. Toutefois la reprise de la croissance qui s'amorce en 2003 ne sera pas confirmée les deux années suivantes et, à 290 dollars par an, le PIB par habitant est toujours plus bas, en 2005, qu'il ne l'était en 1975.
- 26 À l'échelle de l'ensemble de l'Afrique, les investissements directs étrangers (IDE) sont passés de 12 milliards de dollars en 2002 à 15 milliards en 2003 et 20 milliards en 2004.

Les deux tiers ont porté sur l'Afrique du Nord et sur les industries extractives, secteur que Madagascar veut privilégier dans les prochaines années.

- 27 À Madagascar, après avoir été, en moyenne annuelle, de 24 millions de dollars dans les années quatre-vingt-dix, les IDE sont passés à 93 millions de dollars en 2001 pour chuter à 8 millions de dollars en 2002 et remonter à 48 millions de dollars en 2005⁸. Ces investissements sont donc très sensibles à la conjoncture politique. L'aide officielle au développement, pour récompenser les bons comportements, est passée de valeurs inférieures à 50 millions de dollars par an au milieu des années quatre-vingt à plus de 200 millions de dollars par an à la fin de cette décennie. Après une rechute au début des années quatre-vingt-dix, on assiste à une progression croissante et à des valeurs records en 2002, 2003 et 2004 (1 236 millions de dollars). En cela Madagascar a suivi les mêmes tendances que l'ensemble des pays africains.
- 28 Durant ces mêmes années, l'indice de développement humain (IDH) est resté relativement stable : il est passé de 0,4 en 1975 à 0,499 en 2003. La pauvreté persiste (70 % des 18 millions d'habitants de l'île vivent dans une extrême pauvreté⁹) et devient, avec la protection de la biodiversité, l'enjeu majeur qui va mobiliser les bailleurs bi- et multilatéraux.

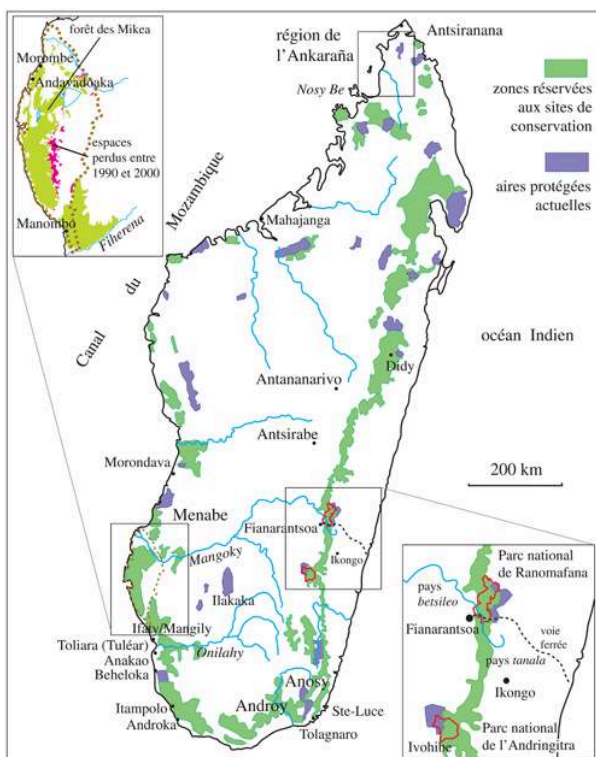
Une biodiversité mobilisatrice

- 29 Faisant partie des sept « hotspots de la biodiversité », avec un taux d'endémisme à hauteur de 80 %, Madagascar est fréquemment présenté comme recelant un patrimoine écologique dont la gestion et la conservation sont l'affaire de la communauté internationale [Goedefroit 2002]. De plus, l'économie malgache dépend des ressources naturelles pour au moins 50 %, et 9 emplois sur 10 y sont liés directement. Près de 90 % de l'énergie totale utilisée par les ménages urbains et ruraux provient des forêts. Le terrain était donc particulièrement favorable pour la mise en place d'un certain nombre de mesures qui s'avéraient d'autant plus urgentes que la population était très pauvre et que la biodiversité était très riche. Marc Hufty et Frank Muttenzer voient d'ailleurs une spécificité malgache dans la place centrale donnée à ce qu'ils décrivent comme « une idéologie de la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques » [2002 : 280]. On peut ajouter qu'à Madagascar, par « environnement » on pense « biodiversité », tant les autres aspects comme la pollution urbaine et la gestion des déchets sont peu à l'ordre du jour. Cela explique la présence, dans ce pays, en nombre exceptionnel, de projets de conservation et de valorisation de la biodiversité portés par un nombre non moins exceptionnel de promoteurs (institutions, ONG, industriels) relevant de cultures différentes (États-Unis, Japon, Allemagne, France), et cela explique aussi l'investissement sans précédent de la communauté internationale dans le domaine de la conservation de la diversité biologique, liée ou non à des projets de développement local.
- 30 De fait, les actions en faveur de la protection de la nature sont bien antérieures à la signature, en 1992 à Rio, de la convention des Nations unies sur la « diversité biologique », qui a pourtant marqué un véritable tournant dans de nombreux autres pays du Sud. Voilà plus d'un siècle que, quel que soit le régime (royauté malgache, régime colonial français ou république malgache), en matière de ressources naturelles, la politique de ce pays a toujours été tournée vers la conservation de son patrimoine biologique. Comment interpréter cette grande constance ?
- 31 Dès 1881, le code dit « des 305 articles », publié par la reine Ranaivalona II, donnait la priorité à la conservation et à la protection de la forêt et interdisait la pratique du

brûlis sur l'ensemble de Madagascar. En resituant cette loi dans le contexte hégémonique merina de l'époque, on comprend que cette interdiction constituait surtout un outil pour asseoir un modèle politico-économique basé sur la riziculture, et ce dans l'exclusion des modèles précoloniaux basés sur l'élevage et l'agriculture sur brûlis forestier.

- 32 À partir des années 1900, c'est de l'extérieur que viennent les arguments d'un discours en faveur de la protection de la nature et « contre » l'homme. Un discours scientifique porté par les naturalistes Perrier de la Bâthie et Humbert et adopté « tout naturellement » par les classes dominantes qui n'y voient sans doute que le prolongement du code « des 305 articles » : les populations sont coupables de saccager la biodiversité de l'île par des pratiques de déboisement et de culture sur abbatris brûlis [Kull 2000]. Ce discours a eu des répercussions rapides du point de vue de la conservation puisque, dès 1927, Madagascar s'est donné un réseau de dix réserves naturelles, couvrant une superficie d'environ 350 000 hectares et censé protéger la nature sans gêner les activités humaines. Les législations forestières de 1913 et 1930 s'appuieront sur ce même discours scientifique pour mettre en œuvre une action répressive, punissant très sévèrement les auteurs de déboisement ou de défrichement, même si, faute de ressources, ces textes ne seront pas appliqués.
- 33 On voit ainsi apparaître les deux grands principes qui sous-tendent encore aujourd'hui la politique environnementale malgache : privilégier la conservation stricte du patrimoine biologique ; exclure les populations et leurs pratiques des zones ainsi sanctuarisées. Ce qui pose des questions aussi essentielles que celles de l'appropriation, de la productivité et de la représentation malgache de l'environnement.
- 34 Voilà donc, rapidement esquissée, la toile de fond sur laquelle s'est construit ce numéro. Dans un contexte où 60 % de la population vit en milieu rural dans un rapport de dépendance étroit à la forêt et à ses ressources naturelles, l'accent mis sur la conservation de la biodiversité, très majoritairement forestière, ne peut que susciter une confrontation de visions du monde et de légitimités qui s'opposent de fait.
- 35 Dans le premier article, se plaçant dans une perspective historique, Jacques Lombard resitue les différentes formes de modernisation qu'ont connues les sociétés sakalava de l'ouest de l'île depuis le XVII^e siècle et qui leur ont forgé une identité profonde faite d'emprunts et de résistance. Il s'appuie pour cela sur des exemples concrets tirés de la littérature orale, des rituels de possession et de l'architecture funéraire de cette communauté. Il met en cause le regard occidental patenté qui ne sait pas voir ces mondes bien réels, qui comptent pourtant de plus en plus sur de multiples plans, y compris sur celui du développement.
- 36 Sur un temps plus court mais permettant l'observation d'un « avant » et d'un « après », Sophie Goedefroit étudie une expérience unique de « gestion locale sécurisée » des ressources naturelles (dite Gelose), qui, en 1996, a pris la forme d'une loi qui proposait de redonner aux populations d'un village « la maîtrise de leurs conditions écologiques d'existence ». À partir d'échanges avec des observateurs locaux directement concernés par l'application de cette loi, elle effectue un retour sur cette expérience. Préalable nécessaire, mais aussi prétexte à une analyse de la mise en œuvre de nouveaux projets qui visent à « retirer le droit de parole aux communautés » et qui sont fondés sur la conviction de l'échec de la Gelose.

Carte de présentation des terrains étudiés



- 37 Albert Roca pose, quant à lui, un regard d'historien et d'anthropologue sur ce que nous avons appelé précédemment le « détournement » de certains concepts du développement par les acteurs eux-mêmes. Il montre ainsi, à travers l'exemple des « stratégies participatives » et des comités régionaux de développement (CRD), les jeux de recomposition de pouvoir qui agitent les régions sur fond de sécurisation foncière.
- 38 Nouveaux acteurs incontournables des politiques et des programmes de conservation et de développement, les ONG se sont multipliées de façon impressionnante dans les dernières décennies à Madagascar. C'est sur leur potentiel à contribuer à une médiation créatrice entre des pratiques locales et des principes « globaux » que s'interroge Sophie Moreau. Elle le fait à partir d'une étude qu'elle a menée dans le Betsiléo, région qui est une cible majeure de la politique nationale de protection de la biodiversité. On verra qu'il n'y a pas de rejet en bloc des mesures imposées aux populations locales mais que celles-ci ont tendance à s'approprier et à instrumentaliser certains outils.
- 39 On est amené à penser qu'il en va de même en matière de formation du droit de l'environnement puisque, pour le juriste Philippe Karpe, l'analyse de la situation malgache met en évidence le maintien d'une autonomie de réflexion, de décision et d'action, qui a pour corollaire l'existence d'une complicité acceptée entre les différents acteurs de l'environnement (autochtones et allochtones). Dans le contexte de la mise en œuvre de la convention sur la « diversité biologique » à Madagascar, il s'interroge sur la pertinence du droit comme instrument de règlement des conflits environnementaux. Cela l'amène à soulever la question de la nécessaire rénovation du droit environnemental.
- 40 Puis c'est à l'interface entre les voix des ancêtres et les voies du développement que nous entraîne Laurent Berger. Partant de la destitution, en 2004, du souverain

antankaraña par son peuple, il explore le rôle de médiateur qu'a eu ce roi auprès des multinationales de l'élevage crevettier, des ONG et des communautés locales. Artisan de compromis entre la force des traditions ancestrales et les enjeux de la « glocalisation » contemporaine, il a été déchu pour n'avoir pas appuyé un projet d'aquaculture industrielle qui aurait pu être porteur d'un développement « rapide et durable ». L'anthropologue montre comment les rivalités dynastiques anciennes et l'engouement religieux populaire s'interpénètrent avec les projets de développement et font émerger de nouvelles légitimités.

- 41 Philippe Méral et Vahinala Raharinirina-Douguet décrivent les mécanismes institutionnels mis en place pour la gestion durable de la forêt des Mikea, dans le sud-ouest malgache. Ils soulignent en particulier les contraintes exogènes qui pèsent sur les populations. C'est dans l'identification de ces contraintes qu'ils voient la possibilité d'ouvrir de nouvelles pistes de gestion, nécessaires en cette période de retour à un conservatisme traditionnel dans lequel la participation des communautés n'a pas vraiment sa place et qui se fonde sur une vision normative de la biologie de la conservation.
- 42 La question de l'usage des connaissances scientifiques dans les stratégies de conservation est au cœur de l'article de Stéphanie Carrière-Buchsenschutz qui articule son propos sur l'analyse de ce qui sous-tend la création du couloir forestier de Fianarantsoa (Hautes Terres malgaches). Ce « pont écologique » relie les parcs nationaux de Ranomafana et de l'Andringitra à la réserve spéciale du pic d'Ivohibe, plus au sud. L'urgence de l'action de conservation entreprise dans ce « corridor » est mise en perspective avec les nombreuses incertitudes scientifiques qui pèsent sur sa fonction réelle. « Détournement » de la valeur du « corridor », supposé rendre de multiples services écologiques, non prouvés... Sommes-nous en face de l'application du « principe de précaution » ?
- 43 En contrepoint de ceux pour qui les outils du développement sont peu ou pas appropriés, Christian Chaboud s'intéresse aux nouvelles approches « environnementales » de la gestion des pêches. À partir de l'exemple de la pêche traditionnelle dans le sud-ouest malgache, il montre que la situation de grande pauvreté que connaissent les communautés de pêcheurs peut impliquer des réponses des populations qui ne s'inscrivent pas dans les trajectoires prévues. L'étude des politiques publiques atteste que l'on est passé de l'approche traditionnellement sectorielle à une approche plus transversale et intégrée, que l'on peut qualifier d'« environnementale ».
- 44 Les investissements directs étrangers, on l'a vu, sont en hausse à Madagascar, et le secteur des industries extractives est parmi ceux sur lesquels se fondent les espoirs des gouvernements en matière de croissance. Dans une perspective d'économie politique, Jean-Pierre Revéret décrit la mise en œuvre d'un projet minier dans le sud-est malgache, dans lequel les enjeux de lutte contre la pauvreté, pour la santé publique et la conservation de la biodiversité sont autant d'objets de compromis entre de multiples acteurs. Après avoir précisé les intérêts respectifs des acteurs en présence, il explore les conditions dans lesquelles un tel projet pourrait contribuer non seulement à la croissance du PIB et aux exportations, mais surtout et avant tout au développement local et régional.
- 45 Quand le juriste Philippe Karpe interroge le droit environnemental pour souligner la spécificité malgache et l'inadaptabilité du droit français transposé dans ce contexte,

l'écologue Stéphanie Carrière-Buchsenschutz s'interroge sur les bases scientifiques des connaissances naturalistes qui supportent l'un des plus importants projets écologistes de Madagascar. Les économistes (P. Méral et V. Raharinirina-Douguet, C. Chaboud, J.-P. Revéret), pour leur part, relèvent les difficultés rencontrées sur le terrain, dans la mise en place des projets qui requièrent la participation des populations concernées. Les anthropologues (J. Lombard, S. Goedefroit, A. Roca, L. Berger) et la géographe (S. Moreau) réfléchissent, quant à eux, sur les dynamiques d'innovation très présentes dans l'histoire des sociétés malgaches et sur la faculté incroyable qu'ont ces sociétés de se renouveler en intégrant les nouvelles situations et les nouveaux acteurs, et ce en dépit du rôle qui leur est octroyé.

- 46 De ces approches, à la fois si éloignées d'un point de vue disciplinaire et si proches par leur objet, émerge toujours la même question : d'où vient l'inadéquation des mesures « globales » du développement, qui prétendent pourtant coller au plus près de la réalité locale ? Une question qui, au fil de l'ouvrage et sur la base de références empiriques exemplaires, se voit reformulée jusqu'à apporter des réponses originales et, parfois peut-être, surprenantes.

BIBLIOGRAPHIE

Althabe, G., D. Fabre et G. Lenclud — 1992, *Vers une ethnologie du présent*. Paris, Éditions de la MSH.

Bierschenk, T. et al. — 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala.

Descola, P. — 2005, *Par-delà nature et culture*. Paris, Gallimard.

Etounga-Manguelle, D. — 1991, *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?* Ivry-sur Seine, Éditions nouvelles du Sud.

Froger, G. ed. — 2006, *La mondialisation contre le développement durable*. Bruxelles, Peter Lang.

Goedefroit, S. — 2002, « Stratégies patrimoniales au paradis de la nature. Conservation de la biodiversité, développement et revendications locales à Madagascar », in M.-C. Cormier-Salem et al. eds., *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD Éditions : 67-108. — 2003, « Transfert et détournement. Les sociétés de la côte ouest de Madagascar dans différents contextes de mutation : discours, pratiques et innovations ». Thèse de HDR, Université de Lille 1. — 2007, « Le cercle vertueux du développement. Regard anthropologique sur les mouvements de la pensée dans le monde du développement », in *Actes du colloque « Anthropologues et économistes face à la mondialisation » (Lille, 16 et 17 mars 2006)* (à paraître).

Hufty, M. et F. Muttenter — 2002, « Devoted Friends. The Implementation of the Convention on Biological Diversity in Madagascar », in P. Le Prestre ed., *Governing Global Biodiversity. The Evolution and Implementation of the Convention on Biological Diversity*. Burlington, Ashgate Publishing Company : 279-311.

Kull, C.A. — 2000, « Deforestation, Erosion and Fire. Degradation Myths in the Environmental History of Madagascar », *Environment and History* 6 : 423-440.

Lenclud, G. — 1987, « La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie », *Terrain* IX : 110-123.

Levrel, H. — 2006, « Biodiversité et développement durable : quels indicateurs ? ». Thèse de doctorat. EHESS, Paris.

Olivier de Sardan, J.-P. — 1997, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Karthala.

Potvin, C., J.-P. Revéret, G. Patenaude et J. Hutton — 2002, « The Role of Indigenous Peoples in Conservation Actions. A Case Study of Cultural Differences and Conservation Priorities », in P. Le Prestre ed., *Governing Global Biodiversity. The Evolution and Implementation of the Convention on Biological Diversity*. Burlington, Ashgate Publishing Company : 159-177.

NOTES

1. On lira avec profit la thèse de Harold Levrel sur ce thème [2006].
2. On consultera utilement sur le site fastnet.ch le document « Politique culturelle de la Banque mondiale. Stratégie de manipulation » (1996) reprenant les réactions de C. Meillassoux à la suite de la publication, en 1994, des actes de la conférence « Culture et développement en Afrique » (qui s'est tenue en 1992, à Washington, sous l'égide de la Banque mondiale et de l'Unesco), actes publiés sous la responsabilité scientifique de I. Serageldin et J. Taboroff.
3. Proprement occidentale et empruntant, de ce fait, les voies disciplinaires les plus adaptées à cette idéologie [Goedefroit 2007].
4. L'opposition Nord/Sud n'est ici qu'un raccourci utilisé dans un souci de clarté. Il est évident que le monde occidental connaît des différenciations internes qui apparaissent notamment dans les politiques de collaboration internationale. Il y a bel et bien un Sud au nord et un Nord au sud.
5. On pense en particulier aux travaux sur les procédés de courtage [Bierschenk *et al.* 2000] étudiés dans de nombreux villages africains confrontés à la mise en acte, la mise en projet de ce transfert du développement.
6. Ce terme, très fréquemment employé (cf. *Globalisation et résistance, Études rurales* 165-166), a été critiqué par J.-P. Olivier de Sardan [1997]. Nous utiliserons ici plus volontiers l'expression « transfert et détournement ».
7. Au sens où l'entend G. Lenclud [1987].
8. Source : Banque mondiale.
9. Notons que 50 % de la population des pays suivants vivent dans cette situation de pauvreté extrême : Burundi, République centrafricaine, Tchad, Gambie, Mali, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe (Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement dans les pays africains, BafD, 2006).

AUTEURS

SOPHIE GOEDEFROIT

Anthropologue, professeur à l'Université Paris-V.

JEAN-PIERRE REVÉRET

Économiste, professeur à l'Université du Québec, Montréal.

Droit à la parole et résistance des peuples face à la globalisation

Freedom of Speech and Resistance against Globalisation

Jacques Lombard

- 1 Car ce dessein, le plus modeste qui soit, réaliser les droits de l'homme, est précisément, en raison de sa simplicité et de sa radicalité, le plus grand et le plus difficile destin
- 2 que les hommes puissent se proposer.
- 3 Car c'est seulement au sein d'un peuple
- 4 qu'un homme peut vivre en tant qu'homme parmi les hommes s'il ne veut pas mourir d'épuisement.
- 5 H. Arendt, *La tradition cachée*, 1987 : 220
- 6 À N'EN PAS DOUTER, la globalisation progressive et inéluctable des échanges entre tous les pays du monde recèle un paradoxe. En effet, au moment où, malgré la concurrence, le marché mondial tend à distribuer à l'ensemble de la planète des produits de plus en plus standardisés, de plus en plus de groupes, de communautés, de sociétés, d'ensembles politiques émergent et revendiquent à la fois l'accès à ces différents produits et un rôle accru dans la division internationale du travail. Au moment où on voudrait croire à une uniformisation mondiale des comportements consuméristes de toutes les sociétés de la planète, on voit apparaître de nouveaux « partenaires » qui, procédant de ce même mouvement de standardisation, coagulent les différences qui favorisent des manifestations culturelles, sociales et politiques spécifiques.
- 7 Quelle sera la prochaine étape de ce processus déjà largement engagé ? Les nouveaux partenaires dont nous parlons ici ne sont pas des acteurs sociologiques « récents » mais plutôt des ensembles sociaux qui, à des époques plus ou moins lointaines, se sont dûment constitués dans le mouvement propre de l'Histoire, et dont on constate

aujourd'hui qu'ils s'ouvrent progressivement à une véritable identité politique du fait même du nouveau contexte international.

- 8 Selon nous, c'est bien là que se pose la question du « développement ». Personne ne peut raisonnablement penser que les différentes politiques de développement, mises en œuvre depuis environ un demi-siècle dans l'ensemble des pays du Sud, ont eu pour but de « développer » des sociétés ou des communautés en les reconnaissant comme des interlocutrices à part entière. Bien au contraire, il ne s'est jamais agi, pour les « pays donateurs », que d'assurer un contrôle de plus en plus étroit sur ces différents groupes. Et, de fait, les ensembles politiques nationaux, nés pour la plupart du mouvement des indépendances nationales, constituent le levier de cette stratégie de développement en ce qu'ils agissent comme interface entre les puissances industrielles et commerciales des pays du Nord et celles des pays du Sud. Les peuples relevant de ces ensembles nationaux se retrouvent atomisés, redistribués, éparpillés, réifiés comme objet d'interprétation dans des projets divers qui les assimilent économiquement et socialement aux sociétés occidentales. Ils sont ainsi niés dans leur identité, celle que leur a léguée l'histoire de leur maturation sociale, au nom d'une efficacité, d'une rationalité prescrite comme universelle et exclusive, gigantesque mâchoire qui broie et absorbe ces sociétés en toute sérénité.
- 9 Pourtant, patiemment et silencieusement, tous ces mondes bannis de l'Histoire, stigmatisés en tant qu'univers traditionnels et sans avenir, ont distillé l'élixir qui allait permettre aux natifs de ces mondes ignorés de survivre, avec le sentiment d'être là, ensemble et toujours, de puiser dans ces univers leur force et, bien sûr, leur « plaisir d'être » [Arendt 1987].
- 10 À cet égard, on pourrait penser que les disciplines académiques qui se sont constituées autour des questions de développement ont facilité la construction des formes intellectuelles et idéologiques du démembrement politique de ces sociétés, parachevant ainsi l'entreprise de domination mise en œuvre par les puissances occidentales. Contraintes au silence, dépecées par les observateurs et les analystes, ces sociétés sont doublement muselées quand le regard extérieur élabore à leur place et leur impose, avec les meilleures intentions du monde, leur propre discours et la reconnaissance de leurs justes intérêts. Des communautés, des peuples anesthésiés par les rapports de force internationaux ont ainsi été pris en charge : il fallait préserver les « sociétés traditionnelles » en les enfermant dans une définition qui niait leur aptitude politique à lutter pour leur existence¹.
- 11 Mais l'identité politique d'une société ne réside-t-elle pas dans la faculté pleine et entière qu'elle a à se projeter dans l'avenir en élaborant sa propre vision du présent et du passé, maîtrisant ainsi le rythme de son mouvement ? En ce sens, toute culture qui, tel un ciment, soude un peuple, n'est jamais qu'invention et transformation. Le musée, système de catégorisation spatiale, et bréviaire récapitulatif le plus souvent quelques bonnes conduites sociologiques, est une tentative d'appropriation, de fixation des cultures à l'exact opposé de leurs pulsations. Face à une pratique culturelle l'observateur a toujours un temps de retard puisqu'il s'interdit d'intervenir sur son objet d'étude pour en acquérir une meilleure intelligence. L'artiste, lui, fait et défait à loisir, démonte puis recompose pour aboutir à une création absolument nécessaire puisqu'elle recèle toujours, à sa manière, ce qui a déjà été fabriqué et a rendu sa réalisation possible. Toute culture est donc subversive. Toute œuvre nouvelle est, par définition, une transformation de celles qui l'ont précédée. Le « politique »² se situe là,

dans la pleine capacité dont dispose toute communauté à puiser, au cur de ses ressources, parfois les plus anciennes, voire fondatrices, les moyens de toujours se reproduire.

- 12 Et si on repartait à zéro ? Tous les experts du développement y songent. On pourrait alors disposer les individus comme des pièces sur l'échiquier du monde et le rebâtir à loisir³. L'Histoire s'y est maintes fois essayée, du kolkhoze soviétique à l'urbanisme de Ceausescu, des villes vidées de leurs habitants par l'armée de Pol Pot à la conquête de l'Ouest américain en passant par l'élimination totale des aborigènes de Tasmanie, sans oublier les Mapuches du Chili et mille autres encore...
- 13 Le conflit israélo-palestinien est sans doute la meilleure illustration contemporaine de cette tentative. Avant même la constitution de l'État d'Israël, l'extension conflictuelle d'une zone d'occupation par les immigrants juifs qui grignotaient progressivement les terres arabes a posé le problème de la confrontation de deux systèmes agricoles et sociaux exclusifs : l'agriculture arabe, déjà présente avec ses structures et ses logiques sociales spécifiques, et l'agriculture israélienne, important des techniques ultramodernes, des rapports de production et de consommation fondés sur un idéal socialiste, et visant à atteindre les taux de productivité les plus élevés sur ce nouveau territoire vidé de toute occupation antérieure⁴. La conquête de l'Ouest au XIX siècle ainsi que les kibboutz dans les années soixante illustrent parfaitement cette utopie civilisatrice qui consiste à ouvrir des « terres vierges » à toutes les expériences de développement.
- 14 Si l'extension rapide du marché mondial s'accompagne d'un productivisme accru, celui-ci ne profite pas pour autant aux différentes sociétés peu à peu intégrées dans ce vaste système d'échange. On constate au contraire un appauvrissement aggravé des pays du Sud, largement dû à la stratégie des multinationales, qui, au niveau local, asphyxient des productions, faisant ainsi disparaître emplois et petits métiers [Ortega 2000] dans le but d'ouvrir ces marchés à leurs propres produits. S'opposant au pouvoir grandissant de ces sociétés transnationales quasi anonymes et incontrôlables par les pouvoirs publics, certaines composantes du mouvement altermondialiste sont engagées depuis plusieurs années dans une action militante contre le consumérisme mondial, revêtant diverses formes⁵ et prônant la « décroissance ». Il est évident que cette politique, menée en grande partie dans les pays occidentaux, notamment aux États-Unis, va à l'encontre des besoins en biens d'équipement et en produits de consommation de masse de tous les pays du Sud. Pourtant, si on élargit la question à « l'Empire », au sens où l'entend Toni Negri [2004], c'est-à-dire l'espace planétaire qui définit maintenant le cadre concret de la résistance des peuples et des sociétés du monde à la toute-puissance du commerce mondial, on peut espérer, comme nous y invite à le faire cet auteur, voir naître, au-delà des États-Nations et grâce à la multiplication des luttes sociales dans le monde, une « société globale alternative », un « nouveau sujet révolutionnaire » dans une société mondiale plus démocratique [Negri et Hardt 2005].
- 15 Cette utopie constructive pose alors la question de la « pensée universelle » qui fonde le regard occidental sur le reste du monde et introduit en particulier le problème de la « rationalité » des choix économiques et sociaux, celui de la « bonne gouvernance ». À l'opposé de cette conception, François Jullien [1991 et 2005] met l'accent sur ce qui surviendra sans doute, à un moment ou à un autre, à savoir la confrontation sino-occidentale. À cette occasion il nous fournit de précieux éléments de réponse sur ce que

représente pour les Chinois la notion de « réel » en s'interrogeant sur la notion de fadeur.

- 16 Cette représentation est par ailleurs très proche de la syntaxe malgache dans laquelle les différentes conditions de l'action et de sa mise en œuvre constituent le véritable sujet de la phrase. Toute réalisation est ainsi le résultat de l'application d'un nombre presque infini de forces diverses, qui dépassent l'individu.
- 17 C'est précisément à Madagascar que nous voulons emprunter quelques exemples pour illustrer notre propos général sur l'association des termes « développement » et « politique »⁶. Nous nous intéresserons d'abord à la constitution d'un groupe social et politique de la côte ouest de l'île : les Sakalava du Menabe. Puis nous aborderons la question de l'intégration de ce groupe dans le monde moderne et postmoderne à travers le passage de la parole du divin à la loi ou au marché, afin de comprendre la manière dont s'opère la confrontation dynamique de ces deux formes du contrat social.

« Voilà notre coutume »⁷

- 18 C'est, au début du XVII^e siècle, lors de l'émergence d'un système politique original, dans la région centrale de la côte ouest de Madagascar, que les Sakalava du Menabe vont constituer le peuple qui porte ce nom. Le territoire de leur royaume s'étendra du sud au nord, limité par deux fleuves puissants, éloignés l'un de l'autre d'environ 300 kilomètres. Le pays hébergeait déjà des groupes claniques indépendants qui pratiquaient l'élevage extensif, l'agriculture de décrue, la cueillette et la collecte. Des guerres peu meurtrières sévissaient dans l'ensemble de cette zone destinée à la capture des femmes et des enfants, et au pillage des ressources. L'unité politique de référence était le clan patrilinéaire, à l'intérieur duquel le mariage était autorisé au-delà de cinq générations ascendantes communes. Le culte des ancêtres lignagers⁸ fondait le sentiment d'appartenance à cette communauté, à l'exclusion de toute autre. Les femmes et les enfants razzés étaient socialement assimilés par le vainqueur ; les hommes capturés étaient réduits en esclavage. Incessantes, les razzias engagées à la suite d'alliances occasionnelles entre ces unités de parenté représentaient alors une forme primitive de l'échange.
- 19 La dynastie fondatrice du royaume du Menabe est issue de migrants ou de marchands plus ou moins islamisés, d'origine arabe, perse, indienne ou indonésienne et qui vont essaimer, pendant plusieurs siècles, sur la côte est de l'île, perdant peu à peu tout contact avec leur pays d'origine⁹. Ces migrants sont dépositaires des conceptions politiques, religieuses et sociales qui sous-tendent la plupart des institutions de la royauté *sakalava*. Progressant du sud vers le nord pendant plus d'un siècle, la dynastie fondatrice pacifie peu à peu le pays et ménage des alliances matrimoniales avec les groupes autochtones les plus puissants, principalement les éleveurs, ce qui s'accompagne d'une importante extension des pâturages et d'un accroissement considérable de l'élevage des zébus.
- 20 La royauté assoit alors sa puissance naissante en exerçant, par l'intermédiaire de différentes institutions rituelles et sociales, un fort contrôle sur l'accumulation et la circulation des bovidés. Les produits les plus divers peuvent circuler sans entraves à l'intérieur d'un territoire progressivement sécurisé. En définitive, les nouveaux souverains établissent leur pouvoir sur une grande partie de la côte occidentale au début du XVIII^e siècle en privilégiant leurs relations avec les marchands et les négriers

et en s'imposant comme leurs seuls interlocuteurs. En échange d'esclaves capturés lors des guerres de conquête, ces souverains réclament avant tout des fusils, des balles et de la poudre, ce qui, en renforçant leur capacité d'intervention, fait du royaume du Menabe l'un des plus puissants de l'île de Madagascar à cette époque.

La parole des ancêtres royaux

- 21 Tout au long de cette période, animée par un véritable génie politique, la dynastie conquérante incorpore les anciennes pratiques religieuses pour les « adapter » à son royaume en gestation, récupérant à son profit, dans une généalogie mythique qui la lie directement à la divinité suprême, les ancêtres fondateurs des différents groupes intégrés dans le nouveau système [Lombard 1987 ; Goedefroit 1998]. Désormais le culte rendu aux ancêtres royaux consacre le nouvel espace territorial qui fait du souverain et de toute sa lignée le descendant direct de Dieu Créateur¹⁰. Le pouvoir incomparable du souverain est, dans sa nature même, « présentification » du divin, sacré ou *masina*, et tous ses descendants en conservent une trace plus ou moins marquée selon la position qu'ils occupent dans la généalogie dynastique. En revanche, tous les autres, les sujets du royaume, communiquent avec des ancêtres dont l'origine reste « historique », c'est-à-dire limitée aux premiers temps de la royauté, et qui n'appartiennent donc pas au temps mythique et sacré de la création du monde. Leur groupe d'appartenance les met en quelque sorte dans la position de cadet par rapport au groupe dynastique. Ils sont donc contraints, pour communiquer avec le divin, de passer par l'intermédiaire d'un devin et de son savoir, lequel sonde et interroge le mouvement du cosmos grâce au *vintana* (règles de l'astrologie). Deux régimes de « vérité » sont donc à l'œuvre : le premier procède de la parole infallible du souverain puisque Dieu parle par son intermédiaire ainsi que par la voix de ses ancêtres à travers la possession ; le second résulte d'un savoir qui permet d'approcher les « intentions » de Dieu et des ancêtres, de la divinité suprême, en construisant des bribes de vérité qui ne font jamais que révéler la présence du divin, de Dieu Créateur.
- 22 Le *vintana* consigne l'ensemble des oscillations du cosmos, passées, présentes et à venir. Il concerne, par le repérage précis de leur position astrale grâce à la lecture de leur signe zodiacal, tout ce qui existe sur terre hommes, animaux, plantes, pierres et paysages et représente le mouvement inépuisable de tous les éléments du monde qui en constituent le sens. Le cosmos est l'image de Dieu Créateur, lequel épuise ainsi les enseignements de l'astrologie dans une transparence définitive. Une transparence « embuée » dans le cas du souverain, en raison de l'intervalle des générations¹¹ qui le sépare de Dieu, son premier ancêtre, et une transparence « obscurcie par le contre-jour » dans le cas de tous ceux qui, ne descendant pas de Dieu, ne peuvent que l'interroger patiemment en passant par le savoir et l'astrologie. Les jeux illimités de la transparence du cosmos, depuis Dieu pur cristal jusqu'à l'« esclave » qui est « noir »¹², déclinent tous les degrés du *hasina* (sacré-vérité), c'est-à-dire de la hiérarchie des sujets dans le royaume [Bloch 1971 et 1997].
- 23 Personne ne contredit la parole du roi¹³, mis à part ses propres ancêtres qui s'expriment à travers la possession, et donc par le canal des rois défunts de la dynastie. L'essentiel de la vie politique se joue dans cette arène. Ceux qui appartiennent au groupe dynastique, à savoir le roi, ses descendants, les descendants de ses ascendants dans certaines limites¹⁴, certains alliés historiques et leurs descendants (bien que le roi,

personnage incomparable, n'ait pas de beaux-parents), ne peuvent en aucun cas être pris en possession par leurs propres ancêtres puisqu'ils appartiennent déjà, un tant soit peu et par leur nature même, au monde divin. Ils sont en quelque sorte une part de leurs ancêtres, une part de divin sur terre, *masina*, sacrés, installés entre les vivants et les morts, et détenant ainsi une fraction de la vérité du monde.

- 24 Les possédées royales (*sazoka*), qui sont toujours des femmes, forment une sorte de collège disposant d'un grand pouvoir. Au moment du bain des reliques royales, cérémonie annuelle au cours de laquelle le roi renouvelle son alliance privilégiée avec le cosmos, garante de la santé, de la fécondité et de la prospérité de tous ses sujets¹⁵, on baigne les reliques de tous les ancêtres de la dynastie, célébration symbolique des alliances historiques à l'origine du royaume. À cette occasion, le temps et l'espace s'entrelacent, le temps mythique de la création du monde se mêlant à l'espace géographique de l'expansion visible du royaume. De cette manière, la pointe dressée qui relie le souverain à Dieu Créateur découpe une grande ombre sur la terre, où on peut lire l'Histoire, donc le sens du monde, de ses hiérarchies et de ses règles. Tout le rituel du bain repose sur cette image, où on rejoue le grand mythe des origines devant le souverain régnant, et les possédées royales qui participent à cette mise en scène portent chacune témoignage du règne précédent afin d'élever à son incandescence le « sentiment » de la puissance royale. Elles sont la vérité incarnée par la vision de la présence de l'ancêtre-roi. Les enjeux et les conflits stratégiques sont alors traités par les possédées par le jeu d'une négociation complexe et subtile puisque toute personne « habitée » est censée être totalement innocente de son discours¹⁶. Ne sont présents, en droit, que les rois défunts qui discutent, évaluent, supputent, tranchent. La parole la plus forte appartient au fondateur de la dynastie, et ainsi de suite. Ainsi le souverain des premiers temps du royaume est celui qui éclaire le contemporain, les problèmes les plus actuels et quelquefois les plus brûlants, anticipe l'avenir. Les ancêtres royaux sont les vrais modernes !
- 25 Mais, justement, qui devient possédée ? Car, si nous postulons que les personnes investies de cette charge sont les maîtres du jeu, on imagine que leur pouvoir est considérable. Elles ne sont pas de rang royal, nous l'avons vu, mais les prétendantes doivent, au cours d'un véritable examen¹⁷, prouver que le souverain défunt cherche à s'installer chez elles. Qui, alors, mieux que les proches de la famille royale, peut acquérir ce savoir, faire montre d'une intimité naturelle, évidente comme celle qui lie les frères et sœurs ou les parents et leurs enfants ? Ce sont le plus souvent les esclaves de la maison royale qui vont se hisser jusqu'à cette fonction, manifestant alors leur intelligence et leurs talents de stratège. Ainsi le roi, propre descendant de Dieu, prend la parole par la bouche de celui dont on ignore le nom du père ! L'essentiel se joue là : l'autorité de la possédée est totale pour autant qu'elle sait jusqu'où ne pas aller trop loin, et pour autant qu'elle sera capable d'introduire les changements nécessaires au nom de la tradition, sans rompre les équilibres. Par ce biais, la royauté pouvait se transformer, s'adapter, s'ouvrir à nombre d'influences extérieures tout en paraissant inchangée puisqu'elle respectait les *fomba*, c'est-à-dire ce qui fait une conviction partagée, et le *fombanay*, autrement dit le changement « affectivement et moralement acceptable », et assurait la transition vers d'autres manières de faire et de penser.
- 26 Dans la deuxième moitié du XIX siècle, le souverain du royaume d'Imérina, sur les Hautes Terres, a, dans sa hâte à vouloir bénéficier de toutes les prébendes que lui promettait l'Angleterre, cru pouvoir se convertir ex-abrupto au protestantisme. Il a

disloqué l'équilibre subtil qui permettait de lire le changement dans la tradition, ignoré le conseil des possédées, fin du fin du politique dans cette société¹⁸, rompu l'alliance du roi avec le cosmos (alliance qui garantissait l'avenir de son peuple) et ouvert ainsi une brèche, une énorme blessure, encore sensible de nos jours, qui le coupait de la masse : le peuple d'Imérina avait perdu la parole et le roi était nu... [Raison 1976]

La parole affective

- 27 Si le sacré est la part du roi par rapport au peuple, c'est aussi la part des hommes par rapport aux femmes. La transformation du corps après la mort réduit celui-ci à son élément essentiel : les os, durs et résistants, image désignant les ancêtres agnatiques du lignage. Le cadavre est purifié, « sacré », débarrassé de ses parties féminines, liquides, molles, contribution de la femme à la fabrication d'un être vivant. Les os du roi sont toujours clairement identifiés dans un tombeau et un cercueil, tout comme l'est la succession des lignées aînées qui ponctuent les généalogies des groupes claniques les plus importants¹⁹. Au-delà de la quatrième génération ascendante, les autres lignages perdent la mémoire de leurs ascendants directs, qui vont rejoindre le groupe indifférencié des os des ancêtres. Ces ossements indistincts, regroupant tous les agnats, représentent ce qui est le plus sacré pour le lignage, la vérité du lignage, sa part, même modeste, de divin. Tous ces ancêtres, depuis les ancêtres royaux jusqu'aux ancêtres des groupes dont l'histoire sociale est la plus récente en passant par les ancêtres de « bonne ancestralité » [Ottino 1998], détiennent, selon leur rang, une parole plus ou moins sacrée, plus ou moins vraie, plus ou moins *masina*.
- 28 La femme est la terre, l'humus biologique, la matière primordiale avec laquelle on fabrique un homme au moment de la circoncision. Mais surtout, elle est l'image animée, celle qui représente les ancêtres de son lignage. Ainsi, tous les malheurs que subit le groupe familial (stérilité, mort d'enfant, conflits) résonnent dans le corps des femmes²⁰ : elles peuvent tomber alors dans une sorte de « dépression » appelée *bilô*, « une maladie du cœur »²¹. Il faut alors procéder à un rituel pour redonner le goût de vivre à une femme meurtrie. La patiente est considérée comme la preuve physique de la menace d'éclatement du lignage, et le cérémonial est l'occasion d'une véritable mise en scène qui illustre le sens de l'appartenance à un lignage, ce que signifie « être un individu » dans un tel ensemble collectif.
- 29 Si les hommes sont la force du lignage, les femmes en sont les sentiments. Si les hommes expriment la parole du sacré, du sacré-vérité qui consacre la hiérarchie et le pouvoir, les femmes sont la preuve de la présence des ancêtres parmi les vivants ; elles sont l'image du sacré, la vérité du sacré à travers leur corps, et la continuité du sacré, à l'inverse de ce que représente le souverain puisque la femme est l'envers de l'ancêtre²².
- 30 La personne *bilô* a « mal aux os » car le corps humain, découpé par ses articulations, est à la fois une métaphore de tous les niveaux générationnels d'un groupe de parenté, des arrière-petits-enfants aux ancêtres indifférenciés, une représentation du cosmos, de la cohabitation active des vivants et des morts, de leur coalescence. Le rituel dure une semaine : le temps d'une révolution, du passage du cru au cuit, de la fermentation de l'hydromel, le temps que la vérité du sacré s'exprime par la « présentification » complète de l'ancêtre dont l'évidence physique et affective équivaut à une démonstration de la nécessité du « être-ensemble », de la fusion de chacun dans un tout, garant des règles du jeu social constamment en résolution.

- 31 L'ancêtre « se fait corps » dans les mouvements de la danse et la maladie s'estompe progressivement jusqu'au dernier jour du rituel, où le *bilô* « n'est plus que l'ancêtre »²³, installé alors sur une estrade bien au-dessus de tous pour marquer son statut. Au dernier moment, c'est l'ancêtre qui redistribue à tous les membres du lignage des morceaux du foie cuit du bœuf sacrifié, témoignage de sa présence achevée et promesse irréfutable d'une nourriture garantie, et donc de la survie de tous ses descendants.
- 32 Ainsi, comme chez les possédées royales, les femmes sont le corps du divin et, en ce sens, la vérité totale de la souffrance, de la vie, de l'union. Les hommes scrutent les vérités partielles de l'ordre, du pouvoir, de la puissance et de la richesse ; animés par la peur et l'ambition, ils calculent le mouvement du cosmos pour trouver leur place, la plus proche possible du roi, déjà installé dans les certitudes du divin. Tout comme l'esclave fait entendre la parole des pères du roi, c'est par la femme que l'ancêtre illumine de sa présence l'espoir des vivants.

La parole de l'objet

- 33 Les vérités, les vérités consenties, n'éclotent que du seul droit à la parole : celui qui n'est pas autorisé ne connaît rien du monde. Le discours se déploie dans le seul échelonnement de la parole de ceux qui peuvent prendre cette parole au nom de la place qu'ils occupent par rapport au divin, ceux qui détiennent le *hasina*. Plus les ancêtres remontent loin, plus le propos sera vrai.
- 34 Ce sont le tombeau et sa place dans la nécropole qui consacrent le statut de chacun, situation qui n'est jamais donnée qu'au moment de la mort puisque s'éteint définitivement alors la stratégie d'approche du *hasina*, du sacré, du droit à la parole²⁴. C'est à ce moment-là qu'il importe de faire reconnaître, « enregistrer » une filiation ou une alliance avec un souverain du royaume. Nous avons vu plus haut que les lignées cadettes originaires de l'un ou l'autre des souverains de la dynastie du Menabe tombaient progressivement dans l'oubli. Certaines ont toutefois su maintenir leur statut, la mémoire de leur origine, grâce à la symbolique des emblèmes figurant sur les tombeaux.
- 35 Le tombeau royal, ou « maison de la destinée »²⁵, représente le modèle à partir duquel vont se décliner toutes les autres formes de l'architecture funéraire. Cette dénomination signifie bien que le roi défunt, qui n'est donc plus à cheval entre le sacré et le profane, est définitivement immergé dans le divin. Son tombeau cumule tous les symboles du sacré, la position éminente dans l'espace, au centre et en hauteur, la position par rapport aux astres, l'inversion des orientations cardinales, une architecture enrichie à tous les niveaux d'éléments époinetés, symboliques de la sagaie effilée qui relie le souverain à Dieu Créateur, divinité suprême.
- 36 Dans son principe, le tombeau est la forme la plus élaborée du talisman [Lombard 1972]. Par l'association de différents objets, tous porteurs de nombreuses significations, il pose avec précision un problème ou un autre (maladie, conflit, stratégie d'enrichissement, préparation d'un voyage, audience au tribunal, passage d'un examen) et, dans le même temps, en représente la solution.
- 37 Ici, l'objet épuise le sens, il est parole et évidence via le déploiement visuel de ses différentes composantes. Le contempler, l'absorber par le regard réduit son inouïe complexité à la simple vérité du diagnostic du devin qui l'a confectionné. Pour celui qui

le « reçoit », l'objet est toujours l'écho d'un emboîtement d'images intérieures présentes en arrière-plan et tapies au plus profond de son histoire intime, écho qui le trouble et lui donne à penser. Ce que le devin a su exactement percevoir car c'est là son rôle.

- 38 Ainsi, le tombeau, dans le détail de sa conception [Goedefroit et Lombard 2007], est l'« image » de la présence et de la proximité du divin, c'est un « objet-discours » qui, au-delà de la symbolique des orientations, des couleurs, des hauteurs et des distances, dit dans l'évidence de sa mise en spectacle, dans l'impulsion des imaginaires, la localisation dans le cosmos de celui qui est là, le *hasina* qu'il recèle, sa teneur en *hasina*, pourrait-on dire. Pourtant, là aussi, n'est intangible que ce qui peut changer, tant et si bien que les nécropoles *sakalava* ont connu, pendant presque trois siècles, une évolution constante de la sculpture funéraire. À chaque moment de cette évolution les créateurs proposaient des solutions plastiques originales qui transcrivaient, dans la facture de l'objet, les mutations de la société. Chacun voulait siéger au plus proche du divin, recevoir le *hasina*, cette grâce qui consacre le meilleur de l'humain et cumule toutes les valeurs de la vie sociale : le prestige des ancêtres éloignés, la richesse en b ufs, les alliances multiples et, en définitive, le droit à la parole. Paradoxalement, c'est le modèle royal, celui qui fonde la nature unique, incommensurable, divine, du roi, qui va être prodigué grâce à l'invention constante d' uvres inédites vécues comme autant de preuves de la redistribution du divin, de preuves d'humanité.
- 39 À la fin du XIX siècle, lorsque s'effondre la royauté, les esclaves commencent à gagner une place dans les nécropoles alors qu'ils étaient auparavant enterrés, sans trace, au pied du tombeau de leur maître...

Depuis les Lumières jusqu'à Dieu

- 40 À l'heure où la royauté *sakalava* se constitue à travers une « conviction partagée » sur la nature divine du souverain, Spinoza [2005], le philosophe, élabore les fondements des Lumières en développant une critique radicale, et totalement subversive pour l'Europe du XVII siècle, ayant trait aux rapports du divin, de la monarchie, de la vérité et du pouvoir.
- 41 Ainsi sont jetées les bases de la modernité [Israel 2005], avec l'émergence de la notion des droits de l'homme qui va à l'encontre d'un monde écrit à l'avance et qui ne fait que se dévoiler à travers la mise en forme de son ordre, attestée par la munificence d'un souverain dont l'éclat correspond à la parure du divin... La société n'est plus un présent de Dieu mais un monde à construire dans lequel existerait l'égalité des droits entre les hommes, entre les hommes et les femmes, avec, pour chacun, le droit à la parole et la liberté d'expression, auxquels il faut ajouter l'abolition de l'esclavage. Dieu est mort et les hommes sont face à leur destin. L'humanité est à reconstruire qui verra la dissolution de la magie et du surnaturel, des rangs et des ordres, des terreurs et des violences ; elle se reconstruira également par la juste ivresse de la passion, par la liberté du philosophe, par la naissance du roman, par la subversion des lettres et de la pensée [Sade 1976].
- 42 Les Lumières ouvrent la voie à la pensée universelle qui place l'homme au c ur du cosmos. C'est lui maintenant qui en porte la transparence, dans la modernité du combat planétaire pour les droits de l'homme et contre l'opacité du divin. La parole divine s'est tue et la loi, le contrat réfléchi passé entre les hommes, marque les progrès

de la société en construction. Non plus comme chez les Sakalava, c'est-à-dire par rapport à un modèle donné de toute éternité et qui, par la dialectique subtile des épiphanies du divin, permet de dire le changement au nom de ce qui a toujours été, mais dans l'invention progressive du bonheur accordé à tous. Existe désormais l'idée que le bonheur est à construire sur terre, que les souffrances de la vie ne sont pas nécessaires et voulues par Dieu en échange de la rédemption et du salut éternel. L'homme est libre de son combat pour plus de liberté, de justice et de tolérance ; il lutte pour son émancipation et chaque étape de ce combat est un moment du progrès.

- 43 Pourtant, il semble bien que nous atteignons les lisières de cette grande période de notre histoire, celle qui est profondément marquée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et par la Révolution française. Celle qui voit s'émanciper du joug royal les peuples de l'Europe. Celle de la naissance des États-Nations, de l'État laïque et du débat démocratique. Celle des luttes sociales et de l'utopie communiste. Celle de l'école, de la science, du savoir partagé, du progrès indéfini de l'humanité...
- 44 Mais, au nom de la modernité, l'Europe s'impose aux peuples d'Asie et d'Afrique, les rejetant à l'aube de l'humanité pour mieux les conduire en toute bonne conscience sur le chemin du progrès universel. L'étiquetage des « sociétés primitives » accompagne alors, dans les pays tropicaux, le développement de l'influence commerciale, industrielle et politique des puissances occidentales. De Jean-Jacques Rousseau à Karl Marx, les conceptions évolutionnistes qui marquent l'époque dénie à ces sociétés une quelconque identité politique, une quelconque utilité politique, et paralyse de fait des études et des analyses grâce auxquelles on aurait pu mieux connaître des modes particuliers d'organisation politique et religieuse qui auraient pu éclairer la connaissance des sociétés occidentales elles-mêmes²⁶. Le mépris des pays occidentaux pour le monde exotique réside avant tout dans leur incapacité à repérer d'autres niveaux d'organisation sociale et politique que les leurs et qui, pourtant, offrent à ces peuples l'essentiel : la conviction et le sentiment partagés d'appartenir à une même communauté.
- 45 Toutes proportions gardées, cette situation perdure aujourd'hui dans les difficultés qu'on a à reconnaître des comportements perçus comme non rationnels, non mesurables, et fondés sur d'autres modes de construction du réel. Pourtant ces représentations sont le fruit d'un apprentissage spécifique des sensibilités à l'intérieur de chaque culture, telles les croyances en la sorcellerie qui, dans nombre de sociétés du Sud, structurent d'une manière très importante la vie sociale et familiale tant à la ville qu'à la campagne pour accompagner les transformations les plus actuelles.
- 46 Notre propos n'est pas de développer ici une analyse de la période coloniale mais de creuser une idée introduite au début de ce texte en poursuivant l'étude de notre exemple malgache. Toutes ces sociétés niées par les puissances occidentales dans leur capacité à promouvoir ce qui est bon pour elles, et calées ainsi dans un rapport de force qui leur était particulièrement défavorable, n'ont pas disparu, loin s'en faut, car elles sont la fortune de bien des peuples qui ont germé dans l'histoire.
- 47 Tout au long du XX siècle, trois grandes réunions internationales vont peu à peu redistribuer l'essentiel des peuples du monde dans le vaste mouvement du redécoupage planétaire des États-Nations nés des luttes d'indépendance nationale en Europe, de la concurrence entre les puissances coloniales et des deux grandes guerres mondiales²⁷. Nombre de ces peuples vont se retrouver à cheval sur plusieurs frontières. On mesure

aujourd'hui toutes les conséquences de ces équarrissages, dans tous les sens du terme, sur la stabilité politique de régions entières !

- 48 La création du concept d'« ethnies » devait permettre aux puissances coloniales d'exploiter les contradictions internes aux sociétés dominées en leur opposant soit des éléments de leur propre genèse historique soit la nature plus ou moins inégalitaire des rapports sociaux qui les structuraient. De les exploiter en niant encore une fois la dynamique historique de ces peuples, et donc leur capacité à se transformer, comme l'ont fait les peuples d'Europe. Le concept d'ethnies, encore largement utilisé, est bien l'outil idéologique et scientifique de la volonté de neutralisation politique des peuples dominés par les puissances coloniales.
- 49 Le développement des luttes sociales et des mouvements nationalistes dans les pays colonisés va donc s'élargir à la nouvelle carte du monde telle qu'on la connaît encore aujourd'hui. L'idée de peuples nouveaux émergeant de la lutte pour leur émancipation politique et sociale est à la base de plusieurs conférences internationales²⁸. Il nous faut malheureusement constater que la plupart de ces pays, loin de réussir dans cette perspective une unification politique définitive, sont, bien au contraire, devenus des relais sans pouvoir aucun dans les rapports de force internationaux mais néanmoins « chargés » de maintenir la paix civile sur leur territoire. Les sociétés qui constituent ces pays, restées longtemps visibles en filigrane, apparaissent désormais au grand jour sous la pression de la globalisation des échanges et de la délocalisation du travail, auxquels s'ajoute l'émergence de besoins irrépressibles en matière de santé, d'éducation, de logement, de transports... Elles structurent de nombreuses revendications sociales dans le nouveau contexte international de l'Empire, et certaines commencent à revendiquer avec force leur existence politique.
- 50 En 1897, Itoera, dernier roi du Menabe, disparaît dans une bataille qui marque l'un des épisodes les plus sanglants de la conquête coloniale de Madagascar [Césaire 1950]. Après avoir procédé à un repérage des institutions de l'ancien royaume, l'administration française, va s'emparer de la cérémonie du bain pour en faire un instrument de manipulation des populations *sakalava* sous la forme d'une mise en scène folklorique d'un passé « archaïque ». Les descendants de la dynastie, désormais sous l'influence du pouvoir colonial, perdent tout contrôle sur ce rituel et se contentent simplement d'exécuter un rôle de composition dans une royauté en trompe-l'œil. Une nouvelle tradition s'instaure alors et chacun accepte d'y tenir un rôle au prix d'avantages plus ou moins substantiels²⁹.
- 51 La structure économique et sociale du royaume s'effondre avec la disparition des grands troupeaux qui en constituaient le fondement. Les dépendants du système, alphabétisés par les pasteurs luthériens venus de Norvège, deviennent alors des « agents actifs » de l'économie coloniale et tentent de voiler les anciennes hiérarchies. Les possédés royaux ne parlent plus au nom du peuple puisque les enjeux sont ailleurs : dans l'émigration rurale, la scolarisation des enfants, les villes, l'instabilité matrimoniale, la pauvreté, la santé, la solitude. Elles n'en continuent pas moins à exercer une responsabilité stratégique dans les procédures d'élection et d'installation des nouveaux possédés par les anciens souverains ou princes *sakalava*. Ces derniers ont néanmoins gardé toute leur importance et, associés à des monarques disparus des anciens royaumes malgaches, ils portent maintenant la bonne parole sur la modernité dans les communautés de possédés qui prolifèrent dans les villes malgaches en pleine expansion.

- 52 Le débit de ce peuple en mouvement glisse jour après jour entre les doigts maladroits des « développeurs » qui veulent n'y voir que les derniers feux d'un monde révolu.
- 53 Ainsi, le développement récent de la culture du coton crée un nouveau mal : l'excès de revenus. Cette masse monétaire gigantesque dérange parce qu'on ne sait pas encore en mesurer toutes les possibilités. Aussi va-t-on chercher à la neutraliser en traitant le nouveau riche comme un malade, mais un malade « bien portant », désorienté, et qui ne sait plus quelle est sa place dans la collectivité [Fiéloux et Lombard 1989]. Le rituel du *bilo*, qui permet de penser le lignage, de « dire » le social dans le monde malgache, va devenir le *bilo* du nouveau riche. Ce n'est plus une femme qui porte la souffrance de tous et incarne la menace des conflits dans le lignage : c'est un homme qui porte la joie et la peur de la richesse, cette étrangère, muette, dont il faut définir le sens car elle ne peut être que l'héritage des ancêtres. La richesse doit rester solidaire.
- 54 Chaque culture porte en elle le meilleur de la modernité grâce à l'aptitude qu'a une société de s'enrichir auprès d'une autre, de créer une parole claire en reprenant les expressions des plus jeunes, des plus rapides, dans des villes marquées par la vitesse. C'est cette culture sans cesse en re-création qui maintient les sociétés vivantes et hardies, maintient les feux, fait entrer le politique dans le quotidien. Car il convient de l'affirmer ici tant que la culture ne se mue pas en politique, les sociétés abandonnées par l'Histoire sont patiemment hachées par les derniers modernes, par les donneurs de leçons, les missionnaires des droits de l'homme, les « développeurs » impavides et les observateurs irresponsables.
- 55 L'héritage magnifique des Lumières, à savoir le passage de relais de Dieu aux hommes pour la construction du monde, est peut-être en train de s'engluer, de s'exténuer dans le désir impossible et absurde de la réalisation de chacun contre tous, dans l'absorption gargantuesque des objets toujours plus inutiles et apparaissant toujours plus indispensables [Cohen 2004], dans la « consommation » de l'amour et dans la recherche éperdue de l'éternel recommencement de soi [Houellebecq 2005] qui est bien la conséquence ultime du monde de la modernité et du progrès.
- 56 Lorsque le président de l'Afrique du Sud a reçu des mains du président français le corps de la Vénus hottentote conservé au Muséum d'histoire naturelle, les Sakalava³⁰ se sont demandé si la tête de leur roi, Itoera, disparue à Ambiky à la suite de l'assaut du village royal [Césaire 1955 ; Goedefroit et Lombard 2007], ne se trouvait pas sur une étagère du Muséum. Privés de la tête de leur souverain, les Sakalava n'ont jamais pu fabriquer sa relique en prélevant certains os du crâne. La chaîne des reliques royales qui lie le dernier souverain à Dieu Créateur est donc tragiquement interrompue et cette recherche qui pourrait être suivie d'une demande de restitution sonne comme un rassemblement autour d'un nouveau rituel dont le « chef » du roi deviendrait l'emblème.
- 57 Nous n'en dirons pas plus, sinon que la patrimonialisation active des signes et des traces du passé concernant le Menabe, et d'autres aussi, ne prend son sens dans l'imaginaire de cette communauté, souvent en contradiction avec la vérité historique, que pour construire le futur problématique de leur présence au monde : magnifier un passé fabuleux pour légitimer un nouveau social, tamisé par les modernes.
- 58 Mégapoles illuminées, appartements somptueux, vastes aéroports, écrans informatiques, autoroutes saturées, publicités agressives... Tel est l'empire qui règne sur toutes les sociétés du monde. Un monde où chacun recevrait la même nourriture de

l'esprit et du corps. Mais, comme nous le disions au début, la planète bouillonne, ce qui va heureusement à l'encontre du fantasme des « développeurs » d'aligner les êtres humains en dissolvant les peuples qui les abritent.

- 59 Et dans le même temps, face à l'exigence de toutes ces différences qui témoignent du meilleur de l'être humain, Dieu, qui, en fait, ne nous avait jamais quittés, est revenu en vainqueur comme le maître absolu de nouveaux combats, d'une autre politique, mondiale, sans partage, exclusive, bien loin des Lumières et des grands rêves de la modernité et qui débouche sur tous les événements terribles et dramatiques que nous venons de connaître. Un dieu tout aussi présent dans la dialectique planétaire tonitruante du bien et du mal, du monde « dichotomisé » de l'évangélisation que dans la volonté affichée de gommer toutes les identités culturelles et politiques pour construire une communauté mondiale de croyants où chaque fidèle, d'un bout à l'autre de la planète, serait interchangeable avec un autre, combattant pour une nouvelle conquête [Roy 2002]. Dieu et les « développeurs » vont-ils en définitive se rencontrer dans un seul et même combat ou s'opposer dans un antagonisme irréductible ?

BIBLIOGRAPHIE

- Arendt, H. — 1987, *La tradition cachée*. Paris, Christian Bourgois.
- Beaujard, P. — 2005, « In the Indian Ocean in Eurasian and African World-Systems before the Sixteenth Century », *Journal of World History* 16 (4) : 411-465.
- Bloch, M. — 1971, *Placing the Dead : Tombs, Ancestral Villages and Kinship Organisation in Madagascar*. Londres, Seminar Press.
— 1997, *La violence du religieux*. Paris, Éditions Odile Jacob.
- Césaire, A. — 1955 (1950), *Discours sur le colonialisme*. Paris, Présence africaine.
- Cohen, D. — 2004, *La mondialisation et ses ennemis*. Paris, Grasset.
- Fiéloux, M. et J. Lombard — 1989, « La fête de l'argent ou le "bilo" du coton », in J. Lombard ed., *Les dynamiques internes de la transformation sociale (Cahiers des Sciences humaines 25 (4))* : 499-509.
- Goedefroit, S. — 1998, *À l'ouest de Madagascar*. Paris, Karthala.
- Goedefroit, S. et J. Lombard — 2007, *Andolo*. Paris, Adam Biro (à paraître).
- Hardt, M. et T. Negri — 2004, *Empire*. Paris, Éditions Exils 2000 (« 10/18 »).
- Houellebecq, M. — 2005, *La possibilité d'une île*. Paris, Fayard.
- Israel, J. — 2005, *Les Lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750)*. Paris, Éditions Amsterdam.
- Jullien, F. — 1991, *Éloge de la fadeur*. Paris, Le Seuil. — 2005, *Conférence sur l'efficacité*. Paris, PUF.
- Lombard, J. — 1972, « Les Sakalava-Menabe de la côte ouest. La société et l'art funéraire », in *Malgache, qui es-tu ?* Musée de Neuchâtel : 21-32.
— 1987, *Le royaume sakalava du Menabe. Essai d'analyse d'un système politique*. Paris, ORSTOM.

- Négri, T. et M. Hardt — 2005, *Multitude*. Paris, La Découverte.
- Ortega, B. — 2000, *In Sam We Trust : The Untold Story of Sam Walton and How Wal-Mart Is Devouring the World*. Londres, Kogan Page.
- Ottino, P. — 1998, *Les champs de l'ancestralité*. Paris, Karthala.
- Raison, F. — 1976, « Les Ramanenjiana, une mise en cause populaire du christianisme en Imérina », *ASEMI* 7 : 271-293.
- Roy, O. — 2002, *L'islam*. Paris, Le Seuil (« La couleur des idées »).
- Sade (le marquis de) — 1976, *La philosophie dans le boudoir ou les instituteurs immoraux. Dialogues destinés à l'éducation des jeunes Demoiselles*. Paris (« Folio classique »).
- Spinoza, B. — 2005, *L'Éthique*. Paris, Éditions de l'Éclat.

NOTES

1. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, juin 1992.
2. Au sens ancien du terme *polis*, c'est-à-dire le sentiment, partagé par l'ensemble des habitants de la cité, d'un intérêt commun à gérer au mieux.
3. Les théories néolibérales contemporaines construisent leur vision du développement à partir d'un « *homo economicus* » libre de toutes ses attaches antérieures et paré pour le grand démarrage.
4. Ce schéma de colonisation hypertechnologique de terres où les anciens détenteurs se retrouvent simples travailleurs sans droit aucun est à la base de bien des conceptions du développement.
5. Voir les actions menées lors de la réunion de l'OMC à Seattle en 1999 et celles menées lors de la réunion du « G 8 » à Gênes en 2001, et durement réprimées par la police italienne.
6. À nos yeux, indissociables, sauf à sombrer dans les faux-semblants technicistes car jamais aucun problème de développement n'a été résolu d'une manière technique ou scientifique. Souvent l'utilisation de l'argument scientifique permet justement d'évacuer, en toute bonne conscience, la réalité des questions politiques et sociales.
7. *Izay ny fombanay* : sous-entendu « c'est notre manière de faire et de penser ».
8. Culte fondé, pour autant que les données historiques nous permettent de l'affirmer, sur la pratique de la possession par les esprits des défunts.
9. À partir du X-XII siècle environ. Voir P. Beaujard [2005].
10. Divinité suprême qui ne possède pas de personnalité propre révélée mais assure l'équilibre de toutes les composantes du monde surnaturel.
11. Le temps des origines pour les Malgaches, celui de la Création pour les chrétiens.
12. « Esclave » ici dans le sens de « qui n'a pas d'ancêtres » et « noir » dans le sens de « qui n'a pas d'ancêtres par sa nature même », donc le point limite à l'autre bout de la chaîne, le défaut complet de *hasina*.
13. Le roi « tranche » par la parole et par le fer.
14. On assiste à une élimination des lignées cadettes mais il est difficile d'en préciser la logique car certaines parviennent à conserver un statut alors que d'autres le perdent. Il

s'agit sans doute là des conséquences de rapports de force vécus à travers différentes stratégies familiales à l'intérieur du groupe dynastique et dont l'Histoire, malheureusement, n'a pas gardé la trace.

15. À l'image de l'empereur de Chine devant le temple de la Félicité.

16. Les possédées royales étaient toujours des femmes possédées par des souverains hommes. Quand il s'agissait d'une femme du statut de la reine Naharova, qui régna dans la deuxième moitié du XIX siècle, elle était considérée uniquement comme un homme.

17. Qualifié de *vaky lela*, littéralement « fendre la langue », c'est-à-dire dévoiler, divulguer.

18. Sur les Hautes Terres, cette institution politique est quelque peu différente de celle du Menabe.

19. Dans un système où la règle de la primogéniture élimine, génération après génération, les lignées cadettes, provoquant ainsi une « décroissance » des statuts.

20. Voir M. Fiéloux, « D'un corps à l'autre pour dire les sentiments », communication présentée au séminaire de Françoise Héritier, Collège de France/Laboratoire d'anthropologie sociale, 2005.

21. M. Fiéloux et J. Lombard, *Céline ou la maladie du bilo*. Film vidéo, 1988.

22. Au sens où les relations entre les deux mondes (divin et profane) sont conçues sur le mode de l'inversion, comme en témoignent, entre autres, certains contes. Voir J. Lombard [1976].

23. Il s'agit toujours d'un ancêtre masculin, proche, préalablement identifié dans un rêve toujours interprété par un proche parent du groupe agnatique.

24. Tout comme les notables de l'Égypte ancienne voulaient ériger leur tombeau au plus près de la pyramide du pharaon pour augmenter leurs chances d'atteindre le grand cycle de l'éternité.

25. *Trano vintana*.

26. L'étude du chamanisme ou de la possession permet de réfléchir utilement au christianisme en particulier et au religieux en général.

27. Conférence de Berlin (1884-1885), traité de Versailles (1919), conférence de Yalta (1945).

28. Conférence de Bandoung (1955), conférences des non-alignés : 1961 à Belgrade, 1964 au Caire, 1970 à Lusaka (Zambie), 1973 à Alger, 1976 à Colombo (Sri Lanka).

29. Après l'indépendance, le gouvernement malgache poursuivra cette politique, aidant les héritiers de la royauté à jouer leur « rôle historique » afin de bénéficier de certains avantages symboliques et idéologiques.

30. J'entends par là l'ensemble des dirigeants politiques régionaux, les notables historiques, les intellectuels, les responsables économiques, les praticiens de la vie moderne (enseignants, médecins, juristes) qui atteignent quelquefois un véritable consensus sur une question d'ordre symbolique en ayant le sentiment de porter l'avis général.

RÉSUMÉS

Résumé

En nous plaçant dans une perspective historique et en nous appuyant sur différents exemples concrets, nous voulons montrer que, pendant plus de trois siècles, les sociétés sakalava se sont modernisées suivant leur logique propre, construisant ainsi chaque étape de leur histoire. De cette façon, elles se sont affirmées dans leur identité profonde, empruntant et résistant tout à la fois. Pour ces sociétés souvent ignorées par l'Histoire, cette résistance a trouvé son expression dans l'ordre du symbolique et du culturel, favorisant dans le quotidien la fabrication de la tradition dans le droit fil de la « Tradition » avant de déboucher sur le « politique ». Et ce, simplement parce que, tout en accompagnant la force impérieuse et constante des changements dans tous les domaines, l'évidence intellectuelle, affective et sociale du fombanay (ce qui nous appartient) garantissait la continuité et la réalité d'une histoire, d'une culture et d'une société. Sur cette base, l'auteur développe des considérations générales sur la colonisation et la globalisation.

Abstract

By adopting a historical perspective and using various examples, it is shown that, for more than three centuries, Sakalava communities have been becoming modern but following their own "logic" as they construct each phase of their history. They have thus asserted their deep sense of identity by continually borrowing and resisting. Oft overlooked by history, these communities have expressed their resistance in the cultural and symbolic spheres. By being in step with the imperious, constant pace of change in all fields, this resistance has stimulated, in everyday life, the making of tradition in line with the "Tradition" before becoming "political". For intellectual, social and affective reasons, the obviousness of fombanay ("what belongs to us") ensures the continuity and reality of history, culture and society. On this basis, general considerations are presented about colonization and globalization.

INDEX

Mots-clés : culture, Madagascar, peuples, résistance, rituels de possession, société sakalava, traditions

Keywords : culture, Madagascar, peoples, resistance, rites of possession, Sakalava, traditions

La restitution du droit à la parole

Sophie Goedefroit

- 1 UNE MISSION dans le sud de Madagascar* m'a conduite à passer quelques jours dans un petit village où j'avais séjourné plusieurs mois durant, quelques années auparavant. Ce village avait, entre-temps, signé un contrat de « gestion locale sécurisée », procédure que l'on désigne communément par l'acronyme « Gelose ». Il était donc, comme on le dit là-bas, « gelosé ».
- 2 De la Gelose je n'avais qu'une connaissance théorique. Je savais qu'une nouvelle loi, datant de novembre 1996, avait été pensée au plus près de la réalité du terrain, dont l'enjeu était « une forme de sécurisation des droits, de nature à rendre aux villageois une maîtrise de leurs conditions écologiques d'existence » [Weber 2005 : 45] et que, plus que d'autres, cette loi entendait rendre aux villageois le droit à la parole.
- 3 Ce retour allait me permettre de procéder à un état des lieux, avant et après la Gelose. Je m'attendais à observer, dans le village, des changements positifs depuis la signature du contrat. Mais, à première vue, rien n'avait changé, si ce n'est peut-être la présence de quelques associations villageoises et d'un grand nombre d'enfants qui ne paraissaient pas en meilleure mise ou en meilleure santé qu'auparavant. Les b ufs, eux, semblaient moins nombreux. Je m'attendais aussi à ce que chacun sache ce qu'était la Gelose, dans la mesure où ce contrat exige l'adhésion de l'ensemble de la communauté représentée par ce qu'on appelle la CoBa, c'est-à-dire la « communauté de base ». Je fus surprise de découvrir que la Gelose pouvait être associée à un projet de construction de routes, à un programme de prévention du sida, à une campagne de vaccination, à un programme de protection des crocodiles et des lémuriers, ou encore à un projet de microcrédit. C'était là, sans doute, une revue de tous les projets et campagnes de démarchage dont le village avait fait l'objet au cours des dernières années. Pour en savoir plus, j'interrogeai un vieux notable que, lors de mon précédent séjour, j'avais identifié comme étant le « maître du village », descendant direct, par sa branche aînée, du fondateur du territoire.
- 4 Certains signes parlent d'eux-mêmes. Longtemps encore je me souviendrai de la manière dont, avec une certaine violence, cet homme cracha au sol l'écorce de la mangue qu'il venait de mordre, tout en ajustant son pagne avec de beaux gestes. Ainsi, sans aucune parole, il exprimait déjà toute sa gêne et son agacement et m'imposait

l'écoute car il allait m'offrir une réponse dans sa langue et allait tenter de me faire partager ses sentiments les plus profonds. Il m'expliqua comment il avait été démarché par une ONG et comment la signature de ce contrat empêchait les villageois de laisser leurs bœufs paître dans la forêt. Puis il ajouta : « Comment les en empêcher ? Les bœufs ne savent pas lire. » Je me souviens avoir alors pensé à l'article de Maurice Bloch intitulé « Why Do Malagasy Cows Speak French ? » [1998]. Mon interlocuteur me dit également que ce contrat était à l'origine de multiples projets « étrangers » qui incitaient les individus à monter des associations, « dont même des femmes et des adolescents pouvaient être les chefs », et il ajouta : « Si l'on met deux taureaux dans un seul parc, ils se battent. » Et de conclure :

La Gelose est un projet *pôlitiky*¹ qui a introduit des conflits entre les habitants, de grandes divergences qui nous rendent plus pauvres.

- 5 Comment expliquer le décalage qui existait entre la Gelose « vue d'en haut » et la Gelose « vécue en bas » ? Se pouvait-il que je sois tombée sur le seul village « gelosé » où le plan n'avait pas fonctionné comme prévu. Auquel cas il me fallait multiplier les études de cas.
- 6 J'allais bientôt poursuivre ma recherche en participant, avec mon équipe², à une étude³ commanditée par des organismes de développement venus d'horizons divers (États-Unis, Suisse, France, etc.). Sans entrer dans le détail, précisons qu'entre les exigences de l'expertise et celles de la recherche nous avons obtenu un espace de liberté, âprement négocié, s'étendant trois fronts : le temps, la maîtrise totale des méthodes et le choix des terrains. Nous nous sommes intéressés à six villages situés dans différentes régions de Madagascar, engagés dans des processus de transfert de gestion de la biodiversité et, surtout, que nous connaissions bien pour les avoir étudiés bien avant leur entrée dans le monde du développement.
- 7 Il ne s'agit pas, dans le présent article, de défendre les vertus du terrain contre la pensée globale et ses modèles universaux, ni d'exposer en détail les considérations du rapport final [Godefroit *et al.* 2004], mais de poser quelques questions importantes. Pour commencer, il convenait de chercher à savoir ce qui avait légitimé l'émergence de la Gelose dans le contexte international et national de l'époque, sachant que ce modèle se donne (dans sa conceptualisation tout au moins) tous les moyens pour éviter les écueils des autres modèles, présentés pourtant comme « vertueux ». Puis, pour comprendre les raisons pour lesquelles le projet avait dérivé, il fallait plus particulièrement que je me penche sur ce que l'on a coutume d'appeler « l'interface », qui se crée sur le terrain entre les maîtres d'œuvre et les communautés villageoises. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit notamment du mauvais usage que l'on peut faire d'une démarche censée favoriser le dialogue. Enfin, il convenait d'étudier les résultats de la « démarche patrimoniale » inscrite dans la Gelose.

La genèse de la Gelose

- 8 La littérature consacrée à la Gelose est abondante, provenant d'origines diverses, suscitant d'amples débats et mobilisant un très grand nombre d'acteurs. Je me propose de présenter d'abord le contexte dans lequel la loi de « gestion locale sécurisée » a été élaborée. Le retour aux sources de la pensée qui engendra cette loi me paraît indispensable car il me permettra de justifier du caractère exemplaire et unique de l'expérience qui consiste à penser autrement le développement, et qui a été tentée là.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

- 9 Le début des années quatre-vingt-dix marque un tournant important dans la manière de penser le développement. Cette période charnière impose de prendre en compte certains paradoxes. On admet enfin que les programmes d'ajustement structurel, basés sur des modèles économiques et des projections, tardent à montrer leurs effets sur les économies nationales et que, de surcroît, ils ont souvent été accompagnés de dommages collatéraux. C'est donc à cette époque que l'on commence à réfléchir à l'élaboration de nouveaux outils de développement prenant en compte le « facteur humain ». Certains parleront de « filet de sécurité de l'ajustement structurel », pour justifier de la nécessité de mesures sociales permettant néanmoins de poursuivre dans la même voie. D'autres proposeront une concertation avec les populations locales pour s'assurer de leur adhésion, dans le cadre d'une approche « intégrée » et « concertée ». La décentralisation est en marche et les Nations unies inaugurent, en 1987, la « décennie mondiale du développement culturel ».
- 10 L'Unesco et la Banque mondiale s'associent à ce projet car on sait désormais que le développement ne se limite pas à la seule croissance économique. Et, dans le discours qu'il prononce, Javier Perez de Cuellar⁴ interprète ce que Claude Lévi-Strauss disait quelque quarante années plus tôt, à savoir que c'est dans la culture que les groupes et les sociétés puisent leur énergie, l'inspiration et la liberté d'agir, en même temps que le savoir et la reconnaissance de la diversité, s'il est vrai, comme le disait en substance Lévi-Strauss, que la diversité culturelle est derrière nous, autour de nous et devant nous.
- 11 Mais le début des années quatre-vingt-dix est aussi le moment où le monde prend conscience de l'explosion démographique et de la situation très inquiétante dans laquelle se trouve la planète d'un point de vue écologique.
- 12 Tout se passe comme si le débat autour du développement s'emballait soudain [Goedefroit 2007]. On procède donc à un grand recyclage des théories économiques des années soixante. Et la nécessité d'agir pour sauver la planète appelle un coupable : dans ce contexte de globalisation en gestation, le coupable, c'est forcément « l'autre », celui que Garrett Hardin [1968] a pointé du doigt, ce voisin dont on ne sait rien sauf qu'il est peu enclin au bien-être commun ; ce pauvre qui ne peut que faire peser sur l'environnement le poids de sa misère⁵. Ces deux coupables n'en forment en réalité qu'un, qui, bien que compromettant l'avenir de la planète, est déclaré « innocent » pour cause de « mentalité à faire évoluer », d'« attachement excessif au passé et aux ancêtres » et de « non-conformité à un type de culture disposé au développement »⁶.
- 13 Au début des années quatre-vingt-dix, on jongle avec ce paradoxe selon lequel ce sont les hommes qui détruisent la biodiversité mais qu'il est impossible de la conserver sans eux. Réunis à une même table lors des sommets, tous les intervenants sont d'accord pour dire l'urgence de trouver des mesures au niveau local. Si, pour les uns, c'est l'occasion de faire entendre la voix de la société civile (ONG), pour les autres, c'est l'occasion peut-être de se décharger du poids du local pesant sur leur rationalité.
- 14 En 1992, à Rio, est signée la « convention sur la biodiversité biologique » dont l'article 8j énonce que « chaque partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, [...] respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et

pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent les modes de vie traditionnels ». Cet article est un parfait exemple de ces décisions prises de façon impulsive et dont on ne verra que plus tard combien elles sont difficiles à appliquer. Pour concrétiser un tel projet, il faut commencer par penser d'une manière nouvelle, et trouver des solutions méthodologiques adaptées à la diversité des contextes locaux et des cultures que l'on veut respecter et protéger. Il faut également disposer de temps, paramètre difficilement conciliable avec l'urgence. C'est là le second grand paradoxe de l'époque.

- 15 Madagascar et l'expérience de la Gelose déploient ainsi leur exemplarité parce que l'emboîtement des contextes est tel qu'on y retrouve le transfert des équivoques et des paradoxes rencontrés aux sommets. Le cas malgache répond, de manière parfaite, aux nouveaux critères de développement où se combinent la pauvreté des hommes, la diversité des cultures et la richesse incomparable de sa biodiversité. Un terrain rêvé, donc, pour réfléchir à un nouveau mode de développement.

LE CONTEXTE MALGACHE

- 16 À la même époque, Madagascar sort tout doucement d'une période de fermeture, engagée au lendemain de son indépendance. Durant les quelque vingt années qu'a duré la seconde République, les infrastructures routières se sont dégradées, isolant un peu plus les campagnes ; les conditions de vie se sont également dégradées (notamment l'accès aux soins, à l'éducation, etc.). Considéré comme l'un des pays les plus pauvres de la planète, Madagascar répond donc assez bien aux critères de l'aide, d'autant mieux que le pays jouit d'une biodiversité spécifique parmi les plus riches, qui le fera classer à la cinquième place des « hotspots de la biodiversité ».
- 17 Le terrain était donc particulièrement favorable pour la mise en place d'un certain nombre de mesures urgentes, à la fois sociales et environnementales, les deux domaines étant liés. Il s'agissait aussi de régler la question du « libre accès » aux ressources tout en corrigeant une certaine inégalité inhérente au régime foncier malgache. En effet, à Madagascar, la législation foncière reconnaît la propriété privée et la propriété d'État. Les autres formes d'appropriation sont regroupées sous le vocable « tenure collective ». Pour prétendre à un titre foncier, il est nécessaire de faire la preuve de la « mise en valeur » des terres. Les titres étant nominatifs, cette procédure n'est pas accessible aux communautés villageoises, pour lesquelles le territoire est un bien commun. En outre, le droit foncier malgache ne reconnaît que la propriété du sol mais pas les droits d'usage, temporaires ou permanents, des ressources. Cela signifie que les vastes territoires villageois n'appartiennent pas à ceux qui les habitent depuis des générations ou bien encore que le paysan n'est pas, de fait, propriétaire des rizières.
- 18 Au début des années quatre-vingt-dix, l'État malgache détient plus de 90 % du territoire national [Weber 1996 : 11] et encourage les investisseurs en leur proposant de signer des baux emphytéotiques. C'est la situation que décrit Laurent Berger dans ce numéro : on voit très bien comment les habitants se retrouvent en quelque sorte spoliés de leur territoire par l'installation d'une entreprise aquacole et comment, au final, un chef coutumier de premier rang y perd son sceptre et sa couronne. Le risque qu'avec l'ouverture du pays ce genre de situation ne se généralise était bien réel : on voyait (et on voit d'ailleurs encore) s'installer des réserves naturelles privées, des îles désormais

réservées aux seuls touristes fortunés et de vastes espaces de culture industriels dans lesquels les anciens villages se trouvent enclos. Une situation qui nous rappelle, bien sûr, l'époque de la mise en place du système de concession par les colons, et la création des villages indigènes, à la fin du XIX siècle.

- 19 Au début de la troisième République, on estime qu'il est temps d'agir et de « mettre en place de nouvelles conditions légales qui tiennent compte de la légitimité des acteurs locaux » [Montagne 2004 : 7]. Mais il ne faut pas oublier les divergences que masque l'unanimité des déclarations portant sur l'adhésion nécessaire des communautés villageoises au projet de transfert de gestion de la biodiversité, les raisons variant d'un acteur à l'autre.
- 20 Pour Jacques Weber, l'un des penseurs de la Gelose à Madagascar, si on veut parvenir à « une forme de sécurisation des droits, de nature à rendre aux villageois une maîtrise de leurs conditions écologiques d'existence » [2005 : 45], il faut conduire à terme un projet qui aurait la force d'une réforme foncière, et, surtout, il faut rendre la parole aux communautés villageoises, trop longtemps exclues des décisions.
- 21 Dans son rapport d'expertise, l'agronome Pierre Montagne [2004] précise que cette réforme se justifie par l'échec des réglementations antérieures. Il parle de l'incapacité de l'administration « à exclure, surveiller et punir partout et à tout moment [des communautés qui] continuaient à se référer à leurs pratiques (à leurs yeux pas forcément destructrices) et à leurs institutions locales en matière de gestion et d'utilisation des ressources naturelles renouvelables » [*ibid.* : 7]. Il ajoute que « l'enjeu des choix politiques faits au début des années quatre-vingt-dix était donc bien de mettre en place de nouvelles conditions légales qui tiennent compte de la légitimité des acteurs locaux pour faire face à cette situation de libre accès ». Et de conclure par cette phrase, qui balaie toutes les intentions et les déclarations de prise en compte des communautés :
- L'État et ses partenaires au développement décidèrent de mettre en place un programme de soutien à l'environnement [...] le Plan d'action environnementale était né [*id.*].
- 22 La lecture du texte de Pierre Montagne laisse quelque peu circonspect.
- 23 Pour certains, la Gelose est l'occasion, pour les populations, de se faire entendre dans la mesure où « les pauvres ne sont pas coupables » [Weber 2005] de l'état écologique de la planète ; d'autres approuvent ce projet parce qu'il faut enfin s'occuper de ceux qui profitent depuis bien longtemps d'un libre accès aux ressources, en raison de l'impuissance de l'État à punir⁷.
- 24 Se pourrait-il que, à une autre échelle, la Gelose procède du même malentendu que celui qui, lors du Sommet de Rio en 1992, a permis l'adoption de l'article 8j ? Qu'il y ait opposition entre ceux qui choisissent de laisser les populations s'exprimer pour faire entendre leurs droits et leurs choix et ceux qui pensent que ces mêmes populations abusent de la nature, en toute innocence mais par des pratiques insoutenables ? La lecture des rapports et des comptes rendus rédigés à la suite des différents ateliers de concertation qui ont précédé la promulgation, en 1996, de la loi Gelose me conforte dans l'idée que les divergences s'accroissaient au fur et à mesure que la loi était élaborée.
- 25 Quand, dans un même document, on peut lire des propos qui militent à la fois pour la prise en compte des droits des populations locales et pour que celles-ci changent de « comportement » et de « mentalité » et deviennent enfin « responsables », on peut

s'inquiéter d'entendre à nouveau ce discours que l'on pensait révolu depuis longtemps. L'idée persiste selon laquelle les pratiques indigènes sont forcément « contre nature », et que c'est seulement s'ils opèrent un tel changement que les autochtones pourront être considérés comme des acteurs dignes de collaborer aux projets de développement, en général, et de leur propre développement, en particulier. On peut s'interroger sur la rémanence de cette très vieille question des rapports de l'homme à la nature, qui hante la discipline depuis plus d'un siècle et semble, ici, prendre des tournures qui nous échappent d'autant plus que nous prétendons avoir soldé la question de la maturité des sociétés, de leurs capacités réelles à inventer leur avenir. Manifestement cette question demeure d'actualité⁸.

- 26 Si je m'intéresse aux intentions réelles et aux motivations qui ont présidé à l'élaboration de la Gelose, c'est parce qu'elles sont symptomatiques des contradictions de l'époque. Et ces contradictions sont, pour une bonne part, responsables des difficultés qu'a rencontrées la mise en œuvre de cette loi sur le terrain. Les détracteurs de la loi Gelose sont aujourd'hui nombreux, qui critiquent ses fondements et les principes qui la firent naître et proposent des réformes ou des amendements. Toutefois les réflexions qui ont sous-tendu l'élaboration de la Gelose me semblent exemplaires car elles ont le courage de relever le défi des paradoxes en proposant des possibilités de penser autrement.

AUX SOURCES DE LA PENSÉE DE LA GELOSE

- 27 La Gelose vise à « restituer une place centrale aux populations locales ». Dans la communication qu'il a faite lors du colloque panafricain qui s'est tenu à Harare en juin 1996, Jacques Weber explique avec une grande clarté ce en quoi cette loi est novatrice par rapport aux procédures classiques de conservation de la biodiversité :

Poser la question des relations entre conservation et développement, entre aires protégées et populations locales, revient à poser celle des relations entre sciences de la nature et sciences de la société [1996 : 1].

- 28 L'auteur nous rappelle que les politiques de conservation sont dominées par une représentation naturaliste des sociétés, « une vision biologique et mécaniste des relations société-nature, dans laquelle des individus ont une action directe de prédation sur l'écosystème » [*ibid.* : 4], alors que les instruments utilisés pour la mise en œuvre de ces politiques sont de nature économique, sociale et politique, et relèvent des sciences sociales. Il montre également que ces politiques « naturalistes » envisagent l'« approche participative » des populations à des projets toujours en termes de coûts de conservation plutôt qu'en termes d'objectifs de développement. Prenant pour exemple des expériences de terrain concernant diverses régions de Madagascar⁹, il affirme :

La conservation suppose de gérer les relations entre les hommes à propos de la nature bien plus que la nature elle-même [*ibid.* : 2].

- 29 Et, dénonçant le caractère inique des pratiques de spoliation des populations dans le cadre des programmes de conservation de la biodiversité, il propose que les populations locales figurent au centre de ces programmes tant il est vrai que « les humains sont partie intégrante des écosystèmes que l'on entend conserver » [*ibid.* : 5].
- 30 Cela requiert, écrit Jacques Weber [*ibid.* : 1], « une démarche alternative à la participation, fondée sur la négociation et le contrat. Ce changement d'approche dans

la gestion locale implique une médiation et nécessite une réforme des cadres institutionnels et légaux au niveau national ». En d'autres termes, il n'est plus question de faire participer les populations locales mais de leur donner les moyens de s'entendre et de se faire entendre dans l'élaboration d'un projet de gestion à long terme de leur environnement naturel en leur permettant, dans un nouveau cadre légal, de signer un contrat avec l'État. Il ne s'agit pas de rendre les communautés villageoises propriétaires de leur territoire mais de leur permettre, par une démarche volontaire, de « négocier », dans un rapport d'égal à égal, « leurs conditions écologiques d'existence » avec les instances représentatives et décentralisées de l'État.

- 31 Il me semble important de souligner dès à présent le courage intellectuel voire politique qui se dégage de cette nouvelle manière de penser, qui ressemble fort à un engagement, et ce même si l'époque se montrait favorable à ce genre de révolution. Tout d'abord, parce que cette autre manière de voir ne s'effraye pas de la complexité d'un terrain, Madagascar, sur laquelle elle entendait s'exercer¹⁰ et, surtout, parce qu'elle ne s'enferme pas dans la pure esthétique d'un intellectualisme stérile mais pousse l'exercice intellectuel bien plus loin, jusqu'à réfléchir aux modalités de sa mise en œuvre sur le terrain. C'est suffisamment rare pour que l'on revienne, même rapidement, aux principaux fondements méthodologiques qui sont à la source de cette nouvelle approche, de cette nouvelle démarche dite « patrimoniale ».
- 32 L'« approche patrimoniale » est, en quelque sorte, l'outil qui permet la mise en œuvre des transferts de gestion de la biodiversité entre l'État et les communautés villageoises. Cette approche, qui a fait l'objet de nombreux travaux antérieurs à la loi Gelose [de Montgolfier et Natali 1987 ; de Montgolfier 1990], est construite sur un certain nombre de principes, de constats et de nécessités qu'il convient de rappeler, même rapidement, pour mieux en comprendre le bien-fondé.
- 33 Un des principes fondamentaux de la mise en œuvre du transfert de gestion à Madagascar repose sur la nécessité d'une négociation entre tous les acteurs. Il ne s'agit plus de « faire participer » les populations locales à des projets aux règles prédéfinies mais de définir ces règles par l'interaction entre acteurs, en intégrant donc dès le départ leurs perceptions particulières. Cette position, radicalement inverse par rapport à la démarche participative, induit donc un autre principe, tout aussi fondamental et souvent souligné dans la littérature comme un prérequis à tout contrat de transfert : la demande de contrat doit faire l'objet d'une démarche volontaire de la part de la population concernée (communauté villageoise). Cela nécessite que l'on soit assuré de la parfaite adhésion de la communauté à la demande et, plus tard, que l'on soit assuré de la présence de tous les acteurs concernés par la négociation et/ou de la parfaite légitimité de leurs représentants.
- 34 Le long terme est également un principe important, qui justifie l'affichage patrimonial de la démarche. Il repose sur l'idée qu'en encourageant les acteurs à discuter sur des objectifs à long terme (de l'ordre de vingt-cinq à trente ans), c'est-à-dire non plus pour eux-mêmes mais pour leurs enfants, on parvient mieux à cadrer les engagements de court et moyen terme. La projection dans l'avenir serait un moyen de contourner les processus habituels de gestion des conflits, qui, dans le cadre d'un libre accès à la ressource, s'ancrent généralement dans des références au passé, entraînant, dans le présent, des comportements de « passager clandestin » (*free rider*) qui se déploient, comme on le sait, au déni du bien commun et de la bonne gestion de la ressource¹¹. Il s'agit donc d'identifier l'ensemble des acteurs concernés et de les encourager à

débattre de la situation présente et de ce qu'elle sera demain, en supposant que les tendances actuelles demeurent. On pose ensuite l'hypothèse que les acteurs impliqués dans cette réflexion existentielle en viennent à admettre qu'il n'est plus possible de continuer ainsi. Ce constat permet d'engager les discussions sur les objectifs à atteindre pour construire un « futur souhaitable » et, à partir de là, de décider des mesures à court et moyen terme pour y parvenir.

- 35 À la négociation s'ajoute la légitimité, à savoir le « contrat ». Celui-ci s'assortit d'une déclaration écrite, engageant à la fois la communauté villageoise et les représentants de l'État. Ce contrat revêt ensuite une forme plus originale, qui est l'une des particularités de la démarche patrimoniale inscrite dans la loi Gelose : la « ritualisation » des accords. Ceux-ci deviennent alors indiscutables, intangibles et inaliénables. Le principe consiste à passer par le rituel pour inscrire l'agrément de très long terme dans le symbolique [Weber 1996 : 10]. Cette ritualisation revient en somme à ancrer le processus de transfert dans la tradition et à traduire le contrat en termes coutumiers.
- 36 L'ensemble de ces principes implique, d'une part, qu'une instance représentative de la communauté villageoise soit créée afin de gérer le contrat et, d'autre part, que l'on ait recours, tout au long du processus de transfert aux compétences d'une personne qui facilitera la communication : le « médiateur environnemental ». Son interface se joue entre « des représentations différentes du passé, du présent et de l'avenir » [*ibid.* : 6] :
- Le médiateur peut être un scientifique, de préférence de sciences sociales, comme il peut être un politique, mais peu importe son appartenance disciplinaire ou professionnelle. Les qualités requises sont sa capacité d'écoute et de restitution des opinions, la capacité à légitimer les points de vue dans la négociation, surtout lorsque ceux-ci sont opposés. Il lui faut donc également une bonne capacité de synthèse [*ibid.* : 6-7, note 4].
- 37 En pensant au terrain malgache, on pourrait contester le bien-fondé de certains préalables et de certains principes. À commencer par le principe du libre accès, qui me semble mal définir le statut des territoires villageois. Difficile donc d'imaginer que l'attitude de « *free rider* » puisse, dans ce contexte précis, être retenue comme une véritable tendance. Le fait que les acteurs puissent s'entendre sur le caractère non pérenne de la situation me laisse songeuse. On pourrait aussi s'interroger sur le sens du passage par la ritualisation car, même si celle-ci est pertinente, le risque existe que l'on en vienne à une « folklorisation ». On pourrait également se demander comment l'ensemble des acteurs peut être convenablement représenté sachant que, dans les assemblées, l'ordre hiérarchique qui domine les communautés ne laisse aucun droit à la parole à des personnes pourtant très impliquées.
- 38 Cependant, cette démarche patrimoniale est une belle tentative de conciliation des impératifs du global (généralisation et modélisation incontournable, impératif du temps qu'impose l'urgence d'agir) avec les nécessités, tout aussi impérieuses (le rythme du temps et la prise en compte de la diversité du réel), qu'impose la simple adhésion à l'idée qu'il est grand temps de « restituer une place centrale aux populations locales ». C'est là un véritable défi. Je n'entends donc pas porter de jugement critique à ce sujet. Je m'interrogerai plutôt sur l'usage qui a été fait de cette pensée, de sa traduction, triviale selon moi, et des circonstances de son détournement qui participe à la volonté actuelle de certains de la travestir en grotesque.

La Gelose et ses usages « pôlitiky »

- 39 Dix années se sont écoulées depuis qu'a été promulguée la loi 96-025 relative à la « gestion locale sécurisée ». Depuis, des expériences éparses, mais néanmoins nombreuses, ont été réalisées à travers l'ensemble des régions de Madagascar. Il est temps aujourd'hui de dresser un premier bilan. Les rapports d'expertise se multiplient et sont plus nombreux encore que ne le sont les contrats Gelose validés. Ils révèlent souvent que les procédures de transfert ont été impossibles à appliquer. Cependant les préconisations varient selon les experts. Certains proposent l'abandon, pur et simple, de l'expérience et militent pour un retour à une gestion plus dirigiste, excluant par là toutes les démarches qui ressemblent, de près ou de loin, à la « participation », à la « concertation » et à la « négociation » avec les populations locales et, en conséquence, proposent l'abandon de la démarche patrimoniale. D'autres pointent les difficultés de mise en uvre du processus au niveau « intermédiaire » et l'incapacité ou l'impossibilité des instances décentralisées de l'État à assumer le rôle qui leur est dévolu dans ce processus de transfert et proposent un certain nombre d'aménagements de l'ensemble, mais non l'abandon de la démarche patrimoniale.
- 40 Qu'il y ait eu, lors de la mise en uvre de la Gelose, des détournements au niveau des instances administratives, c'est aujourd'hui une évidence. J'ajouterai même que, dès le départ, les promoteurs de cette loi les avaient envisagés :
- D'après Murombedzi, la décentralisation de la gestion connaît un certain nombre de difficultés tenant à son caractère « *top-down* » et à la tendance de la bureaucratie à affirmer son contrôle. Enfin, la gestion serait de facto capturée par les districts reconnus par la décentralisation. Nous verrons que le processus malgache n'est nullement à l'abri de semblables évolutions [Weber 1996 : 10].
- 41 Je ne parlerai toutefois que des difficultés rencontrées dans la mise en uvre de cette loi au niveau strictement local. Ce type d'« accidents », non prévus et très rarement évoqués dans les rapports d'expertise, sont néanmoins fortement présents sur le terrain. Je n'évoquerai que ceux qui, lors de nos enquêtes, nous sont apparus comme les plus « classiques », quoique rarement mentionnés dans les expertises. Qu'ils soient le résultat d'une mauvaise interprétation des principes de la démarche ou le fruit de la concurrence entre les différents acteurs, il n'en demeure pas moins que ces accidents, que l'on propose de classer en trois catégories, contribuent à dénaturer l'esprit de la Gelose et confèrent son véritable sens au mot « *pôlitiky* » qu'avait prononcé le vieil homme.

DE LA VOLONTÉ AU DÉMARCHAGE

- 42 Tout un pan de la Gelose et de la démarche patrimoniale reposant, l'une et l'autre, sur la négociation et non sur la participation, il est impératif que la demande de contrat émane des communautés villageoises à travers une démarche volontaire. Toutefois ces communautés n'ont qu'une connaissance restreinte voire nulle de la législation foncière et sont persuadées d'être propriétaires, de manière communautaire, de ces lieux balisés par la succession, dans l'histoire, de la présence de leurs ancêtres. Elles risquent de mal interpréter les contrats qu'elles passent avec l'État pour gérer leur environnement naturel et risquent également de se croire privées de leurs droits par le biais de man uvres politiques dissimulées derrière les aides au développement. Le « médiateur environnemental » est donc un personnage clef du dispositif de transfert,

qui, endossant le rôle délicat de l'interface, devra non seulement disposer d'un grand nombre de qualités mais devra aussi être formé à cette fonction. C'est bien ce que prévoit la loi.

- 43 Sans prétendre à la totale représentativité des cas étudiés lors de nos enquêtes, nous avons constaté que le principe d'information préalable et celui de la démarche volontaire n'ont pas été observés, car, à une exception près, la totalité des villages étudiés ont été, pour ainsi dire, « démarchés » par des agents travaillant pour des ONG. Il ne faut pas s'en étonner, les ONG étant précisément identifiées comme maîtres d'œuvre privilégiés dans le cadre de la loi Gelose. Comment une ONG, rompue à l'approche participative, peut-elle, en peu de temps, changer sa façon de faire pour adopter le sens de la négociation ? Comment échapper au mélange des genres lorsqu'on a affaire aux mêmes ONG et aux mêmes personnes lors d'une campagne contre le sida ou lors d'une campagne pour la vaccination infantile ? Ce sont sans doute ces amalgames qui expliquent l'imprécision que la Gelose génère dans l'esprit des villageois.
- 44 Portant sur les récits des conditions d'information et de mise en œuvre des contrats [Goedefroit et Feltz 2004], nos enquêtes révèlent un niveau d'information généralement faible et très inégal et, surtout, en total désaccord avec les principes de négociation et de concertation inscrits dans la démarche patrimoniale. Tout se serait passé comme si seuls quelques individus, soi-disant représentatifs de la communauté villageoise, avaient eu à gérer la mise en œuvre de la Gelose. On comprend donc mieux l'« amnésie » dont est victime une partie de la population.
- 45 Ces hypothèses méritaient d'être confrontées aux contrats de transfert¹². Stupéfaits, nous avons vu que certaines ONG se montraient d'une grande efficacité lorsqu'il s'agissait de faire signer des contrats en fin d'année budgétaire. Or, si on peut apprécier ce dynamisme, on peut aussi s'inquiéter de ce que, par exemple, quatre villages voisins aient signé quatre contrats identiques ressemblant à des formulaires types dans lesquels la liste « ressources du territoire » est toujours la même. Ainsi un village se voit contraint, par contrat, d'abandonner la pratique de la pêche alors qu'il n'existe pas de ressource halieutique dans ses parages. Dans un autre village, la liste des espèces à protéger a, certes, été établie par les habitants, mais avaient-ils bien compris ce qu'on leur demandait ? On peut en douter lorsqu'on retrouve répertoriés, dans cette liste, des animaux domestiques (poulet, canard, chien, chat, zébu). Il paraît assez évident que, insuffisamment informés de ce qu'on attendait d'eux, les villageois ont aligné des noms d'animaux qui, pour eux, avaient une certaine « valeur » et qu'il convenait donc, en toute logique, de protéger. Il est clair que, vu sous cet angle, les poulets sont plus importants que les lémuriers, et les zébus que les crocodiles ! On est bien loin, très loin, de l'information préalable, de la démarche volontaire et de la concertation dans le temps long.
- 46 Comment expliquer les dérapages qui apparaissent dès la première étape de la démarche patrimoniale ? On sait très bien qu'en matière de développement local il existe une concurrence importante entre les ONG œuvrant dans la même région et occupant le même créneau. Ces organisations partagent les mêmes contraintes (l'urgence, le nombre d'actions à réaliser) et les mêmes ressources (financements), et collaborent très peu entre elles. On peut dès lors s'attendre à ce que s'appliquent à ce genre de communautés les modèles les plus classiques du développement, à savoir la « tragédie des communs » ou encore le principe du « *free rider* », allant à l'encontre du

bien commun que l'on devrait rencontrer au sein des « communautés de base » (CoBa) et que l'on entend justement combattre par des méthodes appropriées.

- 47 La législation malgache portant sur le statut des ONG ne date que de l'année 1997, et, à l'époque, le contexte était d'une grande souplesse [Goedefroit et Razafindralambo 2002]. Pourra-t-on un jour mettre en place un projet qui régule le libre accès et les comportements de « *free rider* » rencontrés au sein de ces « communautés d'interface » ?

LA « SCÈNE » DU CHOIX DES REPRÉSENTANTS

- 48 Dans la démarche patrimoniale, la concertation entre tous les acteurs est le moyen de parvenir à l'élaboration d'un projet pensé et accepté par l'ensemble de la communauté. La représentation de cette dernière est indispensable au bon déroulement du projet. La loi¹³ reconnaît l'existence des acteurs via la redéfinition du concept de *fokonolona* (communauté villageoise). Apparu à l'époque coloniale, ce concept s'avère efficace pour réunir, sous une même étiquette, les diverses configurations des communautés villageoises. Une fois un projet conçu de manière communautaire, l'ensemble de la communauté est invité à élire ses représentants, qui rejoindront le bureau de la CoBa, association légalement constituée, qui doit veiller à la juste application du contrat et fournir des rapports aux instances décentralisées de l'État. Pour rappeler à l'ordre des contrevenants, la CoBa peut recourir aux tribunaux et à la police.
- 49 Comment, concrètement, constitue-t-on le bureau d'une association détenant un tel pouvoir au sein de la communauté ? On peut s'interroger sur l'aspect démocratique de l'élection qui renvoie à une multitude d'autres interrogations portant par exemple sur le sens du mot « démocratie », lorsqu'on considère les rapports de force qui s'instaurent en la circonstance, ou encore sur le sens même que l'on donne au mot « représentativité » puisque la terre est une affaire d'hommes, d'autochtones et d'aînés, et toujours dépendante de la configuration des communautés.
- 50 Considérons tout d'abord la position d'une communauté villageoise invitée à élire le président et les autres membres d'une association devant la représenter. Qu'est-ce qui peut motiver un individu à se présenter et un autre à ne pas s'impliquer, sachant que le niveau d'information sur la nature du projet est généralement faible ou inégal ? La réponse se trouve dans la composition des bureaux et dans les propos de nos informateurs. On constate que les individus qui possèdent un pouvoir légitime sur la terre, ou qui font autorité (membre d'un lignage fondateur de village, possédé, devin-guerisseur...), ne sont que très rarement président de la CoBa et que, quand ils rejoignent le bureau, ils occupent une position subalterne. En effet, ils perçoivent souvent le contrat de transfert comme une chose « étrangère » et ne voient pas très bien l'intérêt de rentrer dans un projet qui leur permettrait d'acquérir un pouvoir de gestion et de contrôle qu'ils détiennent déjà. Ils ne comprennent pas vraiment pourquoi ces droits, qui portent sur un domaine purement traditionnel (les droits à la terre), acquis par héritage ou par un savant calcul de filiation, devraient faire l'objet d'une reconnaissance et d'un contrat avec l'extérieur. En d'autres termes, ils ne se sentent pas concernés et, considérant que c'est là une affaire d'« étrangers » ou venant du *fanjakana*¹⁴, ils laissent généralement cette tâche à ceux qui sont tout indiqués pour le faire, à savoir les « étrangers » au village ou nouveaux venus, ou ceux qui se montrent les plus « modernes ».

- 51 Le profil type du président de la CoBa est le suivant : il s'agit d'un homme, jeune (moins de 40 ans), installé depuis peu au village ou ayant résidé à l'extérieur du village quelque temps, sachant écrire et/ou lire ou, en tout cas, montrant des dispositions pour discuter avec les étrangers et pour régler les affaires de « papiers » (instituteur ou autre). Il se montre dynamique (ce qui plaît beaucoup aux promoteurs de projets) et moderne : par sa tenue, mais aussi par le fait qu'il est adepte d'un culte évangélique et entend agir « contre » les formes les plus traditionnelles de croyances jugées comme étant des superstitions, « des blocages » au développement de son village. Il est donc critique vis-à-vis du pouvoir des « vieux » et est très intéressé par toute forme de projet « étranger ». Parfois il est à l'origine de l'installation de la première association dans le village et, par là même, se trouve être président du bureau.
- 52 Quel intérêt une telle personne peut-elle trouver à s'investir dans un projet de développement, qui, justement, concerne un domaine géré par les « aînés », et qui passe par tout un système de droits et de pouvoirs dans lequel il occupe une place marginale ou de second ordre ? C'est précisément parce qu'il peut alors faire bouger un système qui fonctionne en sa défaveur et acquérir un certain statut, et ce grâce à un soutien étranger. La stratégie n'est pas toujours consciente et la position pas toujours aussi individualiste. Mais la situation est telle.
- 53 La conséquence la plus directe est que, surtout en ce qui concerne la gestion du territoire et de ses ressources, deux pouvoirs coexistent dans un même village : un pouvoir ancien et préexistant, seul capable de faire appliquer des mesures et pourtant très peu impliqué dans les projets de transfert (un pouvoir invisible pour le regard extérieur ?) et un pouvoir plus moderne et plus bureaucratique, soutenu de l'extérieur mais souvent incapable d'appliquer les mesures. Le risque est que des tensions apparaissent entre ces deux pouvoirs, entraînant l'échec du transfert et, bien sûr, l'existence de conflits et de scissions. Je reviendrai, dans la troisième partie de cet article, sur cette éventualité qui a fait dire à mon vieil interlocuteur qu'on ne met jamais deux zébus mâles dans un même parc sans courir le risque qu'ils ne se battent.
- 54 Nous sommes donc dans un système de courtage très classique [Bierschenk *et al.* 2000], admis comme un mal nécessaire [Goedefroit et Feltz 2004]. Ce système fonctionne d'autant mieux que les maîtres d'œuvre de la Gelose sont étrangers au village et que, ne disposant pas d'étude préalable, ils ne savent que peu de chose de la structure sociale de la communauté. En effet, ils s'intéressent à la biodiversité d'un lieu, mais aucune mesure n'est prise ou nos études de cas n'en ont-elles tout du moins relevé aucune, pour s'assurer de l'état organisationnel de la communauté villageoise concernée, des hiérarchies de pouvoir qui pourtant régissent l'accès aux ressources et leur usage, des principes d'autochtonie et de préséance tout aussi importants. Le contexte aussi est omis : tout semble se passer comme si on avait à chaque fois affaire à une population dont la seule spécificité était d'être malgache et comme si le contexte était forcément « vierge » de toute intervention extérieure ou, si ce n'était pas le cas, comme si ces interventions antérieures ne venaient en aucune sorte interférer avec le nouveau projet.
- 55 Or, comme je l'ai montré dans un précédent article [Goedefroit et Feltz 2004], la configuration sociale et les formes d'autorité varient fortement d'une communauté villageoise à l'autre. C'est cette réalité qui se cache sous l'étiquette de « *fokonolona* ». D'une certaine manière, on peut dire que cette ignorance des conditions réelles favorise l'émergence de ce phénomène. La personne qui possède le profil que nous avons décrit

plus haut est même souvent encouragée par les ONG à poser sa candidature à la présidence de la CoBa. En effet, elle semble réunir toutes les qualités requises, y compris celle de savoir écrire, ce qui paraît fondamental dans la gestion du projet de transfert. Ce critère, à lui seul, ne découragerait-il pas les « vieux » à s'investir ?

- 56 On sait que la composition du bureau de la CoBa est peu représentative de la communauté villageoise, et on peut supposer que c'est son président qui en maîtrise l'élection en fonction des critères de représentativité des « étrangers-maîtres d'uvre ». Ce que confirment les comparaisons, auxquelles nous avons procédé, entre la composition du bureau de la CoBa et la composition de la communauté villageoise. On constate, en effet, dans le bureau, une forte représentativité (70 % en moyenne) des alliés (affins, matrimoniaux, consanguins) du président et donc une très faible représentation des autres catégories d'habitants (autochtones, par exemple), qui occupent toujours une place secondaire (second conseiller, par exemple). En revanche, vu de l'extérieur et selon d'autres critères, le bureau affiche une cohérence parfaite : représentation féminine (fréquemment l'épouse ou la belle-sur du président, qui occupe la place de « trésorière »), présence de jeunes et de « vieux ». Mais jamais de « vieilles ». Et, fait non négligeable, cette représentativité vise surtout à satisfaire les institutions extérieures. C'est dans la catégorie des « vieux » qu'on retrouve un fort pourcentage d'autochtones, le président faisant appel à un parent par alliance.
- 57 On peut supposer que le choix des représentants du bureau de la CoBa correspond à la rencontre de deux « ignorances mutuelles » ou plutôt de deux « intentionnalités » : celle des intervenants extérieurs et celle des villageois, chacun croyant devoir répondre à ce qu'il imagine être le désir de l'autre. À ce rendez-vous des subjectivités, certains se sentent particulièrement conviés, investis en somme de la mission d'agir pour le bien de l'autre. C'est sans doute là que se produit « la » véritable rencontre entre les « étrangers » (travaillant dans le cadre d'une ONG) et ceux qui, perçus également comme « étrangers » au sein de leur village de résidence, voient dans ce rendez-vous un moyen, d'une part, d'être reconnus comme représentants d'une communauté qui tarde à les reconnaître et, d'autre part, de faire « évoluer » les choses.
- 58 Sur ce point, je pense que les expressions habituellement employées pour qualifier ce comportement (« courtage », « comportements adaptatifs », « effets pervers ») ne recouvrent qu'imparfaitement la complexité de la réalité. Ce n'est pas forcément par intérêt personnel, mais aussi par engagement, que certains revêtent, de manière opportune, des habits de courtiers. Qu'ils soient bénévoles d'ONG, « facilitateurs » ou encore « médiateurs environnementaux », appointés par un projet de transfert de gestion de la biodiversité, ou encore laissés pour compte dans le village où ils vivent, tous sont mus par un engagement qui les fait se rejoindre. On verra, dans la troisième partie, que cette façon de penser « ce qui est bien pour l'autre » recèle une véritable capacité d'agir sur le réel.

LES TRADITIONS OPPORTUNES

- 59 Pierre Montagne écrit :

La communauté locale de base est assistée par un médiateur environnemental agréé qu'elle choisit. Le médiateur environnemental veille à l'équité du contrat. Le contrat est préparé techniquement par un bureau d'étude privé, agréé également, choisi par la communauté locale de base [2004 : 11].

- 60 On peut se demander comment, en brousse, des villageois peuvent choisir un bureau d'étude. La réalité prend plutôt, nous l'avons vu, la forme d'un démarchage.
- 61 Il existe une grande diversité dans la manière dont les contrats de transfert sont présentés, négociés et mis en place par les ONG via les médiateurs environnementaux. Cette liberté prise avec les modalités, pourtant réfléchies en amont, relève d'une traduction différenciée de la part des maîtres d'uvre, qui agissent non pas en conformité avec le modèle ou en adéquation avec le contexte local mais par référence à des éléments extérieurs, forcément étrangers. Je me suis interrogée précédemment sur les risques de « dérapage » dans le passage d'une approche « participative » à une démarche « de négociation » et ai montré comment la mise en uvre de la « démarche patrimoniale » se voit parfois fortement modifiée par les contraintes (urgence, rentabilité, ressources financières...) et par le jeu de la concurrence entre ONG. Mais, de toute évidence, ce ne sont pas là les seuls critères qui expliquent ces différentes façons de faire et de traduire l'idée originelle de « démarche patrimoniale ».
- 62 L'origine d'une ONG, sa culture, son idéologie et sa façon de percevoir une communauté villageoise et ses actions sur la biodiversité infléchissent sa manière de faire. À quoi bon construire un modèle global si, dès l'instant où il se retrouve dans les mains des maîtres d'uvre, il se voit totalement remanié suivant des formules très diverses ? La « démarche patrimoniale » est fortement soumise aux contingences culturelles des ONG (américaines, françaises, allemandes, japonaises ou suisses), lesquelles ont leur propre usage de l'outil et, ce faisant, n'obtiennent pas les mêmes résultats.
- 63 Les concepteurs des outils du transfert de la gestion de la biodiversité et, surtout, de la gestion des ressources naturelles renouvelables ont eu soin de prendre en compte les paramètres culturels des populations concernées : c'est là une évidence inscrite dans le concept et dans les modalités. Mais pouvaient-ils a priori imaginer que d'autres facteurs culturels, totalement étrangers, interagiraient dans le processus, entraînant un dévoiement plus ou moins important de l'idée d'origine et ayant des effets très différents sur les populations ? La question qui se pose est celle de la place qu'on accorde à la « culture » dans la conceptualisation des nouveaux outils de développement et de l'« usage » qu'on en fait. Que la culture soit présentée comme un « frein au développement » ou, au contraire, comme une richesse mondiale ; qu'elle soit présentée comme un élément qu'il faut prendre en compte, comme dans le cas de la loi Gelose : elle ne concerne jamais, et de manière très opportune, que la culture des autres.
- 64 Loin du discours qui préconise la « concertation » et l'invitation à réfléchir à un futur « souhaitable », le discours que les médiateurs « servent » aux villageois ressemble davantage à ceci :
- Il est grand temps de changer de mentalité car, si vous continuez à détruire la richesse de vos ancêtres, vos enfants n'auront plus de quoi vivre... La nature a une fin... Il faut que vous réagissiez de toute urgence : nous sommes là pour vous y aider...
- 65 C'est un glissement par rapport à la consigne initiale. On est loin du rêve d'une projection dans la longue durée.
- 66 Lorsque nous interrogeons des médiateurs et des responsables d'ONG sur ce glissement du discours, tous prétendent que ce langage convient parfaitement à la « démarche patrimoniale », laquelle, profondément, doit changer les mentalités des villageois en leur faisant comprendre combien leurs pratiques sont « nuisibles » à l'environnement

et combien « il est temps pour eux d'évoluer, de se développer ou encore de s'ouvrir ». Et de poursuivre en disant que c'est là leur rôle et que si les villageois pouvaient prendre conscience de la menace immédiate que constituent leurs pratiques, le projet irait d'autant plus vite. Question donc d'efficacité.

- 67 Ces propos sont pourtant relativement modérés vu la tendance actuelle qu'ont certaines ONG à diaboliser les pratiques traditionnelles et à annoncer la fin imminente de la nature. Nous avons pu constater en effet que cette tendance variait sensiblement selon le pays d'origine (Suisse, Japon, France, États-Unis) et que ce regard s'accentuait lorsque l'ONG avait pour vocation la préservation de la nature « contre » l'action de l'homme. Sur ce point les analyses de Janice Harper [2002] confortent les nôtres. Nous avons également noté que, lorsque le médiateur environnemental était d'origine urbaine et avait fait des études universitaires, il avait une plus grande propension à instaurer une distance entre sa position et celle des communautés villageoises, en portant un jugement encore plus affirmé sur l'urgence qu'il y avait à rompre avec les traditions et les croyances irrationnelles, et, ce qui est surprenant, avec l'analphabétisme. Or il se trouve que les médiateurs environnementaux sont en grande majorité recrutés dans cette catégorie.
- 68 En l'occurrence, on devine que le médiateur environnemental, issu de la ville et ayant fait des études, adhère facilement au discours des ONG, qui, par leur culture d'origine et la source de leur financement, optent pour une idéologie conservacionniste radicale. Il suffit d'ajouter à cela l'adhésion du médiateur à un nouveau culte réformé, phénomène très puissant à Madagascar aujourd'hui et qui facilite parfois l'embauche dans une ONG, pour que l'invitation à la réflexion et au rêve se commue en prêche : la diabolisation des pratiques et l'annonce de la fin imminente du monde servent alors de média à l'idée de la Gelose.
- 69 En conclusion de cette deuxième partie, je souhaite revenir aux propos du vieil homme. En malgache, « *pôlitiky* » n'est pas l'équivalent de « politique » en français. En mars 2006, lors de sa leçon inaugurale au Collège de France, Maurice Bloch a précisé le sens de ce terme lorsqu'il est utilisé pour qualifier le comportement des enfants face à celui des adultes. Selon lui, le passage de l'enfance à la vie d'adulte consiste en un long apprentissage à devenir « *pôlitiky* », lequel permet d'apprendre à cacher ses intentions réelles en les enrobant de discours « acceptables » ou « convenus ». On comprend donc un peu mieux ce que voulait nous dire ce vieil homme. Et, tout bien considéré, il faut reconnaître qu'il a fait le choix du bon mot pour qualifier la situation. Preuve ainsi que « la restitution de la parole » aux villageois, inscrite dans la Gelose, était, tout compte fait, une excellente chose.

Les impacts des projets environnementaux

- 70 Quand un projet de développement n'atteint pas son objectif, on commence par en chercher les raisons et, surtout, les coupables. Puis on décide de l'abandonner, de le maintenir ou de mettre en uvre de nouveaux projets. Mais ce n'est que très rarement que l'on se préoccupe des traces laissées sur le terrain par ces projets abandonnés, c'est-à-dire de la « pollution » de l'environnement communautaire que provoquent ces expériences, non réussies mais souvent reproduites.
- 71 Des experts du développement s'interrogent sur ce qu'ils appellent la « résistance des populations » à des projets pourtant conçus pour elles, et observent que, étant de

nature culturelle, celle-ci est difficilement « maîtrisable ». Il est vrai que l'on constate, depuis quelque temps, une certaine « crispation » du terrain vis-à-vis des étrangers et que cette crispation est plus perceptible encore dans les villages qui accumulent les expériences de projets de développement abandonnés pour des raisons que manifestement on leur a peu ou pas expliquées. Un climat de défiance se propage de village en village et atteint même les villages les plus reculés, ceux qui n'ont pas encore été touchés par le « développement ».

- 72 J'en déduis qu'il sera de plus en plus difficile de « négocier » avec les communautés. En effet, les habitants restent seuls pour gérer les « restes » abandonnés de ces projets. Certains restes sont matériels : on se les partage ou on les recycle (meubles, t-shirts, postes de radio, bâtiment en dur). D'autres, invisibles, auront des effets plus insidieux qui affecteront le système villageois, depuis son organisation jusqu'à ses représentations. On oublie sans doute un peu trop souvent qu'à l'heure actuelle les « contextes locaux » d'intervention du développement sont rarement vierges d'actions antérieures et que toute intervention exogène entraîne forcément des modifications endogènes au sein de ces communautés. Il y aurait alors des seuils de charge à ne pas dépasser et une pression « anthropique » sur le milieu humain à bien évaluer.
- 73 Ces considérations sont valables pour tout projet de développement local et quelle que soit sa nature. Elles ne pointent donc pas du doigt la Gelose. Cependant, les projets mettant en jeu les ressources naturelles et la biodiversité, qu'il s'agisse de projets de valorisation, de transfert ou de conservation, bouleversent parfois l'équilibre de ces communautés qui obéissent depuis longtemps à des codes régissant le droit d'accès et d'usage de la terre, ainsi que le droit d'antériorité sur le territoire. Dans cette troisième partie, j'entends donc accorder mes propos à la voix de ce vieil homme qui a si bien choisi ses mots.

JAMAIS DEUX TAUREAUX DANS LE MÊME PARC !

- 74 Il faut se rendre à l'évidence : un projet de développement ne peut fonctionner sans interface ou sans représentant des communautés villageoises, ce qui oblige à constituer des associations locales. Ce processus donne un cadre légal à cette instance et identifie aussi un pôle d'interface, tout à la fois garant et partenaire, capable d'assurer de nouvelles contingences comme, par exemple, gérer les fonds de cotisation et de financement, rédiger un rapport, etc. Mais il faut savoir que le système associatif est une chose nouvelle et étrangère pour ces communautés villageoises, qui connaissent bien d'autres modalités de gestion de tontine et de projets. Il faut savoir aussi que, dans ces sociétés, la légitimité d'un individu au pouvoir ou qui exerce une fonction de représentativité est une chose tellement évidente qu'elle ne souffre aucune palabre, aucun débat. Elle s'impose, pour ainsi dire, d'elle-même, dans le silence. J'aurais presque envie de dire que le fait même d'en parler est en soi une remise en cause de cette légitimité. Une manière assez « *pôlitiky* », en somme, de contester l'éminence du « politique ».
- 75 Il me semble que les anthropologues qui connaissent Madagascar me suivront dans cette idée : on ne parle que de ce qui paraît superfétatoire et on tait toujours, par décence ou par respect, l'évidence. On comprendra peut-être un peu mieux le pourquoi de l'absence des autorités véritablement légitimes lors de la grande « scène », organisée

par les ONG, du choix des représentants de la CoBa, et ce indépendamment de leurs véritables bonnes intentions que je n'entends nullement ici contester.

- 76 Une association villageoise rencontre souvent un contre-pouvoir au sein même de sa propre communauté. Pour ce qui est de la Gelose, lorsqu'on met un projet en route, c'est dans les premières années que l'on recueille le plus grand nombre de plaintes. Rapidement, le nombre des plaintes décroît. Ce phénomène est souvent interprété par les acteurs extérieurs comme une preuve de la bonne gestion du projet ou de l'efficacité du contrôle exercé par les membres de la CoBa. Mon interprétation est différente.
- 77 Étant donné la composition du bureau de l'association et le profil de son président, on conçoit que, très vite, des problèmes apparaissent, révélant des tensions anciennes au sein de la communauté, et bâillonnées jusque-là. Il y a conflit entre l'association et la communauté villageoise. Il n'est pas anodin d'observer que les manquements au contrat les plus souvent dénoncés concernent les pratiques d'élevage. Ce qu'évoquait notre informateur lorsqu'il affirmait que les villageois n'avaient plus le droit de laisser leurs bœufs paître dans la forêt. Dans la réalité, il s'agit là d'un artifice qu'utilisent les nouveaux représentants, lesquels, marginaux ou étrangers, n'ont pas de bétail et souhaitent mettre au pas ceux qui, riches en bœufs, détiennent le pouvoir autochtone dans le village. Sous la métaphore des taureaux enfermés dans un même parc, s'exprime, en fait, l'affrontement viril de deux légitimités, de deux candidats au pouvoir.
- 78 Dans un second temps, des dissensions internes apparaissent au sein même du bureau de l'association, qu'un examen un peu plus détaillé en termes d'organisation permet de rendre visibles et même prévisibles. On constate en effet que l'ordre naturel des générations, ou encore l'ordre d'ânesse, se retrouve inversé¹⁵. De telle sorte que le beau-père, ou le frère aîné, par exemple, se voient, au sein de l'association, soumis aux ordres du beau-fils, ou du cadet, obligés de se taire et de leur laisser la parole. Quand la porte de la case ayant abrité les réunions s'ouvre, l'ordre naturel reprend sa place et les tensions se cristallisent dans l'injonction d'un retour à la « décence ». L'affaire prend des proportions que l'on peut difficilement imaginer, contamine les relations au sein des familles et des foyers. Untel nous explique que la trésorière de l'association, femme du président et fille du second conseiller, a dû choisir entre son père et son époux. Tel autre, jeune président, nous rapporte l'attitude de son frère aîné, trop traditionnel à son goût et « ne connaissant rien aux papiers », et qui entendait pourtant parler en premier. Un phénomène de « babélisation » étreint soudain la communauté villageoise et les réunions du bureau de l'association. Faute d'entente, plus aucune plainte n'est déposée, ce qui, de l'extérieur, est perçu comme l'expression d'un grand calme, preuve d'un parfait ordonnancement.
- 79 Il n'est pas rare, à ce stade, que des membres du bureau décident, de manière individuelle, de monter leur propre association pour se faire entendre. La venue d'ONG et les campagnes de sensibilisation créent alors les opportunités.
- Même les femmes et même les *kidabo* (adolescents) ont maintenant leur association, dont ils sont les chefs.
- 80 Ce sont les mots utilisés par notre vieil informateur pour expliquer les conséquences de la mise en œuvre de la première association dans son village : efflorescence soudaine de nombreuses associations, qui « introduit des conflits entre les habitants, de grandes divergences qui nous rendent plus pauvres ». Ce phénomène de prolifération des associations n'est pas particulier aux villages « gelosés » mais accompagne tous les

projets de développement, comme j'ai eu l'occasion de le montrer dans mes précédents travaux sur les fronts pionniers de la pêche crevette [Goedefroit 2002].

- 81 La fragilisation du pouvoir autochtone par cette nébuleuse d'associations déséquilibre parfois fortement les relations entre autochtones et migrants, ce que l'on peut observer dans le renversement des alliances matrimoniales [*ibid.*]. Elle conduit souvent à l'inefficacité de l'ancien système de contrôle des droits d'accès et d'usage des ressources naturelles du territoire mais très rarement à l'édification d'un nouveau pouvoir communautaire. Tant et si bien que cette situation de « vacance » de contrôle ferait le lit des comportements de « *free rider* », antérieurement marginaux, que l'on entendait pourtant à tout prix éviter en mettant en place une loi permettant justement de juguler les débordements propres à la situation de « libre accès ». C'est bien cette hypothèse que je souhaite exposer en apportant quelques nouveaux exemples de terrain.

STRESS ÉCOLOGIQUE

- 82 Quand la sensibilisation se commue en diabolisation des pratiques et que l'invitation à construire un futur « souhaitable » devient l'annonce de la fin du monde naturel, les habitants des villages subissent une modification de leurs schèmes de représentation¹⁶, accompagnée d'une forme de stress que j'ai qualifié d'« écologique ». Celui-ci se traduit, avec une certaine fréquence, par un changement radical des pratiques : des individus se mettent à pratiquer le brûlis forestier alors que, quelques années plus tôt, ils le dénonçaient avec force. Aujourd'hui, la manière dont un tel discours est reçu par les individus peut être énoncée de la sorte :

S'il est vrai que la nature va bientôt disparaître à cause des pratiques qu'on nous transmet depuis des générations, alors nous n'avons plus de temps à perdre. Ces forêts qui sont sur nos territoires sont les nôtres. Il n'est pas normal que seuls les étrangers s'enrichissent en y cultivant le maïs sur brûlis ou en transformant la forêt en sacs de charbon. Si nous attendons trop, la forêt sera morte sans que nous ayons pu recueillir notre part d'héritage.

- 83 Les familles se mobilisent alors dans l'urgence pour prendre avant que l'autre ne prenne, persuadées d'agir en toute légitimité. Elles délaissent leurs cultures et leurs troupeaux et se rapprochent parfois même des étrangers pour apprendre d'eux les meilleures techniques pour détruire la forêt avec plus d'efficacité et de rentabilité. Ces rapprochements infléchissent les comportements matrimoniaux et on retrouve, dans les cartes généalogiques, des alliances, inimaginables quelque temps auparavant, comme celle d'un grand autochtone fondateur de village avec la sœur d'un étranger « brûleur de forêts ».
- 84 Qu'elles soient le résultat d'un comportement basé sur l'éviction ou sur l'émulation, si ces pratiques se propagent avec cette vitesse c'est aussi parce que le système de contrôle autochtone, qui, jusque-là, avait permis de les éviter, est trop affaibli pour pouvoir gérer autant de débordements. Ce phénomène expliquerait la multiplication des demandes de titrage, portées à titre individuel par des présidents d'associations villageoises depuis une dizaine d'années environ. La législation malgache reconnaît, en effet, la propriété individuelle et n'accorde que peu de droit aux autres formes d'appropriation, fussent-elles coutumières, classées dans la rubrique « tenure collective ». Elle reconnaît la mise en valeur comme une légitimité à apporter à la demande de titrage mais n'accorde la pleine propriété que lorsque cette demande est

portée de manière individuelle. Raison pour laquelle les communautés villageoises, qui considèrent leur territoire comme une propriété communautaire, ne parviennent pas à faire reconnaître, par l'État, leur droit de propriété, et ce depuis la promulgation de cette loi au début de la période coloniale.

- 85 Il convient de rappeler que le droit de propriété foncière n'est accordé qu'aux nationaux, ce qui explique les procédures classiques des baux emphytéotiques, portant généralement sur une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, procédures par lesquelles passent les investisseurs étrangers. Mais la loi relative au statut des ONG¹⁷ leur laisse une grande liberté et leur permet de réaliser d'importants bénéfices. Ces articles de loi mis bout à bout décrivent un grand espace où les intérêts individuels trouvent les moyens légaux d'une certaine entente. Ainsi ai-je pu constater que, sous couvert d'actions humanitaires ouvrant dans le cadre du développement rural, des ONG étrangères ont, en passant par la création d'associations villageoises dûment enregistrées comme telles et constituées en réalité de salariés nationaux, réussi à faire titrer des parties de village afin d'offrir une certaine « sécurité foncière » à la réalisation de projets touristiques vendus sur Internet comme « un dépaysement assuré et la découverte de sites remarquables ».
- 86 On aurait bien tort de croire que ce type de situation est à ranger dans l'ordre de l'improbable. Nos études de cas témoignent plutôt de la consternation des habitants de certains villages, qui, à l'arrivée des agents de l'administration venant poser des bornes, découvrent que c'est celui-là même à qui l'on avait confié le rôle d'interface avec les étrangers, parce que précisément il était étranger lui-même, qui est devenu le seul et unique « propriétaire du village » aux yeux du *fanjakany*, c'est-à-dire du représentant du pouvoir administratif. Cette situation d'expropriation, qui, peut-être parce qu'elle fait intervenir un agent extérieur, nous paraît inacceptable, est pourtant l'une des conséquences réelles de la traduction, sur le terrain, des préceptes de modèles de développement les plus vertueux. Un risque de détournement auquel même la Gelose n'échappe pas puisque la situation que je viens de décrire est directement inspirée d'un cas réel reposant justement sur un contrat de Gelose.
- 87 Voyant de quelle manière et avec quelle rapidité les comportements opportunistes de « *free rider* » se multiplient dans ces villages, je ne suis pas loin de penser qu'en voulant à tout prix lutter contre des comportements, imaginés loin du terrain et à l'appui de modèles théoriques, ces projets de développement ne les ont pas en réalité favorisés à un endroit où antérieurement ils étaient assez marginaux. Ce qui, de manière différée mais à terme, donnerait raison à tous ceux qui avaient, sans trop de preuve empirique, pressenti que c'était bien là une tendance générale de l'être humain.

Conclusion

- 88 Le monde du développement ne prend ni le temps de la réflexion, ni celui d'un retour sur l'expérience, ni celui de penser « comment faire ». Il me semble que cela correspond à ce qui se passe actuellement sur la scène nationale malgache, dans l'articulation entre les différentes échelles : ce qui se décide lors des sommets, ce qui se décide lors des déclarations du premier représentant de l'État, de la traduction qui en est faite par les différents acteurs (représentants des instances décentralisées de l'État ou maîtres d'œuvre appartenant à tous les horizons), de la manière dont est reçue cette parole, et des effets qu'elle a sur les populations véritablement concernées.

- 89 Il s'avère, en effet, que, depuis l'élection du président actuel, le maître-mot à Madagascar est devenu le « développement rapide et durable ». Bien que l'on comprenne aisément la source d'inspiration de cette idée et, par là, du vocabulaire employé, un rapide passage sur le terrain devrait suffire pour se rendre compte que ces deux adjectifs sont difficilement conciliables en réalité. Pourtant l'idée est là, et un économiste, expert auprès de la Banque mondiale, s'est même dit heureux de constater que le discours prononcé par le président de Madagascar, lors du sommet de Durban en 2002, s'inspirait directement de ses propres projets et tentatives de modélisation [Carret et Loyer 2003]. Or, sans même s'interroger sur l'absurdité de la projection, à l'échelle de tout un pays, d'une démarche qui consiste à comparer la rentabilité de l'exploitation de 1 hectare de manioc cultivé sur la forêt avec les grands profits que l'État pourrait tirer à l'avenir en protégeant ses forêts et en les exploitant à des fins touristiques et durables, on ne peut que s'inquiéter, dès à présent, des suites et des conséquences, pourtant bien prévisibles, qu'engendrerait la mise en œuvre effective de ce puissant défi : parvenir, en dix ans, à créer 6 millions d'hectares de « zone de conservation prioritaire ».
- 90 De retour de Durban, on est tous conviés à s'attabler, dans un rythme effréné de réunions, pour trouver les solutions pratiques et rapides à la mise en œuvre du projet du président. En assistant à ces étranges rituels qui consistent finalement à apporter des preuves qui confirmeraient ces nouvelles idées qui sont dans l'air du temps, on comprend mieux les raisons profondes de cette précipitation à faire le procès de la Gelose et, plus encore, de la démarche patrimoniale. Alors que, de toute évidence, les critiques émises sont valables pour toute forme de projet, qui, ainsi conçu, ne peut que subir cet effet « *top down* » qui accompagne le passage de l'échelle globale à l'échelle locale. Tout cela ne serait donc qu'un prétexte pour dire qu'en rendant le droit à la parole aux « gens », on perd beaucoup de temps.
- 91 Mais cette précipitation à aller de l'avant, en faisant l'économie de la parole des autres, ne serait-elle pas un grand retour en arrière ? Un retour aux idées de l'« avant-Rio », en marche pourtant vers des solutions d'« *empowerment* » des communautés villageoises qui se concrétiseront, sans doute, dans les années à venir, par ce projet pharaonique de six millions d'hectares d'aires protégées ou de parcs destinés à assouvir la curiosité de touristes, qui, en payant leur ticket, devraient rendre cette opération « rentable ». À moins que (et cette solution est envisagée) des investisseurs privés ne s'intéressent à cette opération : on parle en effet d'une chaîne de grands magasins américains qui serait prête à soutenir ces projets de parcs.
- 92 Six millions d'hectares pour un pays qui compte environ douze millions d'habitants. Que fera-t-on de ces villageois, maintenant qu'on sait que l'on ne peut conserver la nature que contre l'action de l'homme ? On peut se demander s'ils ne se verront pas « déplacés » vers des lieux qui se transformeront vite en « camps de réfugiés écologiques ». Il faudra alors gérer les conséquences de l'« après-Durban », et cela permettra peut-être de revenir en arrière, aux idées nées lors de la conférence de Rio en 1992, où l'on réfléchissait aux moyens de redonner aux autres le droit à la parole. Ce sera aussi le moment de reconnaître l'intérêt de la Gelose, un projet pensé comme une réforme mais qui eut sans doute l'« outrecuidance » de se donner « une génération » pour réussir.
- 93 Le monde du développement semble mû d'un grand balancement d'avant en arrière, et en avant, rythmé par le vent des idées qui soufflent aux sommets.

BIBLIOGRAPHIE

- Bierschenk, T. et al. — 2000, *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala.
- Bloch, M. — 1998, « Why Do Malagasy Cows Speak French ? », in M. Bloch ed., *How We Think They Think. Anthropological Approaches to Cognition, Memory, and Literacy*. Oxford, Westview Press : 193-195.
- Carret, J.-C. et D. Loyer — 2003, *Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar ?* Paris, AFD Éditions.
- Chaboud, C. et S. Goedefroit — 2005, « Interactions entre pauvreté et dynamique de la biodiversité marine et littorale dans le sud-ouest de Madagascar », in *Actes de l'atelier « Dynamique de la biodiversité et modalités d'accès aux milieux et aux ressources, Fréjus, 7-9 septembre 2004 »* : 80-84.
- Goedefroit, S. — 2002, « La part maudite des pêcheurs de crevettes à Madagascar », *Études rurales* 159-160 : 145-172.
- 2007, « Le cercle vertueux du développement. Regard anthropologique sur les mouvements de la pensée dans le monde du développement », in *Actes du colloque « Anthropologues et économistes face à la mondialisation »*, Clersé/IRD, Lille, 16-17 mars (à paraître).
- Goedefroit, S. et G. Feltz — 2004, *Contribution à l'étude « Évaluation et perspectives des transferts de gestion des ressources naturelles dans le cadre du programme environnemental 3 »*. Rapport d'expertise IRD-FLSH pour le compte de l'USAID, Intercoopération suisse, JICA, Coopération française.
- Goedefroit, S. et P. Razafindralambo — 2002, « ONG, associations et syndicats. Nouveaux acteurs et nouvelles stratégies dans le domaine de la pêche traditionnelle malgache », in S. Goedefroit et al. eds., *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche traditionnelle à Madagascar*. Paris, IRD Éditions : 189-205.
- Hardin, G. — 1968, « The Tragedy of the Commons », *Science* 162 : 1243-1248.
- Harper, J. — 2002, *Endangered Species. Health, Illness and Death among Madagascar's People of the Forest*. Durham, Carolina Academic Press.
- Montagne, P. — 2004, « Analyse rétrospective du transfert de gestion à Madagascar et aperçu comparatif des axes méthodologiques des transferts de gestion sous la loi 96-025 et sous le décret 2001-122 », in *Contribution à l'étude « Évaluation et perspectives des transferts de gestion des ressources naturelles dans le cadre du Programme environnemental 3 »*. Antananarivo, CIRAD.
- Montgolfier, J. (de) — 1990, « La gestion patrimoniale des ressources naturelles », in H. Jeudy ed., *Patrimoine en folie*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme : 29-75.
- Montgolfier, J. (de) et J.M. Natali — 1987, *Le patrimoine du futur. Approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*. Paris, Economica.
- Weber, J. — 1996, « Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ? ». Communication au colloque panafricain « Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable (Harare, 24-27 juin 1996) ».
- 2005, « Environnement : les pauvres ne sont pas coupables », *Sciences humaines* 49 (hors série : *Sauver la planète ? Les enjeux sociaux de l'environnement*) : 40-45.

NOTES

*. Cette mission a été réalisée dans le cadre d'un programme de recherche intitulé « Enjeux sociaux et économiques de la biodiversité dans un contexte de grande pauvreté », sous la double tutelle de l'Institut de recherche pour le développement et de l'Institut français de la biodiversité. Voir C. Chaboud et S. Goedefroit [2005].

1. Le terme « *pôlitiky* » sera expliqué dans la suite de cet article.
2. Équipe associée UR 026 de l'IRD/SSED-Université de Tananarive.
3. Intitulée « Évaluation et perspectives des transferts de gestion des ressources naturelles dans le cadre du Programme environnemental 3 » (USAID, Intercoopération suisse, JICA, Coopération française).
4. Discours intitulé « Notre diversité créative », figurant dans le rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement, publié en 1995 sous l'égide de l'Unesco et des Nations unies.
5. Théorie malthusienne.
6. Propos tirés de la conférence « Culture et développement en Afrique », qui s'est tenue en 1992 sous l'égide de l'Unesco et de la Banque mondiale, et qui a été publiée en 1994 sous la responsabilité scientifique de I. Serageldin et J. Taboroff. Voir aussi le site fastnet.ch.
7. Le principe du « libre accès » est-il applicable à la situation du début des années quatre-vingt-dix ? Les territoires villageois correspondent davantage à ce qu'il convient d'appeler un « bien communautaire » [Goedefroit 2002]. La confusion de Garrett Hardin [1968], pourtant depuis longtemps dénoncée, semble ne pas avoir été comprise par certains acteurs du développement.
8. Je remercie ici M. Bloch, qui, en m'autorisant à lire un manuscrit à paraître, intitulé « Where Did Anthropology Go ? Or The Need for Human Nature », m'a permis de nourrir cette interrogation.
9. Contrat de gestion de la zone périphérique de l'aire protégée de Zahamena ; mise en place d'un plan d'aménagement forestier durable de la forêt d'Ankeniheny ; création de l'aire protégée de la baie de Baly, etc.
10. Il convient de reconnaître en effet que d'ordinaire les nouveaux projets sont en premier lieu destinés à des sites « pilotes » qui, parfaitement balisés, ne risquent pas de contredire les modèles.
11. Référence est faite ici à la théorie des jeux et à la théorie économique de la coopération. Je reviendrai sur l'opportunité de l'usage de ce terme dans la suite de cet article.
12. L'analyse à laquelle je me réfère ici porte sur 15 contrats et dépasse donc les 6 études de cas initiales.
13. Loi 97-017, article 41, datée du 8 août 1997, qui révisé la législation forestière. Voir aussi l'article de Philippe Karpe dans ce volume.
14. Le mot *fanjakana* est ici utilisé dans le sens de « pouvoir politique ou administratif ».
15. Pour plus de détails sur ce sujet, voir S. Goedefroit et G. Feltz [2004].
16. Résultats obtenus à partir d'enquêtes croisées (cartes mentales, analyse de la récurrence des mots dans les discours) réalisées en deux étapes : avant la mise en œuvre du projet (1991-1994) et après (2003-2004).

17. Loi 96-030, article 02, datée du 15 septembre 1997, portant sur le régime général des ONG et inscrite au JO de la République de Madagascar.

RÉSUMÉS

Résumé

Cet article propose de revenir aux sources d'une expérience unique permettant de penser autrement le développement, et qui, en 1996, a pris la forme d'une loi : la « gestion locale sécurisée » (Gelose) des ressources naturelles. Les principes de ce « modèle » de développement reposent sur la restitution du droit à la parole aux populations locales et sur la « maîtrise de leurs conditions écologiques d'existence ». Partant de résultats de recherches réalisées dans le temps long (dix ans), à travers plusieurs régions de Madagascar, l'auteur tente de « restaurer » et de comprendre la parole de ceux qui s'expriment sur la façon dont ils ont vécu cette expérience de Gelose dans leur village. Elle effectue ainsi un double retour sur le droit à la parole et sur l'expérience pour s'interroger sur les raisons des mesures qui sont prises actuellement au niveau national, et qui, en critiquant de manière hâtive certains principes de la Gelose, militent pour un retour à une gestion plus dirigiste (empowerment) qui condamnerait, dès lors, les populations au silence.

Abstract

The origins of an experience for conceiving of development in different terms are examined, an experience that led the Republic of Madagascar to adopt the 1996 Gelose Act for the “safe, local management” of natural resources. The principles underlying this developmental “model” are to restore to local populations the rights to speak and to “control their ecological conditions of ecological existence ». Partant de résultats de recherches réalisées dans le temps long (dix ans), à travers plusieurs régions de Madagascar, l'auteur tente de « restaurer » et de comprendre la parole de ceux qui s'expriment sur la façon dont ils ont vécu cette expérience de Gelose dans leur village. Elle effectue ainsi un double retour sur le droit à la parole et sur l'expérience pour s'interroger sur les raisons des mesures qui sont prises actuellement au niveau national, et qui, en critiquant de manière hâtive certains principes de la Gelose, militent pour un retour à une gestion plus dirigiste (empowerment) qui condamnerait, dès lors, les populations au silence.

INDEX

Keywords : discourses and practices, economic models, Gelose Act, Madagascar, representations, social organization, territory, traditions, anthropology

Mots-clés : anthropologie, discours et pratiques, Gelose, Madagascar, modèles économiques, organisation sociale, représentations, territoire, traditions

Locales contra autóctonos

Contradicciones de las estrategias participativas

Albert Roca

NOTE DE L'AUTEUR

Le lecteur de langue française trouvera un résumé substantiel p. 86.

Estudio enmarcado en una investigación colectiva sobre los procesos democratizadores en África, financiada por los gobiernos español y catalán.

1 *Ny olombelona toy ny molo-bilany,*

2 *ka iray mihodidina ihany*

3 (Las personas son como el borde de una marmita,
ya que no forman más que un círculo ¿O no?)

4 Proverbio *merina*¹

5 LA PARTICIPACIÓN es uno de los ídolos de los nuevos patrones de desarrollo que han ido cuajando después de las crisis del petróleo, modelos que en una de sus últimas versiones se han convertido en estandarte del actual gobierno malgache. Con «ídolo» quiero expresar aquellos factores que generan acuerdo y entusiasmo en la amplia mayoría de los actores y actrices del desarrollo desde el Banco Mundial a las ONG, revelando el profundo consenso que los une, a pesar de sus frecuentes y superficiales querellas. Esa práctica unanimidad tendría que generar desconfianza entre los espíritus críticos. ¿Participan de ella las poblaciones «objetivo», los supuestos protagonistas últimos? Es difícil de decir, pero esta incertidumbre no escandaliza a los expertos como debería. En general, éstos no asumen ni desean el pluralismo existente en el mundo del desarrollo. Coinciden, pues, con los grandes poderes fácticos internacionales, arrastrados por un torbellino de intereses más o menos inconfesables, autojustificaciones corporativas y, tal vez también, una añoranza por esa unidad humanista generada por el mito ilustrado, tan distinta y tan paralela a la vez al mundo unitario y simple de tantos neotradicionalistas. Una ojeada a estrategias participativas concretas en este caso en el oeste de Madagascar desvela las complejidades y la

imprevisibilidad del entorno del desarrollo con sus continuos trasvases multidireccionales de información. Y mucho que aprender.

Las colectividades territoriales descentralizadas: ¿oportunidad o trampa?

- 6 Con la aprobación de la Constitución de 1992, redactada extraparlamentariamente en toda una serie de foros regionales culminados con la gran puesta en común de Mahamasina, el estadio nacional, se fundó la III República en nombre de los nuevos vientos de democracia que soplaban en el continente africano. Una de sus previsiones fundamentales era la puesta en marcha de las Colectividades Territoriales Descentralizadas (CTD), como mecanismo para solventar los desequilibrios de administraciones anteriores y garantizar la participación de todas las poblaciones en el espacio público, así como el acceso universal a los servicios estatales (art. 126). Para anclar esta administración de proximidad, se propuso que al menos los máximos responsables de las CTD fueran elegidos por las poblaciones de sus respectivas circunscripciones. Con relativa presteza, durante los dos años siguientes, se promulgaron toda una serie de leyes que definían las CTD, sus tipos, órganos y funcionamiento. Sin embargo, las prescripciones sólo se ejecutaron según el calendario por lo que respecta a los municipios (desde 1995). La dimensión regional, la más novedosa, se hizo esperar hasta 2004, mientras se desechara una instancia intermedia y se pretendía recuperar de manera fallida las viejas provincias, ahora «autónomas» y casi vacías de contenido².
- 7 La previsión constitucional respondía a una insistencia generalizada de los expertos en la descentralización democrática como soporte fundamental de las estrategias participativas que debían promocionar el desarrollo, sobre todo en las zonas rurales³. Vale la pena recordar la definición de CTD:
- Une CTD est une portion du territoire national dans laquelle l'ensemble de ses habitants électeurs de nationalité malagasy dirige l'activité régionale et locale en vue de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique et technologique de sa circonscription⁴.*
- 8 La mención explícita del «desarrollo», inaprensible desde la pura lógica jurídica, refleja el peso del contexto sociohistórico en la legislación. Para empezar a aquilatar las posibilidades de cumplir su objetivo eminente hay que captar el rasgo crucial de las CTD en su definición: una CTD no es tanto un conjunto de personas como un fragmento del territorio estatal. Esta caracterización apunta el contenido más administrativo que político que le atribuyen los legisladores; desautoriza, pues, toda acepción regional de la soberanía a la que aluden con vaguedad otros textos, ya que mal puede un espacio ser soberano. No obstante, semejante connotación administrativa se contradice con el rol otorgado al conjunto de sus habitantes con derechos ciudadanos plenos, así como con el hecho de que las CTD, con independencia del tipo, sean autónomas, no se articulen jerárquicamente, entre sí, aunque las de mayor ámbito puedan intervenir *a posteriori* para corregir desequilibrios o controlar políticas de desarrollo o de administración territorial. Mi argumento alrededor de esta incongruencia definitoria no es jurídico, sino sociológico: lo que cuenta no es la letra, sino lo que los deslices de ésta dejan entrever⁵.

- 9 Con una definición tal no extraña la contradicción fundamental en la que caen repetidamente las distintas normativas referidas a la descentralización malgache, y que no hace sino expresar una confusión general entre el estado y las poblaciones, como receptáculos de la soberanía. Un ejemplo emblemático. La región es la CTD que coordina los esfuerzos locales de base (municipios) y planifica el desarrollo de las poblaciones a las que representa frente al estado central; se trata en principio del contrapunto descentralizado de la administración estatal y no de su despliegue «desconcentrado»⁶, pero la articulación dista de ser evidente⁷. Este desencaje, en absoluto fortuito ni meramente técnico, aflora en la figura del Jefe de Región (JR), el personaje fundamental en el funcionamiento de ésta⁸. Se trata de un cargo electo, con lo cual, debe rendir cuentas ante sus electores; sin embargo, en el momento mismo en que resulta elegido, pasa a ser el máximo representante de la administración del Estado en su circunscripción, es decir, el jefe de los servicios «desconcentrados»; desde esta perspectiva, en lugar de responder ante los votantes de la región, el JR debe hacerlo ante el Ministro del Interior, su superior jerárquico. La contradicción es flagrante y no se limita a solapar sino que tiende a subsumir y subordinar el sentido ascendente de su legitimidad en el descendente; esta direccionalidad no tiene por qué ser antidemocrática en sí misma siempre que los dirigentes del estado central sean efectivamente fiscalizados por el conjunto de los electores, pero es hartamente difícil que fomente la descentralización.
- 10 El Jefe de la Región visualiza una confusión fundamental que no es consecuencia de un error, sino que obedece a lo que podríamos llamar «estructura profunda» de los poderes públicos malgaches. La región carece de aparato administrativo específico más allá del escuálido gobierno regional. Para suplir este vacío, se reasignan a la región dos circunscripciones administrativas el *district* y el *arrondissement*⁹. El *district* rechazada su conversión en CTD, prevista en 1994 coincide con las antiguas subprefecturas o *fivondronampokontany*, así como la región se asienta sobre las antiguas prefecturas, a veces reagrupadas. El *arrondissement* puede unir las circunscripciones de varios municipios. No sólo son la herencia del sistema centralista anterior, sino que fundamentan su perpetuación metamorfoseada. En primer lugar, sus respectivos jefes y adjuntos son nombrados por el Jefe de Región, pero siempre entre determinados cuerpos de funcionarios estatales. En segundo lugar, y más importante, ambas unidades forman parte del entramado del ministerio del Interior, cuyo titular no sólo es la máxima autoridad del conjunto, sino que puede vetar las decisiones del Jefe de Región y controla el presupuesto de *districts* y *arrondissements*. Luego, contar con los medios de las antiguas prefecturas y subprefecturas no significa gran cosa. Para empeorar esta inserción envenenada en las redes del estado, la capacidad tributaria de las regiones es muy limitada, ya que quedan excluidos todos los «recursos nacionales estratégicos» (que incluyen todo aquello que el estado considera potencialmente rentable como las gambas, los minerales o, en otro registro, los parques nacionales), restando un puñado de impuestos sobre las loterías locales o los *night clubs* y de *ristournes* sobre diversas actividades económicas, arrojando una suma bien magra, dado el bajo nivel de ingresos de la mayoría de los habitantes de las regiones. Y por fin, como colofón a su dependencia financiera, el presupuesto del Plan Regional de Desarrollo está por completo al albur del gobierno.
- 11 La contradicción basal se ha visto agravada por el hecho que, durante el largo período de instalación de las nuevas estructuras, antes de las primeras elecciones regionales, es

el gobierno quien ha nombrado a los dirigentes de las regiones; éstos han podido trabajar la arena local, tendiendo a forzar la coherencia entre las lógicas electorales estatal y regional. Es decir han promocionado desde la administración su futura candidatura política. El marcado presidencialismo de la legislación regional no hace más que acentuar esta tendencia. Tal vez lo más singular sea que, mientras que estas constataciones escandalizan a un catalán absorbido por el crispado y decepcionante proceso de negociación del estatuto de autonomía de Catalunya, no parecen producir el mismo efecto sobre numerosos malgaches y aun residentes extranjeros de larga duración, ¡incluida la oposición! Los «locales» encuentran no sólo esperable, sino más bien irrelevante la maliciosa ofuscación legislativa. La indagación de dicha indiferencia en situaciones de descentralización determinadas puede enseñarnos más que el riguroso estudio jurídico.

El CRD y la región-modelo de Menabe

- 12 El Menabe es una región privilegiada para la reflexión que nos ocupa. Situada en el medio oeste, es una zona marginal en la política estatal (basta ver el estado de la carretera que conduce a las Tierras Altas), cuenta con una mayoría de población rural y con un porcentaje importante de explotaciones extensivas, particularmente ganaderas, alberga algunos puntos calientes de la biodiversidad malgache y en sus costas y manglares se reproduce (cada vez menos) uno de los recursos nacionales estratégicos, la gamba. Además, se trata de una de las raras regiones con coherencia histórica, ya que, con algunos recortes, se perfila sobre las fronteras del antiguo reino homónimo en su momento de mayor esplendor¹⁰. A primera vista, asombra que el Menabe haya sido elegido como modelo para la descentralización regional, tal como ha ocurrido. De la explicación de esta presumida excentricidad hay mucho que aprender.
- 13 El decreto 2004-859 de 17 de septiembre de 2004, que recoge el funcionamiento de las regiones, fija en principio el Comité Régional (CR) como el gran órgano ordenador de la vida regional junto al Jefe de Región y su ejecutivo. La composición algo vaga que se le atribuye, revela el modelo en el que se inspiraron los legisladores: el CR está formado por una mezcla de cargos electos (nacionales y locales, es decir, diputados, senadores y alcaldes) y de representantes de la sociedad civil¹¹ (ONGD, operadores económicos, asociaciones, iglesias...), estos últimos cooptados por colegios electorales específicos y de una representatividad variable en el respectivo sector. Éste es el esquema que, ya desde 1996 y bajo la denominación de Comité Régional de Développement (CRD), adoptaron una serie de agentes locales del Menabe, desde cooperantes a administradores o maestros, que no se resignaron a esperar de brazos cruzados la activación de las CTD legisladas dos años antes. El éxito del CRD en movilizar a la sociedad civil de la región lo convirtió en un ejemplo a seguir y en el modelo explícito de los legisladores del 2004¹².
- 14 Es más que probable que el principal éxito del CRD haya sido estimular la creación de asociaciones secundarias¹³ y no la promoción efectiva de desarrollo, que constituye su meta final. Sus propios fundadores contemplan el CRD y su trayectoria hasta ahora como una primera fase de un proceso mucho más largo. De hecho, al fomentar la coordinación de operadores aislados o de comunidades locales, su primer efecto ha sido el de agrietar las antiguas relaciones clientelares que recorrían la región, vínculos polarizados por varias familias de «notables» locales y sus aliados y a los que los

miembros del CRD atribuían el bloqueo corrupto de cualquier iniciativa de desarrollo, y en particular las de interés más general. Aunque el CRD no ha desintegrado semejante estructura, sí la ha debilitado lo suficiente para hacer al menos verosímil una política de desarrollo participativo, originando con seguridad circuitos y redes alternativas a las «de siempre». De ahí su carácter modélico. Ahora bien, la intervención del CRD no ha partido de la nada y ha tenido efectos sobre su propia organización y naturaleza.

- 15 En uno de los informes que valoraba positivamente el papel del CRD, y que pudo influir en su adopción como patrón, se prevenía de todas maneras contra algunos «puntos débiles»: riesgo de eclosión futura por descansar en exceso sobre el carisma de sus líderes; rechazo casi reflejo de todo aquello que viene del gobierno central; escaso reconocimiento en las subprefecturas lejanas a la capital regional. Interrogados en 2005, algunos coordinadores del CRD negaron la primera crítica (el CRD ha sobrevivido a la muerte del más carismático de sus fundadores, en 2001), ignoraron la segunda (cuesta tomársela en serio cuando la aportación del gobierno central es exigua en todos los campos) y reconocieron la tercera (concretamente refiriéndose a Manja y Miandrivazo), aunque la achacaron sobre todo a las dificultades de comunicación y al carácter todavía incipiente del CRD. Las respuestas se ajustaban en buena medida a la realidad, pero soslayaban aquello que los encuestadores parecían haber percibido aun sin comprenderlo del todo: el CRD se ha construido sobre un núcleo duro y su sistema de crecimiento concéntrico y selectivo, pese a mostrar una efectividad y un atractivo incuestionables, podría presentar límites excluyentes en el propio Menabe; por otro lado, la historia «cercana», etnográfica, del CRD cuestiona o al menos matiza su carácter modélico, es decir, su exportabilidad a otras regiones.
- 16 El espinazo del CRD está integrado por tal vez poco más de una veintena de personas muy directamente ligadas a un secretariado colegiado compuesto por tres personas. Se trata sobre todo de cooperantes de largo recorrido en la región (en algunas ocasiones, dos décadas o más), especializados a menudo en la promoción agrícola y en la gestión sostenible de los recursos naturales. La participación de los electos es raquítica, con la excepción de los alcaldes, mucho más insertados en la cotidianidad de los proyectos de cooperación locales. Los cooperantes no son el único perfil dentro del núcleo duro, pero son los agentes regionales más capaces de establecer conexiones transversales que incluyan formalmente al estado sobre todo en el mundo rural, preservando al mismo tiempo una holgada autonomía financiera. De hecho, las dificultades para conseguir el compromiso de los karana¹⁴, omnipresentes en el sector comercial de Morondava, así como de algunos otros empresarios europeos revelan, entre otras cosas, una hendidura entre los intereses, la disponibilidad y los potenciales de los profesionales de la cooperación y de los operadores económicos privados. Hay que tener en cuenta, además, que la masa crítica de esos cooperantes «nucleares» está o ha estado ligada a la cooperación suiza. Pero no son las directrices más o menos oficiales de ésta lo que se puede rastrear en el CRD (muy crítico con la cooperación oficial), sino, en todo caso, el referente de una cierta utopía confederal helvética activado ante la parsimonia descentralizadora del estado.
- 17 En el modelo confederal, es la parte quien legitima al todo y decide integrarse en él, no al revés. Semejante actitud, a favor del criterio participativo en los diseños desarrollistas actuales (iniciativa local, empoderamiento, capital social...), explica tanto la estrategia del CRD respecto al estado malgache como su consecuente ejemplaridad jurisprudencial. Para el CRD, la descentralización es una condición e instrumento *sine*

qua non para conseguir el desarrollo del conjunto de la población del Menabe. El CRD ha crecido con la voluntad pragmática de integrar a todas las corrientes políticas, buscando intereses regionales comunes y oponiéndose al recurso sectario y, en general, paralizante al aparato burocrático del estado central. Sin embargo, el retraso continuo en las políticas descentralizadoras, la ineficacia de la administración estatal en la región y la superficialidad de la desconcentración, lo llevaron a situarse en la oposición, cada vez con más claridad a medida que transcurría el segundo mandato de Didier Ratsiraka y, sobre todo, durante su *tour de force* del 2002 con el entonces candidato y hoy presidente, Marc Ravalomanana. Tras el triunfo de éste, el CRD ha adoptado una actitud de colaboración estrecha con la facción gubernamental en aras a acelerar de una vez la descentralización.

- 18 Sorprende la confianza depositada en el nuevo poder de Tana. Para un observador externo, incluso «olvidando» más de cuarenta años de descorazonadora experiencia postcolonial, existen abundantes indicios que deberían socavar las bases de dicha confianza, empezando por la legislación sobre las CTD. La sorpresa se tiñe de preocupación cuando se aprecia que, dado el alto grado de activismo político de los últimos años, esta extraña alianza está produciendo efectos duraderos, personales y estructurales. El escenario sobre el que se representan estos temores es el mismo avance de la descentralización, que por lento y superficial que se manifieste proyecta una fuerte incertidumbre sobre el futuro del CRD: ¿mantendrá su independencia y sus puentes con la sociedad, al tiempo que pasa de ser una organización privada, y en esencia voluntarista (CRD), a transformarse en una institución orgánica de la administración regional (CR)? La estrategia ante semejante desafío parece doble: por un lado, copar la representación de las asociaciones y organismos de la «sociedad civil» con miembros del núcleo del CRD; por otro, asegurar la imbricación personal del mismo núcleo en el sector público, influyendo en el nombramiento de los cuadros administrativos regionales lo cual han conseguido en gran medida e intentando convencer a funcionarios y electos quizás con más éxito a los alcaldes¹⁵ de la conveniencia de adoptar la filosofía colectiva del CRD. En ambos campos, la baza jugada es la experiencia, el conocimiento y los contactos en el ámbito del desarrollo. Ello le ha permitido controlar la información referida a las inversiones de desarrollo en la región, estableciendo nuevas redes redistributivas o modificando las que ya existen.
- 19 Los contactos con las financieras de la cooperación niegan en la práctica cualquier reducción programática del CRD a su papel teórico de mediador entre las fuerzas externas del desarrollo globales o estatales y sus homólogas locales. En otras palabras, en el contexto regional, el CRD ha funcionado como un *lobby*. Y, lo que es más interesante, para ejercer su presión, ha recurrido a estrategias propias de los viejos «notables locales» a los que pretende desbancar. Es difícil aquilatar cómo y en qué medida componentes de las antiguas redes se han recolocado en la presente coyuntura, pero lo que es evidente es que el CRD ha hecho con frecuencia causa común con el grupo de presión ravalomananista, aglutinado alrededor del nuevo partido del presidente, el TIM (¡hasta el punto que algún observador externo o algún «rival» local los podría considerar a veces como una misma facción!). De hecho, la alianza del CRD y la *mouvance* presidencial en el asalto al *fanjakana*, al estado, no sólo los une coyunturalmente: a los ojos de las poblaciones, el CRD como el TIM se estaría fundiendo con esa misma administración que pretendía reformar desde el exterior; no en vano, en Madagascar, el aparato estatal y las instituciones en general se entienden y se viven encarnadas, personalizadas. Ante el dilema de garantizar su eficacia al tiempo que se

burocratiza, así como de persistir en la autonomía de sus objetivos en pos de un bienestar general pese a sus alianzas facciosas, el CRD se apoya en una dinámica que pretende conferir el protagonismo a las comunidades. Ahora bien, esta estrategia es hoy en día una bandera de todas las agencias del desarrollo, desde el Banco Mundial hasta el gobierno de Ravalomanana. En medio de tanta coalescencia con estructuras responsables de anteriores fracasos, ¿puede el CRD impulsar una verdadera participación en un desarrollo descentralizado? ¿puede superar el peligro de idealizar y falsear sus relaciones con las presuntas comunidades? ¿qué tienen éstas que decir?

Comunidad y comunidad de base

- 20 Con el concepto de «comunidad de base» se quiere aprovechar las connotaciones básicas de la noción y la experiencia de «comunidad», a la vez que se exorcizan sus supuestas amenazas sectarias. Así, el vocablo «comunidad» evoca un aglutinante directo entre las personas que actúa con independencia de las instituciones administrativas sancionadas por la ley; en ese sentido, la solidaridad y la vinculación cristalizadas en la comunidad serían más espontáneas y cercanas a las poblaciones que los sistemas de representación local instituidos por el estado. Es a este carácter autónomo, cohesivo e inmediato al que apelan los nuevos modelos de desarrollo, que hacen de las comunidades la célula básica de sus programas; la aplicación de este enfoque adquiere más fuerza en la esfera rural y en los proyectos de gestión de recursos naturales, incluida, claro está, la biodiversidad. La vía no es nueva¹⁶ y pasadas experiencias han enseñado a los expertos a ser precavidos con la esencialización e idealización de las presuntas comunidades, así como los usos políticos frecuentemente excluyentes que actrices y actores sociales hacen de tales categorizaciones. Ahí se recupera el concepto inclusivo de «comunidad de base», entendida como «sociedad civil mínima».
- 21 Aun con sus equívocas resonancias socialistas, esta concepción remite a un conjunto de individuos autónomos asociados voluntariamente y se acoge a los acuerdos internacionales sobre los también eminentemente individuales Derechos Humanos. En sintonía con las agencias internacionales y para contrarrestar lo que considera los efectos perniciosos del puro (neo)liberalismo en un contexto de desarrollo, el CRD ha intentado preservar una perspectiva colectiva definiendo a la comunidad de base como sujeto de desarrollo. La intención ha sido desbordar el entorno inmediato del supuesto individuo económica y políticamente racional léase familia nuclear o unidad doméstica de producción para contemplar y aprovechar conexiones sociales más amplias. Se espera que la descentralización «libere» a dichas comunidades, pero su identificación no se deriva directamente del proceso descentralizador: las CTD no responden en general a la inmediatez exigida al ideal de los vínculos comunitarios. Ni siquiera lo suelen hacer los municipios, con sus correspondientes Comités y Planes Locales de Desarrollo (CLD y PLD). Su heterogeneidad y sobredimensionamiento es palpable en la ciudad y también a menudo en el campo, donde un municipio puede englobar varios pueblos, aldeas o vecindarios. Es reveladora la confusión en que ha incurrido la nueva legislación respecto a antiguas unidades administrativas de menor alcance que el municipio, en particular el *fokontany* y el *fokonolona*¹⁷. Candidatas a equipararse con esas «comunidades de base» que no pueden ser por sí mismas las CTD, su desaparición teórica de la escena jurídica contribuyó a que los agentes locales, y en particular el

milieu del CRD, sintieran la necesidad de definir las primeras en contextos concretos de desarrollo. La ocasión y el ámbito definitorio los proporcionó la elevación de diversas leyes en las que se preveía una gestión de los recursos naturales compartida entre el estado y las poblaciones locales, iniciativa en la que han tenido un peso indudable las experiencias y opiniones expertas llegadas desde el Menabe¹⁸.

- 22 Así, la legislación sobre la «gestión local de recursos renovables» establece¹⁹:

La communauté de base est un groupement volontaire d'individus unis par les mêmes intérêts et obéissant à des règles de vie commune. Elle regroupe, selon le cas, les habitants d'un hameau, d'un village ou d'un groupe de villages. Elle est dotée de la personnalité morale.

- 23 Para definir esa personalidad moral, la ley no duda en declarar que la comunidad de base «*fonctionne comme une ONG selon les réglementations en vigueur*». Luego, a través de un decreto, se fijan los mecanismos de formalización de la comunidad y de afiliación de sus miembros:

La communauté de base doit être déclarée par ses fondateurs auprès de la commune de rattachement [...] Peut être accepté comme membre tout habitant résidant dans les limites du terroir de la communauté de base. Il doit s'engager à respecter les règles de fonctionnement de la communauté et à exécuter les activités et les objectifs établis par la communauté de base. La candidature pour devenir membre est soumise à l'Assemblée générale, qui délibère dans les conditions fixées par le statut. La candidature doit être posée volontairement.

- 24 La legislación de la «comunidad de base» formaliza no sólo una representación colectiva, sino que puede constituir una plataforma para el acceso colectivo a los recursos naturales incluso demandando una propiedad colectiva plena que haría mucho más difícil la enajenación de dichos recursos por parte de empresas o corporaciones externas. Esta preocupación de los legisladores se acuerda a uno de los conceptos hoy en boga entre los diseñadores de las políticas de desarrollo y de lucha contra la pobreza: la «seguridad» (alimentaria, física, política, propiedad intelectual...) y los procesos de «segurización» que la determinan. Resulta razonable aunque probablemente no suficiente garantizar el acceso continuado a los recursos como una segurización básica que posibilita todas las demás. Sólo esa continuidad permite que el sujeto de desarrollo pueda planificarse de forma autónoma, tal como recomiendan todos los expertos. La particularidad es que el CRD ha apostado por un sujeto colectivo, la comunidad de base, aprovechando las puertas abiertas por la legislación malgache.
- 25 De las formas de asegurar ese control de los recursos, la más corriente con mucho sería la «*sécurisation foncière*», que se refiere al acceso al suelo. En el Menabe y en Madagascar o África en general, hasta ahora, la seguridad *foncière* ha sido una realidad de hecho más que de derecho. Es raro que los habitantes del medio rural inscriban las tierras que trabajan en el registro catastral, vigente desde la época colonial; esta rareza se extrema en el Menabe, como en el resto del oeste y el sur de la isla. En teoría, sea quien sea quién las trabaje y cómo lo haga, las tierras sin matricular pertenecen por defecto al estado, y excepto los espacios de interés nacional pueden ser adquiridas por cualquier ciudadano malgache que pague los correspondientes impuestos y amortizaciones. Sin embargo, tampoco es usual alguien intente hacer efectivo un registro de tierras rurales contra los derechos tradicionales; los escasos intentos en este sentido suelen desembocar en conflictos más o menos sordos (vacío local, falta de mano de obra...) que acaban a menudo por revertir en la situación de origen, con independencia del estatus legal de los terrenos implicados²⁰. Con todo, esta estabilidad puede estar seriamente

amenazada con el cambio de los flujos inversores. ¿Por qué? El aumento de la presión sobre las tierras fértiles puede poner en marcha un aparato legal que perjudica a las poblaciones locales, sobre todo si están poco capitalizadas como en el Menabe. Por otra parte, zonas como los bosques, los manglares y otros lugares por lo habitual poco explotados por las gentes del lugar alojan no pocas de las posibilidades anunciadas por el nuevo desarrollo, incluyendo los puntos calientes de la biodiversidad. Todas estas zonas como las aguas costeras y fluviales o el subsuelo son consideradas explícitamente como «domaniales», en el sentido restringido de «patrimonio nacional», luego de interés y gestión estatales. La intervención estatal se puede activar con su revaloración por ejemplo, la creación de un parque nacional en detrimento de nuevo de los locales.

- 26 El estado apenas ha reaccionado respecto a la presión sobre las tierras de cultivo o las periurbanas, pero sí ha legislado respecto a sus propiedades «domaniales». Ha promocionado, pues, una «*sécurisation*» relativa (SFR²¹), ya que sólo asegura el uso de esas tierras y recursos, sin ceder su titularidad. A través de sistemas contractuales (Gelose, GCF...) entre el estado y comunidades de base formalizadas, el primero puede permitir ciertos usos consuetudinarios a las poblaciones locales o puede compartir con ellas la gestión y explotación de los recursos. En todos los casos, el estado está capacitado para anular los acuerdos alegando la ineficiencia de sus *partenaires*. Esta discrecionalidad no podía sino levantar las suspicacias del CRD, pese a sus solapamientos con la facción gubernamental. Un informante cercano al CRD no dudaba en afirmar que «à Madagascar, c'est l'État qui est le plus grand des voleurs». Ante semejante escenario, el CRD ha apoyado decisivamente procesos-piloto de una especie de «*sécurisation foncière absolue*», al facilitar que algunos pueblos o municipios se constituyan legalmente en comunidades de base y registren la propiedad colectiva de su término. El procedimiento, largo y complejo, se debe repetir caso por caso, lo cual no augura una avalancha de comunidades-propietarias, pero sí señala un camino, una estrategia patrimonializadora prometedor y acorde con los sectores más autocríticos del nuevo desarrollo. Toma así una dirección que se antoja autónoma, cercana a las poblaciones, desestimando la célebre «tragedia de los comunes» de Hardin, uno de los mitos liberales más persistentes del desarrollismo rural²². Ahora bien, si se observan de cerca esas poblaciones que el CRD desea acompañar en la senda de la descentralización, las cosas resultan menos claras. Los efectos de las estrategias participativas y el entusiasmo que despiertan no son uniformes. La predefinida homogeneidad de las comunidades de base brilla por su ausencia en una madeja de jerarquías entrelazadas, mientras que las fronteras del CRD, el estado o las fuerzas de la globalización vuelven a difuminarse.

Los tômpontany invisibles o el ocaso aparente de los Sakalava

- 27 Las formas de convivencia en el Menabe rural, como en tanto lugares de Madagascar y de África, están ordenadas en gran medida en torno al «complejo del primer ocupante». En la isla, con pronunciaciones distintas, se habla de tômpontany («*maîtres de la terre*») y vahiny («forasteros», «invitados»)²³. Los tômpontany debido a su precedencia y a su persistencia en el tiempo, habrían establecido una alianza con las fuerzas o espíritus que conforman lo que nosotros denominamos «lugar», ejerciendo de mediadores privilegiados entre la sociedad (incluidos los vahiny, los llegados más tarde) y lo que

podríamos llamar naturaleza local. Esta disposición general ha admitido variaciones, adaptaciones y manipulaciones varias, pero la relación con el suelo es siempre colectiva (a través de la cadena de antepasados *razana* y vivos que forman lo que ha venido en denominarse «clanes»), jerarquizada (según la antigüedad local y la posición estatutaria del clan respecto a los demás, así como según la posición del individuo dentro de su clan) y total (afectando a todas las esferas de la actividad humana, desde la religión a las estrategias matrimoniales). El resultado es una confluencia de relaciones cruzadas, no siempre del todo coherentes pero altamente formalizables, que une a las personas entre sí y al suelo; los cálculos e intervenciones referidos a los recursos se urden y se ejercen a través de esa malla. Dado que, en principio, este esquema hace muy difícil la transacción de las tierras fuera de las relaciones sociales establecidas (a menudo incluso se da la prohibición expresa), y dado que tumbas y *hazomanga* (poste de la circuncisión) permanecen fijadas en la tierra, la relación con ésta se ve siempre mediatizada por vínculos personales sobre todo éstos que llamamos de parentesco que nunca nacen de la mera voluntad individual, por mucho que los individuos puedan cambiar de domicilio o de alianzas.

- 28 En el Menabe, la categoría de *tômpontany* en la pronunciación local se continúa restringiendo a los Sakalava, uno de los apelativos identificados desde los tiempos de la etnología colonial como una de las 18 (o más!) etnias o «tribus» de la isla. ¿Por qué? Porque el reino de Menabe abarcaba todo el terreno de la actual región, de manera que, para cualquier lugar, uno de los *raza* reconocidos por los antiguos reyes *sakalava* suministra invariablemente los «primeros ocupantes» (incluso en pueblos nuevos creados por inmigrantes sobre tierras tal vez no empleadas pero con «dueños»)²⁴. Así pues, numerosos documentos y declaraciones consideran la región de Menabe como «país *sakalava*». Ello no impide que, dada la presencia de muchos Malgaches con otras adscripciones étnicas, también se insista en caracterizar la región como «tierra de acogida» y, consecuentemente, a los Sakalava como particularmente hospitalarios o, al menos, tolerantes con los forasteros. Aunque ambas descripciones encierran verdades, unidas acaban por prescindir de la historia y mistifican la situación actual. En los tiempos del reino, la integración de forasteros en tanto que inmigrantes voluntarios o como cautivos culminaba en su sakalavización, en un proceso a menudo transgeneracional. En el Menabe actual, el cuadro es muy distinto. En primer lugar, desde la parcial dominación *merina* (siglo XIX) y la colonización francesa hasta ahora, los poderes insulares han favorecido la inmigración para activar la economía de la región; ahora bien, éste ya no ha sido un movimiento demandado o regulado por los autóctonos, sino impuesto por un estado que les es en gran medida ajeno y aprovechado por personas y colectivos cuyos intereses no tenían ni tienen que coincidir ni acoplarse, en principio, a los de sus obligados anfitriones. En segundo lugar, y a consecuencia de lo dicho, desde el siglo XIX, el proceso de integración ya no tiene por qué acabar con la sakalavización de los recién llegados²⁵.
- 29 Dado el marcado estilo extensivo de la economía del reino de Menabe, la integración forzosa no presentó durante mucho tiempo mayores problemas, al abrigo de la Pax Colonial o Malagasy. Exceptuando las zonas urbanas y algunas grandes plantaciones encaminadas a la exportación o al mercado urbano (en general más bien efímeras), el esquema de acogida fue entendido al modo tradicional, pero tradicional no quiere decir inmemorial²⁶. Los recién llegados, aceptaban la prioridad espiritual y *foncière* de los *tômpontany* y éstos, para integrarlos en la vida social y económica local, les ofrecían a

sus hijas en matrimonio; en un sistema más marcadamente patrilineal que en las Tierras Altas, ello suponía que los hijos de los forasteros no podían heredar más que un derecho de uso acordado por los autóctonos. La clave de todo el esquema era la ruptura de la patrilocalidad de los *vahiny*, que, en el pasado, permitía que los autóctonos «recuperaran» a los hijos de sus mujeres, que así se sakalavizaban. En la actualidad, no sólo esta recuperación es rara, sino que la afluencia de inmigrantes está haciendo innecesario o imposible el arreglo matrimonial. Al desaparecer el componente de relación entre suegros y cuñados, todo el edificio de la autoctonía se debilita, sustentado casi en exclusiva sobre los aspectos más ideológicos que privilegian la relación de los primeros habitantes con la tierra y sus fuerzas. A esta ideología, se ha venido oponiendo una defensa creciente de la primacía del valor de uso. Aunque se podría descansar esta oposición en la indudable existencia de cálculo y contingencia en la redistribución tradicional de espacios, el apoyo más poderoso, al menos en cuanto a la institucionalización, viene de la confluencia con el lema revolucionario de «la tierra para quien la trabaja», reentendido en las nuevas tendencias patrimonialistas del desarrollo²⁷.

- 30 Es en esta coyuntura donde, con la mejor de las intenciones, se inserta la «comunidad de base». Éstas han aparecido tímidamente en las zonas más accesibles a la comercialización y a las economías intensivas (rizicultura o caña de azúcar cerca de los ríos o del célebre canal de Dabara, por ejemplo). Y en esas zonas, como es de esperar de la reiterada aplicación de políticas favorables a la inmigración, los autóctonos, los Sakalava, no son muchas veces ni la mayor de las minorías, bien porque se han visto desbordados por el número de *vahiny*, bien porque muchos Sakalava han emigrado hacia otras zonas más propicias a sus actividades. La propiedad colectiva de la tierra no evita que, al reformular la toma de decisiones sobre el acceso a los recursos (un hombre ¡más raramente una mujer!, un voto), quienes más tengan qué perder entre los locales sean los *tômpontany*, ya que ven obviadas sus relaciones privilegiadas con el lugar, excepto en localidades donde son muy mayoritarios. Y ciertamente no es ahí donde han empezado a activarse los procesos para constituir legalmente comunidades de base. A favor también de la llegada de inmigrantes y de manera mucho más vertiginosa, la comunidad de base puede llegar a ser uno de los mecanismos de marginación de los autóctonos en lugares remotos revalorizados por las políticas patrimonializadoras, por el ecoturismo o por la explotación de productos antes ignorados²⁸. El esquema no es específico del Menabe, pero la escasa resistencia de los *tômpontany sakalava* a ser desplazados, al menos en apariencia, ha conducido a analistas y observadores a buscar en su idiosincrasia o en su estilo de vida las razones del ocaso *sakalava*.
- 31 Se ha explicado esta «retirada»²⁹, en razón de la actividad de ganadería extensiva de los Sakalava, que les haría preferir tierras más áridas siempre que el acceso a los pastos fuera libre, preferencia que se uniría a una cierta timidez o renuncia al conflicto. Semejante interpretación olvida la historia previamente aludida: en el pasado, antes de las sucesivas colonizaciones, los pastores y guerreros *sakalava* no se retiraban, sino que predaban sobre sus vecinos y defendían ferozmente su territorio³⁰. Se puede argumentar simplemente que las «economías políticas extensivas» y el pastoreo es uno de sus epítomes están inadaptadas a los cambios del sistema-mundo actual. Este enfoque presenta varias lagunas. Para empezar, la economía *sakalava* siempre ha sido hasta cierto punto mixta y simbiótica, de amplio espectro muchos Sakalava son hoy día agricultores de regadío, y en absoluto rígida frente a la evolución del medio. Además, la aproximación extensiva de los pastores *sakalava* (con sus combinaciones intensivas más

o menos oportunistas) resulta adaptativa en entornos semiáridos, sin que, por el momento, los modelos desarrollistas hayan ofrecido alternativas viables.

- 32 Expertos, inversores y políticas estatales apenas han hecho más que seccionar los ecotopos del sistema-sakalava susceptibles de explotación intensiva; con ello han convertido el conjunto en menos sostenible. La especialización intensiva y mercantilista de las tierras irrigadas, de los caladeros y manglares o de los lugares de interés turístico esquilma el territorio más feraz en función de unos beneficios que apenas se reinvierten o se distribuyen localmente, amén de ser muy poco estables y siempre dependientes de un control externo de los precios inevitablemente perverso; al mismo tiempo, esa intensificación circunscrita de las explotaciones dificulta los movimientos necesarios para toda aproximación extensiva o mixta y devalúa, por tanto, el valor de las zonas periféricas (yermos, bosques no clasificados). Al cercenarlas, no sólo se arriesga la pérdida de su complementariedad económica, sino que se debilita su condición de ámbitos privilegiados para la negociación y la colaboración con otros grupos, no únicamente para el conflicto: no en vano dichas áreas resultan mucho más «conectables» a través de los «sistemas de clanes»³¹. Una de las coadyuvantes de esta debilidad es que el recurso sistemático al registro público, al admitir la lógica estatal, justifica y blinda el extrañamiento de esas zonas, particularmente los bosques, con su titularidad estatal, según la ley. El registro de las propiedades por parte de las comunidades de base no invierte esta fragmentación y tiene efectos políticos indirectos, al contribuir a deslegitimar y desregular las interacciones entre grupos «tradicionales».
- 33 Los grandes perdedores inmediatos son los grupos autóctonos, pero su marginación puede tener efectos nocivos en cadena que acaben afectando al potencial de la región y a todos sus habitantes. Asentados sobre indicios empíricos también detectables en el Menabe, cada vez más expertos recurren a los criterios de sostenibilidad y patrimonialización: en contra de la «tragedia de los comunes» y de la divinización del racionalismo económico individual, los autóctonos serían los candidatos favoritos para gestionar el nuevo desarrollo al tener un interés especial en legar los recursos que explotan a las siguientes generaciones³² combinado con un conocimiento acumulado sobre su gestión (vista la supervivencia secular de dichos recursos)³³. Luego, su expulsión de los puntos calientes del sistema económico y no sólo por lo que se refiere a aquellos parajes cuyo aislamiento ha maximizado su biodiversidad sería un error a medio y largo plazo. Además, también hay que descartar la idea según la cual los Sakalava serían un grupo numéricamente residual, incapaz de asumir la gestión del territorio históricamente propio, con lo que su identidad colectiva tendría que ser sacrificado en aras al bienestar general. Aun sin concretar los números lo cual es vergonzoso, hay acuerdo en que son mayoritarios en la región, y más todavía en las zonas cuyos indicadores convencionales de desarrollo son los más bajos³⁴. Así pues, deberían ser una preocupación central de los impulsores del desarrollo participativo, y no lo son. En el fondo, el problema se plantea en términos políticos. Tras décadas viendo ignoradas sus formas de sociabilidad tradicionales sobre todo en tanto que sistemas políticos, los Sakalava de Menabe no se han insertado en un grado significativo comparable a otros grupos de la isla en las nuevas instituciones sancionadas por las distintas fases del estado independiente. La III República y su descentralización (pública o «privada») no apuntan en otra dirección: ni un Sakalava figura en el

gobierno regional provisional; una minoría exigua participa en el núcleo del CRD; un porcentaje sorprendentemente alto de no Sakalava preside los municipios regionales... La corrección política, al eludir hablar de porcentajes étnicos, también evita que se airee esta ausencia y que se reflexione sobre ella. Si los Sakalava aglutinan masa crítica en la región y si sus prácticas económicas pueden resultar adaptativas: ¿por qué no son capaces de defenderlas en la arena pública? Y es más, ¿por qué las estrategias participativas con la «comunidad de base» como sujeto estrella no abordan la sociedad del Menabe como un todo? ¿por qué tienden a excluir a los autóctonos más que a colectivos inmigrados en la reunión hace más o menos tiempo?

Conclusiones plurales: más senderos en el bosque³⁵

- 34 Dos líneas de respuesta casi han monopolizado la reacción más o menos reconocida a estos interrogantes. La primera atribuye la pobre representatividad *sakalava* a la acción de los poderes fácticos isleños, que, apoyándose en las estructuras coloniales y su legado habría perpetuado un colonialismo interno con todas sus justificaciones «progresistas» y con toda su coerción institucional que arrancarían de la ocupación parcial del viejo Menabe por el reino *merina* unificado de Antananarivo, en el siglo XIX. La segunda defiende que la invisibilización *sakalava* es consecuencia de ¡ahora sí! la inadaptación de su sistema político tradicional a un contexto donde el bien común desborda los límites de las obligaciones del parentesco o de las lealtades derivadas del antiguo reino. Ambos posicionamientos se pueden acantonar en intereses facciosos que se descalifiquen mutuamente: barones locales contra administradores estatales (y hegemónicos). El CRD recogiendo la filosofía y la *expertise* más granada del desarrollismo progresista y sostenible asume las dos líneas de forma crítica para sintetizar su programa de acción asentado en las comunidades de base activas en un contexto descentralizado. Y sin embargo, los efectos se manifiestan sectarios. Es probable que la clave esté en la voluntad unitaria que sustenta todo el proyecto.
- 35 El CRD acepta la evidencia sobre la que se levanta la primera línea de respuesta uno de los más claros ejemplos de desequilibrio regional en la isla, pero rechaza su uso sistemático cuando sirve de pantalla victimista empleada por las élites locales para justificar su ineficiencia culpable corrupta y su clientelismo «a la contra». Sin embargo, ya se ha comentado tanto la acusación de anticentralismo visceral contra el CRD por parte de algunos analistas la base de todo victimismo clientelar, como su coalescencia contradictoria con el estado. Éste siempre ha postulado explícita o implícitamente la segunda línea, incluyendo su versión reformada más actual, la «comunitarista», apoyada por el CRD. Esta enfoque implica que, pese a todo el discurso sobre la necesidad de la iniciativa local con toda su jerga de capital social, empoderamiento y demás³⁶, tanto el estado como el CRD obvian las estructuras sociales específicas de las sociedades locales con su armazón de relaciones de poder, cuando no las desechan expresamente en tanto que disfuncionales³⁷. Ni los linajes, ni los clanes ni, mucho menos, las etnias forman parte del entramado jurídico que debe fomentar la descentralización ni de las políticas que han de permitir la participación de las poblaciones en el desarrollo. El problema es que esas estructuras, más que vehicular, encarnan literalmente tanto las ventajas de los autóctonos para la gestión local (responsabilidad transgeneracional, conocimiento empírico acumulado) como la capacidad de los alóctonos inmigrantes para activar y distribuir los beneficios

obtenidos de su desplazamiento. Por suerte, la ignorancia o incluso la franca hostilidad de la administración, la cooperación internacional o, simplemente, los expertos, no han bastado para hacer desaparecer ese tejido sociopolítico, por mucho que hayan podido contribuir a su «invisibilización».

- 36 ¿Por qué digo por suerte? ¿Hay que alegrarse de que se mantengan sistemas de relaciones que parecen limitar la productividad y, con ella, la competitividad en un mundo como el actual? Tal vez sí, ya que, pese a la propaganda, en ese contexto actual, y en el previsible a medio plazo más allá, entramos en el tiempo de los profetas, entre los que no me cuento, la ayuda al desarrollo apenas podrá incidir más que puntual o secundariamente en los habitantes del Menabe, como en general en el África subsahariana. Luego, al no poder garantizar un desarrollo comparable al de los países ricos, el atractivo y el recurso a las nuevas instituciones incluida la «comunidad de base» será en conjunto subsidiario de las organizaciones preexistentes, que sí facilitan las relaciones entre personas y grupos o la flexibilidad de todo el sistema³⁸. Con «subsidiario» no quiero decir «dependiente en sentido orgánico», sino más bien que se trata de una «opción secundaria y oportunista» en la solución de problemas cotidianos. ¡Como lo es el estado! Y ahí se abre el camino de respuesta a las preguntas que antecédían estas conclusiones.
- 37 En Madagascar, como en muchos países africanos, se da un medio social en verdad plural. Y digo en verdad porque lo que encontramos son sistemas sociales integrales diferentes y autónomos, aunque imbricados, una pluralidad mucho más profunda que el cosmopolitismo del que tanto presumen las ciudades desarrolladas. Los Sakalava sí están actuando, sí están participando, sí están eligiendo, aunque quizás no lo hagan a menudo en los escenarios y foros que les han preparado expertos y gestores desarrollistas. Y el alejamiento, la invisibilidad, es una opción consciente dentro del limitado espectro que se ofrece a la gente del Menabe (esta constatación no elimina las constricciones impuestas por la primera línea de respuesta, agravada por la desfavorable ubicación de la isla en el sistema-mundo). Aunque aquí no puedo analizar los condicionantes sociohistóricos de esa vía (que no es ni irreversible ni única, pero que afecta a buena parte de las estrategias cotidianas *sakalava*), sí puedo apuntar que tanto el estado como el CRD han infravalorado esa capacidad de decisión y, con ella, el pluralismo real que impera en la economía política del Menabe. No han acabado de entender que la supervivencia de las prácticas y conocimientos ecológicos y económicos de los Sakalava son inseparables de las estructuras sociales, ni aún menos, han aceptado que esa perdurabilidad es el resultado de opciones utilitaristas en el sentido de Stuart Mill, la mayor felicidad posible para el mayor número posible de personas.
- 38 Esto no equivale en absoluto a hablar de una Arcadia en Madagascar, algo que creo haber descartado con claridad en otros lugares³⁹. Ni significa negar la desestructuración de los sistemas llamados tradicionales, aunque sí la relativizo: ¿o acaso en nuestros lares no vivimos bajo una advertencia continua y a menudo histriónica sobre la desintegración de la familia nuclear moderna, de los sindicatos o de la democracia, sin que la mayor parte de los observadores teman por la desaparición de Occidente o de la modernidad? La Isla Roja es testigo de algunas de las más recientes piruetas de los hijos de la Ilustración. Tal vez la más espectacular sea la que podríamos llamar la «conexión trópicoweberiana», capaz de ensamblar el nuevo nacionalismo *gasy* del entorno de Ravalomanana, altamente homogeneizador, con la mencionada «pista helvética» y su

utopía descentralizadora⁴⁰. Pero la concepción colectiva que subyace dicha conexión asentada sobre una relectura del salvacionismo individual protestante que se metamorfosea en la célebre «sociedad civil» o en la «comunidad de base» no sólo no es única en el panorama insular, sino que muy a menudo un mismo individuo la alterna con otras filiaciones jerárquicas, comunitarias de un *pedigree* político mucho menos homologable internacionalmente. Reinterpretando el viejo proverbio *merina* que encabeza el artículo, y que fue recogido por celosos misioneros, desde las perspectivas isleñas, no habría una, sino muchas marmitas. La lección *sakalava* que podría hallar eco en multitud de «aulas» africanas se está dictando: falta saber si expertos y gestores prestarán atención y mejorarán sus «prestaciones». Pero tanto si lo hacen como si no, en el magma social malgache, hay más de un futuro. El profetismo opulento de la modernidad no es la única senda abierta en la maleza del desarrollo, lo que no es de extrañar dado que, como cada vez parece más claro que «son muchos los llamados, pero pocos los elegidos», resultan legión los que atajan por sus propias veredas, canturreando a menudo viejas consignas ancestrales.

BIBLIOGRAPHIE

- Aubert, S. — 2002 «La gestion patrimoniale des ressources forestières à Madagascar : limites et perspectives d'une révolution par le haut», en M.-C. Cormier-Salem *et al.* eds., *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD: 101-124.
- Blanc-Pamard, C. — 2002 «Territoire et patrimoine dans le sud-ouest de Madagascar», en M.-C. Cormier-Salem *et al.* eds., *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD: 217-243.
- Blanc-Pamard, C. y E. Fauroux — s.d., «L'illusion participative. Exemples ouest-malgaches» (texto dactilografiado).
- Bretón, V. — 2001, *Cooperación al desarrollo y demandas étnicas en los Andes ecuatorianos*. Quito, FLACSO. — 2003, «Desarrollo rural y etnicidad en las tierras altas de Ecuador», en V. Bretón ed., *Estado Etnicidad y Movimientos Sociales en América Latina*. Barcelona, Icaria: 217-253.
- Chantier, C. — 2000, «Au fil de l'eau... Espace et santé dans le Menabe central. Contribution géographique à l'étude du risque de bilharzia à Madagascar». Tesis Doctoral dactilografiada. Paris I-Sorbonne.
- Fauroux, E. — 1997, «Les représentations du monde végétal chez les Sakalava du Menabe», en J.-M. Lebigre ed., *Milieux et sociétés dans le sud-ouest de Madagascar*. Talence, Université de Bordeaux («Îles et Archipels 23»): 6-7.
- 1999, «De la complémentarité à la concurrence: Sakalava et migrants dans l'espace social de l'ouest malgache», en J. Bonnemaïson, L. Cambrezy et L. Quintín-Bourgeois eds., *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?* Paris, L'Harmattan, t. 1.
- 2001, «Dynamiques migratoires, tensions foncières et déforestation dans l'ouest malgache à la fin du XX siècle», en S. Razanaka, M. Grouzis, P. Milleville, B. Moizo et C. Aubry eds., *Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar*.

- Antananarivo, CNRE/IRD. — 2004, «Voleurs de b ufs. État et paysans dans l'ouest et le sud-ouest malgaches», *Studia africana* 15: 16-45.
- Goedefroit, S. — 1998, *À l'ouest de Madagascar. Les Sakalava du Menabe*. Paris, Karthala/ORSTOM. — 2002 «Stratégies patrimoniales au paradis de la nature. Conservation de la biodiversité, développement et revendications locales à Madagascar», en M.-C. Cormier-Salem et al. ed., *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD: 125-166. — 2003, «Transfert et détournement. Les sociétés de la côte ouest de Madagascar dans différents contextes de mutation: discours, pratiques et innovations». Thèse de HDR. Université de Lille 1.
- Ottino, P. — 1998, *Les champs de l'ancestralité à Madagascar*. Paris, Karthala.
- Ribot, J.C. y A.M. Larson — 2004 «Democratic Decentralisation through a Natural Resource Lens. Experiences from Africa, Asia and Latin America», *The European Journal of Development Research* 16(1): 1-25.
- Roca, A. — 1995, «Relaciones de poder en el Madagascar precolonial. El caso sakalava». Tesis Doctoral en Antropología Social y Cultural, Universidad de Barcelona.
- 2002, «Capital social y desarrollo en las comunidades africanas, ¿reto o espejismo?», *Studia africana* 13: 5-17.
- 2005, «Apuntes para una historia cultural del cambio político en el África negra», en A. Roca ed., *La revolución pendiente. Cambio político en África negra*. Lleida, Centre de Cooperació Internacional: 13-104. — 2007a, «Ethnicité et violence dans la transition démocratique à Madagascar», en R. Otayek et F. Iniesta eds., *Démocratie, identités. Représentations. Études comparatives africaines*. Paris, Karthala (en prensa). — 2007b, «Bienaventurados los mansos. Tradición y violencia política en Madagascar», en F. Iniesta ed., *Procesos democratizadores en África*. Barcelona, Bellaterra (en prensa).
- Saint-Sauveur, A. de — 2002, «Prévention des vols de bétail chez les agropasteurs bara de Madagascar. Une conception défensive du patrimoine», en M.-C. Cormier-Salem et al. eds., *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD: 245-258.
- Schlemmer, B. — 1983, *Le Menabe. Histoire d'une colonisation*. Paris, Mémoires de l'ORSTOM no 164.
- Waast, R. — 1980, «Les concubins de Soalala», en R. Waast et al. eds., *Changements sociaux dans l'ouest malgache*. Paris, Mémoires de l'ORSTOM no 90: 153-188.

NOTES

1. Traducción y duda del autor.
2. La instancia intermedia prevista en 1994 y olvidada después era equivalente al *fivondrona* de la II República, versión malgache del departamento francés. Por otra parte, las seis provincias autónomas (herederas de las *faritany* y de las provincias coloniales), no previstas en 1994, (re)surgen como el resultado de un referéndum convocado por Ratsiraka en 1998, tras su regreso al poder. Hasta el presente, han jugado un papel en el imaginario político de las diferentes facciones, pero no han llegado a ser una verdadera realidad administrativa ; véase Roca [2007a].
3. Véase una exposición sintética de esta tendencia, que arranca en los ochenta, en Ribot y Larson [2004].
4. Ley 94-007 de 3 de enero 1995.

5. Es reconfortante que un jurista tan bregado en la pluralidad normativa de Madagascar como Philippe Karpe venga a pensar lo mismo. Le debo más de una iluminación en buenas conversaciones que espero poder reanudar.
6. Se llama «desconcentración» al despliegue local de los servicios del estado dentro del organigrama del gobierno central. Se trata de una política de organización de la burocracia y no de representación local (descentralización).
7. Ley 2004-001 de 17 de junio 2004.
8. Decreto 2004-859 de 17 de septiembre 2004 ; vale la pena cruzar la normativa con la de decreto referido a las unidades administrativas desconcentradas.
9. Decreto 2005-012.
10. El recorte más importante se refiere a la región de Melaky (Mailaka), al norte del río Manambolo. Sobre la historia precolonial del Menabe, véase Roca [1995]; para su historia colonial, véase Schlemmer [1983].
11. Sobre el uso y la realidad del concepto de «sociedad civil» en Madagascar, véase Roca [2007a].
12. Agradezco a Gion Cabalzar (miembro del CDR), su abierta, paciente y copiosa colaboración; puede consultarse también la abundante documentación generada por el CRD.
13. La coincidencia con las estrategias del Banco Mundial en América Latina (véase, por ejemplo, Bretón [2003]), a partir de conceptos como «capital social», no es casual pero tampoco parece genealógica.
14. Habitantes de Madagascar de origen indostaní, muy presentes sobre todo en la economía local.
15. Con todo, los desencuentros detectables en los municipios más grandes (Mahabo, Belo, Malaimbandy y, sobre todo, Morondava) parecen consecuencia de que éstos albergan núcleos de muchas redes distintas a las tendidas por el CRD. Este hecho relativiza la explicación del desapego de Manja y Miandrivazo por razones de mera lejanía geográfica y arroja sombras sobre la capacidad del CRD para aglutinar a cooptados (núcleo duro) y electos (poco implicados).
16. Véase Bretón [2001] para América Latina, así como los trabajos de Carlos Oya sobre el Banco Mundial. En África, el peso de la cooperación oficial y de las relaciones con la antigua metrópoli minimizó esta tendencia.
17. *Fokonolona* hace referencia a la unidad cotidiana de toma de decisiones «públicas» (sobre todo en Imerina), en general local, pero aplicable a jurisdicciones amplias o restringidas (parientes). *Fokontany* se refiere a la dimensión territorial del *fokonolona* y había designado durante la II República la circunscripción de proximidad (alcaldes de barrio, en las ciudades, y de aldea o «parroquia» en el campo, donde se podían confundir al extremo con «alcaldes municipales»). En 1996, se suprimieron los *fokontany*, en tanto que circunscripciones administrativas, pero diversos textos los habían considerado como parte más o menos informal de la estructura descentralizada ; en la práctica, los *fokontany* continúan operando en el seno de los municipios. En algunos casos se había llegado a «legislar» que los «*fokonolona* eran elementos de los *fokontany*», lo que da una idea de la confusión a la que aludo.
18. Es el caso particularmente de la ley 96-025, de 30 de septiembre de 1996, «relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables» (Gelose) o del decreto

2001-122, de 14 de febrero de 2001, que regula en el marco de la anterior, la «Gestion contractualisée des forêts» (GCF).

19. Véase la ley 96-025 de 30 de septiembre 1996, art. 3, y el decreto 2000-027 de 13 de enero, art. 2, 4 y 5.

20. La postura local suele ser alguna forma de resistencia pasiva y no explícita: el estado tiene una gran «pegada» puntual, pero muy escasa capacidad para las acciones continuadas y extensivas, incluyendo la inspección o la coerción sistemáticas. Es significativo que esa resistencia despierte en los técnicos estatales y en algunos agentes de la cooperación el mismo tipo de desesperación y referencias al atavismo de las poblaciones que llenan tantas páginas coloniales. Un ejemplo: los agentes del ANGAP (organismo que gestiona los parques nacionales) del parque de Kirindy-Mitea, que año tras año consideran que sus campañas para explicar a los locales la necesidad de abandonar el parque han sido un éxito, para encontrarse después con que nadie ha hecho lo que decía. Con todo, las diferencias en este sentido son grandes, dependiendo de la integración económica y la trayectoria sociohistórica. Véase Ottino [1998].

21. Véase, por ejemplo, Aubert [2002].

22. Ya desde finales de los ochenta, ecólogos humanos como J. Bennett han contribuido a desautorizar la «tragedia de los comunes», pero sin ofrecer una plantilla para el tratamiento del desarrollo ecocomunitario: es forzoso reconocer que los *kibbutz*, los *hutteritas* de Dakota o los pastores de Madagascar son diferentes y que necesitamos saber mucho más sobre sus diferencias.

23. Sophie Goedefroit y otros señalan la distinción entre *tômpontany*, «*maîtres de la terre, du pays*» y *tompontana*, «*maîtres du village*». Para el nivel de argumentación que sigo, la distinción es poco relevante, pero podría llegar a serlo si las dinámicas actuales favorecieran una cierta formalización «tradicional» de nuevos *tompontana* que no pertenecieran a la comunidad de *tômpontany* del Menabe, es decir, que no fueran *sakalava*.

24. Sobre el reino de Menabe y el papel que en él jugó la autoctonía, véase Roca [1995] y Goedefroit [1998].

25. La llegada de la inmensa mayoría de los inmigrantes se puede rastrear durante el período colonial, muy raramente remontándose hasta la dominación parcial *merina* (existen casos particulares como los *Makoa*). En general, como más antigua es esa llegada, más integrados se encuentran en el complejo de primer ocupante, llegando incluso a adquirir responsabilidades ceremoniales tomando el relevo ritual de *tômpontany* desvanecidos. Véase Chantier [2000]. Este proceso de «sakalavización implícita» podría ser más fluido cuando la larga convivencia se mitifica en mayor o menor grado, como en el caso de algunas poblaciones *betsileo*, consideradas parientes o descendientes de supuestos habitantes de la región anteriores al establecimiento del reino (*antañandro*).

26. Véase una descripción ya clásica en Waast [1980].

27. Véase la interpretación de Goedefroit [2003] sobre el colapso del esquema de interacción tradicional en los llamados *fronts pionniers*, así como sobre las nuevas estrategias a las que está dando lugar tanto entre los autóctonos (patrimonialización) como entre los forasteros (modernización, democratización, nuevas religiones...).

28. Esto ya es perceptible, por ejemplo en Belo-sur-mer (cerca del parque nacional de Kirindy-Mitea) o, quizás más aún, en Bekopaka (en relación a las gargantas de

Manambolo y el parque de Bemaraha, hoy en la región contigua de Melaky, pero ligadas históricamente al Menabe y con el mismo tejido social básico, con los Sakalava como autóctonos). La colonización laboral (sobre todo gestores de la capital y trabajadores del sudeste) ha sido rapidísima y los Sakalava apenas ocupan puestos de trabajo relacionados con la gestión del parque o con los negocios complementarios que ha generado el aumento de turistas.

29. La «retirada» o «huída» se dirigiría a las zonas menos habitadas, léase en última instancia «al norte», sin que las fronteras regionales tengan papel alguno en este movimiento (comunicación personal de un investigador local de la asociación Kily be). El fenómeno es perceptible incluso cuando no se busca: véase por ejemplo, la tesis sobre la epidemiología de la bilharzosis de Chantier [2000].

30. Aun hoy, lejana ya la fase expansiva del Menabe, Fauroux [1999, 2001] indica que la conflictividad aumenta si la alternativa de «huida» ve reducido su atractivo.

31. Como insisten los *tômponentany*, no hay un palmo del Menabe ni del sudoeste pastoril, por abandonado que parezca a ojos inexpertos, sobre el que no se reivindicuen los derechos de uso, con efectos políticos importantes en la relación entre grupos. Sobre el gradiente de intensidad de los derechos a las tierras, véase Goedefroit [2002]. El papel de la periferia, la *brousse*, como zona de fricción ha sido muchas veces señalado. Véase, por ejemplo, Fauroux [2004]. Por otra parte, véase Saint-Sauveur [2002], que atribuye el impulso motor de la colaboración intergrupala, así como de la supervivencia de una tenencia linajera de las zonas periféricas y de pastos (*tanin'aomby*, «tierras de bueyes») a la necesidad de mantener limpios los *kizo* zonas de tránsito del ganado y de vigilar las zonas periféricas, para evitar el robo de bueyes. Como él reconoce, esta construcción defensiva no tiene por qué ser una causa única (zonas con menos inseguridad son «más clánicas»), pero contribuye a establecer el utilitarismo de los sistemas tradicionales.

32. Goedefroit [2002] señala como, a pesar de la inexistencia de conciencia patrimonial propiamente dicha y pese a la creencia persistente en el carácter inagotable de los recursos naturales, las prácticas y discursos gestores tradicionales de los autóctonos tienen efectos conservacionistas. Los inmigrantes serían más agresivos con el medio, dado su esquema ideal de acumulación y regreso a la zona de origen o su vinculación masiva con medios económicos urbanos, poco arraigados en un suelo que les es difícilmente accesible. Aunque desde el punto de vista cuantitativo los inmigrantes más numerosos proceden del sudeste y de las Tierras Altas, los ejemplos de inmigrantes ecodestructores más citados provienen del sur, antandroy y mahafale, sobre todo. Pastores como los Sakalava, se instalan en medios rurales, desbrozan el bosque a marchas forzadas y son acusados de robar bueyes; un comportamiento al menos cuantitativamente distinto al que exhiben en sus regiones de origen; véase también Fauroux [1997], Goedefroit [2003]. En algunas áreas de bosque, la aparición de unos «autóctonos del ecosistema» puede ofrecer variantes al conflicto por los recursos entre autóctonos y locales. Véase Blanc-Pamard [2002].

33. Para un acercamiento general al problema del utilitarismo de los saberes tradicionales, véase Roca [2002].

34. Es significativo que ninguna estadística establezca las «poco correctas políticamente» cifras de los grupos étnicos. Incluso hay dudas sobre la población global del Menabe: la *Monographie du Menabe* habla de 338.000 habitantes para 1999, en el Ejecutivo Regional consideran que tiene que haber más de 400.000 (ambos números ofrecen densidades muy bajas para los casi 50.000 km² de la región), pero un miembro

de la antigua dinastía *sakalava* apuntaba más de un millón, acusando a los responsables políticos de esconder las cifras para infravalorar las necesidades y potencial del Menabe, particularmente de los Sakalava; no es de extrañar que también estuviese a favor de las provincias autónomas, no tanto como instrumento administrativo, sino como instrumento político capaz de oponerse a Antananarivo, cosa que no puede hacer ninguna región por separado. Al mismo tiempo, la idea que los Sakalava se reproducen poco está bastante extendida (se habla de hogares con una media de 5 personas en distintas zonas) y merece un estudio específico.

35. Referencia a un conocido título de Jan Vansina, retomado en varias ocasiones por mi maestro, Ferran Iniesta.

36. Acerca de la inanidad de estos fetiches del desarrollismo, véase mi reflexión sobre el capital social [Roca 2002].

37. Otro indicio de la inoperancia atribuida por los expertos a la tradición: la legislación sobre la gestión conjunta de recursos naturales renovables impulsada decisivamente por el CRD exige la presencia de mediadores entre las partes (en general el estado o las CTD y las comunidades de base), mediadores acreditados y formados específicamente. Sin duda se espera que el CRD o su entorno reclute el grueso de dichos mediadores. En su formación, no se menciona el conocimiento de las prácticas y normas locales léase tradicionales, ni mucho menos la capacidad de inserción del mediador en el tejido social (ley 96-025 y decreto 2000-028 de 13 de enero, art. 13). Es previsible que sus intervenciones dejen tanto que desear como las de los antiguos animadores rurales.

38. Por ejemplo, el mismo concepto de «*sakalava*» permite conectar los grupos y recursos periféricos con otros más «centrales». Los propios administradores y cooperantes de larga duración suelen admitir que «el sistema local-tradicional puede ser apto para la gestión social», aunque se contradigan y equivoquen al añadir «pero no puede promover el desarrollo y la economía» (comunicación personal de un miembro del ejecutivo regional). Por otra parte, la mencionada subsidiaridad no quiere decir que la comunidad de base no perviva ni que sólo pueda hacerlo como «culpable»; en ciertos contextos, particularmente los sometidos a una fuerte presión externa, su uso podrían ser beneficioso para el conjunto tal como puede ocurrir con la tan engañosa bandera de la reforma agraria. Véase de nuevo los ejemplos de Blanc-Pamard [2002], así como su relato de la «revaloración» de los «paisajes de baobabs», en realidad bosques degradados. La explotación exclusiva para el turismo es impensable excepto en terrenos muy limitados como la celeberrima «Allée des Baobabs», cerca de Morondava autóctona.

39. Véase Roca [2005, 2007b]; véase también Blanc-Pamard y Fauroux [s.d.] o Ottino [1998].

40. El estudio de esta conexión fue uno de los impulsos primeros de la presente investigación y es uno de mis objetivos, pero abordarla supera el marco de estas páginas.

RÉSUMÉS

Résumé

Locaux contre autochtones. Les contradictions des stratégies participatives

Les chercheurs ont des raisons de se méfier du concept de « participation », devenu source de consensus dans les politiques de développement. À Madagascar, alors que des normes contradictoires font des nouvelles collectivités territoriales décentralisées (CTD) des pièges législatifs en les laissant, de fait, aux mains des pouvoirs centraux, cette situation ne semble pas retenir l'attention. L'exemple de la région du Menabe illustre le naufrage des stratégies participatives de développement. Il montre qu'un groupe d'agents locaux, lassés d'attendre l'activation des CTD, s'est organisé en comité régional de développement (CRD). Et montre aussi comment ce CRD est devenu un modèle. L'auteur pose les questions de la représentativité de la « communauté de base » par rapport à la population réelle, de la sécurisation foncière, du détournement, par des factions locales, des liaisons privilégiées que les autochtones entretiennent avec le terroir.

Abstract

Locals versus Natives: The Contradictions of Participatory Strategies

Scientists have reasons for being wary of the concept of “participation”, around which a consensus has taken shape in developmental policies. In Madagascar, regulations about the new “decentralized local authorities” are contradictory since this level of local government has been left in the hands of central authorities a situation that does not seem to have drawn attention. The Menabe area illustrates the failure of participatory developmental strategies. Tired of waiting for the new authorities to be activated, a group of locals there organized a regional committee of development, which has become exemplary. Questions arise about how representative the “base community” is in relation to the actual population, how secure landed property is, to what extent local factions turn actions to their own ends, and how strongly “natives” are attached to the land.

INDEX

Keywords : base community, decentralized local authorities, land tenure, Madagascar, Menabe, participatory strategies

Mots-clés : collectivité territoriale décentralisée, communauté de base, Madagascar, Menabe, sécurisation foncière, stratégies participatives

Des associations des villes aux associations des champs en Pays betsileo

From Urban Nongovernmental Organisations to Peasant Associations among the Betsileo

Sophie Moreau

- 1 EN MAI 2000, j'arrivai dans la commune d'Ambohimahasina dans le Betsiléo (au sud-est des Hautes Terres de Madagascar) en même temps que des personnes représentant trois ONG différentes. Intriguée par cette coïncidence, je cherchai à dénombrer les ONG intervenant sur cette commune : il y en avait treize. Quelques années auparavant, les paysans ignoraient à peu près tout de ce qu'était une ONG.
- 2 Ambohimahasina illustre, de manière spectaculaire, l'irruption, dans les campagnes malgaches, de nouveaux acteurs, communément appelés « ONG » en dépit de leur diversité d'origine, de statut et de moyens, qui, dans le courant des années quatre-vingt-dix, se sont imposés dans les domaines de la protection de la forêt et du développement rural [Droy 1999 ; Goedefroit et Razafindralambo 2002]. La présence de ces ONG a suscité la création de multiples associations paysannes œuvrant à la gestion des forêts et au développement agricole.
- 3 Dans le Betsiléo, l'implantation d'ONG internationales, l'éclosion d'ONG issues de la société citadine et l'émergence d'associations paysannes sont indissociables de la mise en œuvre de la politique environnementale malgache, appelée Plan national d'action environnementale (PNAE), plan conçu et financé dans une large mesure par les acteurs internationaux. ONG et associations participent ainsi d'un continuum entre l'échelle globale, représentée par les bailleurs de fonds internationaux, et l'échelle locale, représentée par la société paysanne *betsileo* au sein de laquelle elles jouent le rôle de médiateurs. Elles sont perçues par les acteurs internationaux comme les maillons d'une chaîne susceptible de véhiculer et de diffuser les normes occidentales en les adaptant au contexte local, et de conduire ainsi au développement durable, dont se réclame le PNAE.

- 4 Cette dynamique associative peut être appréhendée sous des angles différents. D'abord, bien sûr, sous l'angle de son efficacité par rapport aux objectifs affichés de la politique environnementale, dans un pays où la préservation d'une biodiversité, unique au monde et gravement menacée par les défrichements paysans, représente une urgence, non moins que l'amélioration des conditions de vie, et notamment de la sécurité alimentaire, des populations rurales, qui figurent parmi les plus pauvres du monde. La contradiction possible entre ces deux impératifs interroge l'articulation problématique entre conservation et développement.
- 5 L'essor des associations pose également la question de la réaction des sociétés concernées face à ces nouvelles structures exogènes. Les motivations des acteurs locaux ne s'accordent pas nécessairement avec les objectifs des acteurs internationaux. La maîtrise de nouveaux outils socio-organisationnels s'avère difficile, à commencer par l'apprentissage du langage technocratique utilisé par les bailleurs. Autant cette appropriation semble relativement aisée pour les citoyens, qui voient dans les ONG un moyen d'intégration économique, sociale et culturelle à la modernité, autant elle semble plus incertaine pour les paysans, dont les préoccupations sont très éloignées du modèle environnemental proposé. En ville comme dans les campagnes, l'élite intellectuelle, qui est passée par les bancs de l'école ou par l'université, sert de courroie de transmission entre l'univers des « projets » et les réalités paysannes. La dynamique associative contribue-t-elle à recomposer la hiérarchie sociale existante, grâce à l'émergence de ces nouveaux leaders ?
- 6 Les réponses à ces questions dépendent en partie du fonctionnement de la chaîne associative. Du point de vue des bailleurs, les ONG semblent bien placées pour jouer les passeurs à double sens, par leur capacité à susciter des adaptations réciproques des visions et des stratégies [Chartier et Ollitrault 2005]. L'approche participative en vigueur encourage une médiation, au sens fort du terme, et présente les regroupements paysans comme une structure garante de la mobilisation de la société, tout en facilitant l'adoption de stratégies innovantes et performantes. S'agissant d'élaborer des politiques de protection de la nature, les conférences internationales ont plus d'une fois souligné la nécessité qu'il y a à prendre en compte les savoirs locaux des peuples autochtones [Cormier-Salem et Roussel 2002].
- 7 Il existe néanmoins un décalage entre les théories prônées en matière d'aide et les réalisations sur le terrain, maintes descriptions empiriques montrant les limites de la « participation » ou encore le sens conservateur que l'on donne à ce terme [Platteau 2004]. On peut ainsi craindre que la chaîne associative ne reproduise une dynamique « descendante », depuis longtemps critiquée [Pélissier 1995], où les ONG ne seraient que les exécutantes des échelles supérieures, qui participeraient à une « ingérence écologique » [Rossi 2000], voire institueraient un « néocolonialisme vert » [Hufty *et al.* 1995].

Des acteurs internationaux à l'élite citadine

DE LA DEMANDE DES BAILLEURS À LA MOBILISATION DE L'ÉLITE CITADINE

- 8 En pays *betsileo*, la place accrue des bailleurs de fonds dans la conception et le financement des politiques publiques environnementales a suscité une redistribution

des cartes conduisant au contournement des partenaires étatiques traditionnels ou à la redéfinition de leur champ d'action¹. Les bailleurs ont cherché à s'appuyer sur des acteurs neufs, dignes de confiance et indépendants de l'État, en particulier sur des ONG internationales ou sur des associations issues de la mobilisation de la société civile. Les ONG ont bénéficié du succès des approches fondées sur la participation communautaire, qu'elles semblent les plus à même de promouvoir, par leur aptitude à agir sur le terrain, en partenariat avec les populations. Leur tâche consiste alors à « monter » des associations paysannes autour de la réalisation de petits projets puis à favoriser leur indépendance progressive en renforçant leurs compétences. À terme, les ONG doivent en quelque sorte se muer en prestataires de services, intervenant, à la demande des groupements paysans, dans des domaines ponctuels [Cuvelier ed. 2001].

- 9 Cette philosophie inspire le PNAE destiné à la protection de la biodiversité et du développement rural. Ainsi les villages riverains des aires protégées et des massifs forestiers ont-ils été les premiers à bénéficier du transfert de la gestion des forêts à des associations locales sous contrat avec les communes et/ou le ministère des Eaux et Forêts, comme le prévoient la Gelose (Gestion locale sécurisée, loi de 1996) et la GCF (Gestion contractuelle des forêts, définie dans le cadre de la loi forestière de 2001). Depuis 2001, le Programme de soutien au développement rural (PSDR) de la Banque mondiale propose de financer directement des associations paysannes pour réaliser des projets d'intérêt économique.
- 10 La bordure orientale du pays *betsileo*, notamment à l'est de la petite ville d'Ambalavao, représente une région cible de cette politique. Le sol y est recouvert d'un massif forestier dense et relativement préservé. L'extension à cet espace du dispositif de protection témoigne de l'intérêt que les acteurs de la conservation portent à cette forêt². Celle-ci offre l'avantage qu'on y accède plus facilement que dans d'autres forêts de Madagascar : les villages sont situés à une cinquantaine de kilomètres de la Route nationale 7, à laquelle ils sont plus ou moins bien reliés par des pistes secondaires prolongées par des sentiers.
- 11 Ce contexte explique l'importance soudaine, dans les années quatre-vingt-dix, de la demande, dans la région, en structures de type ONG. Les ONG internationales, spécialisées dans la sauvegarde de la nature et le développement rural, ont été les premières appelées sur le terrain. Toutefois le besoin de partenaires et de relais locaux s'est très vite fait sentir.
- 12 Or les acteurs qui viraient à l'innovation agricole ou à la protection des forêts étaient rares à cette époque dans les campagnes *betsileo*. Les dernières actions d'envergure dataient du milieu des années quatre-vingt, dans le cadre du programme national Opération développement rizicole (ODR). Les services du ministère des Eaux et Forêts, pénalisés par la faiblesse de leurs moyens et mêlés à de multiples affaires de corruption, contenaient mal la déforestation. Dans un monde rural quasiment laissé à l'abandon, l'organisation des travaux agricoles et la gestion des tensions sociales reposaient sur les structures sociales traditionnelles [Razanaka 2000 ; Rakoto-Ramiarantsoa 2003a]. Le rôle des Églises mérite néanmoins d'être souligné [Laulanié 2003] bien qu'il ait décliné durant les années quatre-vingt : ainsi les membres des associations confessionnelles de vulgarisation agricole ont souvent participé au syndicat paysan TAMIFI ou FIKRETEMA et, dans les villages reculés, les associations de paroissiens ont activement contribué à la sécurité alimentaire en créant des greniers.

- 13 En ville, les structures associatives, souvent également d'origine confessionnelle, étaient plus nombreuses mais consacrées essentiellement à l'aide humanitaire [Droy 1999]. Cependant, au début des années quatre-vingt-dix, le phénomène associatif va prendre de l'ampleur et se laïciser. Diplômée des universités malgaches ou, parfois, étrangères, l'élite intellectuelle du pays, pouvant difficilement s'insérer sur un marché du travail étriqué, souffre d'un sentiment amer de marginalisation et de dévalorisation, certains retournant même à la terre dans leur campagne d'origine. Naissent alors des associations de camarades d'étude³, lesquels espèrent tant travailler au développement de leur pays que remédier à leur propre situation. Ces intellectuels constituent un vivier pour les ONG internationales en quête de personnel qualifié⁴. La dynamique associative de l'élite citadine répond à l'attente des bailleurs, qui, elle-même, suscite de nouvelles créations, de sorte qu'un maquis d'associations, d'ONG et de bureaux d'études, travaillant dans les domaines du développement rural et de l'environnement, s'est constitué en une petite décennie.
- 14 Le phénomène est très perceptible à Fianarantsoa, dans la capitale *betsileo*, quand on regarde les enseignes sur les bâtiments et sur les véhicules 4x4 sillonnant les rues. Toutefois la quantification de ces structures associatives est une entreprise ardue⁵, ce qui tient au caractère flou de leur statut (statut informel ou statut d'association à but non lucratif) et au caractère intermittent de ces associations. Pour satisfaire à l'exigence de formalisation des bailleurs, pour faire preuve de professionnalisme et bénéficier d'avantages fiscaux, les plus sérieux cherchent à évoluer en ONG⁶ ou en bureau d'études. Le terme « ONG », passé dans le langage courant, est donc en partie usurpé : il s'agit en réalité d'associations aux fonctions d'ONG, ou parfois d'ONG de fait.

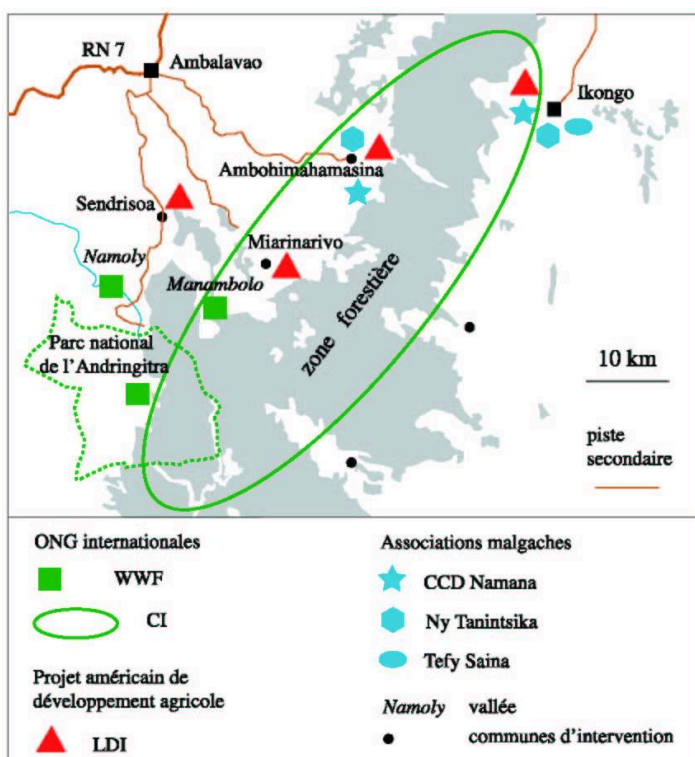
DES ACTEURS HIÉRARCHISÉS, RIVAUX ET COMPLÉMENTAIRES

- 15 Dans le « corridor Ranomafana-Andringitra », on rencontre aujourd'hui de multiples intervenants : d'une part les agences environnementales d'État, les autorités provinciales, régionales et communales, le ministère des Eaux et Forêts ; d'autre part des acteurs non étatiques, très hétérogènes mais aussi très hiérarchisés en fonction de leur degré de proximité avec l'échelle globale. Cette proximité s'apprécie en termes d'origine géographique et de connivence dans les choix politiques liés à la protection de la biodiversité. Elle détermine l'ampleur des moyens mis à la disposition de ces acteurs.
- 16 Participant, aux côtés des bailleurs de fonds et de l'État, à la conception des stratégies de développement durable, citons d'abord les ONG internationales de protection de la nature (World Wide Fund for Nature, Conservation International) et des ONG ou projets qui fonctionnent comme des agences d'exécution des objectifs poursuivis par les bailleurs : tel le projet LDI (Landscape and Development Intervention), financé, de 2000 à 2004, par la Coopération américaine et relayé, depuis 2005, par le projet ERI (Ecoregional Initiative). Ces structures disposent de moyens financiers très importants, délivrés par la Banque mondiale et les divers bailleurs et, selon les cas, bénéficient également des apports de donateurs occidentaux. Elles travaillent sur des espaces assez vastes. Leur intervention s'inscrit toujours sur un temps long, parfois plus d'une décennie.
- 17 À un degré inférieur se situent les « grandes » ONG malgaches, comme CCD Namana et Ny Tanintsika, qui ont su, grâce au sérieux dont elles font preuve et grâce à leurs appuis

politiques, tisser des liens privilégiés avec des acteurs occidentaux. Ces structures sont souvent financées par d'autres ONG internationales. Évincées des espaces de discussion sur les stratégies environnementales à mettre en œuvre, elles jouent essentiellement un rôle d'exécutant. Présentes sur une ou plusieurs communes dans le cadre de projets en général pluriannuels, elles effectuent les mêmes tâches que les précédentes, mais avec des moyens plus limités.

- 18 Enfin, au bas de l'échelle, de nombreuses petites associations malgaches travaillent en sous-traitance comme exécutantes des structures supérieures. Elles travaillent sur des secteurs géographiques ponctuels. Leurs missions sont brèves : études de faisabilité ou d'impact, diagnostics socioéconomiques, formation dans divers domaines...
- 19 Géographiquement et chronologiquement, les ONG ont gagné le corridor *betsileo* par vagues successives, s'implantant d'abord dans les communes limitrophes des aires protégées, puis dans certains villages des communes *betsileo*, sur la bordure occidentale du corridor, enfin dans le pays *tanala* plus enclavé, sur la bordure orientale de la forêt. En comparaison, les campagnes « de l'intérieur », à l'ouest, apparaissent délaissées en matière de développement et de gestion de l'environnement, tandis que le déséquilibre entre pays *betsileo* et *tanala* est encore sensible⁷.

Interventions des ONG, projets et associations dans le corridor *betsileo* en 2003-2004



- 20 Le recouvrement des zones d'intervention traduit les relations de rivalité et de complémentarité qui s'instaurent entre les acteurs de même niveau, chacun tentant de se spécialiser pour échapper à une concurrence trop rude.
- 21 Ainsi le WWF et CI rivalisent pour obtenir des fonds auprès d'un même public de donateurs mais se distinguent par leurs approches : CI privilégie une démarche conservationniste, avec des stratégies percutantes (telle celle des *hot spots*), et participe aux inventaires forestiers et à l'établissement de nouvelles aires protégées ; le WWF

joue une carte plus sociale, d'éducation environnementale des populations locales. Ces actions contribuent à leurs renommées respectives auprès des donateurs et des bailleurs [Gaudefroy de Mombynes et Mermet 2003]⁸.

- 22 La compétition est aussi de mise entre CCD Namana et Ny Tanintsika, présentes sur les mêmes communes, avec des activités similaires, et qui doivent donc se partager les villages d'intervention. Certaines associations choisissent au contraire d'occuper des créneaux spécifiques, telle Tefy Saina, axée sur la vulgarisation des techniques de la riziculture intensive.
- 23 En dépit de la modestie de son intérêt stratégique et économique, le corridor *betsileo* est le théâtre des rivalités géopolitiques entre puissances internationales : les projets nord-américains y sont en position hégémonique ; la Coopération suisse joue un rôle pilote dans la formulation de nouvelles approches en matière d'aide ; la France cherche à rattraper son retard avec l'implantation récente de l'association FERT à Fianarantsoa ; les Japonais se penchent de plus en plus sur le pays *betsileo*.

L'INTÉGRATION DE L'ÉLITE CITADINE

- 24 L'environnement et le développement rural ont formé, en quelques années, un secteur économique à part entière, alimenté par les fonds internationaux, providentiel pour l'ensemble de la population citadine. L'opportunisme économique est donc une motivation importante des acteurs de ce secteur, qui se mêle à la satisfaction d'uvrer au développement national, d'obtenir une position sociale valorisante, de s'ouvrir sur le monde et de se rapprocher des normes et comportements occidentaux associés à la modernité. L'élite intellectuelle du pays fournit les cadres de ce secteur : anciens ingénieurs des Eaux et Forêts, économistes, géographes, agronomes, botanistes, informaticiens... Toutefois les ONG emploient également des comptables, secrétaires, chauffeurs-mécaniciens, gardiens ainsi que des agents de terrain, souvent issus des écoles de techniciens agricoles, forestiers ou environnementaux, qui connaissent un succès croissant à Fianarantsoa.
- 25 Le secteur de la protection de l'environnement représente une véritable manne. Les employés des structures internationales bénéficient, à responsabilités égales, de salaires quatre à cinq fois plus élevés que leurs homologues du secteur public, sans compter les multiples avantages en nature (véhicule de fonction, ordinateur, séjours à l'étranger...). Les cadres des associations et bureaux d'études malgaches performants obtiennent, eux aussi, des revenus conséquents bien qu'irréguliers. Car, pour beaucoup, les ONG n'offrent que des emplois temporaires, que l'on doit associer à une autre activité. Néanmoins le personnel glisse facilement d'une structure à l'autre au gré des appels d'offres.
- 26 Le mécanisme de l'aide a donc favorisé l'émergence ou le maintien d'une classe citadine aisée ou moyenne. Ce captage, par l'élite citadine, des fonds destinés à l'environnement et au développement rural pose toutefois problème au regard des maigres avantages que la société paysanne retire du PNAE, alors qu'elle devrait, en théorie, en être la première bénéficiaire.
- 27 Ce secteur est pourtant fragile. Le boom des ONG a été tel que, sur le marché, il y a à la fois une pénurie de personnel qualifié et une surabondance de petites organisations peu compétentes, qui rivalisent avec des associations reconnues en proposant des coûts inférieurs. Certaines structures sont éphémères : elles naissent avec un appel d'offres et

ne vivent que le temps d'une mission. Car, au rythme des réorientations du PNAE, de l'arrivée à échéance des projets et de la redéfinition des priorités des bailleurs, les cartes sont périodiquement rebattues. Le contexte des élections présidentielles et de la crise économique et politique de 2002 a modifié la donne. Certaines ONG se sont impliquées sur le terrain politique, soit à travers l'action personnelle de certains de leurs membres, soit pour conforter leur position par des alliances. Mais la désorganisation des circuits décisionnels et de la vie économique, doublée de l'attentisme des bailleurs, a paralysé les décaissements et les activités pendant près d'une année, durant laquelle de nouveaux acteurs se sont imposés, comme les associations confessionnelles favorisées par le régime de Marc Ravalomanana. La troisième phase du PNAE, visant à tripler la surface des aires protégées, a renforcé l'assise des ONG conservacionnistes, CI notamment.

- 28 Si le souci de la protection de l'environnement a été à l'origine de l'implantation des ONG à Fianarantsoa dans les années quatre-vingt-dix, depuis 2003 c'est aussi la lutte contre le sida qui draine les financements, de sorte que les ONG s'efforcent de s'adapter à cette nouvelle demande en réorientant leurs compétences.

La rencontre entre ONG et paysans : un dialogue de sourds ?

DES VISIONS DIFFÉRENTES OU DIVERGENTES

- 29 En matière de développement et d'environnement, les représentations des paysans *betsileo* et celles des ONG diffèrent, voire se contredisent. Les conditions de vie dans les campagnes de la lisière sont rudes. Elles sont toutefois perçues comme un ordre des choses auquel les paysans sont habitués à faire face, à leur manière. Le maintien de la cohésion sociale est à la fois un moyen et un objectif, bien plus valorisé que la santé, le confort matériel, l'enrichissement monétaire, l'éducation, auxquels les paysans ne sont pas pour autant insensibles. Bien entendu, si des ONG apportent des solutions pour produire plus et vivre mieux, notamment pendant les périodes de soudure, nul ne leur opposera de refus [Rakoto-Ramiarantsoa 2003a], ce qui ne signifie pas que la société paysanne adhère à la vision du développement que ces actions sous-tendent ni qu'elle est prête à adopter les innovations proposées.
- 30 La forêt n'est pas pour les paysans ce réservoir de biodiversité unique au monde, sacralisé par les scientifiques, les ONG de protection de la nature et les bailleurs de fonds internationaux. Pourtant les représentations des uns et des autres se répondent. Dans l'univers *betsileo* aussi, la forêt est le domaine de la profusion et de la diversité du vivant : c'est une ressource donnée par Dieu aux hommes. C'est un temple, lieu de dialogue avec le Dieu créateur, les esprits de la nature et les esprits des ancêtres. Ces conceptions religieuses nourrissent les utilisations traditionnelles de l'espace forestier : les charmes et les remèdes fabriqués à partir des plantes, l'élevage de troupeaux de zébus, la cueillette et la pêche [Moreau 2002]. La forêt est le lieu du secret, où l'on répugne à voir entrer des étrangers. L'idée d'une ressource matérielle limitée qu'il faudrait gérer et, le cas échéant, préserver semble lointaine, d'autant plus que le massif forestier est encore étendu.
- 31 Cependant, depuis une trentaine d'années, les troupeaux de bœufs diminuent, les flancs boisés des collines sont défrichés pour y produire des cultures vivrières et marchandes,

de nouvelles rizières ont été créées dans les marécages en forêt, où se construisent des hameaux. L'accroissement de la population dans une région assez densément peuplée (jusqu'à 80 hab./km²), les faibles rendements de la riziculture irriguée (dépassant rarement 2,5 t/ha) et l'absence de spéculation agricole ont favorisé l'expansion sur la forêt des villages de la lisière⁹.

- 32 Celle-ci ne s'explique pas que par des motivations économiques urgentes ou par l'effet mécanique de la pression démographique. Pour les familles riches, la mise en valeur des terres forestières relève d'un calcul à moyen terme : face à la perspective d'une raréfaction, il s'agit d'acquérir des réserves foncières pour les générations à venir, et de conserver sa prééminence sociale. Les familles démunies ou moins entreprenantes misent, quant à elles, sur les cultures sur brûlis, la pêche et la cueillette des produits forestiers vendus sur les marchés locaux pour acheter le riz quotidien. Du point de vue des ONG, il faut limiter cette exploitation destructrice qui fragmente le corridor. Pour les paysans, les espaces forestiers ont acquis une fonction économique et sociale telle qu'il serait difficile d'y renoncer.
- 33 Ces divergences sont aggravées par le fossé qui sépare la société paysanne de tous les « étrangers ». Dans le Betsilé, comme ailleurs à Madagascar, le *fanjakana* (c'est-à-dire l'administration et ses agents) est perçu comme une autorité extérieure, qui s'exerce le plus souvent de façon arbitraire et oppressive [Althabe 1982]¹⁰. S'ajoute à cela l'isolement physique et culturel des paysans dû à la détérioration des pistes et au faible niveau d'éducation. La majorité des adultes maîtrisent mal l'écrit et demeurent démunis face aux procédures administratives. Ils vivent ainsi dans la crainte des représentants du pouvoir. Leur défiance s'étend aux lettrés, aux « familiers » de la ville, à tous ceux qui, même nés ou résidant au village, se sont éloignés de l'univers paysan par leur mode de vie.
- 34 Ces entraves expliquent en partie pourquoi il n'y a pas d'alliance possible entre paysans et ONG en pays *betsileo*. Les paysans n'émettent spontanément aucune demande en direction des ONG, ni en matière de développement, encore moins en matière de protection de la forêt. On conçoit également la difficulté qu'il y a, pour les ONG, à installer des associations modernes au sein de la société locale.

LE CONTRÔLE SOCIAL *BETSILEO*

- 35 L'efficacité du contrôle social *betsileo* pourrait néanmoins jouer en faveur des ONG.
- 36 Maintes formes d'organisation collective, fondées sur la communauté géographique ou sur la parenté, sont encore très actives dans la région : la « communauté des habitants », adoptant les règles coutumières du village ; les *mahery lahy* (les jeunes dans la force de l'âge) chargés des travaux agricoles les plus lourds ; le *vavarano* (terme désignant la rivière principale en *betsileo*) réunissant les villages d'un même bassin versant pour faire face à des problèmes qui se posent, à une échelle spatiale moyenne, comme les vols de bétail. Ces « associations traditionnelles » sont placées sous l'autorité des *ray amandreny* (les anciens), particulièrement les aînés des lignages les plus anciennement implantés, ou les plus riches. Elles ne visent pas l'innovation agricole, le profit monétaire ou la gestion des ressources naturelles, excepté l'eau, mais plutôt la préservation de la cohésion sociale et le maintien d'un ordre ancien. Même si leur fonctionnement et leurs objectifs les éloignent des associations modernes, elles

témoignent de la capacité des Betsiléos à gérer collectivement certains problèmes, signe encourageant pour créer de nouvelles formes associatives.

- 37 Le contrôle des *ray amandreny* s'exerce aussi dans le cadre de l'accès aux terres forestières. Le partage de ces terres a commencé au début des années quatre-vingt-dix, les chefs des lignages les plus puissants ayant délimité les territoires forestiers des villages de la lisière et les ayant partagé entre les grandes familles. Ce partage se fonde d'abord sur l'organisation hydrographique des lieux [Solondraibe 1992 ; Moreau 2002] : chaque gros village contrôle une vallée principale. Ces villages ont essaimé et essaient encore des hameaux rejets dans le secteur amont de leur bassin versant, souvent forestier, chaque grande famille prenant le contrôle d'un vallon. La distribution des terrains forestiers situés au-delà de la ligne de partage des eaux obéit toujours à cette cohérence hydrographique. S'ajoute à cela le droit du premier occupant, légitimé par les traces, dans les mémoires ou dans le paysage, d'une mise en valeur ancienne. Le pâturage des grands troupeaux est également invoqué pour justifier le droit sur la terre.
- 38 Ce contrôle interne se double d'un contrôle externe, qui défend l'accès à la forêt à des intrus : la vente de terrains est fortement réprimée par la communauté et demeure exceptionnelle ; rares sont les migrants qui cherchent à s'installer en forêt, en dehors de quelques Tanala, expulsés parfois de manière brutale.
- 39 Ce mode d'attribution des terres est conservateur et inégalitaire en ce qu'il contribue à renforcer les lignages puissants, anciennement implantés et qui détiennent de grands troupeaux. Toutefois leurs alliés ou dépendants donc en pratique presque tout le monde y trouvent aussi leur compte, du fait que les espaces forestiers sont vastes. Le partage engendre des tensions entre villages, entre lignages et entre individus, qui s'expriment à travers les vols de bétail et les conflits fonciers. On conçoit alors comment les différents groupes peuvent utiliser le droit moderne et ses représentants (les ONG) pour appuyer ou pour contester le droit coutumier.
- 40 Au-delà de ces tensions internes, les ONG auraient ainsi pour interlocuteur une société qui contrôle de manière assez efficace la mise en valeur de la forêt. Le processus de déforestation est par ailleurs assez lent, ou progresse par à-coups, car le village représente le centre de gravité démographique, économique et social de l'univers *betsileo*, c'est-à-dire un cadre de vie très valorisé que l'on répugne à quitter pour les solitudes de la forêt.
- 41 L'attachement aux vieux terroirs devrait faciliter les actions d'intensification et de diversification agricole que les ONG entreprennent dans la région. À la différence du sud-ouest malgache [Razanaka *et al.* 2001], le défrichement est moins lié à des spéculations agricoles (même si le rôle du tabac n'est pas à négliger) qu'à des objectifs vivriers et de contrôle foncier ; or, à court terme, l'aménagement des rizières coûte davantage qu'il ne rapporte. L'absence de spéculation limite aussi l'implantation de migrants. Ainsi, la vague humaine « monte » sur la forêt *betsileo*, mais ce n'est pas le raz-de-marée décrit ailleurs à Madagascar [Sussmann *et al.* 1994 ; Razanaka *et al.* 2001]. Selon CI, entre 1990 et 2000, 8,6 % des forêts malgaches auraient disparu, ce qui représente un taux de déforestation moyen de 0,86 % par an. Entre 1994 et 2000, le « corridor Ranomafana-Andringitra » aurait perdu 94 km² de forêt, ce qui correspond à un taux de 0,6 %¹¹.
- 42 L'hostilité de la société paysanne au projet environnemental est amenée à évoluer par un dialogue patient avec les ONG. Toutefois, prisonnières des mécanismes de

fonctionnement de la politique environnementale, ces dernières prennent peu en compte les réalités locales. Elles ont du mal à concrétiser, au sens fort du terme, l'approche participative affichée, ce qui compromet l'élaboration de stratégies réellement novatrices [Rakoto-Ramiarantsoa 2003b] ou stérilise les actions entreprises.

UN PROJET CONSERVATEUR

- 43 Les divergences entre paysans et ONG peuvent difficilement s'atténuer tant la politique environnementale malgache reste dominée par une vision conservatrice de la conservation, privilégiant un modèle exclusif qui sépare la forêt des sociétés. La représentation d'une biodiversité « naturelle », exempte de toute perturbation anthropique, constitue un idéal fort, ce qui tient sans doute à l'unicité de la biodiversité malgache et à l'image persistante des paysanneries, ennemies de l'arbre, construite par la littérature scientifique depuis près d'un siècle [Perrier de la Bathie 1921 ; Humbert 1954 ; Jarosz 1993 ; Kull 2000a et b ; Blanc-Pamard et Rakoto-Ramiarantsoa 2004]. La relation société-forêt y est considérée dans sa dimension destructrice et, rarement, dans sa dimension créatrice.
- 44 Les liens de complicité entre les paysans et la nature [Blanc-Pamard 1986 ; Rakoto-Ramiarantsoa 1995], les rapports entre le système de représentation de l'environnement naturel et la structure organisationnelle de la société [Sylla et Mangalaza 1988 ; Fauroux 1997 ; Moizo 2003], la pertinence économique et écologique des pratiques agricoles comme le *tavy* (agriculture sur brûlis) [Aubert *et al.* 2003] retiennent l'attention des chercheurs mais n'infiltrent guère le discours dominant. À la différence de ce qui se passe dans d'autres régions forestières du monde, les notions de « peuples autochtones » et de « savoirs locaux » [Roué 2003] ne trouvent pas de large écho à Madagascar. Ainsi l'hypothèse selon laquelle l'action humaine, notamment les pratiques agricoles, puisse générer une biodiversité demeure quasi iconoclaste dans les milieux de la conservation. Cela nuit à l'émergence d'approches pragmatiques qui reconnaîtraient la dynamique d'anthropisation des espaces forestiers et en feraient un outil de gestion de la biodiversité, au lieu de chercher à la contraindre. Ce contexte limite la portée des stratégies participatives et, en particulier, de la gestion locale des forêts [Weber 2000 ; Aubert 2002].
- 45 Le maintien des conditions de vie, et surtout de la sécurité alimentaire, est la principale préoccupation des paysans. Or, le développement rural, dans ses différentes dimensions (agricoles, marchandes, sanitaires, éducatives), reste secondaire au sein de la politique environnementale. Car si les textes d'orientation manient l'articulation entre développement et conservation¹², c'est bien au bénéfice de la seconde. Le cercle vicieux selon lequel la dégradation des forêts est à moyen et long terme un facteur d'aggravation de la pauvreté paysanne, qui, elle-même, engendre des pratiques prédatrices des ressources naturelles construit un argumentaire socioéconomique dont la validité n'est pas remise en cause et qui justifie le projet conservacionniste [Keck *et al.* 1994 ; Sarrasin 2002 ; Moreau 2005].
- 46 Dans cette perspective, le développement rural ne représente pas une finalité en soi mais un instrument, parmi d'autres, mis au service de la conservation, qui, à plus long terme, devrait bénéficier aux populations (via le tourisme, le maintien des équilibres écologiques, la disponibilité des plantes médicinales...). Ce schéma implique que les éventuels impacts socioéconomiques négatifs des mesures de conservation sont

relégués au second plan. En pratique, les opérations en faveur du développement visent à réduire les pressions anthropiques sur la forêt. À l'échelle du terroir, on a privilégié de petites actions peu coûteuses, employées comme monnaie d'échange contre des mesures restreignant l'usage de la forêt. Ce n'est qu'au cours de la seconde phase du PNAE que l'on a envisagé la conservation et le développement à l'échelle régionale, avec l'adoption du concept de « corridor », la réhabilitation des axes de transport et l'élaboration de filières commerciales.

LA DÉPENDANCE DES ONG

- 47 La dépendance financière des ONG les conduit à modeler leurs interventions sur les attentes des bailleurs commanditaires de la politique environnementale, au risque de les déconnecter des réalités paysannes. Ce qui ne les incite certes pas à faire preuve d'innovation ni d'esprit critique. Les agents des ONG se rallient à des normes environnementales globales, soit qu'ils y adhèrent effectivement, soit qu'ils taisent leur désaccord pour ménager leurs intérêts.
- 48 La pauvreté des discussions découle aussi du fait qu'il n'y a pas d'évaluation suffisante de l'action des ONG sur le terrain. Les rapports annuels font état des réalisations effectuées par rapport aux objectifs initiaux ; des audits financiers témoignent du sérieux de la gestion des fonds. Mais le bilan qualitatif des impacts socioéconomiques et environnementaux est rarement dressé. Le cas échéant, c'est une ONG équivalente, avec des motivations similaires, qui se prononce. Il règne ainsi autour des ONG une « culture de l'éloge » [Platteau 2004] qui sert la perpétuation des mécanismes de financement. Prisonnières d'instances extérieures, les ONG semblent donc travailler en circuit fermé avec leurs commanditaires, comme si leur préoccupation essentielle était de pérenniser leur existence, en captant des marchés, et pour cela, en appliquant les méthodes en vogue.
- 49 Concrètement, cette dépendance se traduit par l'homogénéité des activités entreprises dans l'ensemble des villages concernés. En dépit de l'approche participative prônée, ces activités ne sont pas conçues par les populations mais dans la mesure où elles cadrent avec les principes de la politique environnementale. On notera qu'elles reproduisent des modèles déjà lancés par les structures confessionnelles il y a parfois plus d'une génération (comme la diffusion des techniques du Système rizicole intensif : SRI) et qu'elles imitent des processus spontanés de développement des cultures marchandes observés dans les années quatre-vingt-dix dans les campagnes proches d'Antananarivo ou d'Antsirabe (Vakinankaratra) [Rabearimanana *et al.* 1994 ; Blanc-Pamard et Rakoto-Ramiantsoa 2000]. Les ONG appliquent ainsi dans le Betsiléo, où les conditions écologiques, les traditions agricoles et les densités de population ressemblent à celles de l'Imérina, des recettes éprouvées en apparence, qui pourraient cependant échouer tant l'enclavement et l'absence de gros marchés urbains ou d'entreprises agro-alimentaires limitent les potentialités de commercialisation. Signalons que ces activités sont soumises à des effets de mode : on privilégie un temps l'intensification rizicole, puis l'aménagement des collines ; on abandonne l'apiculture pour la pisciculture...
- 50 Les ONG obéissent au calendrier des bailleurs. Il en résulte un travail en dents de scie où de longues périodes de léthargie sont suivies de coups d'accélérateur déclenchés par le décaissement soudain des fonds, l'arrivée à échéance des projets ou la nécessité

d'afficher des résultats. Ce rythme peut difficilement coïncider avec le calendrier paysan ni générer la continuité indispensable à l'adoption des innovations.

- 51 Le manque d'attention accordé à la société paysanne tient enfin à l'attitude ambivalente du personnel des ONG à son égard. Le monde paysan représente, pour les citadins, les racines identitaires de chaque individu, qui se définit par son *tanindrazana*, cette « terre des ancêtres » où sont situés le tombeau familial et les rizières ancestrales. On lui associe également certaines valeurs fondatrices de l'identité malgache, tel le *fihavanana*, c'est-à-dire l'ensemble des liens de solidarité, dont on déplore le déclin en ville. Cependant, ces mêmes citadins, souvent descendants de paysans, à une ou deux générations près, en sont aussi très distants : ils visitent rarement leur village d'origine et n'ont quasiment aucune expérience du travail agricole. Par leurs études, ils ont tout fait pour s'en éloigner. L'emploi au sein d'une ONG leur permet de se rapprocher des modèles occidentaux. À la charnière entre bailleurs et paysans, ils sont davantage enclins à adopter les valeurs des premiers que celles des seconds.
- 52 À la fermeture des paysans à tout ce que représente la ville répond donc la distance voire le mépris des citadins envers la campagne. Cela vaut pour les agents de terrain, soumis aux contraintes de la vie et du travail en brousse et qui n'ont souvent qu'une idée en tête : retourner en ville. Les agents des ONG sont les premiers confrontés aux semi-échecs de leurs actions, qu'ils attribuent souvent à la mauvaise volonté ou à la paresse des paysans. Ils ne sont donc pas toujours les plus aptes à valoriser les représentations paysannes.

DES APPROCHES ET DES STRATÉGIES NOUVELLES MALGRÉ TOUT

- 53 Si la portée de l'approche participative est limitée, cette dernière se traduit toutefois par des efforts pour promouvoir de nouvelles stratégies et tenir compte du contexte local, efforts consentis de manière inégale suivant les ONG. En fonction de leur proximité avec les bailleurs, de leur degré d'association à la conception de la politique environnementale et de l'importance de leurs moyens, celles-ci font preuve d'une plus ou moins grande inventivité [Gezon 2000].
- 54 Responsable de 1993 à 2004 du Parc national de l'Andringitra et de ses aires périphériques, le WWF y a promu une pédagogie environnementale fondée sur l'observation des conditions locales, le marchandage et la continuité des actions [Moizo 2002]. Cette ONG s'est ainsi démarquée des créneaux classiques de la conservation en reconnaissant l'importance du feu comme outil de gestion de la biodiversité des prairies d'altitude de l'Andringitra. Elle en a autorisé la pratique choix iconoclaste dans le domaine de la conservation tout en la conditionnant à l'interdiction des défrichements à l'intérieur de la réserve et à la limitation de la charge pastorale.
- 55 C'est aussi l'une des rares ONG à avoir accompagné de près l'installation des associations de gestion des forêts en adoptant l'approche patrimoniale inscrite dans la loi Gelose. Dans la vallée de Manambolo, pour établir un réseau de surveillance de la forêt, le WWF a utilisé l'ancien système de guetteurs destiné à lutter contre les vols de bétail. Cette ONG a aussi exploité les lieux symboliques et les modes traditionnels de négociation pour renforcer le prestige ou la portée de ses actions¹³.
- 56 Les associations gestionnaires ont été établies dans le respect du partage territorial de la forêt entre les villages locaux. Le transfert de la gestion des forêts, du ministère des Eaux et Forêts aux associations, s'est fait dans un climat d'observation mutuelle.

Plusieurs années durant, le WWF a mené au compte-goutte des petites opérations de développement pour séduire les paysans, gagner leur confiance ou les récompenser de ce qu'ils respectaient des règles restreignant leur usage de la forêt. Aujourd'hui, cette ONG encadre avec soin « ses » associations : organisation de rencontres avec d'autres structures de l'île, proposition de formations diverses, participation à des ateliers et même à des concours internationaux, contrôle des projets, des réalisations et des finances.

- 57 Le projet LDI (Landscape Development Intervention), qui de 2000 à 2004 a été appliqué aux communes de Sendrisoa et de Miarinarivo, riveraines du corridor, à 50 kilomètres au sud-est d'Ambalavao, a donné la priorité au développement comme moyen d'aboutir à la protection de la forêt. LDI s'est fait le champion de la MARP (Méthode accélérée de recherche participative¹⁴) et se distingue par une stratégie volontariste de type capitaliste, fondée sur la mobilisation individuelle et collective, le crédit, la commercialisation des produits sur les marchés urbains, l'amélioration des moyens de production. Disposant d'importants moyens financiers, en quelques mois LDI a pu composer une gamme variée d'opérations : intensification rizicole, pisciculture, cultures légumières de contre-saison, construction de petits barrages. Les groupements paysans, baptisés *koloharena*¹⁵, sont les chevilles ouvrières de cette entreprise : leurs adhérents achètent semences et outillage à crédit, sont tenus de trouver des débouchés pour leurs produits et de former des coopératives... Parmi les plus motivés et les plus instruits sont sélectionnés des paysans « vulgarisateurs » qui bénéficient de formations et sont chargés ensuite de diffuser l'innovation.
- 58 Malgré sa cohérence, le projet LDI a été handicapé par la brièveté de son mandat et par une prise en compte insuffisante des enjeux locaux. Car on peut douter de la profondeur d'un diagnostic, participatif certes mais réalisé en une semaine seulement [Rakoto-Ramiarantsoa 2003b] ! Trois années d'activité auront-elles permis de faire fonctionner efficacement les *koloharena*, sachant que leur encadrement était réduit à un seul agent permanent par commune ? L'isolement de certains villages a entravé l'élaboration de filières commerciales, et la répugnance des paysans vis-à-vis du crédit a limité leur engagement dans les activités agricoles proposées. LDI a également négligé l'accompagnement, sur la durée, des associations gestionnaires des forêts qu'il a contribué à édifier.

Des associations paysannes nombreuses mais peu efficaces

DES ASSOCIATIONS PAYSANNES, FILLES DES ASSOCIATIONS CITADINES

- 59 L'action la plus visible des ONG est d'avoir insufflé un grand réseau associatif dans les campagnes. Chaque *fokontany* (subdivision administrative de base) compte plusieurs associations « modernes », qui ont épousé un modèle organisationnel codifié (avec un président, un secrétaire, un trésorier, une assemblée générale, le principe de cotisation) et ont affiché des objectifs neufs : la gestion forestière, le développement agricole, etc.

- 60 Ces associations reprennent souvent les contours sociaux et spatiaux des organisations anciennes, mais avec un contenu sensiblement différent. Ainsi les lois Gelose et GCF prévoient que les associations gestionnaires des forêts reposent sur des « communautés de base », couramment appelées CoBa, devant rassembler tous les utilisateurs des espaces forestiers, unis par des motivations communes. Les Betsiléos ont interprété cette définition floue en se fondant sur les liens historiques entre les villages et les clans : les associations regroupent les villages descendant d'un même ancien village perché, peuplés de clans unis par de profondes solidarités.
- 61 Les CoBa rassemblent en général les utilisateurs de la forêt qui habitent les villages proches de la lisière. La base sociale et spatiale des associations de développement dépend beaucoup de la politique des ONG qui les fondent : les unes misent sur la cohérence géographique et mettent sur pied une association par *fokontany* ou par gros village ; les autres misent sur les affinités familiales, lignagères ou amicales, ce qui conduit parfois à pulvériser les groupements.
- 62 Les associations récentes se distinguent des organisations collectives anciennes par la place qu'y occupent les « jeunes adultes », jeunes par l'âge ou par la soumission à leurs aînés. Ils fournissent l'essentiel des effectifs, et les plus instruits, qui ont étudié au collège à Ambalavao ou à Fianarantsoa, en deviennent les cadres directeurs. En revanche, les « anciens » brillent par leur absence : ils sont peu représentés en nombre (ce qui n'est pas étonnant au vu de la structure démographique) mais surtout demeurent à l'écart des postes clés, leur participation semblant proportionnellement inverse à leur autorité : les chefs de lignages les plus riches sont tout au plus de simples membres.
- 63 La multiplication récente des associations paysannes répond à la multiplication des ONG citadines quelques années auparavant. Elle représente un succès apparent des stratégies de protection de l'environnement et de développement rural prônées par les bailleurs de fonds. Elle est toutefois intrigante compte tenu du décalage qui existe entre les paysans et les ONG. La société paysanne utilise-t-elle ces associations à des fins propres, bien différentes de celles des ONG ?
- 64 On ne négligera pas l'effet de la contrainte. La structure associative moderne est imposée par les ONG, les autorités communales et les bailleurs comme la seule voie possible pour intégrer des processus obligatoires et/ou avantageux. Refuser d'y souscrire, c'est risquer de se marginaliser économiquement et socialement, ce que seuls ceux qui sont en position de force peuvent se permettre. Le corridor *betsileo* a été défini comme un terrain d'application privilégié de la gestion locale : les paysans ont dû se plier à cette évolution, qui comporte pour eux une dimension positive (on reconnaît leur autorité et leurs droits ancestraux sur la forêt) mais aussi une dimension négative (on les oblige à adhérer à une CoBa gestionnaire pour accéder aux espaces forestiers, au risque d'en être exclus). De même, l'accès aux activités agricoles que proposent les ONG dépend d'une participation active à un groupement paysan.
- 65 Au-delà de ce caractère imposé, et d'un effet de mimétisme inhérent à ce type de processus, la multiplication des associations traduit l'opportunisme pratique des paysans, qui espèrent en tirer un quelconque bénéfice, fût-il minime, en termes de richesse et de confort de vie. Ainsi les jeunes adultes, souvent en difficulté en raison du déséquilibre qui existe entre les forces de travail du ménage et les bouches à nourrir, sont particulièrement sensibles aux projets des ONG. Parmi eux, les plus instruits et les « familiers » de la ville se montrent les plus ouverts aux innovations et les plus

entrepreneurs. En matière foncière, où les stratégies se conçoivent à l'échelle du village ou du lignage, les appétits individuels ne sont pas seuls en cause. Les villages voient dans la gestion locale un moyen de renforcer leur contrôle sur les terrains forestiers face à d'éventuels intrus (agents des Eaux et Forêts corrompus, migrants, acheteurs citadins, entrepreneurs, villages voisins...). Les lignages rivaux en jouent de la même manière. Sur l'échiquier des conflits entre segments de la société (ethnies, villages, lignages, familles, frères...), les ONG se trouvent ainsi instrumentalisées.

- 66 À travers ces associations, une nouvelle génération de leaders paysans se dessine. La rupture avec l'ordre ancien n'est pourtant pas flagrante. Les nouveaux leaders sont le plus souvent issus des familles riches et puissantes qui ont pu financer les études de leurs fils. Néanmoins certains d'entre eux sont des descendants d'esclaves, qui ont, eux aussi, misé sur l'école et sur l'Église.
- 67 Dans les associations, l'importance des *mahery lahy* et le retrait des *ray amandreny* ne révèlent pas nettement un conflit des générations. Il est vrai que les anciens y voient un risque d'affaiblissement de leur pouvoir quand les jeunes y trouvent un espace de relative émancipation. Mais l'effacement des *ray amandreny* est aussi le signe de leur scepticisme et de leur désintérêt. Leur autorité demeure, par ailleurs, assez forte pour que, dans l'ombre, ils continuent de contrôler les décisions des plus jeunes. Les stratégies opportunistes se comprennent également dans un cadre transgénérationnel : qu'un cadet s'impose comme leader associatif, et c'est l'ensemble de la famille qui est susceptible d'en profiter. La formation des associations contribue moins à recomposer les hiérarchies sociales existantes qu'à permettre aux dominants de garder leur position en modernisant leurs instruments de domination.

UNE GESTION LOCALE DIFFICILE À S'APPROPRIER

- 68 Malgré ses principes fondateurs, la gestion locale telle qu'elle a été mise en œuvre dans les villages *betsileo* du corridor n'a guère donné aux paysans de pouvoir de décision, pas plus qu'elle ne leur a permis de défendre leurs intérêts et de satisfaire leurs besoins. Dans la plupart des cas, les associations et leurs contrats de gestion sont nés en quelques mois, à la fin de l'année 2001, dans la phase finale du deuxième volet du PNAE. La brièveté des délais explique que, des deux modalités législatives de la gestion locale (Gelose et GCF), c'est la seconde, plus simple¹⁶, qui a été choisie. Dans la hâte, il n'y a pas eu de véritable discussion sur la définition des règles et des territoires de gestion, et sur le fonctionnement des associations.
- 69 Ainsi les contrats de gestion réitèrent, au niveau local, la loi forestière en vigueur, en martelant les interdictions ou les limitations de défrichements, de feux de brousse et de prélèvements, sans proposer d'aménagements susceptibles de protéger la biodiversité en tenant compte de la dynamique d'anthropisation en cours. Ces règles ne sont pas toujours judicieuses. Elles pénalisent les plus pauvres, qui, au moins durant les périodes de soudure, vivent des prélèvements en forêt. L'interdiction des cultures sur brûlis, qui offraient une gamme variée de produits vivriers et marchands, fragilise la situation de tous. Le découpage des territoires de gestion dans un espace aux contours flous, en proie à des activités mobiles (élevage extensif, cueillette...), est loin d'être évident : réalisé dans l'urgence, il ne respecte pas toujours les partages anciens ou perturbe les solidarités entre alliés qui s'autorisaient à utiliser leurs territoires respectifs. Les plans d'aménagement internes sont aussi en décalage avec les réalités paysannes. Ils

reproduisent le modèle des aires protégées en délimitant des zones d'usage autour d'un cur soustrait aux utilisations. Ce zonage coïncide mal avec le patchwork des activités paysannes et ignore leur mobilité spatiale et leur évolution future, les pâturages d'aujourd'hui étant, pour les paysans, les rizières de demain.

- 70 Les contrats de gestion reproduisent donc le fossé entre le « légal » et le « légitime » que les concepteurs de la Gelose cherchaient à combler [Bertrand et Weber 1995]. Le respect de ces contrats ainsi que l'application des sanctions sous forme d'amendes payables à la CoBa s'en trouvent compromis. Les paysans acceptent l'interdiction des défrichements, dont ils sont coutumiers, mais pas la limitation des prélèvements, vitaux pour certaines familles.
- 71 Bien que les contrats donnent aux communautés gestionnaires le droit d'exploiter en leur nom les ressources forestières, rares sont celles qui en sont capables. Les associations ont des projets (écotourisme, exploitation du bois ou des corindons, pépinière sous forêts...) qu'elles ont du mal à mettre en œuvre, faute de connaissances techniques, d'équipements et de moyens. La vision que les paysans ont de la gestion locale est double : ils la perçoivent comme une structure exogène, contraignante voire répressive mais sont aussi sensibles au fait qu'elle représente un moyen de renforcer leur contrôle sur la forêt.
- 72 L'idée que le maintien de la forêt puisse un jour profiter aux villages de la lisière fait son chemin. En dépit des dysfonctionnements, les paysans tiennent aux CoBa et souhaitent que leur efficacité soit améliorée. Dans le même temps, ils demandent aux ONG et aux communes d'implanter d'autres activités compensant la privation des espaces forestiers. La gestion locale reste donc pour le moment un processus imposé, que la société paysanne tente de s'approprier [Aubert 2002].
- 73 En termes de protection de la biodiversité, les effets de la gestion locale paraissent incertains. Les chiffres donnés par l'ONE¹⁷ sont antérieurs à sa généralisation et ne peuvent décrire son impact sur la couverture forestière. Les cultures sur brûlis ont visiblement régressé. Toutefois cette réussite semble tenir davantage au rôle de gendarme exercé par les agents des ONG sur le terrain qu'à une véritable adhésion au projet environnemental et à une appropriation des outils de gestion. En outre, la dynamique de mise en valeur agricole des vallées forestières s'accélère : les paysans précipitent les aménagements de peur qu'ils ne soient totalement interdits à l'avenir, ce qui ne se traduit pourtant pas par un net recul de la forêt puisqu'il s'agit de clairières marécageuses ou d'espaces déjà déboisés. Le risque est néanmoins grand que la protection de la forêt ne soit acquise au prix d'une fragilisation de la situation économique, en particulier pour les familles pauvres, et d'une tension accrue des enjeux alimentaires, à moins que les opérations de développement n'arrivent à compenser la restriction des utilisations de la forêt.

UN DÉVELOPPEMENT EN POINTILLÉ

- 74 Par rapport aux objectifs ambitieux affichés par certaines ONG, les résultats en matière de développement agricole peuvent paraître décevants. Partout les opérations menées par les ONG ont connu des échecs, dont le plus retentissant est probablement celui d'une *koloharena* de la commune de Miarinarivo, dont les membres, qui n'ont pas réussi à vendre leur récolte de pommes de terre, ont refusé de rembourser à LDI le prix des semences et ont, en août 2004, porté l'affaire devant les tribunaux. Les réalisations

concrètes profitent surtout aux familles les plus entreprenantes ou les plus riches. Aucune des associations des villages de la lisière n'a pu évoluer en coopérative agricole ni n'a pu faire appel à des ONG extérieures pour recevoir des formations spécifiques. Les capacités locales en termes de négociation avec des acteurs privés sont encore trop insuffisantes.

- 75 On reconnaîtra cependant que les ONG ont contribué à l'adoption d'innovations agricoles, en particulier dans le domaine de la riziculture. Un bon tiers des rizières sont repiquées à la ligne, ce qui suppose l'usage d'une sarceuse manuelle. Beaucoup de paysans emploient des semences à croissance rapide pour protéger leur récolte des aléas cycloniques et pluviométriques. La diversification de la production est perceptible (pommes de terre, choux, carottes), et la pisciculture se développe bien là où elle a été lancée. Certaines microrégions ont réussi à développer des filières commerciales lucratives : la vallée de Namoly, sur le flanc nord de l'Andringitra, cultive des pommes de terre en contre-saison, écoulées vers Ambalavao et Ilakaka (située à 250 kilomètres au sud-ouest), valorisant ainsi une spécialisation agricole initialisée dès les années trente par les structures confessionnelles.
- 76 Néanmoins ces évolutions positives ne suffisent pas à amorcer un processus d'intensification agricole et d'augmentation de la production, ce qui souligne les limites de l'action à l'échelle locale et l'absence d'une politique agricole cohérente à l'échelle nationale. Faute de quoi, les petites opérations ne peuvent porter tous leurs fruits. En 2004, la récolte de riz a été excellente dans la région, mais l'envolée des prix et l'insuffisance des autres cultures de subsistance ont provoqué une disette encore plus sévère que celle de l'année 2000 où la récolte avait été ravagée par des cyclones. En 2005, on pouvait noter à Ambohimahamasina l'extension inhabituelle des labours sur les collines.
- 77 Même si la situation des villages *betsileo* du corridor est moins dramatique que celle des villages de la réserve de Ranomafana en pays *tanala* [Harper 2002], le risque est grand que la préservation de la biodiversité ne se fasse aux dépens des enjeux humains. La création de nouvelles aires protégées au sein du corridor, prévue dans le cadre du dernier volet du PNAE, demeure sur ce point préoccupante.

Conclusion

- 78 Dans le Betsilé, l'impact essentiel du PNAE semble davantage résider dans la dynamique sociale qu'il a générée. À travers la poursuite d'objectifs environnementaux, la dynamique « descendante », issue des bailleurs, a construit une chaîne d'acteurs qui constitue un vecteur d'acculturation aux normes occidentales, notamment l'idée de la biodiversité comme patrimoine à protéger. Ces normes se diffusent au sein de la société malgache, par le biais d'une élite citadine et de leaders paysans, dont le point commun est d'être passés par les bancs de l'école, et pour qui les ONG et les associations représentent un moyen de poursuivre des objectifs propres. Pour les citadins, il s'agit de gagner de l'argent pour s'enrichir et de valoriser une position intellectuelle. Pour les paysans, il s'agit de saisir une opportunité économique et d'affirmer leur puissance à l'échelle locale. Dans les deux cas, la dynamique associative correspond aussi au désir de s'ouvrir et de s'arrimer au monde moderne.

79 Toutefois la dissymétrie est grande entre des paysans, écrasés par une politique environnementale d'inspiration conservatrice qui ne leur procure que de faibles avantages, voire des pénalités, et l'élite citadine, qui, à travers les ONG, profite ostensiblement des fonds internationaux. L'émergence de cette nouvelle élite commence à se traduire dans le champ politique. Les élections municipales de décembre 2002 et la nomination en 2005 de chefs de région ont consacré de nouvelles personnalités, formées dans les ONG environnementales ou dans les associations paysannes. Ce qui confirme combien la capacité à servir d'interface entre les échelles globale et locale est reconnue comme incontournable, tant par la population que par les partis politiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Althabe, G. — 1982, *Oppression et libération dans l'imaginaire. Les communautés villageoises de la côte est de Madagascar*. Paris, Maspéro.
- Aubert, S. — 2002, « La gestion patrimoniale des ressources forestières à Madagascar. Limites et perspectives d'une révolution par le haut », in M.-C. Cormier-Salem *et al.* eds., *Patrimonialiser la nature tropicale*. Paris, IRD Éditions : 101-125.
- Aubert, S., S. Razafiarison et A. Bertrand — 2003, *Déforestation et systèmes agraires à Madagascar. Les dynamiques du tavy sur la côte orientale*. Antananarivo, Ambatonakanga, CIRAD/CITE/FOFIFA.
- Bertrand, A. et J. Weber — 1995, « From State to Local Commons in Madagascar. A National Policy for Local Management of Renewable Resources ». Communication présentée à la Fifth Common Property Conference (Bodo, Norvège).
- Blanc-Pamard, C. — 1986, « Dialoguer avec le paysage ou comment l'espace écologique est vu et pratiqué par les communautés rurales des Hautes Terres malgaches », in Y. Chatelin et G. Riou eds., *Milieus et paysages*. Paris, Masson : 17-35.
- Blanc-Pamard, C. et H. Rakoto-Ramiarantsoa — 2000, *Le terroir et son double : Tsarahonenana, 1966-1996, Madagascar*. Paris, IRD Éditions. — 2004, « Madagascar : les enjeux environnementaux », in M. Lesourd ed., *L'Afrique, vulnérabilité et défis*. Éditions du Temps (« Question de géographie ») : 354-376.
- Chartier, D. et S. Ollitrault — 2005, « Les ONG d'environnement dans un système international en mutation », in C. Aubertin ed., *Représenter la nature. ONG et biodiversité*. Paris, IRD Éditions : 21-58.
- Cormier-Salem, M.-C. et B. Roussel — 2002, « Patrimoines et savoirs naturalistes locaux », in J.-Y. Martin et G. Leroy eds., *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évolutions*. Paris, IRD Éditions : 125-139.
- Cuvelier, A. ed. — 2001, *La gestion paysanne des processus de développement*. Antananarivo, Intercoopération.
- Droy, I. — 1999, « Un panorama national : la multiplication des ONG à Madagascar », in J.-P. Deler *et al.* eds., *ONG et développement. Société, économie, politique*. Paris, Karthala : 167-181.

- Fauroux, E. — 1997, « Les représentations du monde végétal chez les Sakalava du Menabe », in J.-M. Lebigre ed., *Milieus et sociétés dans le sud-ouest de Madagascar*. Talence, DYMSET, Université Bordeaux 3.
- Gaudefroy de Mombynes, T. et L. Mermet — 2003, « La stratégie d'une ONG internationale d'environnement : articuler biologie et management, action publique et concurrence », *Gérer et comprendre* 73 : 14-24.
- Gezon, L. — 2000, « The Changing Face of NGO's. Structure and Communitas in Conservation and Development in Madagascar », *Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development* 29 (2) : 181-215.
- Goedefroit, S. et P. Razafindralambo — 2002, « ONG, associations et syndicats. Nouveaux acteurs et nouvelles stratégies dans le domaine de la pêche traditionnelle malgache », in S. Goedefroit, C. Chaboud et Y. Breton eds., *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevette traditionnelle à Madagascar*. Paris, IRD Éditions : 189-205.
- Harper, J. — 2002, *Endangered Species : Health, Illness and Death among Madagascar's People of the Forest*. Durham, Carolina Academic Press.
- Hufty, M., A. Razakamanantsoa et M. Chollet — 1995, « Néocolonialisme vert à Madagascar ? », in F. Sabelli ed., *Écologie contre nature. Développement et politiques d'ingérence*. Paris, PUF (« Enjeux »).
- Humbert, H. — 1954, « Cinquante ans de recherches botaniques à Madagascar », *Bulletin de l'Académie malgache* (no spécial pour les 50 ans de l'Académie malgache) : 33-42.
- Jarosz, L. — 1993, « Defining and Explaining Tropical Deforestation. Shifting Cultivation and Population Growth in Colonial Madagascar, 1896-1940 », *Economic Geography* 69 (4) : 366-379.
- Keck, A., N.P. Sharma et F. Feder — 1994, « Population Growth, Shifting Cultivation and Unsustainable Agricultural Development. A Case Study in Madagascar ». World Bank Discussion Paper, Africa Technical Department Series no 234, Washington.
- Kull, C.A. — 2000a, « Isle of Fire. The Political Ecology of Grassland and Woodland Burning in Highland Madagascar ». PhD Dissertation, University of California Berkeley. — 2000b, « Deforestation, Erosion, and Fire. Degradation Myths in the Environmental History of Madagascar », *Environment and History* 6 : 423-450.
- Laulanié, H.S.J. — 2003, *Le riz à Madagascar. Un développement en dialogue avec les paysans*. Antananarivo/Paris, Éditions Ambozontany/Karthala.
- Moizo, B. — 2002, « Le rôle du WWF dans le projet du parc national Zombitse-Vohibasia (sud-ouest de Madagascar) ». Communication au séminaire PEVS-CNRS « Les ONG dans le champ de la biodiversité », Montpellier, 15 novembre 2002.
- 2003, « Perception et usages de la forêt en pays bara (Madagascar) », *Bois et Forêts des Tropiques* 278 (no spécial *Forêts détruites et reconstruites*) : 25-39.
- Moreau, S. — 2002, « Les gens de la lisière : la forêt et la construction d'une civilisation paysanne. Sud-Betsiléo, Madagascar ». Thèse de doctorat en géographie, Université Paris X-Nanterre.
- 2005, « Le développement durable au Sud. L'exemple de Madagascar », in Y. Veyret ed., *Le développement durable : approches plurielles*. Paris, Hatier : 251-284.
- Pélissier, P. — 1995, « Le paysan et le technicien. Quelques aspects d'un difficile face-à-face », in P. Pélissier ed., *Campagnes africaines en devenir*. Paris, Arguments : 207-217.
- Perrier de la Bathie, H. — 1921, *La végétation malgache* (Annales du musée colonial de Marseille).

Platteau, J.-P. — 2004, « Le développement décentralisé, stratégie de réduction de la pauvreté ? », *Afrique contemporaine* : 159-215.

Rabearimanana, G., J. Ramamonjisoa et H. Rakoto-Ramiarantsoa — 1994, *Paysanneries malgaches dans la crise*. Paris, Karthala.

Rakoto-Ramiarantsoa, H. — 1995, *Chair de la terre, il de l'eau. Paysanneries et recomposition des campagnes en Imérina*. Paris, ORSTOM (« À travers champs »). 2003a, « Politiques publiques et prise en charge des territoires : le local entre reconnaissance et enjeux. Quelques exemples malgaches », *Regards sur l'Afrique (Historiens et Géographes)* 379 : 171-181.

— 2003b, « Pensée zéro, pensée unique. La robe des ancêtres ignorée », in C. Castellanet et E. Rodary eds., *Conserver et développer*. Paris, Karthala : 105-118.

Razanaka, S. — 2000, « Le *dina*, un mode de gestion communautaire moderne (Madagascar) », in D. Compagnon et F. Contantin eds., *Administrer l'environnement en Afrique*. Paris, Karthala : 177-191.

Razanaka, S., M. Grouzis, P. Milleville, B. Moizo et C. Aubry — 2001, *Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar*. Actes de l'atelier CNRE-IRD. Antananarivo, IRD.

Rossi, G. — 2000, *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du nord au sud*. Paris, CNRS Éditions (« Espaces et Milieux »).

Roué, M. — 2003, « ONG, peuples autochtones et savoirs locaux. Enjeux de pouvoir dans le champ de la biodiversité », in *Les ONG et la gouvernance de la biodiversité (Revue internationale des sciences sociales 178)* : 597-600.

Sarrasin, B. — 2002, « Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action environnementale à Madagascar (1987-2001) : construction et problèmes d'une politique publique ». Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Paris I-Sorbonne.

Solondraibe, T. — 1992, « Communautés de base et pouvoirs politiques dans le Lalangina et le Vohibato, du XVI au XX siècle », *Omalý sy Anio* 33-36 : 15-46.

Sussmann, R.W., G.M. Green et L.K. Sussmann — 1994, « Satellite Imagery, Human Ecology, Anthropology, and Deforestation in Madagascar », *Human Ecology* 22 (3) : 333-355.

Sylla, Y. et E. Mangalaza — 1988, « L'image représentative de la forêt en pays *betsimisaraka* », in *Séminaire international sur la gestion de l'environnement*. Tamatave, UNESCO/PNUD : 207-218.

Weber, J. — 2000, « Pour une gestion sociale des ressources naturelles », in D. Compagnon et F. Constantin eds., *Administrer l'environnement en Afrique*. Paris Karthala : 79-95.

NOTES

1. Plusieurs projets de décentralisation administrative ont vu le jour ces dix dernières années, qui ont conduit à la revalorisation de l'échelle communale et, depuis 2004, à la création de nouvelles régions. Dans le secteur de l'environnement, le remodelage des services centraux a été très net, avec la création de l'Office national de l'environnement (ONE), qui s'appuie sur trois agences publiques spécialisées, et la redéfinition du rôle du ministère des Eaux et Forêts, limité à des fonctions de gestion technique.

2. La réserve de l'Andringitra, créée en 1927, a été convertie en parc national en 1999 ; le Parc national de Ranomafana a été fondé en 1989 ; la bande de forêt reliant ces deux

aires protégées a été définie, dès 1997, comme un « corridor » essentiel au maintien de la biodiversité, devant faire l'objet d'une protection accrue (voir l'article de S. Carrière-Buchsenschutz dans ce numéro).

3. Comme, à Fianarantsoa, Malagasy Mahomby (« Les Malgaches réussissent ») ou encore ACID (Association des chômeurs intellectuels pour le développement).

4. À l'exception des postes de direction ou de conseil technique, les nationaux forment l'essentiel des employés.

5. Seules 522 ONG sont répertoriées dans l'*Annuaire des ONG* (2003), chiffre inférieur aux 700 ONG recensées dix ans plus tôt [Droy 1999], diminution due au contrôle sévère réalisé par le ministère de la Population de façon à « distinguer les ONG professionnelles des ONG sans éthique, opportunistes, attirées uniquement par l'existence de financements, qui exploitent la situation de pauvreté et de crise à leur profit ». Cf. *Annuaire des ONG*, Ministère de la population, Antananarivo, juillet 2003.

6. Le statut d'« association », inspiré par le régime français de la loi de 1901, est défini par l'ordonnance 60-133 de 1960 ; celui d'« ONG », par l'ordonnance 96-030 de 1996. On distingue les ONG des associations par leurs structures internes respectives et par la possibilité ou non de bénéficier d'avantages fiscaux. Il faut qu'une association ait travaillé cinq ans comme prestataire de services dans le domaine environnemental, du développement, ou de l'action sanitaire ou sociale, pour qu'elle soit reconnue comme ONG. À cause de la longueur de cette procédure, les ONG agrémentées sont encore rares.

7. La commune d'Ambalavao, à 50 kilomètres à l'ouest de notre région d'étude, chef-lieu de district, ne compte aujourd'hui que deux ONG intervenant de manière permanente. En comparaison, les communes riveraines du corridor sont véritablement quadrillées par un réseau de projets et d'ONG qui se recouvrent les uns les autres, ce qui est moins vrai du côté *tanala*.

8. Cf. aussi « Les ONG et l'Afrique » (entretien entre S. Brunel et R. Brauman, avril 2004).

9. De nombreux travaux ont récusé un lien de cause à effet entre la croissance démographique et la déforestation à Madagascar [Jarosz 1993]. L'originalité de la lisière *betsileo* (fortes densités, déforestation historiquement modérée, importants reboisements d'eucalyptus) souligne la pertinence d'une telle position. La croissance démographique joue néanmoins un rôle important dans la situation de blocage économique que connaît actuellement le sud du pays *betsileo*.

10. La corruption, les abus de pouvoir, l'impuissance à faire régner la justice et la sécurité, et à travailler au bien public, qui caractérisent l'administration nationale depuis une trentaine d'années, n'ont guère amélioré les relations des paysans au *fanjakana*.

11. ONE, « Tableau de bord environnemental », 2002. Voir www.pnae.mg/front/tbe.

12. Voir la *Charte de l'environnement* sur le site pnae.mg.

13. La création des associations de gestion des forêts a eu lieu au cours d'une assemblée solennelle réunie sur le site traditionnel du *vavarano* et a été marquée par le sacrifice d'un b uf.

14. Cette méthodologie appuyée sur la participation (enquêtes de groupes auprès d'une assemblée villageoise, modélisation des terroirs et des ressources économiques réalisées par les paysans eux-mêmes) permet à une équipe d'enquêteurs d'aboutir rapidement à un diagnostic socioéconomique d'un village donné, de manière à

identifier les besoins des populations et à concevoir des solutions locales adaptées à leur demande.

15. Littéralement « prendre soin de ses richesses », expression qui joue sur le double sens de « *harena* » en malgache : les ressources naturelles ; les richesses que l'on possède.

16. Elle se passe de l'intervention d'un médiateur environnemental et des processus de sécurisation foncière.

17. Cf. note 11.

RÉSUMÉS

Résumé

Depuis une dizaine d'années, dans les campagnes isolées du Betsiléo (sud-est des Hautes Terres), la multiplication d'ONG étrangères et malgaches œuvrant dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement agricole a suscité la création de nombreuses associations paysannes. L'émergence de ces acteurs intermédiaires entre l'échelle globale et l'échelle locale répond à la fois à la demande des bailleurs internationaux qui réclament des partenaires de type ONG pour réaliser l'ambitieuse politique environnementale malgache, et à la mobilisation des intellectuels citadins en quête d'emplois valorisants. L'auteur montre que, si l'action des ONG citadines et des associations paysannes demeure modeste, l'ouverture, soudaine, à la modernité, de la société rurale et de ses nouveaux leaders est, elle, remarquable.

Abstract

For ten years now in isolated areas on the southeastern highlands inhabited by the Betsileo, the increasing number of foreign and Malagasy NGOs with activities in environmental conservation and agricultural development has spawned the creation of peasant associations. The emergence of these actors in between the global and local levels is a response both to the demand from international sponsors, who want NGOs as partners for implementing the country's ambitious environmental policy, and to the mobilization of intellectuals looking for prestigious jobs. Although the actions conducted by citizen organizations and peasant associations is still limited, the sudden opening of rural society to modernity and the emergence of new leaders are well worth noting.

INDEX

Keywords : Betsileo, global-local relations, Madagascar, modernisation, protection of biodiversity, rural development, social organisations

Mots-clés : Betsileo, développement rural, Madagascar, modernisation, protection de la biodiversité, organisation sociale, relations global-local

L'indispensable restructuration du droit environnemental malgache

Philippe Karpe

- 1 MADAGASCAR, « *hot spot* » pour ce qui est de la biodiversité, est, avec un taux d'endémisme atteignant 80 %, incontournable en termes de ressources naturelles. Important pour l'humanité, ce potentiel est tout aussi important pour la survie même des habitants de ce pays, l'un des moins développés au monde. En effet, l'économie malgache dépend pour au moins 50 % des ressources naturelles, et 9 emplois sur 10 sont directement liés à cette richesse. Près de 90 % de l'énergie totale utilisée par les ménages urbains et ruraux dépend encore de la ressource forestière [Razafindrabe 2004]. L'accent mis sur le développement du commerce des produits issus des ressources biologiques (produits pharmaceutiques, huiles essentielles, etc.), de l'écotourisme et de sources énergétiques alternatives (production de gazole vert à partir du jatropha¹) accroît d'autant l'importance de l'environnement naturel dans l'économie malgache.
- 2 Compte tenu de tous ces facteurs, il apparaît essentiel pour Madagascar de réguler l'usage de son environnement. Et plus essentiel encore de garantir l'efficacité de cette régulation. Quelles voies ce pays emprunte-t-il à ces fins ?
- 3 Le contenu du droit environnemental étatique malgache fait l'objet d'une très grande attention. La littérature en la matière (mémoires d'étudiants et rapports d'expertise compris) est pléthorique. En revanche, peu d'attention est accordée à la forme de la régulation (nature du support utilisé, architecture du texte, phraséologie, etc.). On ne trouve de développements sur ce sujet que dans quelques ouvrages, rapports ou interventions [Granger 1961 ; Rarijaona 1967].
- 4 Pourtant, la forme du droit environnemental malgache mérite tout autant d'attention que le fond. En effet, à l'instar de ce dernier, la forme concourt à la concrétisation des normes :

D'une manière générale, si les droits modernes affirment la prédominance du fond sur la forme, il est également admis que la forme est garante d'une bonne technique juridique. Le développement récent de la linguistique juridique est bien la preuve

que le droit ne saurait se contenter d'une analyse approximative de son langage [Pelage 2005].

- 5 Par ailleurs, la forme des normes est de plus en plus influencée par des règles extérieures (conventions internationales environnementales, bailleurs de fonds), dont les modes d'expression et de transmission peuvent être inadaptés à Madagascar. Enfin, la production de textes de droit devrait fortement augmenter à l'avenir, selon l'engagement pris, dans le cadre du Programme environnemental 3, d'adopter les textes d'application de 100 % des conventions internationales que Madagascar a ratifiées. Ainsi ce pays se verra-t-il contraint d'importer clés en main un ou des modèles de régulation déjà mis en œuvre à l'étranger et qui auront fait leurs preuves [Moreau 2003]. Quel pourrait être ce modèle idoine ?
- 6 Le droit environnemental malgache est formellement similaire voire identique au droit environnemental français. De ce seul fait, il n'est pas susceptible d'être connu et appliqué par la population de Madagascar. Dans ce pays, l'accès au droit et le mode d'application du droit présentent en effet des spécificités bien différentes de celles que l'on observe en France. Il s'ensuit une situation d'autorégulation, qui, en définitive, ne profite guère aux Malgaches. La poursuite réelle du développement durable à Madagascar exige que l'on redéfinisse la forme du droit environnemental de ce pays et sa mise en pratique effective.

Une forme d'inspiration française

- 7 À l'exception de quelques concepts traditionnels comme le *dina*² et le *fokonolona*³, le droit environnemental étatique malgache emprunte l'essentiel de ses caractéristiques au droit français. Ainsi, dans les deux systèmes juridiques, les règles ressortent des mêmes sources : traités internationaux, lois, règlements, jugements et coutumes. Par la nature de leurs sources, les règles s'avèrent donc, en France comme à Madagascar, notamment fixées par l'autorité publique et se trouvent ainsi marquées d'un caractère écrit, direct et officiel⁴.
- 8 En France comme à Madagascar, les différentes sources du droit se coordonnent de la même façon. Ainsi, pour envisager que le cas du rapport entre la loi et le règlement, ce dernier est subordonné à la première par l'existence d'une hiérarchie des normes et du principe de légalité administrative qui en découle, principe sanctionné par le juge administratif via le recours en annulation (recours pour excès de pouvoir)⁵. Par ailleurs, la loi et le règlement se trouvent placés dans un rapport de complémentarité. En effet, le règlement peut n'être qu'une mesure d'exécution (détermination des détails) à laquelle, se contentant alors de fixer les règles fondamentales permanentes, la loi renvoie explicitement ou non⁶.
- 9 S'agissant de l'introduction des normes dans l'ordre juridique et de leur mode de publicité auprès du citoyen, la loi, française comme malgache, devient obligatoire dès sa publication dans le Journal officiel de la République⁷. D'une manière générale, la structure interne des normes dans le droit malgache est identique à celle du droit français. Dans les deux cas, les textes sont organisés en titres, chapitres, sections et articles. Indépendamment du fait qu'ils sont rédigés en français, le langage (terminologie, grammaire, etc.) est le même. Dans les deux systèmes de droit, un seul type de règle de conduite est prévu, qu'il s'agisse d'une obligation, d'une interdiction, d'une faculté ou d'une permission. Pour bien marquer le caractère impératif de la règle

de conduite, on recourt au présent, au mode impersonnel, à la voix passive et/ou à la négation.

- 10 L'identité formelle entre le droit français et le droit malgache n'a pas lieu d'étonner : Madagascar est une ancienne dépendance française. Par ailleurs, en vertu de la théorie de la continuité du droit et en application de l'ordonnance no 60-107 du 27 septembre 1960 portant réforme de l'organisation judiciaire, le droit français fait partie du droit positif malgache et en comble ainsi les vides et les imperfections [Sambson et Ramanitra 1985]. Suivant la pratique des magistrats, il est appliqué dans ses termes actuels et non pas dans les termes qui prévalaient au moment de l'indépendance de Madagascar. De surcroît, la formation juridique se fait en français, sur la base de documents relatifs au droit français et souvent même publiés par des éditeurs juridiques français.
- 11 La forme d'inspiration française du droit environnemental malgache nuit à l'efficacité de ce dernier. Elle est décalée par rapport au contexte dans lequel ce droit doit être mis en uvre.

Un droit inadapté

- 12 La forme du droit français garantit l'efficacité de celui-ci en France mais non à Madagascar. Les contextes de création et d'application du droit dans chacun de ces pays sont de fait trop différents.
- 13 Le contexte du sous-développement n'est pas sans incidence sur les voies de la rédaction et de la mise en uvre du droit. Dès les années soixante, quelques-unes de ces contraintes ont été soulignées. Ainsi, par exemple, en France, la diffusion du droit est assurée non seulement par la publication des lois au Journal officiel mais aussi par les médias, nombreux et variés, et par des relais d'application du droit, multiples et structurés : syndicats, coopératives, associations représentatives, groupements professionnels, etc. À Madagascar, en revanche, ceux-ci sont quasi inexistantes ou d'un coût trop élevé pour l'essentiel de la population, le droit devenant dès lors l'apanage d'une très petite minorité éduquée, prospère et intéressée⁸.
- 14 Quarante ans plus tard, la situation n'a guère changé. Au cours d'une conférence internationale sur « l'Internet pour le droit » (Paris, 3-5 novembre 2004), le directeur du Centre national LEGIS⁹ de Madagascar soulignait l'importance et l'utilité de ce nouvel outil pour la diffusion de la législation dans les pays en développement. Dans le même temps, il déplorait le fait que son pays soit dans l'impossibilité d'augmenter le tirage du Journal officiel, ce qui était cause « d'une part, d'un accès très limité de la population aux lois qui la régissent et, d'autre part, d'une absence de visibilité du droit national à l'étranger » [Andrianarivonasolo 2004].
- 15 Des enquêtes récentes sur l'accès au droit et sur sa mise en uvre, réalisées dans le cadre de l'élaboration d'un code de l'environnement et dans le cadre de la réforme du droit foncier, ont confirmé les multiples handicaps déjà connus et en ont ajouté quelques autres à la liste existante.
- 16 À Madagascar, les documents juridiques sont dispersés en différents lieux, y compris chez des particuliers. Les documents disponibles ne le sont qu'en petite quantité et à des prix élevés. Ainsi, le Journal officiel de la République malgache (JORM) n'est publié chaque semaine qu'à quelque 1 500 exemplaires pour une population de 17 millions

d'habitants. Il est vendu au guichet 1.626 *ariary*, ce qui équivaut à la somme dont une personne a besoin pour acheter sa ration quotidienne de riz. Même accessibles, les documents juridiques ne sont généralement pas actualisés. On ne trouvait plus jusqu'à très récemment de recueil complet et régulièrement mis à jour de la jurisprudence, l'attente entre deux publications pouvant durer une trentaine d'années. Les documents juridiques s'avèrent peu fiables et incomplets : par exemple, certains documents officiels négligent les références au JORM lorsqu'ils publient les conventions internationales ou commettent des erreurs quant aux dates de ratification, négligence et erreurs rendant inaccessibles et même inapplicables les conventions en question, eu égard à l'article 84-VIII de la Constitution.

- 17 Il existe toutefois des moyens alternatifs pour accéder aux textes : en particulier la presse quotidienne et, plus récemment, l'Internet. Mais leur utilisation demeure difficile et donc confidentielle : faible diffusion de la presse hors des zones urbaines et même tout simplement hors d'Antananarivo ; analphabétisme se surajoutant à la difficulté qu'il y a à comprendre le langage juridique ; persistance de zones non électrifiées. Dans tous les cas, en dépit des efforts que l'on peut consentir, individuellement (débrouillardise ou recours à des réseaux de solidarité) ou collectivement (et qui prennent la forme d'une sorte de « troc documentaire »), certains documents demeurent introuvables et ne sont connus que par ouï-dire. Ainsi d'un dictionnaire juridique franco-malgache, publié à Madagascar et retrouvé par hasard après un an de recherches (ouvrage néanmoins disponible en France). Malheureusement, c'est le cas de nombreux textes normatifs.
- 18 La forme actuelle d'application du droit français au contexte malgache n'est pas adaptée à la situation spécifique de ce pays et ne peut qu'empêcher ce droit d'être connu et respecté. Cela crée une situation de dichotomie juridique entre un droit réel et un droit virtuel, dont Madagascar ne tire aucun profit.

Une situation de dichotomie inutile

- 19 Dans sa forme présente, inapplicable, le droit environnemental étatique malgache crée, au bénéfice des particuliers (individus ou collectivités), une liberté d'action que l'État ne peut que respecter. Cette liberté ne signifie ni dérégulation ni absence de régulation : au contraire, d'elles-mêmes, les populations établissent leur propre régulation. Ce qui se vérifie par exemple avec les *dina*.
- 20 Le contexte dans lequel se fait et s'applique le droit à Madagascar explique l'existence des *dina* (hors ceux prévus dans le cadre de la loi no 96-025 du 30 septembre 1996 relative à la gestion locale sécurisée des ressources naturelles renouvelables, dite loi Gelose). Historiquement (au XIX siècle probablement, même si les données sont imprécises), il est reconnu que les *dina* constituent, entre autres, une réponse spontanée des villages à l'incapacité du Gouvernement central à garantir leur sécurité [Raharijaona 1964 ; Razanabahiny 1995]. Cette défaillance demeure, aujourd'hui encore, une des principales causes de création de *dina* [Tsitohae 2004], en particulier dans les zones touchées par les vols de bovidés (régions du sud et du sud-est et provinces de Tuléar et de Fianarantsoa) [Njara 1993 ; Razanabahiny 1995]. Le caractère autorégulateur des *dina* n'est pas contredit par l'État, lequel intervient après coup pour valider ces conventions. Ainsi de la loi no 2001-004 du 25 octobre 2001 portant réglementation générale des *dina* en matière de sécurité publique :

- Article 1 : le *dina* est une convention collective présentée sous forme écrite, librement adoptée par la majorité des membres du *fokonolona* âgés de dix-huit ans révolus ou, selon le cas, de ses représentants désignés à l'article 6 de la présente loi.
- 21 Article 2 : le *dina* édicte des mesures que la population concernée juge nécessaires à l'harmonisation de la vie sociale et économique ainsi que de la sécurité en fonction des réalités locales, et pour la mise en œuvre de ses attributions essentielles destinées à l'éducation civique des citoyens dans le cadre d'une structure basée sur l'autogestion populaire de la sécurité, pour promouvoir le développement et le progrès social, et instaure une discipline collective afin de préserver l'ordre et la sécurité publics.
- 22 Article 4 : l'initiative des *dina* appartient au *fokonolona* et à ses représentants visés à l'article premier ci-dessus. Tout groupement de personnes peut présenter un projet de *dina* aux autorités locales compétentes pour être soumis au *fokonolona* ou à ses représentants.
- 23 Article 5 : dans l'élaboration des *dina*, le *fokonolona* peut faire appel aux élus, aux techniciens de l'administration territoriale, au tribunal de l'ordre judiciaire et aux forces de l'ordre territorialement compétentes.
- 24 Article 6 : au niveau d'un hameau, d'un village ou d'un *fokontany*, le *dina* est adopté à la majorité des membres du *fokonolona*. Tout *dina* applicable au niveau d'une commune est adopté à la majorité des représentants dûment désignés par l'ensemble des membres du *fokonolona* de chaque hameau, de chaque village et de chaque *fokontany* et ceux désignés par le conseil de la commune parmi ses membres. Tout *dina* applicable au niveau d'une sous-préfecture, d'une région ou d'une province autonome est adopté par délibérations concordantes prises par la majorité des représentants visés à l'alinéa ci-dessus au niveau de la commune.
- 25 De plus, face à l'inutilité avérée des *dina* officiels, notamment dans la lutte contre le vol des bovidés, se multiplient les *dina* non officiels, c'est-à-dire ceux adoptés en dehors des cadres légaux [Razanabahiny 1995].
- 26 Ces règles de conduite autoédictees sont susceptibles d'évoluer à l'initiative des populations concernées, du fait d'intérêts divers, y compris d'ordre pécuniaire. Ainsi, par exemple, dans la forêt d'Ambohilero (région de Didy), le *dina* concernant l'empiètement des *kijana*¹⁰ par les bœufs a connu une évolution souhaitée par les populations locales. Jusque-là, ce *dina* disait que si un bœuf qui appartenait à une famille issue d'un lignage se trouvant dans un *kijana* bien déterminé empiétait sur un autre *kijana* que celui de son propriétaire, pour rétablir l'équilibre on devait sacrifier un bœuf dans le *kijana* empiété. Le bœuf sacrifié était alors distribué à l'ensemble des membres participant à cette cérémonie. Par la suite, la population a jugé ce *dina* trop onéreux (prix du bœuf sacrifié) et a estimé qu'un règlement à l'amiable était préférable. Dans la même zone, le *fady* (ou tabou) interdisant toute domestication et consommation de porcs a été retiré après avoir constaté, à la suite de l'arrivée des migrants, que le porc était un marché qui rapporte. Aujourd'hui, seules les personnes très âgées continuent à le respecter. En revanche, d'autres *fady* demeurent pleinement valables, tel celui interdisant de travailler le jeudi et qui est respecté, y compris par les migrants.
- 27 Indépendamment de toute intervention de l'État, les populations concernées par l'autorégulation peuvent être amenées à emprunter, aux normes étatiques, certains des traits de leurs règles autoédictees. C'est ce qu'on observe, par exemple, dans le cadre de la publicité foncière. Tout ce qui affecte la situation juridique de l'immeuble doit faire l'objet d'une publication (décret no 60-529 du 28 décembre 1960 réglementant les

modalités d'application de l'ordonnance no 60-146 du 3 octobre 1960 relative au régime foncier de l'immatriculation) :

Article 26 : la publication aux livres fonciers des droits réels constitués sur les immeubles postérieurement à leur immatriculation exigée par l'article 9 de l'ordonnance no 60-146 du 3 octobre 1960 pour la validité desdits droits à l'égard des tiers est assurée comme il suit, par la formalité de l'inscription à effectuer à la requête et aux frais des intéressés dans les six mois de la date de l'acte, sous peine de pénalité de 10 pour cent par mois de retard sur le montant du frais d'inscription de la conservation foncière jusqu'à concurrence de la totalité.

- 28 Article 27 : tous faits, actions, conventions ou sentences ayant pour effet de constituer, transmettre, déclarer, modifier ou éteindre un droit réel immobilier, d'en changer le titulaire ou de modifier toute condition de son existence, tous baux d'immeubles excédant trois années, toute quittance ou cession d'une somme équivalente à plus de trois années de loyers ou fermages non échus.
- 29 L'inscription est faite sur le registre foncier (livres fonciers) tenu par le conservateur de la propriété foncière. Cette formalité est indispensable pour garantir l'opposabilité des droits réels fonciers aux tiers (article 9 de l'ordonnance no 60-146 du 3 octobre 1960 relative au régime foncier de l'immatriculation) :
- Tout droit réel immobilier ou charge n'existe à l'égard des tiers qu'autant qu'il a été rendu public dans les formes, conditions et limites réglées à la présente loi et au décret pris pour son application, sans préjudice des droits et actions réciproques des parties pour l'exécution de leurs conventions. La formalité de publication doit être faite sous peine de pénalisation, dans le délai de six mois à compter de la date de l'acte constatant lesdits droits ou charges ou de celle du décès de l'auteur des héritiers ou des ayants droit lorsqu'il s'agit de mutation de droits ou charges après décès.
- 30 L'application de ces dispositions est, en divers lieux de Madagascar, absolument impossible pour des raisons matérielles, en particulier à cause du coût élevé que représente le déplacement jusqu'au service des domaines le plus proche. De surcroît, le terrain dont il est parfois question peut n'avoir qu'une valeur très faible, ce qui rend les frais de publicité exorbitants.
- 31 Néanmoins, les populations locales, conscientes de l'importance de la publicité foncière, en particulier si elles se trouvent confrontées à l'arrivée de migrants ou de citadins, se sont adaptées à la situation en créant une règle de publicité qui leur est propre. Cette règle emprunte ses éléments au droit foncier. En effet, pour tout fait ou action portant sur un droit réel, les populations établissent entre elles un acte sous seing privé¹¹ qu'elles font légaliser auprès de la mairie¹². Les droits réels ainsi constatés ne font l'objet d'aucune autre publicité. Ils sont protégés des tiers par la solidarité communautaire (*fokonolona, fokontany*, voire commune). Ainsi, au cours d'une procédure officielle (incluant l'inscription au registre foncier), en particulier au moment de l'intervention du géomètre opérant les délimitations des terrains, les populations locales se garderont de revendiquer des droits réels. Et au cas où leur dénégalation serait sans effet, ceux qui se verraient désignés comme détenteurs officiels de droits réels seraient, par la même occasion, exclus de la communauté locale et donc privés de tout appui ou aide quelconque.
- 32 Coexistent ainsi à Madagascar deux systèmes juridiques : l'un virtuel, correspondant au droit environnemental étatique dans sa forme actuelle d'inspiration française ; l'autre réel, correspondant au droit environnemental tel qu'il est créé et appliqué par les

particuliers. Le contexte de sous-développement constitue à cet égard une sorte de paravent qui isolerait chacun de ces deux systèmes.

- 33 A priori cette dichotomie pourrait procurer à Madagascar une certaine autonomie : le pays se trouverait ainsi libéré de toute influence extérieure et libre de déterminer sa propre politique environnementale, en conformité avec ses réalités locales. Or cette autonomie est bien illusoire, et ce en raison de l'indisponibilité actuelle d'un droit étatique malgache inadapté mais formellement adapté.
- 34 Madagascar n'a aucun avantage à maintenir la dichotomie droit virtuel/droit réel. Pour les besoins mêmes de son développement durable, il n'a que des intérêts à la faire disparaître.
- 35 Le pays a effectivement besoin de la coopération internationale pour acquérir les informations indispensables à la définition et à la poursuite de sa politique environnementale. Cependant, cette aide est la contrepartie du respect par Madagascar de ses engagements internationaux et de la mise en œuvre de politiques conformes aux choix des bailleurs de fonds.
- 36 Par ailleurs, l'autorégulation des particuliers pose problème. Elle peut contredire l'intérêt général, en l'espèce le souci de développement durable. Elle peut nuire aux intérêts d'autres particuliers non soumis à la règle de conduite collective. Ce sont là les principales critiques que l'on entend à l'encontre du *dina*. Celui-ci violerait les droits de la défense, les inculpés se faisant souvent lyncher par le public. Il serait contraire au principe interdisant la double peine pour une seule et même infraction, la sanction du *dina* s'ajoutant à celle du tribunal. Il violerait le principe de la personnalité des peines en étendant la sanction aux membres de la famille et aux proches parents. Il inclurait la peine de mort, contredisant les droits de l'Homme auxquels adhère pourtant Madagascar. Il conduirait à des comportements abusifs : création de faux liens de parenté, de fausse déclaration de perte de bœufs ou de fausse accusation de vol eu égard à l'importance de la restitution (deux à trois bœufs restitués pour un bœuf volé) [Njara 1993 ; Tsitohae 2004].

À la recherche d'une forme adaptée

- 37 Compte tenu de tous ces facteurs, l'État devrait se contenter de fixer des règles déclaratives et de poser des principes fondamentaux (des « balises », des « repères »).
- 38 Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de fixer les principes fondamentaux dans un texte juridique (par la Constitution, la loi) pour renvoyer à un autre texte le soin d'en fixer les détails (par la Constitution, le décret) ; il s'agit clairement de limiter la norme juridique étatique à l'énoncé de principes fondamentaux.
- 39 Ce nouveau comportement sera difficile à faire accepter aux autorités juridiques et administratives de l'État habituées à l'autre pratique. Du reste, celui-ci est institué par la Constitution qui lie les autorités de l'État. Il faudra au commencement ne pas écarter l'adoption de décrets à des fins purement stratégiques (obtenir l'adoption du texte rédigé sous forme de principes fondamentaux en ne choquant personne). Telle a été, en partie, l'option retenue par le groupe de juristes experts, chargé de la rédaction du projet de loi malgache sur « l'accès aux ressources biologiques », et auquel j'ai participé.

- 40 Dans le même sens, il faut utiliser des concepts flous, ouverts et flexibles. Il convient de ne pas les formaliser. La formalisation signifierait : savoir précisément ce qui doit être appliqué et de quelle manière. Ce serait une forme de raidissement du droit. Non seulement ce serait difficile, mais surtout ce serait inutile et dangereux. En effet, cette mise en œuvre d'une régulation ne passerait encore que par la sanction de la conformité de la pratique à l'esprit des textes. La formalisation serait pourtant nécessaire dans la mesure où la régulation à l'échelle locale n'est pas isolée de ce qui se passe à l'échelle nationale et internationale. Pour répondre au mieux à cette situation, il conviendrait plutôt d'envisager la question, non pas sous l'angle de la formalisation mais sous l'angle de la coordination entre les différents niveaux. La coordination signifie simplement : garantir la cohérence entre les actions menées aux différentes échelles, locale, nationale et internationale. À cette fin, il ne faut pas oublier que sont établis des principes fondamentaux qu'il convient de ne pas trop rigidifier. La coordination est également mieux garantie par l'intervention du magistrat.
- 41 L'autorégulation des particuliers répond à des besoins locaux. Dès lors, l'État ne peut pas se contenter de fixer des balises sous la forme de principes fondamentaux. Il doit nécessairement les accompagner de mesures concrètes (techniques, financières, éducatives, matérielles ou autres), dont ces principes sont solidaires et avec lesquelles ils interagissent. L'ensemble constitue le réseau de régulation de l'État.
- 42 La nature des mesures concrètes peut varier. Leur importance respective dans le réseau aussi. Les principes fondamentaux sont susceptibles d'avoir un poids inférieur à celui des mesures concrètes. Ainsi, par exemple, pour l'écotourisme, compte tenu de ce qui a été constaté sur le terrain (conflits latents et durs, manque de professionnalisation des opérateurs, viabilité économique peu assurée...), il a été considéré que les principes fondamentaux devaient avoir une place très réduite par rapport aux dispositions du contrat spécifique conclu entre chaque opérateur et l'administration forestière et surtout par rapport aux documents techniques (plans d'aménagement, cahiers des charges, études de faisabilité, contrats de gestion...) et aux mesures partenariales (commissions paritaires, réunions restreintes, visites régulières...) [Karpe 2005].
- 43 Face au réseau de régulation de l'État, les particuliers ont évidemment la possibilité de l'ignorer ou bien d'en prendre connaissance et éventuellement de l'appliquer pour déterminer leurs règles de conduite. Ils en font sûrement un usage conscient, sélectif et stratégique. Il peut même se produire qu'ils modifient leurs règles de conduite suivant un modèle identique à celui souhaité par l'État sans qu'on puisse considérer toutefois que ce changement soit lié à l'existence du réseau de régulation. L'État n'a donc aucune garantie réelle de la stricte application de son réseau de régulation. Conscient de cela, il peut le modifier ou le retirer dans l'espoir que les particuliers modifient en conséquence leurs règles de conduite.
- 44 Pour s'assurer au mieux du respect, par les particuliers, de l'application de son réseau de régulation, l'État pourrait négocier et conclure avec eux un contrat. Cela éviterait l'usage inutile et, du reste, impossible de la sanction pénale comme garantie de l'effectivité de la régulation étatique.
- 45 Cette idée n'est pas totalement saugrenue. Elle a été développée dans le cadre de la loi Gelose.
- 46 Le souci d'un développement équilibré, respectueux de l'environnement, est ancien à Madagascar. Pendant de longues décennies, on a estimé que seule une politique

répressive de gestion centralisée ayant recours à des mesures générales et impersonnelles constituait une réponse valable à cette préoccupation. Cette politique a échoué : persistance des feux de brousse, dégradation continue des formations naturelles, etc. On a pu parler de « tragédie des communaux¹³ », qui n'a pu être évitée, faute notamment d'une capacité opérationnelle réelle du service forestier. Aucune amélioration n'étant prévisible dans un avenir proche, il convenait de poursuivre le même objectif mais par des voies différentes. Les pratiques locales ne pouvaient pas être ignorées. Il s'agissait de les orienter de telle manière qu'elles poursuivent le but commun d'intérêt général : le développement durable. À cette fin, l'outil privilégié dès le départ a été le contrat. Comme en témoigne cet extrait d'un rapport publié en 1995, préparatoire à la loi Gelose :

47 Si la gestion des ressources naturelles renouvelables (RNR) doit être décentralisée, il semble important de se pencher sur la question de savoir qui a un intérêt à gérer les RNR de façon durable. En effet, si l'État perd le monopole de la gestion et si les différents acteurs doivent trouver un moyen d'allouer les gains économiques dérivés des ressources, ces acteurs doivent trouver un terrain d'entente pour que toute partie impliquée « y trouve son compte ». Parmi les acteurs on trouve, bien entendu, l'État et son souci de préserver le patrimoine national et de s'assurer l'entrée de revenus financiers ; il y a ensuite les projets de conservation et de développement, dont le souci majeur est foncièrement biocentrique [...], les communautés rurales, dont les conditions de vie sont de plus en plus précaires, et enfin les autres « consommateurs » tels que les opérateurs économiques (exploitation forestière, pêche industrielle, tourisme, etc.). Chaque groupe d'acteurs a sa logique de comportement et sa propre rationalité. Dans la mesure où les enjeux autour de l'exploitation des RNR sont multiples, le terme « gestion rationnelle des ressources » semble dépourvu de sens. Il est d'autant plus impératif de définir ce terrain d'entente que la cogestion des RNR mettra inévitablement les acteurs et leurs enjeux les uns face aux autres et que les intérêts collectifs et individuels des acteurs sont foncièrement divergents [...]. C'est ainsi que la démarche contractuelle¹⁴ constitue une voie risquée, mais tout de même prometteuse, pour une décentralisation effective de la gestion des RNR : la gestion durable des RNR dépend en grande partie de la capacité de négociation entre acteurs impliqués [Horning 1995 : 5-9].

48 L'emploi en ce sens de l'outil contractuel a été accepté par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement, y compris l'État et les communautés rurales. Il figure ainsi parmi les recommandations de la déclaration de Mahajanga (5e et 6e recommandations), adoptée par les participants au colloque sur « les occupations humaines des aires protégées » (Mahajanga, 22-26 novembre 1994), et de la déclaration d'Antsirabe (12e recommandation), adoptée au terme du colloque consacré à « la gestion communautaire locale des ressources naturelles » (Antsirabe, 8-12 mai 1995). Il a été finalement institutionnalisé par la loi Gelose :

Article 1 : en vue de permettre la participation effective des populations rurales à la conservation durable des ressources naturelles renouvelables, il peut être confié à la communauté de base, dans les conditions prévues par la présente loi, la gestion de certaines de ces ressources comprises dans les limites de leur terroir.

49 Article 5 : l'agrément constitue l'acte officiel conférant à la communauté de base bénéficiaire, pendant la période indiquée dans l'acte, la gestion autonome des ressources y visées, sous réserve du respect des stipulations et clauses du contrat de gestion et du cahier des charges négociés et conclus préalablement entre les parties.

L'agrément est subordonné à une demande faite par la communauté de base, conformément aux prescriptions des articles 9 à 11 de la présente loi.

- 50 Article 6 : le contrat de gestion incluant le cahier des charges organise les conditions du transfert de gestion. Sous réserve des dispositions de l'article 7 ci-après, le contrat de gestion est conclu entre la communauté de base et l'État ou la collectivité territoriale dont relèvent les ressources, objet de la demande de transfert de gestion.
- 51 Article 7 : la commune de rattachement concourt, avec l'État ou la collectivité territoriale propriétaire, à tout acte de transfert de gestion passé avec la communauté de base. Les droits et obligations des parties dans le cadre de cette association feront l'objet d'un accord contractuel. Aucune disposition de cet accord ne peut toutefois être opposée à la communauté de base, ni par celle-ci invoquée, si elle ne figure au titre des clauses contractuelles du contrat de gestion ou du cahier des charges liant les trois parties.
- 52 Le recours au contrat est par ailleurs facilité par l'entremise d'un médiateur. Celui-ci a en effet pour missions de « faciliter les discussions et les négociations entre les différents partenaires de la gestion locale des ressources naturelles et de les aider à comprendre leurs points de vue respectifs sur les ressources naturelles ; d'élaborer une vision commune de l'avenir de ces ressources à long terme ; de construire des stratégies communes de gestion de ces ressources ; de définir les procédures permettant leur gestion effective, en bien commun, sur la base de cette vision et de ces stratégies communes » (article 17, alinéa 1er de la loi Gelose). Le médiateur assure cela « par l'établissement d'un courant d'information entre les parties » (article 2 du décret no 2000-028 du 14 février 2000 relatif aux médiateurs environnementaux). Sa désignation relève logiquement et utilement « de la diligence et de l'appréciation consensuelle des parties » (article 26 de la loi Gelose).
- 53 Les termes du contrat vont d'autant mieux s'appliquer que leur mise en uvre entre les membres de la communauté villageoise se fait via une technique traditionnelle malgache : le *dina* (article 49 de la loi Gelose).
- 54 Un élément supplémentaire, non prévu par les textes, vient ajouter à la force des textes : la ritualisation¹⁵. Il s'agit d'une cérémonie pratiquée par les communautés villageoises pour obtenir la bénédiction de Zanahary (Dieu) et des *razana* (ancêtres de la population), et qui informe accessoirement la population de la conclusion du contrat et de son contenu. Organisée peu avant l'officialisation du contrat Gelose (remise des documents contractuels et techniques et du *dina*, en particulier par le chef de région et un représentant du ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts), elle donne lieu entre autres au sacrifice d'un b uf et à des chants, danses et musiques folkloriques.
- 55 Globalement, la régulation via le contrat, dans le cadre de la gestion rationnelle des ressources renouvelables, n'est pas du tout dénuée d'effets positifs. Ainsi, au-delà des difficultés qu'il y a à obtenir des données exhaustives sur l'ensemble des contrats Gelose actuellement signés à Madagascar, l'évaluation récente de ces contrats a montré que la Gelose « a de bonnes bases politiques et juridiques et qu'elle produit déjà d'importants avantages sociaux, économiques et environnementaux qui devraient être augmentés et devenir encore plus tangibles dans les années à venir »¹⁶ (tableau ci-contre).

Évaluation des effets positifs des contrats de Gelose au 31 janvier 2005

| Pourcentage des contrats mis en œuvre | Effets positifs sur l'environnement |
|---------------------------------------|---|
| 70 % | Réduction des feux |
| 25 % | Opérations de reboisement, au moins partielles |
| 32 % | Meilleure structuration de l'accès aux ressources pour les ayants droit |
| 25 % | Meilleure gestion des ressources |
| 32 % | Reports de pressions en dehors de la zone soumise à la Gelose |

- 56 Pourtant la régulation via le contrat souffre par nature d'une faiblesse essentielle : elle se fonde sur un acte de volonté. Ainsi, il arrive que des populations ne concluent pas de contrat avec l'État. Ce faisant, elles maintiennent leurs propres règles de conduite, le plus souvent contraires à l'intérêt général, lesquelles, de surcroît, sont susceptibles de réduire à néant les effets positifs des contrats là où ils existent. Cette situation a pu être observée dans le cadre des contrats Gelose portant sur le bois-énergie dans la province de Mahajanga [Randriamampita 2004 ; Razafindrabe 2004].
- 57 Cependant il ne faut pas remettre en cause cette forme particulière de régulation étatique. L'avenir, c'est la généralisation des contrats, c'est-à-dire leur multiplication et la constitution d'un maillage entre eux. Cela prendra du temps et il faudra mettre en œuvre des mesures publiques conséquentes : actions d'information, mesures fiscales contraignantes pour les populations hors contrats, etc. [Rajaonson 1995]. Bien compris, ce processus de régulation est actuellement à l'étude dans la province de Mahajanga au sujet du bois-énergie.
- 58 Des questions se posent concernant ces contrats destinés à la protection de l'environnement. Elles portent notamment sur le fait de savoir s'il est pertinent ou non de les assortir de sanctions. Quelques débuts de réponses peuvent d'ores et déjà être avancés¹⁷.
- 59 Il semblerait bien peu judicieux et même contraire à l'esprit de ce mode de régulation de prévoir des sanctions (ou de les appliquer). En effet, dans ce système, ce qui importe le plus c'est de trouver un terrain d'entente. Cette priorité a, semble-t-il, bien été comprise par les concepteurs de la Gelose. Certes, il est prévu une lourde sanction en cas de non-respect des obligations souscrites : l'annulation pure et simple du contrat signé. Néanmoins cette sanction n'est présentée qu'en tant que possibilité et non comme une obligation. Par ailleurs, elle n'intervient qu'au terme d'une procédure de médiation et de conciliation, ainsi que le précisent, en des termes identiques, les contrats de transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables de certaines communes rurales :

Article 15 : gestion des conflits. 1) Conflits provenant d'une personne extérieure à la communauté de base : en cas d'actes de malveillance faits par des personnes non membres de la communauté de base sur la gestion, utilisation et protection des ressources naturelles renouvelables, la communauté de base peut demander l'intervention du conseil communal avant de porter l'affaire auprès du tribunal. 2) Conflits venant des services administratifs : a) si l'acte provient des services administratifs et concerne la suspension unilatérale du contrat, la communauté de base peut prétendre à des dommages ; b) si le contrat est annulé par les services administratifs, la communauté de base peut porter plainte au niveau de chaque service compétent. L'affaire ne peut être portée auprès du tribunal que si les négociations et médiations antérieures ont échoué.

- 60 Article 16 : annulation du contrat. S'il a été prouvé que la communauté de base n'a pas réalisé ce qui a été mis dans le cahier des charges, la commune et les services techniques concernés peuvent annuler le contrat, après les négociations faites selon les termes de l'article 15 du présent document.
- 61 Dans le même esprit, l'initiative récente de mise en place d'un système de suivi-évaluation des contrats Gelose tend non pas à sanctionner les communautés de base et/ou tout autre intervenant mais à « mettre en place un environnement favorable grâce à un processus participatif et intégré de toutes les structures et entités impliquées dans le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables »¹⁸.
- 62 Cette prédilection pour la conciliation conduit à soutenir que, pour être utile, le contrat ne peut être rédigé qu'en des termes très larges, évitant toute précision, trop de détails, tout engagement dans des applications strictes des obligations souscrites.
- 63 L'application du droit environnemental étatique malgache est nuisible au développement durable de ce pays, spécialement en ce qu'il laisse libre cours à des règles de conduite particulières, contraires à l'intérêt général. Il est donc urgent d'adopter une forme de droit qui soit conforme aux nécessités de l'île.
- 64 Un processus de redéfinition est en cours, à l'exemple de la loi Gelose. Indispensable, ce travail se heurte pourtant à l'incompréhension voire à l'hostilité de certains acteurs de l'environnement.

BIBLIOGRAPHIE

Andrianarivonasolo, R.S. — 2004, « Madagascar : une nouvelle stratégie de diffusion législative ». Communication présentée lors de la conférence internationale « L'Internet pour le droit » (Paris, 3-5 novembre 2004). Document disponible sur le site www.frlli.org.

Aubert, S. — 1999, « Gestion patrimoniale et viabilité des politiques forestières à Madagascar : vers le droit à l'environnement ? ». Thèse de droit, Université Paris I-Sorbonne.

Granger, R. — 1961, « Pour un droit du développement dans les pays sous-développés », in *Dix ans de conférences d'agrégation. Études de droit commercial offertes à Joseph Hamel*. Paris, Dalloz : 47-69.

Horning, N.R. — 1995, « La décentralisation de la gestion des ressources naturelles : l'expérience de Madagascar au cours de la première phase du Plan d'action environnementale. Rapport pour le Global Environmental Facility ». New York, Ithaca.

Karpe, P. — 2005, « La délégation de gestion des forêts de l'État à des opérateurs privés dans le but de promouvoir l'écotourisme. Rapport d'exécution Fiche-Étude-Action financé par le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France et par la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) ». Antananarivo, Ministère malgache de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

Moreau, M. — 2003, « À propos de l'influence internationale du droit français », *Annuaire français des relations internationales (AFRI)* 4 : 359-375.

- Njara, E. — 1993, « La charte de la sécurité publique », *Droit et Cultures* 26 : 221-234.
- Pelage, J. — 2005, « La traductologie, science auxiliaire du droit ». Document disponible sur le site babilonia.ulusofona.pt/.
- Raharijaona, H. — 1964, « Les conventions du *fokonolona*. Le droit malgache et le développement rural », *Bulletin de Madagascar* 220 : 717-740.
- Rajaonson, B. — 1995, « Vers la gestion locale communautaire des ressources renouvelables : propositions d'une politique de décentralisation de la gestion des ressources renouvelables ». Antananarivo, Office national de l'environnement, Département des politiques environnementales et du développement.
- Randriamampita, T.M. — 2004, « Évaluation du cadre juridique et institutionnel de "Gelose bois-énergie". Cas du projet "énergie domestique" du Mahajanga ». Mémoire de fin d'études. Université de Tananarive, École supérieure des sciences agronomiques, Département des Eaux et Forêts.
- Rarijaona, R. — 1967, *Le concept de propriété en droit foncier de Madagascar. Étude de sociologie juridique*. Paris, Cujas (« Études malgaches »).
- Razafindrabe, R. — 2004, « Contribution à l'évaluation de l'impact économique des contrats Gelose au niveau des communautés de base. Cas du projet "énergie domestique" de Mahajanga ». Mémoire de fin d'études, Université de Tananarive, École supérieure des sciences agronomiques, Département des Eaux et Forêts.
- Razanabahiny, V. — 1995, « Le *dina* (convention entre membres de communautés villageoises), son opportunité ou non dans la conservation de la nature. Cas de la réserve naturelle intégrale d'Andohahela-Tolagnara ». Mémoire de certificat d'aptitude à l'enseignement, Université de Tananarive, École normale supérieure (anthropologie).
- Sambson, G. et V. Ramanitra — 1985, « Rôle de la jurisprudence dans la codification en République démocratique de Madagascar », *Revue juridique et politique, indépendance et coopération* 3-4 : 365-375.
- Tsitohae, R. — 2004, « Dynamiques induites par les contrats de transfert de gestion : entre loi et coutume ? Analyse juridique des *dina*. Transfert de gestion et décentralisation. Cas de Didy et d'Andapa. Rapport de stage ». Université de Paris I, CIRAD, Laboratoire d'anthropologie juridique.

NOTES

1. Plante originaire d'Amérique centrale. Son huile peut servir à fabriquer du carburant.
2. Articles 49 et suivants de la loi no 96-025 du 30 septembre 1996 relative à la gestion locale sécurisée des ressources naturelles renouvelables, dite loi Gelose. Le *dina* est « une convention ou accord entre les membres d'une communauté déterminée, où chaque membre doit marquer son adhésion par des serments ou des imprécations, et dans laquelle des sanctions ou malédictions (lien fort avec les croyances et la religion ?) sont prévues ou réservées à ceux qui ne respectent pas ou n'appliquent pas les termes convenus » [Razanabahiny 1995].
3. Article 41 de la loi no 97-017 du 8 août 1997 portant révision de la législation forestière. Le *fokonolona* était à l'origine « un clan (parfois un lignage) de type

patrilinéaire et patrilocal unissant sur un même territoire (*fokontany*) les descendants d'un même ancêtre (*razana*) dont le tombeau constitue le pôle mystique où le groupe vient retrouver sa cohésion. [Puis, il est devenu] une communauté villageoise, une véritable institution territoriale regroupant les habitants d'une même circonscription appelée *fokontany* » [Raharijaona 1964]. Cette qualité a été maintenue par le décret no 2002-1170 du 7 octobre 2002 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions du *fokontany* et du *fokonolona*, qui en a fait une cellule de gestion administrative de proximité composant le *fokontany* (article 3). Son emploi particulier dans le domaine environnemental en aurait modifié le sens : le *fokonolona* devrait y être considéré « non plus comme une institution de village ou comme une division administrative du territoire national, mais comme un lieu de dialogue rassemblant les différents intervenants légitimés par la pratique sociale locale » [Aubert 1999 : 214].

4. Cf. les articles 21, 34, 37 et 39 de la Constitution française et les articles 63, 82, 82.3 et 83 de la Constitution malgache.

5. Cf. les articles L. 211-1 et L. 311-1 du Code français de justice administrative et l'article 129 de la loi organique malgache no 2004-036 du 1er octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable devant la Cour suprême et les trois cours qui la composent.

6. Cf. l'article 21 de la Constitution française et l'article 63 de la Constitution malgache.

7. Cf. l'article 1 du Code civil français et les articles 1, 2, 3 et 6 de l'ordonnance malgache no 62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé.

8. C'est ce que R. Granger [1961] et R. Rarijaona [1967] appellent la « discrimination par le droit ».

9. Créé en 1997 et dépendant directement du Premier ministre, ce centre a pour principales missions de conserver, dans des bases de données informatiques, toute information relative aux lois et règlements et à la jurisprudence ; d'aider, dans leur démarche de documentation, les divers départements de l'État qui préparent les textes législatifs et réglementaires ; de diffuser ces informations sur le territoire national et, le cas échéant, à l'étranger, au moyen de supports aussi diversifiés que possible ; d'assurer le partenariat et la coordination des travaux avec les différents organismes source du droit malgache (ministères et autres).

10. Aires de pâturage pour les zébus.

11. En droit malgache, la preuve se fait par écrit, par témoignage, par présomption, par aveu et par serment (articles 259 et suivants de la loi no 66-003 du 2 juillet 1966 relative à la théorie générale des obligations [LTGO]). Ces preuves sont réparties en deux catégories : les preuves préconstituées et les preuves constituées après coup. Les premières citées sont les preuves écrites. Elles peuvent revêtir trois formes distinctes : l'acte authentique, l'acte authentifié et l'acte sous seing privé. À la différence de l'acte authentique, l'acte sous seing privé n'est en principe soumis à aucune forme particulière de rédaction (articles 259 et 270 LTGO). Il se fait « sans l'intervention d'officiers ministériels ou publics » (article 270 LTGO). Il peut même être rédigé dans une langue étrangère (article 273 LTGO). Il n'exige que la signature (le seing) des parties.

12. Sans modifier la valeur juridique de l'acte mais de manière à « donner aux tiers une plus grande garantie de l'authenticité des signatures » de l'acte sous seing privé, celles-ci peuvent bénéficier d'une légalisation par « le maire, son adjoint ou un conseiller expressément délégué » (circulaire no 6233-DGI/ED du 18 juillet 1961 relative à la légalisation des actes publics ou des actes sous seing privé). Au moment de la légalisation et afin d'éviter « toutes dénégations ultérieures de mauvaise foi », le maire, son adjoint ou un conseiller expressément délégué « devra exiger la présence des signataires de l'acte et veiller à ce que leur identité complète figure à l'acte... » (circulaire no 6233-DGI/ED du 18 juillet 1961 relative à la légalisation des actes publics ou des actes sous seing privé).

13. Appelée aussi « tragédie des communs ».

14. En gras dans le texte.

15. La ritualisation n'est pas propre à la Gelose. Il s'agit d'une tradition malgache qui marque des événements aussi divers que la construction d'une nouvelle maison ou le début de la saison pour la culture du riz.

16. « Évaluation et perspectives des transferts de gestion des ressources naturelles dans le cadre du Programme environnemental 3. Rapports finaux, annexes et autres produits livrables ». Consortium Resolve-PCP (CIRAD-FOFIFA-Université de Tananarive)-IRD. Antananarivo, janvier 2005.

17. La théorie des obligations semblerait peut opportune en la matière.

18. Cf. note 16.

RÉSUMÉS

Résumé

L'auteur montre que, à Madagascar, le droit environnemental, d'inspiration française, n'est pas adapté au contexte spécifique du pays. Cette situation induit le maintien, dans les faits, d'une autonomie de réflexion, de décision et d'action, dont bénéficient toutes les personnes concernées par l'application de ce droit, autonomie qui suppose une complicité tacite entre les différents acteurs de l'environnement (autochtones et allochtones). Le juriste est ainsi amené à soulever la question de la nécessaire rénovation du droit environnemental malgache.

Abstract

Drawing on French examples, Malagasy environmental law is not adapted to the country's context. This leads to maintaining de facto an autonomy of thought, decision-making and action that, based on an unspoken understanding between various parties (native and foreign), is beneficial to all those concerned with applying this law. Jurists raise questions about the necessary restructuring of the country's environmental law.

INDEX

Mots-clés : environnement, Gelose, gouvernance juridique, Madagascar, sous-développement, théorie du droit

Keywords : environment, Gelose Act, governance, Madagascar, theory of law, underdevelopment

Les voix des ancêtres et les voies du développement

Les populations de l'Ankaraña en butte à la mondialisation

The Ancestors' Voices and Paths to Development: The Antankaraña Exposed to Globalisation

Laurent Berger

- 1 JUSQU'AUX TRAVAUX D'AMARTYA SEN, le développement des pays pauvres a toujours été pensé en termes d'accumulation du capital (technique, financier, humain), et a, par conséquent, toujours été envisagé comme un problème de croissance qu'il fallait résoudre politiquement en intervenant au niveau des changements sociaux requis et des mentalités en cause. Il y eut le « décollage » et le « rattrapage » anticipés par les théories de la modernisation des années cinquante, le « décrochage » préconisé par les tiers-mondistes dans les années soixante-dix. Aujourd'hui, c'est la « bonne gouvernance » qui est encouragée par la Banque mondiale et le FMI.
- 2 Les ethnologues ne se sont que tardivement intéressés à ces « configurations développementistes » [Olivier de Sardan 1995] et à la manière dont elles participent à la reconfiguration des formes de « gouvernementalité » et de « dispositifs » existants [Foucault 1994 et 2004a et b]. Censés améliorer les conditions d'existence des populations locales, ces changements « pilotés » ont, en effet, bien plus souvent renforcé le gouvernement de celles-ci par l'appareil d'État [Ferguson 1990] ou par les principales institutions internationales [Escobar 1995] qu'ils n'ont résorbé la pauvreté et combattu les inégalités en matière de soins, d'éducation et de revenus.
- 3 Dans la perspective d'une ethnographie globale [Burawoy 2000], l'accent a donc été légitimement mis sur les situations réelles auxquelles étaient confrontées les populations concernées par ces politiques de développement ainsi que sur les multiples échelles d'interaction (locale, régionale, nationale, internationale, transnationale) mobilisées dans la négociation, l'esquive, le détournement ou l'acceptation subie des contraintes et des opportunités, accompagnant tant les actions publiques que les initiatives privées (ONG, entreprises multinationales, mouvements religieux universels) associées à ces politiques [Long 2001].

- 4 La présente étude de cas élargie (*extended case method approach*)¹, qui s'appuie sur vingt mois d'investigation ethnographique au nord de Madagascar, décrit ainsi la façon dont les populations vivant à l'ouest du massif de l'Ankaraña se sont, dans la dernière décennie, accommodées d'un projet d'implantation d'un site d'aquaculture crevette à proximité ou à l'endroit même de leurs habitations, de leurs lieux de culte, de leurs zones de pêche, de leurs champs cultivés et de leurs pâturages². Ce projet cristallisait trois des principales caractéristiques du régime d'accumulation postfordiste propre à la mondialisation contemporaine [Boyer et Saillard 1995] : il était porté par un holding multinational appartenant à une famille de la diaspora indo-pakistanaise installée à Madagascar ; il était financé par la Société financière internationale ; la « négociation » de sa réalisation³ était conduite, dans des conditions parfois rocambolesques, sous le patronage d'un État malgache endetté et soumis à un ajustement structurel, auprès d'autorités locales affiliées à une royauté sacrée et à un mouvement religieux réformiste [Berger 2005 et 2006].
- 5 On assiste donc là à l'émergence d'une firme multinationale sur le marché mondial, qui s'accompagne d'une forme de globalisation financière. Les régulations étatiques nationales sont supplantées par des régulations d'ordre multilatéral impliquant des institutions supranationales, des acteurs transnationaux et des organisations locales non étatiques.
- 6 Le dernier épisode marquant de cette implantation donne une idée des répercussions inattendues qu'elle a eues : en septembre 2004, le *Madagascar Tribune* et la télévision nationale annoncent la destitution, par « son peuple », du roi *antankaraña* Tsimiaro III et sa révocation rituelle « définitive » par les descendants directs de ses prédécesseurs, au centre névralgique du royaume jouxtant le nouveau site d'aquaculture (le palais résidentiel d'Ambatoharaña). Les nobles à l'origine de ce putsch justifient leur décision en invoquant le comportement « impardonnable » du souverain : ce dernier est accusé d'avoir « gâté » l'esprit de parentalité et de solidarité des gens du royaume (*fihavaña*), de n'avoir pas respecté les us et coutumes ancestrales (*fomban-drazaña*) et d'avoir trahi le mode de gouvernement local (*fanjakana*) en ne laissant plus les conseillers, nobles et roturiers, le guider dans la politique à suivre. Mais ce qu'on lui reproche surtout, c'est d'avoir entravé le développement « rapide et durable » (*fampandroasana haingana sy maharitra*) de la région en s'opposant délibérément à l'implantation de cette entreprise.
- 7 Il est ainsi fait grief à ce roi d'avoir, en immolant publiquement un zébu, organisé un rituel de malédiction à l'encontre des personnes susceptibles de collaborer à l'installation du site aquacole, et d'avoir édicté, lors du pèlerinage aux grottes funéraires royales de l'Ankaraña, un tabou (*fady*) interdisant à quiconque de se salarier pour cette entreprise, sous peine de recevoir les foudres des ancêtres royaux. Les nobles précisent, pour finir, que c'est désormais l'Association des populations de l'Ankaraña qui s'occupera, dans cette période transitoire, de représenter et de faire fonctionner la royauté et d'entretenir de bons rapports avec l'appareil d'État malgache et l'entreprise.
- 8 Mais, en juin 2005, un des plus hauts dignitaires roturiers du royaume réagit vivement au fait que le président de cette association apparaisse à la télévision au côté du nouveau président de la République, Marc Ravalomanana⁴, et soit présenté comme le nouveau souverain *antankaraña*. Ce conseiller royal (*manantany*), « Premier ministre » du royaume et représentant des gens de la terre, déclare n'accepter ni le

« remplacement du roi de son vivant »⁵ ni la scission amorcée du « peuple *antankaraña* ». Selon lui, la procédure rituelle de destitution n'a été menée que par une minorité de nobles, non fondés à agir de la sorte au regard des coutumes ancestrales. Il rappelle que la seule intronisation royale valable est celle qui obtient l'aval du peuple réuni dans une division clanique du travail lors du rituel d'élévation du mât (*tsangan-tsaiñy*). Seuls les conseillers roturiers peuvent porter sur leurs épaules le souverain élu et rendu ainsi sacré (et non les enfants de nobles à qui sont dévolues les prières et les demandes de bénédiction). Il souligne par là les dangers d'une pareille procédure : celle-ci va « renverser la terre et tarir ses forces » car elle menace la puissance vitale (le *hasiñy*) canalisée et transmise par les ancêtres royaux et le roi, dont les bénédictions assurent la fertilité du sol, la fécondité des espèces humaines, animales et végétales, et la prospérité des populations.

- 9 Le risque est que le peuple « se détourne » du roi illégitime et ne « suive plus le chemin des ancêtres », dont le souverain a la charge, car « ce n'[est] pas la longue soutane musulmane dont on [revêt] le prince qui [fait] de lui un roi, mais, par-dessus tout, le fait qu'il [est] nommé et élevé à ce rang par son peuple, selon les coutumes ancestrales de celui-ci »⁶. Ce haut dignitaire accuse d'ailleurs l'entreprise d'aquaculture d'être responsable de cette situation, née du refus de Tsimiaro III de cautionner les procédures « frauduleuses » d'immatriculation et d'acquisition des terres du site aquacole. Il invite les conseillers de l'appareil monarchique à continuer à suivre le roi Tsimiaro III et à appliquer les directives, en concertation avec lui.
- 10 Que s'est-il passé concrètement entre les différents protagonistes de cette affaire pour en arriver à cette joute médiatique ? Comment rendre intelligible, dans un État de droit démocratique, laïc et républicain, cette destitution rituelle d'un souverain malgache par une branche dynastique rivale, à la suite de l'implantation d'un site agro-industriel sur des terres revendiquées par certains membres de cette royauté comme un patrimoine ancestral « inaliénable » (*lovandrazaña*) ? Il semble nécessaire de procéder par étapes pour démêler cette intrigue. D'abord en explorant le régime foncier et la stratification sociale en place au nord de Madagascar. Puis en s'intéressant aux modalités d'insertion de cette royauté, sur le long terme, dans les réseaux d'échanges globaux, de manière à reconstituer, sur les dix dernières années, l'historique de ce projet au travers des différents niveaux d'interaction sollicités dans sa mise en œuvre. Ce qui nous donnera l'occasion de cerner, en termes de construction matérielle de « communautés politiques imaginées » [Anderson 1983], les enjeux contemporains des politiques de développement et des processus de mondialisation concomitants.

Une stratification régionale complexe

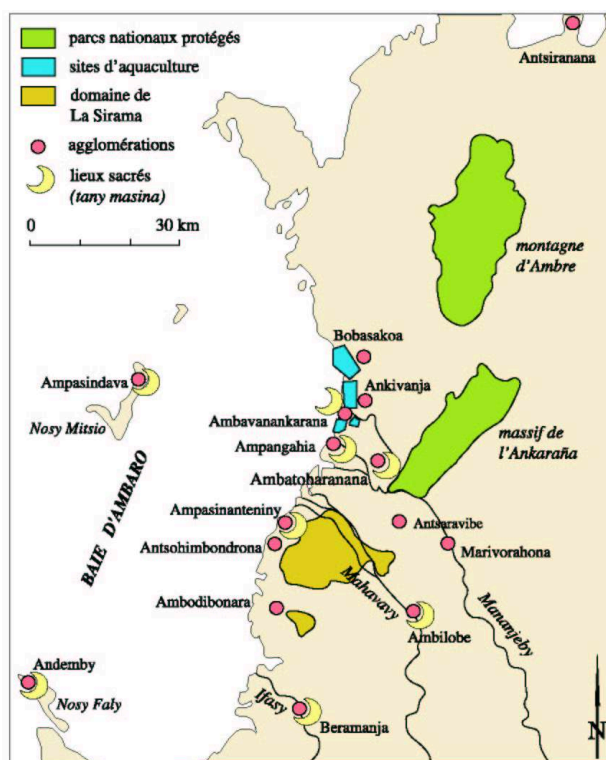
- 11 Les terrains retenus pour l'implantation du site avaient un statut particulier. Du point de vue juridique, ils appartenaient au domaine de l'État, celui-ci étant, depuis le XIX^e siècle, « présumé⁷ propriétaire de tous les terrains non immatriculés ou non cadastrés ou non appropriés en vertu des titres réguliers » [Roubaud 2002 : 102]⁸. Cependant, lorsque des populations s'installaient sur ces terres appartenant à l'État, elles pouvaient légalement disposer des parcelles qu'elles mettaient en valeur (par le lotissement, l'agriculture, etc.) et les transmettre à leurs descendants suivant des pratiques coutumières. Autrement dit, les terrains qui n'étaient pas appropriés par voie

- légale (c'est-à-dire par l'acquisition d'un titre de propriété, après bornage et immatriculation) appartenait, de fait, à l'État tout en étant susceptibles d'être revendiqués par des occupants qui en jouissaient pleinement et pouvaient en conséquence s'en porter acquéreurs.
- 12 Or le périmètre d'implantation du site aquacole empiétait sur les zones d'habitation et de circulation de pêcheurs, d'agriculteurs et d'éleveurs. La gestion et l'appropriation des ressources naturelles relevaient de rapports de parenté au sein desquels les notions d'antériorité et d'ancestralité jouaient un rôle prépondérant dans l'organisation lignagère des communautés locales [Ottino 1998 ; Berger 2006]. Les groupes domestiques ayant défriché et colonisé les lieux y ensevelissaient cérémonieusement leurs morts dans des tombeaux ancestraux, et, à ce titre, instituaient leurs descendants comme « *tômpontany* », c'est-à-dire comme ayants droit, à la fois « maîtres, propriétaires et responsables de l'endroit », premiers occupants du sol, investis de prérogatives rituelles, économiques et politiques.
 - 13 Ces « autochtones » étaient ainsi légitimés à fonder églises, temples, mosquées ou autels cérémoniels afin d'intercéder efficacement auprès de Dieu, des ancêtres (*razaña*) ou bien des esprits chtoniens (*hiañan-tany*). Ils contrôlaient l'accès aux terrains et aux emplacements de barrages fixes, qu'ils cédaient aux « allochtones » par le biais d'alliances matrimoniales, du fermage ou du métayage. Enfin, ils participaient aux assemblées villageoises, dotés d'une influence considérable dans la prise des décisions lors du règlement des litiges [Gezon 1999a et b, 2000].
 - 14 Les allochtones, quant à eux, formaient l'ensemble de ceux qui étaient nés ou avaient enfanté sur place (les *zanatany*) mais qui n'étaient pas pour autant admis dans les tombeaux ancestraux, du simple fait d'être considérés comme des affins ou comme des enfants de sur classificatoire (*zanaka vavy*). À ces allochtones s'ajoutait la multitude des gens de passage et des migrants originaires d'autres « pays », étrangers à la région (*vahiny*), auxquels étaient réservés des lieux de sépulture spécifiques ne leur ouvrant aucun droit sur la terre. Des migrants avaient, en effet, peuplé la région par vagues, tout au long du XX siècle, requis pour travailler sur les plantations, au fond des mines aurifères ou dans les industries européennes naissantes, et fournissant par ailleurs le contingent des ouvriers agricoles de l'usine de canne à sucre voisine : La Sirama [Rabeherifara 1987].
 - 15 Une population locale composite s'accommodait donc d'un régime foncier où les terres vacantes n'appartenaient à personne, si ce n'est virtuellement à l'État, et où, selon le principe de l'allotissement [Testart 2003 et 2004], chacun avait droit à une parcelle de terre cultivable à condition d'être reconnu comme membre d'un groupe de descendance résidentiel ou bien de s'inscrire dans un rapport de dépendance vis-à-vis de ses hôtes. Or, la royauté sacrée *antankaraña* était justement présente dans la province depuis le XVIII siècle, sous la forme d'un vaste appareil monarchique composé de groupes de descendance résidentiels disséminés dans les villes et villages, au sein desquels étaient cooptés rituellement les conseillers, roturiers et nobles, chargés de représenter les « sujets » auprès du roi, et le roi auprès de ses « sujets » (*mpañaraka*, littéralement : « ceux qui suivent »).
 - 16 Ainsi, parmi les agglomérations attenantes au site, les deux plus importantes Bobasakoa et Ambatoharañana étaient dirigées politiquement, gérées économiquement et administrées religieusement (dans le cadre de l'islam *shafi'ite* et des cultes

ancestraux et royaux), sous la férule de membres actifs de cette royauté, légitimés à se revendiquer comme les plus anciens *tômpontany* de la région.

- 17 La complexité de la situation tenait à ce que seule une partie de la population locale était pleinement intégrée à l'orbite de cet appareil monarchique. L'autre partie, en effet, ne reconnaissait pas forcément la puissance invisible des ancêtres royaux, engagée qu'elle était dans des voies du salut encadrées par des prêtres lignagers et des devins guérisseurs, des mouvements évangéliques (adventistes du 7^e jour, « mouvement du réveil ») et pentecôtistes, des églises anglicanes et catholiques, des temples luthériens, diverses confréries soufies et des associations musulmanes réformistes (*silamo malagasy*).
- 18 Certains groupes, qui, habitant de longue date cette région, y enterraient leurs ancêtres et se transmettaient donc les terres selon des coutumes ancestrales sanctionnant le cycle de vie (naissance, coupe de cheveux, circoncision, v ux, mariage, funérailles), n'en demeuraient pas moins à l'écart des liens de filiation et d'alliance associant les groupes constitutifs de l'appareil monarchique *antankaraña*, en raison de leur provenance d'autres parties de l'île (pays *antemoro*, *sakalava*, *tsimihety*, *antandroy*, *betsimisaraka*, *betsileo*), voire des Comores ou des côtes africaines voisines (Ajojo, Makoa).
- 19 Le système de différenciation basé sur les occupations professionnelles et les sources de revenus s'avérait donc incontournable pour saisir la composition de ces populations, d'autant que celles-ci connaissaient une forte mobilité géographique liée aux multiples activités productives qu'elles menaient de front. Les

La région de l'Ankarana



inégalités au sein de ces populations s'exacerbaient ou s'atténuaient, en effet, suivant leur localisation géographique et leur degré de proximité avec les flux générés par les principales grappes d'activité autour desquelles s'organisaient les zones urbaines et

rurales de peuplement. La concentration démographique était étroitement liée aux possibilités de revenus qu'offrait la spécialisation de certains pôles de développement : à l'exemple de la ville portuaire d'Antsiranana, centre administratif, commercial et industriel de la région, de la ville-usine de La Sirama, construite au milieu des plantations de canne à sucre, des villages miniers du saphir et de l'or, des fronts pionniers de la pêche ou encore des enclaves touristiques cotées.

- 20 Il existait des transferts de ressources matérielles et monétaires entre la ville et la campagne, au gré des trajectoires sociales des enfants et petits-enfants lancés à la conquête du monde extra-villageois, du fait de la rareté des surfaces cultivables disponibles et de l'impossibilité de continuer à morceler les terres, d'un lignage à l'autre. Ainsi le secteur du bâtiment et de l'industrie, très cloisonné⁹, tout comme celui du tertiaire, était d'une importance capitale, par les liens clientélistes et les clivages qui s'y développaient parallèlement aux formations acquises. Et ce, aussi bien dans les administrations publiques et l'armée, les ONG, les partis politiques, les compagnies d'assurance et les banques qu'au sein des sociétés commerciales de collecte ou des entreprises exportatrices. À cela s'ajoutaient les multiples initiatives de l'économie informelle plus ou moins licite, dont près de la moitié de la population locale tirait ses revenus (petit commerce, transport routier, restauration, corruption et trafics divers, *transactional sex*¹⁰).
- 21 En définitive, les populations locales pouvaient donc difficilement être assimilées à un paysannat autarcique, tant il existait, pour chaque famille étendue, au moins un de ses membres salarié, fonctionnaire, vivant à l'étranger, représentant de l'État qui ne puisse, d'une manière ou d'une autre, faire bénéficier ses parents restés au village de transferts de ressources et du soutien de réseaux implantés en ville. Et, de façon symétrique, lorsque des personnes récemment installées sur place ne pouvaient compter sur l'aide de parents proches, elles n'hésitaient pas à s'engager dans des groupes de coopération et de solidarité, dont les logiques d'affiliation allaient au-delà des rapports de parenté. Il pouvait s'agir d'associations légales s'appuyant sur des bases religieuses (chrétiennes, musulmanes), syndicales (telles les associations de pêcheurs traditionnels) ou ethniques (telles les associations d'originaires, centrées sur le rapatriement du cadavre vers le tombeau familial d'origine). Ces associations étaient particulièrement florissantes dans les agglomérations urbaines et rurales traversées par des flux migratoires importants¹¹.
- 22 Compte tenu de la complexité de la stratification sociale et de la diversité des formes de regroupement animant ces populations, seule une intervention extérieure à ce jeu des différenciations, suffisamment puissante et bien organisée, pouvait déterminer, parmi ces gens, les groupes qui allaient compter comme interlocuteurs durant la négociation concernant l'implantation du site d'aquaculture. Ce fut le cas lorsque l'État malgache dirigea les représentants de la firme entrepreneuriale vers les principaux membres de l'appareil monarchique *antankaraña*, à l'occasion porte-parole des populations locales.

Une royauté sacrée plongée dans l'économie-monde capitaliste

- 23 La deuxième étape, pour démêler l'intrigue au centre de notre propos, tient donc des rapports que l'État malgache entretenait avec la royauté *antankaraña* et, plus

généralement, des liens qui s'étaient établis tout au long de l'histoire entre cette dernière et des entités politiques à visée gouvernementale (*governmental agencies*) ou entre cette dernière et des organisations économiques à but lucratif (*business organizations*)¹². Ces interactions s'inscrivaient dans les réseaux d'échanges informationnels, matrimoniaux, migratoires, commerciaux et militaires, du système-monde, tissés, dès le VIII^e siècle, sur les pourtours de l'océan Indien, entre les populations malgaches, indiennes, arabo-persanes, africaines et austronésiennes [Chaudhuri 1985 ; Beaujard 2005a et b ; Pearson 2005].

- 24 La reproduction sociale des rapports constitutifs de cette royauté était toujours corrélée, depuis sa fondation au milieu du XVIII^e siècle, au positionnement de ses élites à l'interface de ces réseaux « globaux » et des systèmes politico-religieux locaux [Berger 2006]. Alimentant une dynamique centrifuge, les rivalités dynastiques entre les branches nobles collatérales autour de la succession et de l'intronisation royale étaient toujours résolues dans le cadre d'alliances avec des organisations économiques et/ou gouvernementales allochtones, capables de transférer aux différentes factions prétendantes les « ressources d'autorité et d'allocation » [Giddens 1984] manquant à leur suprématie régionale pour mobiliser la majorité des populations locales derrière elles et neutraliser ainsi leurs adversaires politiques directs. Tandis que, concourant à une dynamique centripète, les groupes roturiers étaient toujours chargés d'arbitrer ces mêmes rivalités dynastiques, en choisissant et en consacrant rituellement, parmi les différents prétendants, celui qu'ils allaient reconnaître comme leur souverain légitime, apte à médiatiser leurs conflits lignagers et leurs rapports avec les allochtones et, ainsi, à incarner cet être hors clan, seul dépositaire de la condamnation à mort autrefois et, aujourd'hui, unique garant du bien-être de l'ensemble de ses sujets.
- 25 Ce double mouvement d'ouverture et de fermeture de l'appareil monarchique faisait toujours primer l'adhésion consentie des « sujets » à l'exercice du pouvoir royal sur leur ralliement par l'usage de la force et de la coercition violente. Car jamais ses élites, au cours de l'histoire précoloniale, n'avaient été en position d'avoir accès à un monopole régional des échanges commerciaux avec les diasporas marchandes de l'océan Indien alors que la traite esclavagiste était le seul moyen, jusqu'au XIX^e siècle, d'obtenir armes et munitions. Elles devaient donc toujours passer par l'intermédiaire d'entités politiques plus puissantes (royauté *sakalava*, monarchie *merina*, sultanat d'Oman, État français) pour négocier les conditions externes de leur souveraineté locale. Et ce d'autant plus qu'une des conséquences fondamentales de cette mise à l'écart relative de la traite et du commerce international était l'absence, dans la royauté *antankaraña*, comparativement à l'État segmentaire *sakalava* voisin [Feeley Harnik 1991], d'une caste de serviteurs royaux (les *razañ'olo*) venant s'intercaler entre le roi et les groupements d'ancestralité, nobles et roturiers, pour former une sorte de garde prétorienne et d'administration royale préposée aux rituels monarchiques et à la gestion du domaine royal.
- 26 Chez les *Antankaraña*, il n'existait pas, à proprement parler, de domaine royal, et c'étaient les principaux groupes roturiers autochtones qui assuraient au roi son statut parmi ses pairs, en encadrant, à ses côtés et via leurs représentants, l'exercice du pouvoir politique, sur un mode propre à l'imaginaire du pastoralisme [Berger 2006] et qui trouvait principalement les moyens de son leadership dans la diplomatie et l'organisation de grandes cérémonies royales périodiques. Ainsi, sous la colonisation, les rois *antankaraña* et leurs proches conseillers réussirent à obtenir, dans le

prolongement de la politique des races de Joseph Galliéni, l'administration des réserves indigènes créées pour contrecarrer le mouvement nationaliste, et purent positionner les élites de l'appareil monarchique dans la course à l'appropriation des plus hautes fonctions de l'appareil d'État postcolonial, en les faisant bénéficier en priorité des formations scolaires et des postes bureaucratiques et électifs.

- 27 Pour saisir le positionnement contemporain spécifique de cette frange noble de la royauté au sein de l'appareil d'État et du parti politique au pouvoir, il est donc important d'avoir en tête cette insertion ancienne des populations locales dans la « mondialisation ». La grande nouveauté pour cette élite royale, après l'indépendance en 1960, est qu'elle accède à des positions d'interface avec les réseaux globaux, qui ne se cantonnent plus à la région mais ont une envergure nationale.
- 28 Il y a donc eu, progressivement, un dédoublement de l'appareil monarchique entre les élites notables qui occupaient certains mandats électifs ou postes administratifs à l'échelle locale (dans les mairies communales par exemple¹³), et celles qui s'investissaient dans des carrières de la fonction publique (enseignement, police, armée, services techniques) et étaient propulsées sur le devant de la scène nationale, à la faveur de leurs accointances avec le parti gouvernemental au pouvoir et de l'arrivée des forces armées aux commandes du pays, en 1972. Car, malgré les régimes républicains successifs (social-démocrate jusqu'en 1972, socialiste-révolutionnaire de 1975 à 1991, démocrate-libéral depuis 1992), l'État postcolonial malgache restait phagocyté par les militants et sympathisants du principal parti au gouvernement (le PSD de Tsiranana, l'AREMA de Ratsiraka, l'UNDD de Zafy, le TIM de Ravalomanana), et ce à tous les niveaux des mandats électifs, des postes exécutifs et des statuts de la fonction publique¹⁴. Cette superposition entre le parti gouvernemental et l'État avait été d'autant plus accentuée lors du « développement autocentré », préconisé par le Front national pour la défense de la révolution (dirigé par Ratsiraka, à la tête d'une coalition de partis opportunément marxistes-léninistes), que ce développement s'était traduit essentiellement par une nationalisation de l'appareil productif et une « malgachisation » de l'enseignement scolaire, toutes deux synonymes de l'appropriation privée, par la classe politicienne, des secteurs les plus lucratifs de l'économie (énergie, transports, commerce, mines, banques et assurances, industries) et de l'envoi de ses lignées dans les lycées français et les meilleures universités étrangères.
- 29 Ces nouvelles élites nationales tiraient leur puissance de la répartition entre factions rivales, au sommet du parti-État, des postes de décision en prise avec l'organisation de l'économie de la traite (les circuits commerciaux de distribution et d'importation/exportation des produits de base), de l'économie industrielle des projets à haute intensité capitaliste et de l'économie d'endettement adossée au système bancaire [Hugon 1987]. Et c'est, paradoxalement, l'enclavement régional et la désarticulation spatiale et sectorielle de l'économie malgache qui encouragèrent le contrôle monopolistique, par le parti-État, des activités tertiaires d'intermédiation (à l'exception notable des communautés commerçantes chinoises et des diasporas indiennes, musulmanes et hindoues).
- 30 C'est ainsi que la propre fille du roi Tsialana III, alors gouverneur indigène sous la colonisation, épousa un jeune noble, qui allait devenir, au côté du petit-fils de Tsialana (Tsimiaro III), le principal négociateur des conditions d'installation du site d'aquaculture, en sa qualité de général de l'armée malgache, d'ancien directeur des

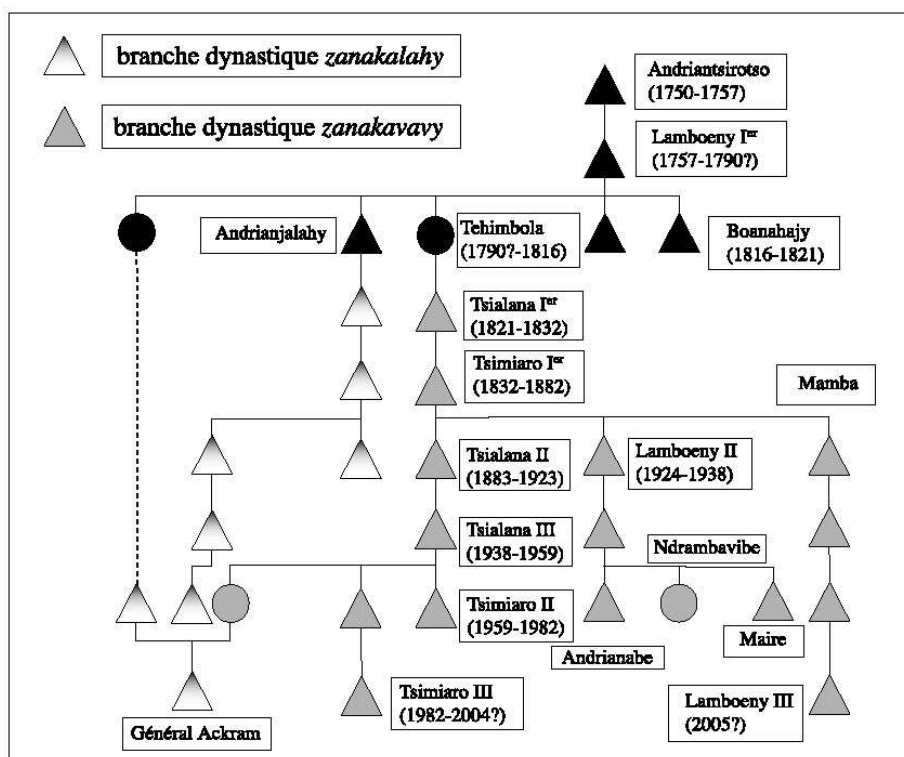
chantiers navals d'Antsiranana, de directeur de l'Office des mines nationales et des industries stratégiques et d'ancien vice-Premier ministre de la présidence Zafy (1996).

Les enjeux « glocaux » d'une implantation controversée

- 31 Le dernier fil à démêler dans cette intrigue part donc de ce retour contemporain des rois et des chefferies traditionnelles sur la scène politique africaine. Les recherches rassemblées par C.-H. Perrot et F. Fauvelle-Aymard [2003] suggèrent qu'il n'est pas étranger à la vague du libéralisme et du multipartisme qui se sont diffusés parallèlement à l'effondrement du bloc soviétique et à la décomposition concomitante des appareils d'État. Le déroulement des différentes phases par lesquelles est passé ce projet d'aquaculture controversé est très instructif quant aux enjeux qui ont présidé aux modalités de ce retour lors de la chute du régime socialiste ratsirakiste en 1992 et de l'avènement de la troisième République [Raison-Jourde 1993].

L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU MARCHÉ HALIEUTIQUE NATIONAL (1989-1992)

- 32 L'année 1989 constitue une année charnière en ce qu'elle marque, sur le plan international, à la fois la disparition, un à un, des derniers appuis du parti-État socialiste malgache (RDA, Union soviétique, Roumanie) et l'augmentation de la pression néolibérale réformatrice, se traduisant, sur le plan intérieur, par des politiques économiques désormais entièrement inspirées des plans d'ajustement structurel. C'est dans cette conjoncture que le roi Tsimiaro III devient un intermédiaire local incontournable, du fait de la contestation du régime en place et de l'ouverture du pays à la concurrence, aux flux de capitaux privés et au « développement durable ».
- 33 Le président Ratsiraka décide, en effet, de la tenue d'élections présidentielles anticipées en 1989 pour faire éclater l'alliance fragile de ses opposants en une multitude de candidatures partisans. L'annonce des résultats en faveur du président sortant déclenche, cependant, un vaste mouvement revendicatif urbain rassemblant des syndicats, des associations, des Églises et des partis politiques restés dans l'opposition (et appelé « Forces vives »). Ce mouvement social culmine, en 1991, lors d'une grève générale de plusieurs mois et de manifestations pacifiques à l'encontre du régime. Pour contrer ce mouvement, inspiré et soutenu par une idéologie chrétienne, seule force de mobilisation collective à l'échelle nationale [Urfer 1993], Ratsiraka et ses partisans créent, sur les Hautes Terres, le mouvement mutualiste *sakelimihoajoro*¹⁵, tandis que le mouvement fédéraliste est initié, dans les provinces côtières, suivant deux objectifs complémentaires : il s'agit d'effectuer un rapprochement entre le parti-État et les anciens appareils monarchiques de l'île en nommant

Généalogie simplifiée de la dynastie *zafinifotsy* (royauté *antankarana*)

- 34 des nobles d'extraction royale à des postes de haute responsabilité, régionale et nationale¹⁶; il s'agit aussi d'empêcher que ne s'installe un gouvernement insurrectionnel dans la capitale en isolant les forces d'opposition, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur¹⁷. Et ce en présentant, sur la scène internationale, leur conduite comme annonciatrice d'une guerre ethnique entre Malgaches et en faisant passer, aux yeux des puissances occidentales, le chef de l'État sortant, contesté et vilipendé à l'intérieur de son pays, comme le seul à même d'assurer la transition vers un nouveau régime politico-économique qui garantirait la cohabitation des différentes populations de l'île.
- 35 Celles-ci se trouvent « réethnicipées » pour l'occasion, grâce à la nouvelle visibilité médiatique accordée aux anciens appareils monarchiques ayant rejoint le camp du président Ratsiraka. Ainsi, des proclamations d'autonomie des assemblées populaires provinciales viennent ponctuer, au tout début des années quatre-vingt-dix, la constitution virtuelle d'États fédérés en réaction à ce qui est présenté comme l'installation illégale d'un État centralisé, aux mains de la bourgeoisie *merina* des Hautes Terres. Alors même que ces assemblées populaires restent contrôlées par le parti présidentiel au pouvoir (AREMA), ces revendications d'autonomie fiscale, judiciaire et législative permettent au gouvernement légal et officiel de s'afficher, paradoxalement, sur la scène internationale, comme le dernier recours face à la division du pays entre *merina* et côtiers¹⁸.
- 36 Dans ce contexte d'instrumentalisation de l'ethnicité par un régime socialiste aux abois, qui mise, au moment de l'effondrement de la Yougoslavie et des guerres de purification ethnique, sur une anticipation similaire, de la part des puissances occidentales, des risques encourus par la Grande Île, l'ensemble des chefs traditionalistes et des rois locaux sont invités et reçus au palais présidentiel, au plus

fort de la crise, devant les caméras de télévision, pour prononcer, l'un après l'autre, un serment d'allégeance à Didier Ratsiraka. Parmi eux, Tsimiaro III, au nom des Antankaraña, reconnaît publiquement la légitimité du gouvernement légal. De surcroît, il prend fait et cause pour les fédéralistes en participant à l'organisation, dans les villes d'Ambilobe et d'Antsiranana, de manifestations de soutien au président sortant. Mais, dans le même temps, son cousin croisé, alors colonel, suit, à l'instar d'une grande partie des forces armées, le Général Rakotoarijoana, pilier du régime socialiste révolutionnaire, lorsque celui-ci rejoint les « Forces vives » et le camp de l'opposition insurrectionnelle, ce qui se répercute sur le dénouement de la crise, qui voit l'instauration d'un gouvernement mixte d'union nationale, de transition (octobre 1991).

- 37 Avec le ralliement du souverain *antankaraña* à la cause fédéraliste, les rapports de pouvoir locaux se modifient de façon subtile. En échange, le roi bénéficie d'un appui étatique inconditionnel à ses politiques rituelles et est reconnu, par le gouvernement légal, comme porte-parole et leader d'opinion des populations originaires de la région nord. C'est, en effet, à partir de cette époque, que les entreprises publiques de la plaine de la Mahavavy se mettent à subventionner en zébus, en riz et en argent, mais aussi à aider sur un plan logistique, l'organisation de cérémonies rituelles de masse en l'honneur des ancêtres royaux *zafinifotsy*, aux différents endroits considérés comme sacrés (*masiñy*)¹⁹ en raison des actions que ces derniers sont supposés y avoir accompli ou bien des restes desséchés qui y sont encore abrités.
- 38 Par ailleurs, la réouverture de la Grande Île se concrétise, dès 1989, par la signature d'un accord entre l'État malgache et l'ONG WWF (World Wide Fund for Nature) au sujet d'un projet international de conservation de la biodiversité et de développement durable, cofinancé par l'USAID (United States Agency for International Development) et la Banque mondiale. Cet accord prévoit d'interdire, aux villageois vivant aux abords des forêts du massif calcaire et de la montagne d'Ambre, de prélever du bois de construction et de chauffage et de pratiquer l'agriculture sur brûlis (des agents de protection de la nature sont embauchés pour « sensibiliser » les villageois concernés). Dans la logique de cette « approche participative », le WWF recherche des autorités locales suffisamment légitimes pour relayer son action parmi la population. Et c'est tout naturellement que les représentants de l'État malgache l'orientent alors vers le roi Tsimiaro III. Le WWF fait de ce roi son Président d'honneur et l'envoie en Ouganda assister à une conférence internationale sur l'environnement, tandis que ce dernier n'hésite pas à prononcer un tabou royal (*fady*) interdisant aux villageois des abords du massif de couper du bois dans la forêt²⁰. Le roi acquiert ainsi un statut de courtier incontournable [Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan 2000] pour toute implantation ultérieure d'ONG ou d'entreprises étrangères au pays.
- 39 Or, grâce au nouveau code malgache de l'investissement mis en place en 1990 pour libéraliser les flux de capitaux, en trois ans plus d'une centaine d'entreprises étrangères (pour la moitié françaises) viennent s'installer et travailler sur l'île, principalement dans les secteurs du textile et de l'agro-alimentaire. Le volume des investissements directs et des transferts de technologie en provenance de l'étranger est ainsi rapidement multiplié par cinq²¹. Ce qui a des conséquences importantes sur les structures de la concurrence du marché halieutique national, tant pour la pêche industrielle et artisanale que pour la pêche traditionnelle.

- 40 S'agissant de la pêche industrielle et artisanale, l'arrivée de groupes agro-industriels rivaux, contrôlés par des capitaux français ou japonais, vient remettre en cause l'allocation restreinte des licences de pêche et l'existence de zones exclusives de pêche, attribuées, sous la forme de monopoles, à certaines entreprises. Ce dont est, notamment, victime, dans la baie d'Ambaro, une filiale d'un holding fondé en 1930 par deux frères d'origine indienne et de confession ismaélienne (*agha-khan*), qui avaient progressivement racheté des parts de l'État dans des sociétés d'économie mixte spécialisées dans le textile et la pêche. Réagissant à cette arrivée compétitive, cette filiale décide de suivre la vague des investissements productifs en Asie du Sud-Est (Indonésie, Thaïlande, Malaisie), orientés sur la construction de fermes d'élevage de crevettes, afin de conserver un avantage sur ses concurrents en exploitant le fait que, sur le pourtour de l'île, les lieux qui offrent toutes les qualités écologiques requises pour l'aquaculture sont limités. Mais cette filiale met son projet en route au plus fort de la crise politique que traverse le pays au début des années quatre-vingt-dix, en menant ses propres travaux de prospection par l'entremise de cadres originaires des Hautes Terres et en entamant, par voie légale, l'achat de terrains à Bobasakoa sans en avertir le roi *antankaraña*. C'est une erreur tactique fatale en ce que le parti-État du régime socialiste tente justement, au même moment, de survivre en professant un régionalisme autonomiste à l'encontre du centralisme d'État supposé de la capitale des Hautes Terres, capitale convoitée par le mouvement des « Forces vives ». Aussi, lorsque le roi fait appel à l'arbitrage du président Ratsiraka pour faire cesser ce projet d'aquaculture, ce dernier abonde dans le sens de son nouvel allié régional, dénonçant le fait que ce projet se développe en dehors de tout contrôle autochtone (*tômpontany*) et qu'il se concrétise par la présence, taboue dans cette région, des cadres des Hautes Terres représentant le pouvoir impérialiste *merina* du XIX siècle ayant menacé d'extinction la dynastie royale *zanaka vavy*.
- 41 Par ailleurs, cette libéralisation des capitaux s'accompagne, au niveau des villages de la baie d'Ambaro, d'un accroissement du nombre de sociétés de collecte, qui se disputent les prises quotidiennes des pêcheurs traditionnels locaux. La fin d'une situation de monopsonne conduit à l'augmentation des prix aux producteurs et à la multiplication des commissionnaires. Elle conduit aussi à des stratégies commerciales destinées à fidéliser les pêcheurs, notamment par l'octroi gratuit d'embarcations et de filets de pêche en échange d'une exclusivité sur les ventes [Goedefroit *et al.* 2002 : 133]. Ce qui attire un nombre considérable de nouveaux migrants sur ces fronts pionniers où une masse monétaire importante commence à circuler, parallèlement à la commercialisation des ressources halieutiques vers l'étranger ou vers les marchés urbains de la côte est [Goedefroit 2003]²².
- 42 Une effervescence singulière gagne alors ces villages côtiers, du fait que le système des barrages fixes contrôlés par les *tômpontany* est totalement dépassé en raison de sa productivité jugée peu rentable, du cycle de production alterné, de la saturation des lieux d'aménagement et de la destruction concomitante de la mangrove locale [Giguère 2006]. Ambavanankaraña devient ainsi le théâtre de conflits qui se soldent par plusieurs incendies d'origine criminelle ravageant cases, filets et embarcations, conflits qui opposent les pêcheurs autochtones aux pêcheurs allochtones. C'est dans ce contexte que le roi *antankaraña* s'empare du problème de la cohabitation des *tômpontany* et des *vahiny* pour mieux affirmer son autorité et déployer, dans les agglomérations concernées, une nouvelle forme d'exercice du pouvoir royal.

L'AQUACULTURE, ENJEU DE LA PRISE DE CONTRÔLE D'UNE FIRME MULTINATIONALE NAISSANTE (1993-2001)

- 43 Les politiques diplomatiques et rituelles du roi Tsimiaro III consistèrent alors à fonder un véritable domaine royal dans le but de contrôler les flux migratoires, de réguler les activités marchandes et de centraliser les pratiques de redistribution des ressources. Il pouvait, en effet, pour la première fois exercer unilatéralement une forme de souveraineté territoriale et pouvait espérer ainsi institutionnaliser celle-ci indépendamment de l'appareil monarchique, grâce au concours des ONG, de certaines organisations internationales et de l'appareil d'État malgache. Stratégiquement, il se mit à investir certaines agglomérations clés (la capitale du royaume, les villes où s'installaient des entreprises et des ONG, celles qui voyaient affluer un grand nombre de migrants étrangers à la région). Il en transforma certaines (Ampasinanteñiny, Ambavanankaraña, Ampagahia) en lieux culturels et sacrés (*doany ny mpanjaka*), grâce à l'érection d'enclos cérémoniels (*valamena*) destinés à l'organisation de cultes royaux de possession, sous la responsabilité de membres permanents de l'appareil monarchique (généralement un conseiller roturier, *fahatelo*, et sa femme, intronisée comme possédée royale, *sahabe*), tandis que, dans d'autres, il réactualisait un système précolonial de tributs, de corvées et de réglementations édictées au travers de tabous royaux (*fady ny mpanjaka*). Il réquisitionna ainsi, auprès des familles nobles et roturières habitant la capitale du royaume et ses environs, les terres cultivables que celles-ci ne mettaient plus directement en valeur, arguant du fait que son aïeul avait été le fondateur des lieux. Il proposa, en outre, de créer des groupes de travail réunissant les jeunes de ces agglomérations afin de cultiver de la canne à sucre et des noix d'anacarde au profit de l'équipement collectif villageois en éclairage public et en eau potable [Gezon 2005 et 2006].
- 44 Par ailleurs, il détourna la demande initiale, que lui avait adressée le directeur provincial de la circonscription des pêches, de réglementer, sur le littoral, la longueur des mailles des filets afin d'assurer le renouvellement des espèces. Il déclara, en effet, tabous les filets de mailles supérieures à 20 millimètres, utilisés en priorité par les *vahiny* (menaçant d'expulsion les contrevenants), alors que ces filets permettaient de laisser passer les poissons et les crevettes juvéniles et d'éviter ainsi une surexploitation des ressources marines. Il alla jusqu'à organiser à Ambatoharaña qui était, sur le plan administratif, un *fokontany* englobant Ambavanankaraña et un passage obligé pour rejoindre la route nationale un contrôle des véhicules transportant les produits halieutiques depuis les villages côtiers, pour vérifier la taille et la quantité des poissons et des crustacés acheminés vers les marchés régionaux [Giguère 2006]. Il joua, pour cela, de sa qualité d'officier de gendarmerie pour mandater des représentants de l'État, suppléés par les conseillers royaux habitant au village. Parallèlement, il tenta d'obtenir auprès du WWF le reversement d'une partie des taxes payées par les touristes pour visiter la réserve spéciale de l'Ankaraña et obtint de cette ONG l'édition d'une brochure en malgache, distribuée gratuitement dans toutes les écoles de la région, où se mêlaient l'histoire traditionnelle de la royauté *antankaraña*, le rappel des droits d'antériorité des groupes et la démonstration de la participation active des coutumes ancestrales à la préservation écologique de l'écosystème (par les nombreux tabous qui empêchaient la consommation d'espèces animales et végétales et la souillure des espaces naturels sacrés). Il alla même jusqu'à négocier avec le dirigeant de cette ONG, en échange de

sa collaboration, un véhicule 4x4 et la construction de ponts et de routes aux abords de la rivière de l'Ankaraña pour désenclaver la capitale du royaume.

L'ASSOCIATION ANKARABE : UNE RÉPONSE À LA COLONISATION ET À L'EXODE RURAL

- 45 Sous la troisième République, il y eut une généralisation du multipartisme et une multiplication, fortement encouragée, des associations légales afin de garantir l'émergence d'une « société civile »²³. Les descendants des factions aristocratiques de la classe politique de la première République reprurent le contrôle de l'appareil d'État, dans le sillage de la politique de réconciliation nationale initiée par le Premier ministre noble et *merina*, désigné par Ratsiraka au plus fort de la crise de son régime [Raison et Randrianja 2003]. Celui-ci cherchait, au moyen d'un projet associatif, à liguer les descendants des rois et des princes des régions côtières avec les groupes statutaires de l'ancienne monarchie *merina*, au nom de l'unité nationale retrouvée. Aussi, dès 1993, à Ambavanankaraña, le général *antankaraña*, en passe de devenir vice-Premier ministre, profita de l'inauguration d'un enclos cérémoniel pour faire part aux représentants des groupes, nobles et roturiers, réunis autour du roi, d'une idée originale. Il suggéra, en effet, de réorganiser l'appareil monarchique en « association » dotée d'un statut légal. La « grande association selon les coutumes ancestrales des populations de l'Ankaraña » (dite Ankarabe) se fixa alors pour objectif principal (article 4) « la protection et la préservation des lieux sacrés de la royauté et la délimitation et la répartition des charges et des responsabilités parmi les conseillers royaux pour chaque lieu sacré recensé ». Elle se proposait en outre « d'éduquer et de transmettre aux nouvelles générations le respect et l'amour des coutumes de la terre et des ancêtres, de préparer l'accomplissement des cérémonies ancestrales selon la coutume, d'organiser le développement régional économique, social et culturel, de valoriser pour cela la culture locale (artisanat, chants, danses, produits, talents), de renforcer les relations, la solidarité, l'amitié et l'amour entre tous les Malgaches, de protéger l'environnement et d'inciter les jeunes à s'impliquer dans les objectifs de l'association afin d'y prendre des responsabilités ». Quiconque s'engagerait à poursuivre cet effort serait accepté comme membre associatif, indépendamment de ses origines, de ses croyances, de son sexe ou de son âge. L'essentiel était de diffuser et de faire connaître les « coutumes *antankaraña* » à la multitude anonyme et aux représentants de l'État. Pour cela, il était demandé aux conseillers royaux, aux chefs de familles autochtones et aux présidents des sections locales de recenser tous les lieux sacrés (*tany masiñy*), en les cartographiant et en précisant, pour chacun d'entre eux, les « coutumes » et les « tabous » qu'il convenait de respecter dans ces lieux, et ce dans le but de faire borner et immatriculer ces terres par les services du cadastre et du domaine.
- 46 L'organisation et le fonctionnement de cette association furent conçus sur le modèle d'un parti léniniste d'avant-garde, sous les abords d'une démocratie participative directe qui empruntait ses formes aux structures administratives des *fokontany* de la deuxième République, mises en place, à l'échelle de l'agglomération, pour mobiliser la participation populaire. Ainsi, chaque village ou chaque quartier était en droit de constituer son « bureau », composé de représentants et de trésoriers, résidents locaux et élus parmi les membres de l'association. Chaque bureau était investi du droit de vote, lors de la tenue de l'assemblée royale, pour désigner le comité directeur de

l'association, dont les nominations au poste de président, de secrétaire et de trésorier restaient cependant soumises au veto du roi. Cette restructuration revendiquée de l'appareil monarchique représentait une véritable innovation en ce qu'elle instituait une réorganisation centralisée et démocratique des agents de la royauté, qui, jusque-là, agissaient les uns avec les autres sur des bases beaucoup plus anarchiques.

- 47 L'idée de fédérer plusieurs bureaux implantés dans une agglomération, dont les représentants élus avaient pour charge d'élire le comité directeur, fit de ces mini-structures locales des relais formidables pour l'application des décisions prises au sommet de la hiérarchie : une verticalisation pyramidale des relations de représentation et de commandement à l'échelle provinciale fut ainsi mise en place, alors que, jusqu'ici, l'appareil monarchique avait plutôt fonctionné sur un mode interactif horizontal et sur une zone d'influence géographique qui ne recoupaient jamais simultanément la totalité des groupes de descendance qui le composaient.
- 48 Le fait que la liturgie *antankaraña*, ses coutumes ancestrales, ses traditions orales et ses lieux et interdits sacrés soient appelés à être recensés, répertoriés, et donc finalement canonisés dans un règlement intérieur valable pour l'ensemble des membres de l'association, était en soi aussi innovateur. Car, au même titre que pour les royautes *sakalava* voisines, la variabilité des traditions orales et des pratiques coutumières, la disparité des compétences liturgiques ainsi que l'historicité de la sacralisation de certains lieux ou de l'application de certains *fady* étaient constitutives du fonctionnement même de cet appareil monarchique et de l'exercice du pouvoir politique en son sein. La création de cette association revenait donc à donner une représentation d'ensemble, systématique et codifiée, d'un corpus de règles, censé régir l'organisation et le fonctionnement de cet appareil monarchique, et revenait à abandonner, en définitive, la transmission orale ou l'apprentissage, par la pratique, de ces règles qui tissaient jusqu'alors une vaste « cognition distribuée », toujours soumise à une perspective particulière [Hutchins 1995 ; Lambek 2002].
- 49 De plus, le mode de sélection et d'élection des principaux cadres de l'association (présidents, secrétaires, trésoriers, suppléants) allait à l'encontre de la cooptation habituelle des conseillers roturiers et nobles, dont les charges se transmettaient héréditairement sous condition que leurs compétences et leur fidélité au fonctionnement de l'appareil monarchique les fassent désigner par leurs pairs comme susceptibles d'être investis rituellement par le roi. Dans ce nouveau cadre, on ouvrait la porte aux *zanatany* et aux *vahiny* pour qu'ils puissent mettre leurs compétences au service de la royauté. Mais on favorisait surtout les conseillers royaux qui appartenaient aux groupements d'ancestralité les plus restructurés et les mieux organisés autour de la gestion commune d'un « capital social collectif », bien souvent synonyme d'un mode de vie urbain et d'une accession facilitée aux postes convoités du secteur public ou récemment privatisé des branches industrielles et tertiaires. Pour pouvoir faire campagne au sein de l'association et y briguer les plus hauts postes de responsabilité, il valait mieux être placé au carrefour des réseaux de communication et de transport ainsi qu'à l'interface de l'appareil monarchique avec l'appareil d'État malgache : on pouvait ainsi coordonner et piloter efficacement les différents bureaux implantés ici et là.
- 50 Enfin, les conditions de réunion et de fonctionnement de l'assemblée royale changeaient radicalement. Jusque-là, les membres de plein droit, dispersés sur tout le territoire du royaume, se retrouvaient exceptionnellement, selon l'importance de leur

ancestralité, pour régler les problèmes de succession et assister aux grands rituels royaux périodiques. Désormais, ils étaient appelés à s'inscrire dans une hiérarchie pyramidale et centralisée, répercutant de façon permanente les décisions, prises au sommet et à la base, pour initier des actions collectives touchant les différents pans de la vie quotidienne. En réorganisant ainsi les raisons et les fréquences des rencontres des conseillers royaux (sous forme de « séminaires »), en instituant ainsi un relais souple et rapide des consignes et des initiatives prises par le comité directeur en direction des bureaux locaux, c'est en réalité un véritable pouvoir royal exécutif qu'on désirait voir émerger au sein de l'appareil monarchique *antankaraña*, et qui s'adressait à chaque individu pris isolément et non plus à des représentants de groupements d'ancestralité. De la sorte, l'appareil monarchique était transfiguré en une forme de parti politique moderne, pouvant disposer de fonds propres récoltés auprès de ses membres (par cotisation) ou auprès de donateurs étrangers éventuels. Seulement, et c'était là toute son ambiguïté, ce nouveau pouvoir exécutif et législatif n'était pas directement exercé par le roi en personne mais par l'intermédiaire du président de l'association élu « démocratiquement », et face auquel le roi, en tant que « Président d'honneur », n'avait plus le pouvoir que de donner son assentiment et sa bénédiction.

- 51 En définitive, l'ensemble de ces innovations convergeaient toutes vers une seule et même direction : l'institutionnalisation, au c ur de la royauté *antankaraña*, pour la première fois de son histoire, d'un corps administratif suffisamment bureaucraté et indépendant des groupes de descendance qui lui étaient constitutifs. Pour la première fois, les membres de l'appareil monarchique étaient individualisés à un point tel qu'ils n'héritaient plus leurs charges de leur appartenance reconnue à un groupement d'ancestralité singulier mais les tenaient des fonctions qui étaient les leurs au sein de l'association et qui dépendaient étroitement du vote des adhérents. L'association Ankarabe palliait désormais l'absence de *razañ'olo* (serviteurs royaux), qui avait fait si cruellement défaut à la royauté depuis sa fondation, pour détacher le « pouvoir royal » des groupes de descendance résidentiels qui jusqu'alors l'incarnaient et individualiser, par la même occasion, le rapport de chacun à son champ d'exercice. Autrement dit, cette nouvelle forme d'assujettissement des populations de l'Ankaraña appelait à la constitution de sujets politiques qui ne se contentaient plus de suivre la route indiquée en fonction de ce que leur dictait leur propre intelligence relationnelle, tactique et stratégique, mais acceptaient d'obéir aux instructions et aux mots d'ordre de leurs nouveaux représentants légitimes, dans le cadre de la discipline qu'imposait le nouveau règlement intérieur associatif.
- 52 Aussi peut-on comprendre pourquoi les statuts de cette association, pourtant arrêtés dès 1994, n'ont été officiellement déposés et enregistrés au ministère de l'Intérieur qu'en 1997. Tsimiaro III et ses proches partisans, nobles et roturiers, s'étaient montrés, en effet, très réticents à l'idée de se lancer dans cette aventure. Quant aux différents représentants clairsemés des multiples groupements d'ancestralité, c'est peu dire que la grande majorité leur avait été totalement indifférente. Les premiers membres du comité directeur avaient été davantage nommés par une poignée de responsables, formant l'élite de la royauté, qu'élus démocratiquement par l'ensemble de la base. En fait, tout un faisceau de circonstances avait alors convergé pour établir un contexte propice au ralliement consenti, avec toutefois quelque réserve du souverain *antankaraña* et de ses partisans à ce projet associatif. Les initiatives politiques du roi avaient échoué, et il s'était trouvé à court de moyens pour institutionnaliser sa souveraineté sur un territoire assimilable à un domaine royal. Le WWF avait cessé toute

collaboration avec lui lors du changement de directeur de projet et repoussé ses conditions de partenariat. À l'initiative du président de l'association des pêcheurs migrants et grâce au soutien du sous-préfet d'Ambilobe, partisan d'Albert Zafy, Ambavanankaraña était devenue une unité administrative villageoise (*fokontany*) indépendante de la capitale du royaume. De plus, l'expérience de collectivisation des terres avait tourné court : certaines avaient été vendues en catimini ; d'autres n'avaient pas été rétrocédées aux conseillers du roi pris à parti par les récalcitrants ; les cannes à sucre mises de côté pour être plantées avaient été incendiées volontairement par ces mêmes réfractaires [Gezon 2005]. Seule subsistait et se développait, avec un grand succès, la politique d'organisation médiatique des cérémonies religieuses de masse en l'honneur des ancêtres royaux, dans les lieux sacrés, réhabilités ou fraîchement créés et sanctifiés.

- 53 Mais, par-dessus tout, c'est la mise en œuvre de la deuxième phase du Plan d'action environnementale, soutenu par la Banque mondiale et le WWF entre 1993 et 1995, qui précipita les choses et convainquit le roi d'utiliser l'association légale comme fer de lance des revendications de la royauté. Une équipe mandatée par ces institutions supranationales arriva, en effet, sur place pour borner et immatriculer les terres sur le pourtour des aires protégées du massif de l'Ankaraña et de la montagne d'Ambre. L'objectif était de délimiter des terrains en reconnaissant et en établissant de véritables propriétés privées distinctes, que l'on souhaitait voir administrées par des paysans responsables ne versant pas dans la surenchère de l'essartage sauvage non réglementé [Gezon 2005 : 143]. Or, c'est à cette époque que la filiale agro-industrielle dont nous avons déjà parlé proposa à nouveau son projet de complexe aquacole entre Bobasakoa et Ambavanankaraña : elle s'entoura d'un luxe de précautions pour négocier les conditions de son implantation (notamment en envoyant auprès du roi une délégation conduite par un ancien secrétaire d'État, proche de Ratsiraka et originaire de la région nord, embauché depuis comme cadre dirigeant de cette unité industrielle de pêche).
- 54 Un accord fut trouvé, qui consista principalement à donner les moyens financiers à l'association Ankarabe de faire borner et immatriculer à son nom les terrains du futur site aquacole, en échange de quoi ladite association s'engageait à louer, annuellement et exclusivement, ces terrains à cette entreprise, sous la forme d'un bail emphytéotique qui contribuerait à subventionner l'organisation logistique et médiatique des grands rituels royaux. Cette filiale s'engageait, en outre, à participer à la réfection (en goudron) de la piste reliant la capitale du royaume à la route nationale.
- 55 Une clause supplémentaire prévoyait le versement au roi de 1 million de francs français, agrémenté de l'embauche de son fils en qualité de directeur de projet et de responsable des réseaux de collecte des produits halieutiques de la baie d'Ambaro, notamment dans les villages de la région de Beramanja, encore fidèles à la vieille dynastie rivale des *zanakalahy*, et dont les conseillers roturiers et nobles respectaient plus l'autorité du prince (*mpanjaka*) descendant d'Andrianjalahy que celle de Tsimiaro III (cf. généalogie p. 140). Le roi *antankaraña* pensait faire ainsi d'une pierre deux coups : il pourrait, d'une part, utiliser cette somme d'argent, en concertation avec ses conseillers royaux les plus fidèles, pour mener à terme des projets locaux d'infrastructures dans les agglomérations qui lui étaient le plus dévouées (afin de contrebalancer le pouvoir du comité directeur de l'association) ; il espérait bien, d'autre part, en plaçant son fils, réintégrer la vieille dynastie rivale de Beramanja dans

le giron de son royaume et, donc, agrandir celui-ci à une zone que l'association Ankarabe ne recouvrait pas.

- 56 Les activités halieutiques étant devenues la principale source de revenus dans cette région littorale, et nombre de conseillers royaux s'adonnant désormais à la pêche, il n'y avait point à douter de leur ralliement aux membres de la famille royale légitimiste et à la personne du souverain, qui allaient *ipso facto* devenir leurs principaux acheteurs et commanditaires. Ce clientélisme permettrait d'isoler cette branche « sécessionniste » de sa base, noble et roturière, et de la faire rentrer définitivement dans le rang. Durant la cérémonie d'élévation du mât de 1992, malgré les alliances matrimoniales tissées sous la colonisation, on craignait encore que cette dynastie rivale ne dérobe le mât et les amulettes sacrées, ne commette un putsch royal et n'intronise son propre souverain [Gezon 1999a et b ; Walsh 2001a et b].

LE DÉNOUEMENT CIRCONSTANCIÉ D'UNE IMPLANTATION CONVOITÉE

- 57 Ce n'est pas seulement en raison de la paralysie au sommet de l'État malgache, qui prévalut jusqu'à la destitution parlementaire du président de la République en 1996, ce n'est pas seulement en raison de ces luttes intestines et de ces blocages institutionnels entre factions politiciennes que l'accord conclu entre le roi et cette filiale ne s'est jamais matérialisé concrètement sur le terrain, faute notamment d'autorisations administratives. C'est aussi, et de manière déterminante, en raison de deux problèmes indépendants mais concomitants.
- 58 Tout d'abord, la campagne d'immatriculation impulsée par la Banque mondiale autour des aires protégées, par les litiges fonciers locaux qu'elle avait déclenchés du fait de cette distribution aléatoire des terres en dehors de toute référence au système foncier coutumier, avait été suspendue et considérée comme un échec [Gezon 2005]. Un colloque international avait été organisé en 1996 par la Coopération française afin de réformer autrement la réglementation foncière. Les participants y avaient proposé la « sécurisation » des terres et non plus leur « privatisation », en leur qualité de « patrimoine » et non plus de « propriété » [Bertrand et Razafindrabe 1997]. Ce colloque avait débouché sur le vote d'une loi malgache définissant les conditions de transfert contractuel de la gestion locale des ressources renouvelables et disponibles sur un territoire donné de l'État (forêts, faune, flore, eau, parcours de transhumance) vers les communautés rurales de base (contrats Gelose), une fois celles-ci constituées en personnalités juridiques reconnues (associations, ONG). De même, l'exploitation scientifique ou industrielle des ressources naturelles sur le territoire malgache devait désormais être soumise à une autorisation ministérielle, délivrée suivant des critères écologiques contrôlés par l'Office national de l'environnement. Le consentement préalable des « personnes morales et physiques », dont les terres étaient situées dans la zone de prélèvement, était théoriquement obligatoire, et ces dernières disposaient, en cas d'exploitation commerciale de leur « patrimoine », d'un droit au pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise concernée.
- 59 Par ailleurs, la discorde régnait, parmi les membres pionniers fondateurs de l'association Ankarabe, au sujet de son pilotage et de son contrôle effectif. Le roi et ses conseillers roturiers les plus proches estimaient que la composition des membres actifs faisait la part belle aux nobles de branches dynastiques rivales et, qui plus est, partisans

d'un mouvement réformiste musulman (le Silamo Malagasy), mouvement urbain et organisé autour des lettrés (enseignants, médecins, ingénieurs, employés, commerçants, entrepreneurs). Or, d'après les statuts, ces derniers se retrouvaient en position d'utiliser les fonds de l'association et de contrôler son comité directeur. Nombre de ces nobles citadins et fonctionnaires étaient membres et parfois représentants, à l'échelle nationale, du Silamo Malagasy. Ils militaient ainsi activement contre le syncrétisme du culte ancestral et du culte des saints, aménagé au sein de la confrérie soufie de la royauté. Ils désiraient purger les coutumes ancestrales de leurs « superstitions » et opérer un rapprochement avec les musulmans *zanatany* habitant en ville, en introduisant de nouvelles formes d'éducation islamique donnant de l'importance à la scolarisation (*madrassa*), à l'alphabétisation, à la publication des textes religieux en malgache, au développement des associations sportives et culturelles, et à l'accès individualisé aux sources de la foi ainsi personnalisée (*imân*), ce qui permettait de neutraliser les médiations des *culamâc* et de délégitimer les autorités plus traditionnellement établies (des *shaykh* soufis aux prêtres lignagers en passant par les conseillers roturiers et le roi *antankaraña*)²⁴.

- 60 Aussi, il aura fallu attendre que le président Zafy soit destitué, que les élections portent de nouveau Didier Ratsiraka à la tête du pays en 1997 et que l'institutionnalisation programmée de l'autonomie des provinces, sur le plan budgétaire, administratif et législatif, accorde une place de choix aux ressources crevettières dans la politique commerciale du pays²⁵ pour que le roi et ses partisans, ainsi que la frange noble réformiste éclatée en divers courants, décident, pour des raisons différentes, de collaborer de nouveau et proposent cette association comme instance représentative de la royauté *antankaraña* après que le comité directeur ait été changé à la demande du roi sans qu'il y ait eu de vote à ce sujet. De son côté, Tsimiaro pensait influencer ce nouveau « comité directeur » grâce à l'appui que représentait, pour lui, la grande majorité des conseillers royaux roturiers rétifs à l'idée de rejoindre cette association, et en vertu de la relation privilégiée qu'il entretenait avec le nouveau président de la République. De son côté, la frange noble réformiste, bien que non coordonnée, voyait ses différents réseaux miser sur une évolution rapide de la pêche crevettière à Madagascar et escomptait l'arrivée imminente de projets aquacoles concurrents dans la région de l'Ankaraña, pour s'imposer dans cette association et l'imposer aux nouveaux arrivants.
- 61 Le développement de l'aquaculture et de la pêche représentait, de plus en plus, un enjeu vital pour l'État malgache, en raison à la fois des ressources qu'il lui procurait (son taux de recouvrement des impôts était inférieur à 20 %) et des compétences et des contributions toujours supérieures qu'il exigeait de lui : ses principaux partenaires institutionnels internationaux lui demandaient de favoriser simultanément plusieurs principes de base difficilement conciliables (le principe de précaution, l'exploitation durable, une approche socioéconomique optimale, la sécurisation des investisseurs, l'accès équitable aux ressources, la qualité des produits, le respect de l'environnement, le respect des normes sanitaires européennes, etc.). Il en allait donc à la fois de sa crédibilité internationale auprès des bailleurs de fonds (très présents dans ce secteur), de sa politique commerciale et de sa souveraineté territoriale vis-à-vis de la réglementation des activités halieutiques qu'il tentait de promulguer parmi les entreprises privées et les sociétés anonymes attirées sur ce marché.

- 62 L'État malgache pouvait néanmoins compter sur l'aide de l'Agence française de développement, qui s'était lancée, dès 1997, dans la conceptualisation et le financement d'un « projet d'appui au secteur crevettier » : celui-ci consistait à fournir une aide logistique au GAPCM (Groupement des armateurs de la pêche crevettière à Madagascar, regroupant, depuis 1994, une quinzaine d'entreprises privées comprenant les filiales du holding indo-pakistanaï), à subventionner des installations portuaires et à mettre en place un dispositif de recherche scientifique national sur les pêches crevettières (PNRC), piloté par l'Institut de recherche et de développement français (IRD) et placé sous la tutelle du ministère malgache de la Pêche. L'enjeu était d'éclairer les décideurs, tant sur l'effort de pêche maximum, l'attribution et la suppression des licences, le niveau annuel des redevances, la répartition des redevances entre le Trésor public et les provinces, que sur le montant annuel de la taxe pour la conservation de la ressource et sur les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne annuelle de pêche.
- 63 C'est dans ce contexte d'institutionnalisation, à l'échelle de l'État, d'une forme de régulation de l'activité halieutique qu'arrivèrent, dans la région de l'Ankaraña, entre 1997 et 2000, plusieurs projets d'aquaculture rattachés à des entreprises différentes.
- 64 D'un côté, ces arrivées s'inscrivaient clairement dans le cadre de stratégies de contournement des politiques de dérégulation des activités de pêche industrielle suivies par le gouvernement malgache dans le but de mettre en place, pour ce secteur, des structures de concurrence formelle. L'investissement dans les complexes aquacoles édifiés sur la terre ferme permettait, en effet, aux entreprises halieutiques d'échapper à la refonte libérale du système de pêche industrielle proposée par la Banque mondiale dès 1996. Cette refonte allait se concrétiser, en 1999, par la vente aux enchères d'un marché des droits de pêche échangeables, ouvert à la concurrence internationale, ainsi que par une forte augmentation des redevances, agrémentée d'une énième redéfinition des zones économiques de pêche et de leurs conditions d'accès [Goedefroit *et al.* 2002 : 65].
- 65 D'un autre côté, deux de ces principales arrivées étaient la conséquence de la montée en puissance de ce holding indo-pakistanaï cherchant à devenir l'une des plus importantes firmes multinationales de l'ouest de l'océan Indien, présentes dans les secteurs du textile, de l'agro-alimentaire et de l'immobilier. En fait, ses deux plus grosses filiales se disputaient le site de la région de l'Ankaraña avec, à leur tête, deux cousins germains de la même famille actionnaire majoritaire. Il fallait s'assurer la direction de cette multinationale en devenir. La filiale la plus ancienne sur le marché halieutique était forte de ses compromis antérieurs négociés avec l'appareil monarchique *antankaraña* ; la filiale plus récente était bien déterminée à damer le pion à son adversaire, par la rapidité de son action, grâce à ses entrées au sommet de l'État malgache, notamment auprès du ministre de la Pêche, qui était membre par ailleurs du Silamo Malagasy. C'est la dimension aléatoire de cette confrontation entre ces deux filiales, avec leurs moyens et leurs appuis respectifs, qui valut un dénouement spécifique à la négociation entre le roi et les entrepreneurs, venus au nom de la filiale la plus récemment intéressée à investir dans le secteur halieutique [Berger 2005 et 2006].
- 66 Le roi Tsimiaro rejeta, en effet, l'arrivée de cette nouvelle entreprise par fidélité aux engagements précédemment pris, dans la droite ligne de sa politique souverainiste. Cela eut pour conséquence de replacer au centre des négociations son cousin, le Général, et la frange noble réformiste de l'appareil monarchique. Aussi se ravisa-t-il en

tentant de monopoliser l'espace des tractations afin d'arriver à un accord qui, croyait-il, lui permettrait d'établir avec cette entreprise un contrat Gelose au nom de l'association Ankarabe, dont les décrets d'application de la loi votée en 1996 venaient juste de paraître au début de l'année 2000. Pour lui, comme d'ailleurs pour bon nombre d'autochtones de la région, la distinction, légalement instituée à travers cette loi, entre ressources disponibles (visées par la gestion locale sécurisée) et ressources créées (sortant de son cadre d'application, à l'instar des ressources produites en élevage industriel) n'avait aucun sens puisque le *hasiñy* véhiculé par les restes des ancêtres enterrés était, dans les deux cas, à l'origine de la croissance et du développement de ces ressources (et ce d'autant plus que les crevettes étaient des espèces vivantes). Lorsqu'il comprit que cette entreprise projetait d'acheter, au domaine de l'État, les terrains du site aquacole, il s'opposa à son installation en organisant un rituel de malédiction et en diffusant des rumeurs parmi la population locale, qui accusaient la firme de souiller les lieux sacrés de la royauté et de ne pas respecter les tabous de la terre.

- 67 Cette opposition frontale eut comme effet pervers de rapprocher les entrepreneurs concernés des notables villageois de l'appareil monarchique qui appartenaient à des branches dynastiques du clan royal, écartées de la succession par les Français depuis l'entre-deux-guerres (la lignée de l'*andrianabe* et du maire de Bobasako). Ce fut l'occasion, pour ces entrepreneurs, de découvrir le double jeu du souverain *antankaraña* à leurs dépens (sa position usurpée de représentant exclusif des populations locales), les limites de son pouvoir et l'existence d'une opposition réelle à sa personne, renforcée par le mécontentement des villageois d'avoir été maintenus à l'écart de la véritable nature du projet et des termes de l'accord conclu initialement entre la « royauté » et l'entreprise.
- 68 Ce fut également l'occasion, par les « tournées de communication » entamées auprès des agglomérations rurales jouxtant le site, de découvrir le poids démographique relatif des membres de l'appareil monarchique et de rencontrer la majorité, jusqu'alors invisible et silencieuse, des autochtones et allochtones installés dans la région. Ces derniers mirent en avant leur participation active au dynamisme commercial de l'économie marchande locale et formulèrent des requêtes très pragmatiques aux représentants de l'entreprise, centrées sur l'amélioration de leur niveau de vie et l'accroissement de leur capacité à choisir leur mode de vie, notamment en matière d'offre religieuse. En fait, les préoccupations exprimées correspondaient, pour la plupart, à la demande d'un État de droit démocratique assurant à tous la production de biens publics en matière de santé, d'éducation, de transport et de communication. Et c'était paradoxalement cette entreprise multinationale qui se trouvait en position de satisfaire éventuellement cette demande, à cause de la démission ou de l'incurie de l'appareil d'État dans la région.
- 69 C'est la résistance du roi qui poussa les entrepreneurs à s'allier à d'autres représentants de la royauté. Pour faire face aux accusations du souverain portées devant le président de la République et les ministères responsables de l'attribution des autorisations officielles d'exploitation, ces derniers entreprirent de recenser et de cartographier les lieux et les interdits sacrés locaux, en engageant des consultants appartenant à la fois à l'appareil d'État et à la frange noble réformatrice de l'appareil monarchique. Ces consultants eurent recours aux compétences des conseillers roturiers habitant à proximité du futur site. Or ce sont les groupes de descendance de ces conseillers roturiers, qui, les premiers, rallièrent l'entreprise d'aquaculture. Ils résidaient, en effet,

dans des zones rurales enclavées, relativement dépeuplées et mises à l'écart, tant des réseaux infrastructurels de l'appareil d'État que des aires de circulation (communes de Bobasakoa et d'Antsaravibe).

- 70 À travers le boom des activités halieutiques sur le littoral, ces populations expérimentaient depuis peu l'arrivée de *vahiny* et de nouvelles vagues de migrants, à la différence de celles qui habitaient les communes de Mantaly, Marivorahona et Antsohimbondrona, dans le delta de la Mahavavy, et qui avaient été confrontées, du fait de la présence de la ville-usine de La Sirama, à une longue expérience pratique de colonisation rurale. Le domaine de cette entreprise nationalisée (14 000 ha) était d'ailleurs en cours de privatisation et sur le point d'être racheté par des capitaux étrangers. Durant les cinquante dernières années, une ville de 30 000 habitants et des logements construits pour les 6 000 employés originaires des Comores et de toute l'île de Madagascar y avaient été érigés. Depuis, nombre de migrants et étrangers étaient venus s'installer dans les bidonvilles dressés aux périphéries des quartiers ouvriers, selon une logique de regroupement ethnique. Les temples protestants, néopentecôtistes et adventistes, les églises anglicanes et luthériennes, les mosquées mais aussi les cultes de possession *tromba* et les associations d'originaires avaient fleuri dans ces quartiers, en proposant bien souvent des voies du salut opposées au système royal des malédictions et des bénédictions ancestrales. Cette ville-usine avait, de surcroît, ruiné les petits planteurs indépendants de l'appareil monarchique, qui s'étaient spécialisés dans la canne à sucre afin de fournir près de la moitié de la production de cette entreprise mais qui avaient eu à pâtir du truquage de ses comptes et du pillage de ses avoirs par les équipes de direction successives. Les populations autochtones de ces communes habitaient donc une région désenclavée, relativement surpeuplée et surtout connectée à la fois aux infrastructures routières et étatiques et aux zones de dynamisme commercial (aires de collecte). Ce n'est donc pas un hasard si les allochtones et les autochtones de la microrégion de Bobasakoa accueillirent plutôt favorablement l'arrivée de ce site agro-industriel, sans exigence particulière autre que le respect de la force-énergie de la terre, tandis que les autochtones jouxtant le domaine de La Sirama y adjoignirent toute une série de conditions dont le roi se faisait le porte-parole, et qui étaient destinées à contrôler les modalités d'implantation de cette entreprise au vu des conséquences futures sur leur cadre de vie et leur statut.
- 71 La convergence des intérêts de ces populations roturières et allochtones avec ceux de la frange noble réformatrice aboutit à l'éviction du souverain *antankaraña* lors d'un putsch organisé à la mairie de la deuxième ville du pays (Antsiranana). L'antenne associative de cette agglomération fut proclamée « comité directeur » avec, à sa tête, de nombreuses personnes du clan du Général. Un compte en banque fut ouvert au nom de ce comité pour recevoir le fonds de développement alloué par l'entreprise mais refusé précédemment par le roi Tsimiaro III. On décida de faire borner et immatriculer les terrains du site aquacole au nom d'une société immobilière contrôlée à la fois par le clan du Général et la filiale de l'entreprise incriminée. Le nouveau président de l'association Ankarabe était un noble de la dynastie rivale de la capitale du royaume et qui appartenait au Silamo Malagasy. Une campagne de sensibilisation encouragea les membres de l'appareil monarchique à s'organiser en antennes locales et en bureaux similaires en vue d'une assemblée générale à venir. Et, trois ans plus tard, après que, pour la première fois de l'histoire postcoloniale de Madagascar, un *merina*, entrepreneur à succès et dirigeant de la plus grande Église chrétienne réformatrice (FJKM), ait accédé aux fonctions présidentielles en ayant chassé l'équipe au pouvoir de

Ratsiraka, Tsimiaro III fut symboliquement destitué, et le président de l'association Ankarabe intronisé, à sa place, sous le nom de Lamboeny III. Ce fut, à n'en point douter, la plus belle revanche que pouvait espérer ce descendant en ligne directe de Mamba, ce frère germain du roi Tsialana, déporté et emprisonné par les Français au bagne de Sainte-Marie, à la fin du XIX siècle, pour avoir résisté à la colonisation et avoir pris fait et cause pour la monarchie *merina* et l'appareil d'État malgache, alors en voie de construction.

La construction matérielle de « communautés politiques imaginées »

- 72 J'ai tenté de décrire ici, par le bas (*from below*) et dans toute sa complexité, la situation rencontrée et problématisée, différemment au cours du temps, par les principaux acteurs de cette étude de cas. Bien que celle-ci eût mérité une analyse plus approfondie [Berger 2006], elle souligne néanmoins l'impasse dans laquelle on se trouve à appréhender séparément le développement en termes d'accumulation du capital et la mondialisation au travers de différences culturelles induites par le travail de l'imagination à l'œuvre dans l'élaboration des sentiments d'ancrage et d'appartenance à un monde vécu [Appadurai 1996].
- 73 Pour autant, envisager le développement, à l'instar d'Amartya Sen [1999], comme un processus intégré d'expansion des libertés substantielles individuelles (un élargissement des libertés politiques, des facilités économiques, des opportunités sociales, des garanties de transparence et de la sécurité protectrice offerte aux agents sociaux)²⁶ ne rend pas plus intelligibles les façons concrètes dont cet accroissement du champ des possibles intègre cette capacité des gens à vivre conformément à leurs aspirations. Car ces initiatives s'appuient sur des contraintes, des opportunités et des logiques de situation, qui dépassent largement l'exercice du libre choix, individuel ou collectif.
- 74 La difficulté est donc d'articuler, à la fois dans la durée et dans le présent, ces différents niveaux d'interaction et d'opération, participant, de façon complémentaire, d'un seul et même processus d'accumulation du capital et de fragmentation/recomposition des espaces pratiques d'identification [Friedman 2000]. C'est là où peut se développer une véritable ethnologie politique de la mondialisation, sur les lieux où se joue la construction pratique et matérielle de « communautés politiques imaginées ».
- 75 Car cette joute médiatique initiale révèle, en définitive, l'affrontement irréconciliable entre une solidarité parentale, élargie à une communauté ethnique imaginée autour de terres ancestrales inaliénables, et une solidarité associative, élargie à une communauté nationale imaginée sur la base d'un sujet individuel autonome inaliénable, libre de choisir sa religion et ses partenaires d'échange.

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, B. — 1983, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris, La Découverte.
- Appadurai, A. — 1996, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la mondialisation*. Paris, Payot.
- Arrighi, G. — 1994, *The Long Twentieth Century. Money, Power, and the Origins of our Times*. Londres, Verso.
- Beaujard, P. — 2005a, « Les arrivées austronésiennes à Madagascar : vagues ou continuum ? », *Études océan Indien* 35-36 : 59-147. — 2005b, « The Indian Ocean in Eurasian and African World-Systems before the Sixteenth Century », *Journal of World History* 16 (4) : 411-465.
- Berger, L. — 2004, *Les nouvelles ethnologies. Enjeux et perspectives*. Paris, Armand Colin. — 2005, « L'expert, l'entrepreneur et le roi. Chronique d'une négociation conflictuelle autour de l'implantation d'un site industriel sur des terres ancestrales sacrées (Madagascar) », in M.-C. Cormier-Salem et al. eds., *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*. Paris, IRD Éditions : 135-175. — 2006, « Les raisons de la colère des ancêtres zafinifotsy (Ankaraña, Madagascar). L'anthropologie au défi de la mondialisation ». Thèse de doctorat en anthropologie sociale. EHESS, Paris.
- Berger, L. et O. Branchu — 2005, « L'islam à l'épreuve de l'ancestralité dans les villes et campagnes du nord de Madagascar », in M. Gomez-Perez ed., *L'islam politique au sud du Sahara. Identités, discours et enjeux*. Paris, Karthala : 69-117.
- Bertrand, A. et M. Razafindrabe — 1997, *La problématique foncière à Madagascar*. Antananarivo, CIRAD-Cerg2R.
- Bierschenk, Y., J.-P. Chauveau et J.-P. Olivier de Sardan eds. — 2000, *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projet*. Paris, Karthala.
- Boyer, R. et Y. Saillard — 1995, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*. Paris, La Découverte.
- Burawoy, M. — 2000, *Global Ethnography. Forces, Connections, and Imaginations in a Postmodern World*. Berkeley, University of California Press.
- 2003, « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain », in D. Cefaï ed., *L'enquête de terrain*. Paris, La Découverte : 425-465.
- Chaudhuri, K.N. — 1985, *Trade and Civilization in the Indian Ocean. An Economic History from the Rise of Islam to 1750*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Cole, J. — 2004, « Fresh Contact in Tamatave, Madagascar. Sex, Money, and Intergenerational Transformation », *American Ethnologist* 31(4) : 573-588.
- Escobar, A. — 1995, *Encountering Development. The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton, Princeton University.
- Esoavelomandroso, M. — 2001, « Violence et clientélisme comme moyens de gouvernement : le cas de Madagascar, 1975-2000 », *Studia africana* 12 : 95-105.
- Feeley-Harnik, G. — 1991, *A Green Estate. Restoring Independence in Madagascar*. Washington, Smithsonian Institution Press.

- Ferguson, J. — 1990, *The Anti-Politics Machine : Development, Depolitization and Bureaucratic Power in Lesotho*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Foucault, M. — 1994, *Dits et écrits*. Tome IV. Paris, Gallimard. — 2004a, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977*. Paris, Gallimard. — 2004b, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978*. Paris, Gallimard.
- Friedman, J. — 2000, « Globalization, Class and Culture in Global Systems », *Journal of World System Research* 6 (3) : 636-656.
- Gezon, L. — 1999a, « Of Shrimps and Spirit Possession : Toward a Political Ecology of Resource Management in Northern Madagascar », *American Anthropologist* 101 : 58-67. — 1999b, « From Adversary to Son : Political and Ecological Process in Northern Madagascar », *Journal of Anthropological Research* 55 : 71-97.
- 2000, « Women, Politics and Economics : Case Studies from the Ankarana Region », *Taloha* : 239-263.
- 2005, « Finding the Global in the Local. Environmental Struggles in Northern Madagascar », in S. Paulson et L. Gezon eds., *Political Ecology across Spaces, Scales, and Social Groups*. Londres, Rutgers University Press : 135-154.
- 2006, *Global Visions, Local Landscapes : A Political Ecology of Conservation, Conflict, and Control in Northern Madagascar*. New York, Alta Mira Press.
- Giddens, A. — 1984, *La constitution de la société*. Paris, PUF.
- Giguère, H. — 2006, *Des morts, des vivants et des choses. Ethnographie d'un village de pêcheurs au nord de Madagascar*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- Goedefroit, S. — 2003, « La part maudite des pêcheurs de crevettes à Madagascar », *Études rurales* 159-160 : 145-171.
- Goedefroit, S., C. Chaboud et Y. Breton eds. — 2002, *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*. Paris, IRD Éditions.
- Hugon, P. — 1987, « La crise économique à Madagascar », *Afrique contemporaine* 144 : 3-22.
- Hutchins, E. — 1995, *Cognition in the Wild*. Cambridge, MIT Press.
- Lambek, M. — 2002, *The Weight of the Past. Living with History in Majunga, Madagascar*. New York, Palgrave Macmillan.
- Loimeier, R. — 2005, « Is There Something Like Protestant Islam ? », *Die Welt des Islams* 45 (2) : 216-254.
- Long, N. — 2001, *Development Sociology. Actor Perspectives*. Londres, Routledge.
- Olivier de Sardan, J.-P. — 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Karthala.
- Ottino, P. — 1998, *Les champs de l'ancestralité à Madagascar. Parenté, alliance et patrimoine*. Paris, Karthala/ORSTOM.
- Pearson, M. — 2005, *The World of the Indian Ocean, 1500-1800. Studies in Economic, Social, and Cultural History*. Ashgate, Aldershot.
- Perrot, C.-H. et F. Fauvelle-Aymard — 2003, *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*. Paris, Karthala.

Rabeherifara, J.-C. — 1987, « Transition capitaliste et formation de l'identité ouvrière dans les pays dominés : travail et travailleurs à La Sirama d'Ambilobe (Madagascar) ». Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris VII.

Raison-Jourde, F. — 1993, *Bible et pouvoir à Madagascar au XIX siècle. Invention d'une identité chrétienne et construction de l'État*. Paris, Karthala.

— 1993, « Une transition achevée ou amorcée ? », *Politique africaine* 52 : 6-18.

Raison-Jourde, F. et J.-P. Raison eds. — 2002, *Madagascar, les urnes et la rue (Politique africaine 86)*.

Razafimpahanana, B. — 1995, *Changement de régime politique à Madagascar. Les événements de 1991 à Antananarivo*. Antananarivo, Librairie mixte.

Roubaud, F. ed. — 2002, *Madagascar après la tourmente : regards sur dix ans de transition politique et économique (Afrique contemporaine 202-203)*.

Sen, A. — 1999, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Paris, Odile Jacob.

Testart, A. — 2003, « Propriété et non-propriété de la terre. L'illusion de la propriété collective archaïque », *Études rurales* 165-166 : 209-242.

— 2004, « Propriété et non-propriété de la terre. La confusion entre souveraineté politique et propriété foncière », *Études rurales* 169-170 : 149-178.

Urfer, S. — 1993, « Quand les Églises entrent en politique », *Politique africaine* 52 : 31-39.

Walsh, A. — 2001a, « When Origins Matter : The Politics of Commemoration in Northern Madagascar », *Ethnohistory* 48 (1-2) : 237-256.

— 2001b, « What Makes (the) Antankaraña, Antankaraña ? Reckoning Group Identity in Northern Madagascar », *Ethnos* 66 (1) : 27-48.

NOTES

1. À propos de ce dispositif d'enquête créé par Max Gluckman et l'École de Manchester pour appréhender la « colonisation par le bas », voir M. Burawoy [2003] et le numéro 49(3) de *Social Analysis* (2005).

2. Cette ethnographie multisite (selon l'expression de Georges Marcus) a été menée, entre septembre 1997 et juin 2001, dans différents villages et villes de la région nord, auprès des multiples acteurs concernés par ce projet d'aquaculture.

3. Ce qui s'est concrétisé, en l'an 2000, par l'embauche de un millier de personnes et par la construction d'une éclosérie, d'une piste d'atterrissage, d'une station de pompage, d'une usine de conditionnement et d'une centaine de bassins d'élevage destinés à la production et à l'exportation annuelle de près de 5 000 tonnes de crevettes.

4. Porté au pouvoir en 2002 dans des circonstances difficiles [Raison-Jourde et Raison 2002 ; Roubaud 2002].

5. Cf. *La gazette de la Grande Île*, 11 juin 2005.

6. *Ibid.*

7. Toutefois cette présomption « n'est pas opposable aux personnes ou aux collectivités qui occupent des terrains sur lesquels elles exercent des droits de jouissance individuels ou collectifs qui pourront être constatés et sanctionnés par la délivrance d'un titre domanial » [*ibid.*].

8. Ces terrains correspondent encore aujourd'hui à près de 90 % de la surface de l'île [Bertrand et Razafindrabe 1997].
9. Voir l'exemple de la ville-usine de La Sirama où la hiérarchie interne à l'entreprise a conditionné le regroupement des logements dans des quartiers délimités : ainsi l'église catholique, l'école et l'hôpital y séparent les quartiers des ouvriers qualifiés des cités des agents de maîtrise et des cadres, tandis que les ouvriers agricoles permanents sont logés dans des fermes modèles, à l'extérieur de la ville.
10. Cf. les travaux de J. Cole [2004] sur l'économie informelle du sexe dans les villes portuaires (Tamatave, Diego, Hell-Ville), gérée exclusivement par les femmes et les homosexuels auprès des touristes et des hommes riches.
11. Voir, par exemple, les travaux de S. Goedefroit [2002 et 2003] sur l'ampleur du phénomène associatif sur les fronts pionniers de la crevette. J.-C. Rabeharifara [1987] note que la salle municipale de La Sirama est réquisitionnée 300 fois par an par ces différentes associations (la majorité des ouvriers sont membres d'une association d'originaires).
12. Je reprends partiellement ici la distinction que G. Arrighi [1994] a établie dans son étude du développement de l'économie-monde capitaliste (XIV-XX siècle) entre deux types fondamentaux d'acteurs sociaux collectifs (*agencies*), suivant, au dernier étage de la maison-monde (Braudel), deux types d'initiatives opposées et complémentaires (stratégies territorialistes et capitalistes).
13. Sous la première République, les communes sont créées à l'image du modèle français par le regroupement de plusieurs agglomérations, afin de gérer l'utilisation et la distribution des moyens techniques et financiers pour libéraliser l'agriculture et mobiliser les populations pour les travaux d'équipement et d'aménagement rural.
14. M. Esoavelomandroso [2001] rapporte, pour les élections municipales et provinciales des années 1999-2000, un extrait de propagande diffusé dans l'île durant la campagne électorale, condensant à lui seul le poids de cette réalité : « Le président de la République est AREMA, le président de l'Assemblée nationale est AREMA, le Premier ministre est AREMA, le président de la province est AREMA, le sous-préfet est AREMA, alors si vous voulez avoir des vivres, des routes, des écoles, des hôpitaux... votez pour les candidats de l'AREMA. »
15. Ce mouvement prêchait, principalement parmi les populations des pays *merina* et *betsileo* (christianisées depuis plus d'un siècle et demi), le retour aux coutumes ancestrales et à l'esprit des gens du royaume, dans le cadre d'une organisation octroyant assistance matérielle et microcrédits à ses adhérents. Pour bénéficier de ses largesses, ses membres-adhérents devaient prêter serment sur la bible et jurer fidélité au président Ratsiraka. Plus de 150 000 personnes ont ainsi rejoint le mouvement en 1990 [Razafimpahanana 1995].
16. Le maire de la capitale, Guy Razanamasy, a ainsi été intronisé Premier ministre au plus fort de la crise, à l'été 1991.
17. L'économie malgache bénéficiait alors notamment du soutien de la France : le président François Mitterrand a effectué une visite officielle à Madagascar en 1989.
18. Les seuls affrontements armés durant cette crise ont opposé, justement dans la province nord, les partisans du leader des « Forces vives » aux fédéralistes autonomistes restés fidèles à Ratsiraka.

19. Comme les grottes du massif de l'Ankaraña ou comme le cimetière d'argent d'Ambatoharaña, etc.
20. Le fait qu'une délégation rurale de notables âgés (*ray-amandreny*) soit venue protester auprès de lui contre l'action de cette ONG et l'injustice de ce nouveau tabou n'y a rien changé [Gezon 2005 et 2006].
21. Par exemple, entre 1996 et 1999, le volume des investissements directs étrangers passe de 7 millions de dollars à 37 millions de dollars (Instat, Antananarivo).
22. L. Gezon [1999a : 61] a relevé que les tailles des prises quotidiennes variaient en fonction de la période de l'année : de 20 à 40 kilos en moyenne par bateau et par jour entre février et mars contre 25 kilos d'avril à juin, les pêcheurs pouvant aller jusqu'à déclarer plus de 100 kilos par bateau certains jours.
23. Le nombre de partis politiques créés sur des bases familiales et clientélistes implosa : aux législatives de 1993, plus de 120 partis furent recensés, présentant plus de 4 000 candidats pour seulement 128 sièges de députés [Berger 2006].
24. Pour un traitement plus approfondi de cette question au nord de Madagascar, voir L. Berger et O. Branchu [2005]. Pour une analyse plus développée de cette tradition réformatrice *calamiyya* présente aux Comores, à Zanzibar et dans une bonne partie de l'Afrique noire, voir R. Loimeier [2005].
25. Déclarées en 1998 « ressources stratégiques pour la Nation » dans l'article 135 de la Constitution. Les crevettes représentent alors 50 % des exportations halieutiques et 80 % des recettes d'exportation.
26. A. Sen [1999 : 49] désigne par « libertés politiques » les droits civiques, la participation aux décisions politiques et aux méthodes de gouvernement, le contrôle et la critique des autorités politiques, la liberté d'expression et d'association ; par « facilités économiques » la possibilité, pour les individus, d'avoir accès aux ressources et de les utiliser à des fins de consommation, de production et d'échange ; par « opportunités sociales » les possibilités d'accès à l'éducation, à la santé et à un environnement propre ; par « garanties de transparence » l'assurance de non-duplicité et de clarté dans l'interaction, par la libre circulation de l'information ; et, enfin, par « sécurité protectrice » la garantie de protection sociale contre la misère, le chômage, la maladie, la mort ou la famine.

RÉSUMÉS

Résumé

À la suite de l'implantation rurale au nord de l'île d'un site agro-industriel financé par une filiale de la Banque mondiale, le souverain antankaraña Tsimiaro III est médiatiquement destitué par une branche dynastique rivale, après avoir, durant près de quinze ans, entretenu et développé, à l'échelle nationale, les grands rituels de cette royauté, joué les médiateurs privilégiés auprès des ONG et multinationales, et soutenu publiquement de grandes figures de l'État postcolonial. Cette « étude de cas élargie » tente de rendre intelligible cet événement, en l'articulant à la construction matérielle de « communautés politiques imaginées », sur le plus ou moins long

terme : s'y dessinent alors, dans l'engouement religieux populaire et l'« autochtonisation » des migrants, la bureaucratisation de l'appareil monarchique, la libéralisation de l'État malgache et l'affrontement de projets de développement régionaux concurrents sur une scène où, en définitive, se jouent l'émergence de représentants légitimes des populations locales et leur capacité à faire entendre aux puissants les préoccupations de la vie quotidienne et les aspirations collectives pour l'avenir.

Abstract

After an agribusiness plant funded by a World Bank subsidiary was set up in rural northern Madagascar, a rival branch of the dynasty ousted Tsimiaro III. For nearly fifteen years, the Antankaraña king had, all over the island, developed the major ceremonies related to the royalty, served as a middleman with NGOs and transnational corporations, and publicly supported the principal leaders during the postcolonial period. "This broad case study" explains this event by relating it to the material, more or less long-run construction of imagined political communities. Light is thus shed on the popular infatuation with religion, the "nativization" of migrants, the bureaucratization of the monarchical staff, the liberalization of the Malagasy state and the confrontation between rival plans for regional development in a context where the ultimate issue is the emergence of legitimate representatives for local populations and their ability to make the powerful listen to everyday concerns and to collective expectations for the future.

INDEX

Mots-clés : ethnographie multisite, Madagascar, mondialisation, royauté antankaraña, site d'aquaculture

Keywords : fish farming, globalisation, Madagascar, multisite fieldwork, the antankaraña dynasty

En attendant les zébus...

Les enjeux de la gestion durable de la forêt des Mikea

Philippe Méral et Vahinala Raharinirina-Douguet

NOTE DE L'AUTEUR

Cet article est le résultat de recherches menées dans le cadre du programme « Politiques publiques environnementales et gestion locale des ressources » de l'UMR C3ED (2001-2005), actuellement poursuivi au sein d'une ACI « développement durable », en partenariat avec le GEMDEV. Les auteurs remercient Hery Andriananja, Christine Aubry, Emmanuel Fauroux, Géraldine Froger, Vincent Géronimi, Sophie Goedefroit et Jean-Pierre Revéret pour leurs précieux commentaires.

- 1 LE « DÉVELOPPEMENT DURABLE » est devenu, au fil des années, un concept incontournable en matière de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire, et ce autant dans les pays industrialisés que dans les pays dits les moins avancés. Si, dans un premier temps, les débats ont porté surtout sur la pertinence ou non de cette notion, ils s'orientent de plus en plus vers son effectivité au niveau local. Plus spécifiquement, il s'agit de discuter des outils, des pratiques, des processus de coordination et des montages institutionnels permettant d'associer les parties prenantes à la détermination des choix collectifs, présents et futurs : d'où l'idée de « gouvernance participative » qui sous-tend toute politique de développement durable.
- 2 Pour les économistes, les enjeux de la gouvernance participative entrent en résonance avec le champ de l'économie publique et, plus particulièrement, avec la thématique de l'action collective. La définition et l'utilisation d'outils « de troisième génération », c'est-à-dire d'outils qui ne sont ni purement étatiques ni purement marchands, deviennent ainsi, vu la complexité des problèmes environnementaux actuels, un domaine d'investigation à part entière [Aknin *et al.* 2002 ; Chaboud *et al.* 2007].
- 3 Ce concept de développement durable s'inscrit dans la politique environnementale adoptée à Madagascar depuis 1990, sous la forme du Plan national d'action environnementale (PNAE). Celui-ci, qui porte sur quinze ans, tend justement à dépasser

la gouvernance technocratique de la conservation de la biodiversité, en adoptant toute une série de mesures censées gérer durablement l'environnement et améliorer les conditions de vie des populations concernées en les associant à la détermination des choix collectifs.

- 4 Or, en septembre 2003, date à laquelle s'est tenu le 5^e congrès mondial sur les aires protégées, des acteurs de la politique environnementale, à savoir certains bailleurs de fonds et certaines ONG, décident de revenir à des procédures plus administrées et à nouveau orientées vers la conservation, ce qu'ils justifient implicitement par l'absence de résultats des outils de gestion durable. Toutefois, des institutions, telle la Coopération française, maintiennent l'idée d'associer « gestion de l'environnement » et « aménagement du territoire » [Pollini et Belvaux 2004]. De même, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a récemment proposé de ne pas définir a priori de mode de gestion (en régie, communautaire, etc.) mais d'évaluer les avantages et les inconvénients que présentent les différentes modalités de gouvernance de ces aires protégées, au regard de cas concrets [Borrini-Feyerabend et Dudley 2005]. On le voit, le débat sur les outils de gestion durable est d'actualité et loin d'être théorique.
- 5 L'objectif de cet article est de participer à ces débats en apportant un éclairage nouveau sur les contraintes et les opportunités liées à la mise en œuvre d'un projet de gestion durable, au niveau local. Nous proposons ainsi de revenir sur la manière dont ces principes de développement durable ont été élaborés dans la forêt des Mikea, dans le sud-ouest de Madagascar, et d'avancer quelques éléments d'explication permettant de mieux juger de la pertinence des outils en les dissociant du contexte dans lequel ils sont appliqués. En effet, la thèse que nous soutenons ici est que les différences de pas de temps, les interférences entre les échelles locale et nationale, et l'enchevêtrement des compétences administratives constituent de véritables freins au développement d'une gestion durable. Ainsi, la lenteur avec laquelle les paysans ont obtenu les aides promises (zébus et matériel agricole) en contrepartie de l'arrêt de la déforestation en est une parfaite illustration. « En attendant les zébus... » retrace l'histoire de cette politique de gestion durable au niveau local, politique menée par des acteurs, qui, au-delà de ces difficultés, ont le mérite de vouloir organiser, avec les populations locales, la planification des activités permettant d'améliorer leurs conditions de vie.
- 6 Une première partie porte sur l'application du concept de développement durable à Madagascar, en général, et décrit brièvement le phénomène de déforestation dans notre zone d'étude, en particulier. Une deuxième partie est consacrée au dispositif institutionnel élaboré en vue de gérer durablement la forêt. Dans une troisième partie nous revenons sur des mesures qui ont été prises, à savoir la sensibilisation de la population à la déforestation, la mise en place d'une aire protégée « volontaire » ainsi que la promotion d'activités génératrices de revenus. Le décryptage de ces projets, de leurs caractéristiques, de leurs contraintes et des évolutions qu'ils subissent dans le temps nous permet, dans une quatrième et dernière partie, de mettre en avant plusieurs éléments d'analyse.

Histoire d'un plan. Histoire d'une déforestation

- 7 Comprendre les enjeux de la gestion durable des ressources ne peut se faire sans avoir une idée précise du contexte institutionnel dans lequel intervient cette gestion. En

effet, de la même manière qu'on ne peut juger de la pertinence d'un concept sans en évaluer les modalités concrètes d'application, on ne peut juger de sa pertinence sans le replacer dans son contexte institutionnel et politique. L'important est de parvenir à identifier ce qui relève de l'un ou de l'autre, et de mettre en évidence les interactions entre ces deux domaines.

L'ÉMERGENCE DU CONCEPT DE « DÉVELOPPEMENT DURABLE » À MADAGASCAR

- 8 Même si les liens entre « environnement » et « développement » ont, depuis longtemps, fait l'objet de multiples attentions, l'idée de coordonner les actions des bailleurs de fonds, des ONG et des institutions nationales des pays en développement n'est apparue qu'à la fin des années quatre-vingt.
- 9 Le rapport Brundtland de 1987, intitulé « Notre avenir à tous », invite les pays à trouver des voies nouvelles, alternatives à ce qu'on appelle le « *old agenda* » (approche curative de l'environnement). La conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a également mis en évidence, en 1992, à travers les conventions internationales et l'« agenda 21 », l'importance de la coopération entre les divers acteurs, les États notamment. Pour atteindre cet objectif de coopération, les outils privilégiés ont essentiellement trait à la collecte, à l'échange d'informations (technologiques, scientifiques, environnementales) et à la détermination de stratégies et de planification nationales. Ainsi, la CNUED, à travers ces résolutions dites « agenda 21 », précise dans l'article 34.24, page 9 :

La mise en place de programmes mondiaux, régionaux et sous-régionaux devrait comprendre l'identification et l'évaluation des besoins prioritaires aux niveaux régional et national. Il faudrait élaborer des plans et des études à l'appui de ces programmes, qui serviraient de base au financement éventuel par les banques multilatérales, les organisations bilatérales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.
- 10 C'est dans ce contexte qu'à la fin des années quatre-vingt la Banque mondiale présente sa nouvelle politique : l'idée est d'aller au-delà des Environmental Country Studies en planifiant et organisant, sur le long terme, les interventions des bailleurs de fonds au lieu d'insister sur le profil écologique des différents pays en développement.
- 11 Lorsque, en 1990, est instituée la *Charte de l'environnement* suivie du PNAE, Madagascar est un des premiers pays à mettre en place une politique environnementale visant le développement durable en se fondant sur la démarche de la Banque mondiale [Falloux et Talbot 1992 ; Sarrasin 2002 ; Andriamahefazafy et Méral 2004]¹. En conformité avec les résolutions de la CNUED, cette politique repose initialement sur un principe simple qui consiste à définir un agenda d'actions transversales, menées conjointement par les bailleurs, les institutions malgaches et les administrations².
- 12 La 1^{re} phase du plan, dite PE1 (1991-1996), est consacrée à la mise en place d'institutions, tel l'Office national de l'environnement (ONE), et à des mesures d'urgence, essentiellement la création d'aires protégées au sein d'un réseau national géré par une agence : l'Association nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP).
- 13 La 2^e phase du plan, dite PE2 (1997-2002/2003), est consacrée à la promotion de la gestion durable des ressources et de l'environnement : planification intercommunale

et/ou écorégionale, gestion communautaire des ressources naturelles, valorisation de la biodiversité (artisanat, apiculture, plantes médicinales et aromatiques, écotourisme, etc.). À travers ses agences d'exécution (ONE, ANGAP, ANAE³) et en collaboration avec ses partenaires, le PE2 s'intéresse à la structuration des communautés de base (CoBa), et ce à plusieurs niveaux, à savoir au niveau des associations villageoises, des structures locales, communales, intercommunales et régionales. Apparaissent alors les comités régionaux de planification, les structures intersectorielles et multi-acteurs et les groupes de travail et de réflexion qui ont notamment en charge la gestion intégrée des zones côtières. Cette démarche est facilitée par la politique de décentralisation qui marque cette période. Ce que souligne Christophe Maldidier lorsqu'il écrit :

L'idée de la décentralisation des ressources naturelles est issue de nouvelles analyses qui ont recentré les explications concernant la déforestation et la dégradation des milieux naturels sur l'échec de la politique de gestion administrative, centralisée et répressive des ressources. Une progressive reconnaissance des populations locales et une réhabilitation du niveau local ont donné naissance à une politique nationale de décentralisation de la gestion des ressources naturelles au milieu des années quatre-vingt-dix, à la jonction entre les deux phases du Programme environnemental [2001 : 8].

- 14 La 3e phase du plan, dite PE3 (2004/2008/2009), concerne le financement endogène des actions : il s'agit de trouver des mécanismes financiers novateurs qui assureraient aux institutions malgaches une certaine autonomie. Cette démarche, si elle n'est pas a priori antinomique de la philosophie de la 2e phase (de nombreuses actions mises en uvre durant le PE2 sont maintenues), oriente le Plan vers une logique de paiement des services environnementaux, qui viendrait compléter la politique d'extension des aires protégées [Carret et Loyer 2004]⁴.
- 15 On peut discuter de la pertinence du PNAE au niveau national. Mais on peut aussi choisir d'appréhender cette politique au niveau local en se demandant si l'équilibre entre le développement et l'écologie, qu'évoque la *Charte de l'environnement*, est atteint ou est en passe de l'être⁵. Bien sûr, plus une approche est concrète, moins on a de recul pour se faire une idée globale d'un processus. À cet égard, la forêt des Mikea n'offre qu'une vision partielle de l'effectivité du PNAE.

LA DÉFORESTATION À L'UVRE

- 16 La partie sud de la forêt des Mikea se trouve à une quarantaine de kilomètres de Toliara et, au nord, cette forêt jouxte la sous-préfecture de Morombe. Elle est bordée, à l'ouest, par le canal du Mozambique ; à l'est, par le couloir d'Antseva.
- 17 La proximité du couloir d'Antseva a longtemps favorisé des cultures de rente maïs, à partir des années quatre-vingt-dix, on assiste à une importante conversion du couvert forestier en surfaces agricoles consacrées à la culture du maïs, et ce à des fins commerciales. Bénéficiant des mutations socioéconomiques induites par le boom du coton et, surtout, par la monétarisation de l'économie locale [Hoerner 1987], la culture du maïs, jusqu'alors de type vivrier, connaît désormais une extension rapide pour répondre à la demande en provenance de l'île de La Réunion.
- 18 En effet, mettant en uvre une politique de soutien de ses territoires « ultrapériphériques », l'Union européenne décide d'accélérer le développement de la filière porcine à La Réunion, ce qui a pour effet de consolider la filière « maïs » à Madagascar grâce à l'investissement direct réalisé par l'URCOOPA⁶, principale

coopérative réunionnaise. Au début des années quatre-vingt-dix, la création d'une société de collecte de maïs à Toliara, et celle d'une filiale d'élevage de poulets à Antananarivo en sont les principaux exemples [Fauroux 2000 ; George ed. 2002].

- 19 La structuration de la filière « maïs » due à l'intervention de ces nouveaux acteurs conduit de nombreux paysans du couloir d'Antseva à délaisser l'activité cotonnière au profit de la culture du maïs. Exigeant peu de matériel et de technicité, celle-ci repose sur la culture sur abattis-brûlis, les cendres obtenues par la déforestation servant d'engrais naturel [Blanc-Pamard 2002 ; Aubry et Ramaromisy 2003]. Les rendements annuels à l'hectare, rarement supérieurs à 2 tonnes, diminuent dès la troisième année d'exploitation et incitent les agriculteurs à défricher de nouvelles terres. L'absence de capital technique, doublée d'une absence de contrôle de la part des services forestiers, explique en partie la progression rapide des fronts pionniers [Aknin *et al.* 2007].
- 20 La culture sur abattis-brûlis entraîne un déséquilibre de l'écosystème, lequel se traduit par une réduction irréversible de la forêt et par la perte de quelque 75 % des espèces forestières originelles [Razanaka *et al.* 1999 ; Blanc-Pamard *et al.* 2005]. La culture du maïs n'est pas pratiquée de façon homogène et, dans diverses communes, on exploite, à des fins plus vivrières, les ressources forestières ligneuses et non ligneuses de la forêt : bois de construction, tubercules, plantes médicinales, etc. Nombre de communes s'investissent également dans la production du riz. Notons toutefois que, sur quinze communes impliquées dans la gestion durable de la forêt, un tiers seulement sont directement concernées par la déforestation à grande échelle.

LES PRÉMICES D'UNE GESTION DURABLE IMPLIQUANT LES POPULATIONS LOCALES

- 21 Comparativement à d'autres lieux, la prise de conscience du phénomène de déforestation a été rapide. La présence de nombreux chercheurs, malgaches et étrangers, tant sur la zone littorale (le Grand Récif) ou forestière (plateau de Belomotse par exemple) que sur la forêt des Mikea en tant que telle a toujours permis de placer cette région géographique au cur des programmes environnementaux et de développement rural, au même titre que la région de Morondava (ouest) et, bien plus encore, que celle d'Antsiranana.
- 22 Le World Wide Fund for Nature (WWF) est un des premiers organismes à avoir attiré l'attention sur la forêt des Mikea. À la fin des années quatre-vingt-dix, moment où la déforestation devient inquiétante, cette ONG lance le programme « Ala maika », que l'on peut traduire par « Urgence forêt ». À ce sujet Amanda Younge écrit :
- Cette approche écorégionale offre plusieurs opportunités et permet de mettre en place des stratégies avec une démarche intégrée et systémique de la biodiversité [...] Elle permet également la coordination, souvent très difficile, de politiques, de lois et d'institutions pour la conservation de la biodiversité, non seulement en identifiant les actions de gestion à entreprendre à tous les niveaux mais aussi en permettant un engagement de tous les *stakeholders* à travers un consensus sur les objectifs, les finalités ainsi que les stratégies et les actions à entreprendre [2002 : 168].
- 23 Au-delà de la déforestation, deux raisons principales peuvent expliquer cet intérêt particulier pour la forêt des Mikea : d'une part l'existence d'un écosystème assez original dans un pays où les regards sont surtout portés vers les forêts humides de l'Est ; d'autre part le mystère qui entoure les Mikea [Yount et Rengoky 1999]. Précisons

d'ailleurs que la forêt des Mikea fait partie des sites prioritaires des ONG de conservation, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix [Seddon *et al.* 2000].

- 24 Les préoccupations liées à cette déforestation rejoignent les projets du PE2, lequel cherche à développer des stratégies de gestion durable basées sur des actions de lutte contre la déforestation, dans des schémas de développement intercommunal élaborés au niveau local. C'est dans ce contexte qu'est créée la FIMAMI (ou Fikambanana Miarony Alan'ny Mikea), que l'on peut traduire par « Association pour la protection de la forêt des Mikea ». Issue, en 1996, de l'initiative des maires des communes de Manombo et d'Ankililoaka, cette association lutte contre la déforestation liée à la culture sur brûlis. Si, au départ, seules ces deux communes ont eu recours à la FIMAMI, d'autres ne tarderont pas à faire de même.
- 25 À cette époque, avec la décentralisation, la province est l'échelon administratif supérieur. En matière de superficie, des six provinces de Madagascar, celle de Toliara est l'une des plus grandes : elle inclut le sud, le sud-est et le sud-ouest de l'île. Elle est subdivisée en plusieurs entités régionales : les comités régionaux de développement (CRD) de Morondava et de Tolagnaro et le Comité régional de programmation (CRP) de Toliara. Le territoire du CRP de Toliara est divisé, à son tour, en six zones, animées chacune par une structure intercommunale de concertation (SIC). L'une de ces zones correspond à la forêt des Mikea. En octobre 1997, l'ONE propose que, par l'intermédiaire de sa cellule dite d'« appui à la gestion régionalisée et à l'approche spatiale (AGERAS), la FIMAMI intègre l'organigramme de l'administration environnementale au titre de SIC.
- 26 L'émergence de cette structure associative va de pair avec la démarche de planification concertée, appelée « sous-programme *mikea* », dont la mise en œuvre est assurée par l'ONE et le suivi assuré par le Service d'appui à la gestion de l'environnement (SAGE)⁷. La philosophie qui sous-tend le « sous-programme *mikea* » est semblable à celle des « agendas 21 » locaux instaurés dans de nombreuses villes ou agglomérations à travers le monde.
- 27 On retrouve dans cette initiative l'objectif de planification participative dans un contexte de prise de décision décentralisée. Ainsi un sous-programme peut être défini comme « un outil de décision et de négociation en vue de la gestion durable des ressources naturelles [...] [Il s'agit d'un] processus de planification ascendant et participatif mené à différentes échelles : régionale, intercommunale, communale et locale. Il doit permettre à tous les acteurs au niveau d'une région de se concerter pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action pour le développement durable, répondant aux problématiques environnementales définies en commun »⁸.
- 28 Au-delà des mots, la mise en œuvre de ce sous-programme se fait en partenariat privilégié entre l'ONE (puis le SAGE à partir de 2002) et la FIMAMI. Pour faciliter la coordination des actions au niveau des quinze communes et atteindre l'objectif de gestion durable des ressources de la forêt des Mikea, ces deux institutions mettent en place un ensemble de structures fonctionnant de manière pyramidale avec, à la base, les structures locales de concertation (SLC), puis les structures communales de concertation (SCC) et, enfin, la SIC, représentée par la FIMAMI.
- 29 Chaque structure définit, à son niveau, ses priorités en matière de développement durable. Les représentants des villageois dressent, au sein de la structure locale de

concertation, la liste des projets susceptibles de contribuer au développement de leur village. Après quoi, dans la structure communale de concertation, les représentants de chaque *fokontany*⁹ regroupent les thèmes retenus à l'échelon inférieur et déterminent, de manière lexicographique, les priorités de la commune. Pour finir, les priorités communales sont discutées au sein de la SIC. À ce niveau intercommunal, les priorités disparaissent au profit d'une classification par grands thèmes. De ce fait, l'ordre des priorités défini au niveau communal est surtout utile au représentant de la commune lorsque celui-ci doit, au niveau intercommunal, préciser les thèmes d'intervention. En effet, comme le souligne l'AGERAS¹⁰ :

Le sous-programme servira d'outil de négociation auprès des sources de financement et de collaboration avec les partenaires régionaux et/ou nationaux pour la structure intercommunale de concertation de la zone appelée FIMAMI. Il permettra également à la FIMAMI de faciliter le suivi des impacts des actions et de contribuer au développement durable.

- 30 L'étude des priorités définies dans une des communes de la FIMAMI montre que les projets, de nature directement environnementale, ne représentent que 13 % de l'ensemble alors que 54 % concernent le domaine économique et 33 % le domaine social. L'outil de planification participative qu'est le sous-programme semble donc en accord avec les principes de développement durable, c'est-à-dire que, même si la dynamique est insufflée par une problématique de nature écologique, la manière de l'aborder est globalisante en ce qu'elle met en avant l'aménagement du territoire comme vecteur de la durabilité.
- 31 L'élaboration de ces priorités au niveau communal constitue la base du plan communal de développement dont la finalité est de mettre au point un véritable programme de développement soutenu par des financements extérieurs. À ce niveau, le Plan national d'action pour le développement rural (PADR) crée, dans les régions concernées, des groupes de travail de développement rural (GTDR), dont le but est de regrouper les différents acteurs du développement afin de mettre en relation ceux qui offrent des financements et ceux qui en sollicitent¹¹. Parallèlement, les agences de l'ONE mettent au point un sous-programme intitulé « Charte de responsabilité de la forêt des Mikea », lequel ne concerne que l'aspect purement environnemental. Elles s'appuient sur les travaux des plans communaux de développement pour faire émerger les priorités des quinze communes concernées par la forêt des Mikea.
- 32 Cette façon de procéder est intéressante car le résultat et, a fortiori, les priorités ne sont pas connus avant la mise en uvre du processus. Comme le souligne Guy Razafindralambo :
- Le grand avantage de cet outil est la participation des villageois dans tout le processus de planification. En effet, la planification, communale ou villageoise selon les cas, favorise les échanges de points de vue et de préoccupations qui n'auraient sans doute jamais été recensés en dehors de ce processus. Par ailleurs, c'est en même temps un outil didactique car il permet de « faire constater par les paysans eux-mêmes » les réalités de leur condition¹².
- 33 Les prérogatives de la FIMAMI se sont donc élargies rapidement à mesure qu'elle devenait le partenaire privilégié de l'ONE. Progressivement, la FIMAMI a modifié son objectif initial, qui était la protection de la forêt, pour élaborer un véritable programme de développement durable, abordant des thèmes aussi divers que l'éducation, la santé, les infrastructures.

- 34 Finalement, le dispositif institutionnel antérieur à 2003 est assez simple. Il met en avant la FIMAMI et trois grandes institutions physiquement présentes à Toliara : la Direction interrégionale de l'environnement, l'ONE et le WWF. L'ensemble de ces acteurs se connaissent et se fréquentent quasi quotidiennement. Il existe donc une communauté d'intérêts entre toutes ces personnes impliquées dans la planification participative de la forêt des Mikea.

De la planification de cette stratégie de gestion durable à sa réalisation

- 35 La mise en œuvre des objectifs de gestion durable définis conjointement par tous ces acteurs est un processus long, ponctué de réussites et d'échecs, de projets rapidement exécutés (bornes fontaines, pépinières, magasins de stockage...) et de projets non réalisés voire irréalisables. Notre propos n'est pas d'évaluer ces actions car nous ne considérons pas la réussite de cette démarche à l'aune d'un bilan comptable des actions entreprises et de celles qui ne le sont pas, mais plutôt à travers les processus endogènes qu'elles suscitent : cette planification participative génère-t-elle une dynamique propre des parties prenantes ? Telle est, selon nous, la question que nous devons nous poser. D'ailleurs, un des objectifs de la troisième phase du plan (PE3) n'est-il pas précisément de développer le « réflexe environnemental » chez tous les acteurs ?

SENSIBILISATION *VERSUS* RÉPRESSION

- 36 La philosophie d'intervention de la FIMAMI et des différentes institutions dont elle assure le relais est de promouvoir les changements par la sensibilisation de la population aux risques irréversibles liés à la déforestation. Différentes actions dans ce sens ont été menées dans les communes de la région depuis 2001 en relayant des messages forts au niveau des structures locales de concertation. La remise en culture et la valorisation des terres abandonnées apparaissent alors comme une stratégie permettant de générer des revenus et de réduire la pression sur la forêt.
- 37 Malgré ces démarches, le défrichement se poursuit. La FIMAMI crée en 2001 une commission mixte, appelée parfois comité mixte, dont le rôle est de veiller au respect des lois concernant le défrichement et les feux de brousse le long de la lisière de la forêt¹³. Cette commission comprend les institutions impliquées dans le processus de planification mais aussi, fait nouveau et révélateur, la gendarmerie et les représentants du tribunal de Morombe. La volonté répressive est clairement affichée même si elle n'est pas toujours suivie d'effets.
- 38 Entre octobre 2001 et avril 2002, la commission mixte fait six « descentes »¹⁴ dans les villages des défricheurs. Toutefois les effets sont peu perceptibles dans la mesure où les nouvelles surfaces défrichées l'ont été avant ces interventions (durant la saison sèche, d'avril à septembre). Les agriculteurs parviennent alors à un compromis qui consiste à exploiter les terres nouvellement défrichées en contrepartie d'un arrêt du défrichement dès l'année suivante. Cependant, l'approche des élections à la députation va brouiller les messages. Les paysans, ayant une vision très globalisante de l'administration, assimilent les propos très conciliants des candidats à la députation à

un assouplissement de la position de la commission mixte alors que, de toute évidence, les hommes politiques agissent sans concertation avec ce comité.

- 39 S'il est difficile d'avoir une idée précise de l'évolution quantitative des surfaces déforestées, on constate un changement plus structurel de la population de défricheurs. D'un côté, les « grands défricheurs », comme les nomment Christine Aubry et Auguste Ramaromisy [2003], semblent poursuivre la pratique de la culture sur brûlis, mais de manière plus discrète et, probablement, sur des superficies plus réduites. De l'autre, la plupart des « petits défricheurs », ceux qui pratiquaient la déforestation sur de petites surfaces en recourant uniquement à la main-d'œuvre familiale, semblent avoir cessé cette pratique au profit d'une remise en culture des terres abandonnées à proximité des villages, culture associant principalement le manioc et le maïs.
- 40 Il faut évidemment recevoir avec circonspection les informations que transmettent les villageois à des étrangers qui, par leur apparence, peuvent être pris pour des membres de la commission mixte. Toutefois, l'activité économique liée au maïs est bien moins perceptible en avril 2003 qu'elle ne l'était deux ans auparavant. La vie dans les villages tourne beaucoup moins autour du despathage¹⁵, de l'égrenage et de la mise en sac du maïs, activités auxquelles s'adonnent souvent les femmes et les jeunes devant leur habitation. Le va-et-vient moins soutenu des collecteurs et leur présence plus discrète sur les marchés hebdomadaires traduisent également l'essoufflement du commerce du maïs. Si la faiblesse des pluies et un marché en réduction sont des facteurs très importants, ils ne sont pas irréversibles.
- 41 Il n'en demeure pas moins que l'arrêt de la déforestation est vécu par les petits agriculteurs comme une opportunité, et ce en raison de l'éloignement progressif des fronts pionniers et des points d'eau. À la pénibilité croissante de la culture sur abattis-brûlis s'ajoute le risque d'être sanctionné par la gendarmerie. Les petits agriculteurs ne sont donc pas hostiles aux propositions de la commission mixte lorsque, entre 2002 et mars 2003, elle s'assouplit en promettant d'aider à la remise en culture des parcelles défrichées puis abandonnées (*monka*). La Banque mondiale s'engage ainsi à fournir du matériel technique (charrues et zébus) aux agriculteurs qui auront cessé la déforestation.
- 42 Toutefois, il faudra près d'une année pour que les villageois bénéficient de ces aides. Entretemps, la crédibilité de la FIMAMI est mise à mal. En outre, la stagnation de la situation semble avoir enclenché une sorte de processus dans lequel agents de la Direction interrégionale des eaux et forêts (DIREF), qui assurent la garde de la forêt, et collecteurs de maïs se rejettent la faute. Ces derniers considèrent qu'ils peuvent contribuer à la lutte contre la déforestation en assistant les autres institutions dans leur soutien (technique, matériel et financier) aux producteurs mais qu'ils en sont empêchés par l'administration. Ils affirment de surcroît que certains agents de l'État autorisent les paysans à défricher en contrepartie d'une commission financière. À l'inverse, les gardes forestiers pensent que les opérateurs de la filière « maïs » sont les premiers responsables de cette situation car, tant que les collecteurs (généralement de riches opérateurs de la ville de Toliara) paieront aux défricheurs des prix dérisoires pour le maïs, la course au défrichement continuera.
- 43 Finalement, si aux yeux des acteurs locaux la répression semble plus efficace en termes de lutte contre la déforestation que ne le sont les initiatives issues de la planification intercommunale, tous s'interrogent sur son efficacité à long terme et sur son caractère équitable.

AIRE PROTÉGÉE VOLONTAIRE ET PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU PEUPLE *MIKEA*

- 44 L'idée de conserver la forêt des Mikea sous la forme d'une aire protégée est apparue au milieu des années quatre-vingt-dix et est devenue une priorité dans les inventaires de plusieurs ONG de conservation. En intégrant ce projet de conservation au sein de sa démarche écorégionale, le WWF, associé à l'ONE à travers son unité technique régionale de Toliara, a promu un nouveau type d'aire protégée : une aire protégée volontaire (APV). À l'aube du PE3, s'il revient aux professionnels de la conservation (ANGAP) d'en définir le zonage, la gestion de cette aire protégée devrait, elle, revenir à la FIMAMI. Le projet d'APV financé par Conservation International (CI) a été officiellement approuvé en mars 2003 par plusieurs instances telles que l'ANGAP, la DIRENVEF (Direction interrégionale de l'environnement et des eaux et forêts), la FIMAMI, le SAGE et le WWF. Hery Andriananja et Vahinala Raharinirina donnent leur sentiment :

Cette démarche rompt avec l'ancienne approche qui consiste à confier la gestion exclusive des aires protégées l'Agence nationale de gestion des aires protégées (ANGAP). Le zonage de l'APV est fait avec l'appui actif de la FIMAMI. Les structures à multi-niveaux de la FIMAMI ont déjà pleinement participé à toutes les phases de sensibilisation et de campagne d'information depuis 2003. La FIMAMI en tant que structure intercommunale joue un rôle primordial dans la planification de l'instauration et de la prise de décision sur cette aire protégée [2004 : 73].

- 45 Par ailleurs, la présence des Mikea, argument souvent mis en avant par la FIMAMI pour justifier son implication dans la gestion de la future aire protégée en tant qu'interlocuteur privilégié et naturel de ce peuple mystérieux, incite la Banque mondiale à élaborer plus avant son projet de plan de développement du peuple *mikea* (PDPM). Inspiré du Plan de développement des peuples autochtones (PDPA), appelé aussi « directive opérationnelle 4.20 de la Banque mondiale », le PDPM est censé assurer la préservation d'une identité culturelle et la poursuite d'une stratégie de développement destinée à une communauté indigène ou à une ethnie unique. Selon la Banque mondiale¹⁶, les expressions « populations autochtones », « minorités ethniques autochtones », « groupes tribaux » et « tribus répertoriées » désignent des groupes sociaux disposant d'une identité sociale et culturelle qui les distingue de la société dominante, et qui risquent d'être désavantagés dans le processus de développement.
- 46 Les conditions préalables que doit remplir un PDPA vont toutes dans le sens de l'adéquation entre le projet, en l'occurrence l'aire protégée, et le mode de vie de la population *mikea*. Ce qui conduit à entreprendre de nouvelles études anthropologiques, dont l'objectif est d'étudier la culture *mikea* afin d'adapter le projet. Pourtant bien des informations sur ce peuple ont déjà été rassemblées [Yount et Rengoky 1999 ; Poyer et Kelly 2000 ; Tucker 2001 et 2003 ; Yount *et al.* 2001]. Les nombreux travaux de recherches concluent que la caractérisation du peuple *mikea* est complexe, voire que la frontière entre les défricheurs et les Mikea est plutôt floue.
- 47 Ces conclusions sont manifestement trop ambiguës pour être utilisées dans le PDPM puisqu'en 2003 d'autres études sont réalisées, qui sont censées prouver l'autochtonie des Mikea. Curieusement, dans ces études on lit qu'en raison du temps réduit dont disposaient les chercheurs, il leur a été difficile d'approcher les Mikea, ceux-ci étant très méfiants et habitant des endroits reculés. Par conséquent l'argument est que, s'il est difficile de rencontrer des Mikea à proximité des villages *masikoro*, on ne peut les

confondre avec cette ethnie, ce qui confirme leur caractère autochtone... On peut alors s'interroger sur un processus qui repose sur le principe d'autochtonie alors même que ce dernier reste très controversé.

- 48 Pourtant, selon la description énoncée dans la directive opérationnelle 4.20 de la Banque mondiale, la population *mikea* vivant dans et autour de la forêt des Mikea, dans le sud-ouest de Madagascar, est bel et bien une « population autochtone ». D'ailleurs, dans le cadre du PE3, un budget de 730 000 dollars sera débloqué pour soutenir l'élaboration du PDPM.
- 49 Finalement, si une population autochtone est victime de la déforestation convient-il vraiment de confier la gestion de la forêt à la FIMAMI ? Les bailleurs de fonds se posent sans doute cette question. Et si d'autres problèmes s'ajoutent à la déforestation, il est probable que le fait d'admettre l'idée de « peuple autochtone » aura fragilisé le projet d'aire protégée volontaire¹⁷.
- 50 Depuis 2003, le statut de l'aire protégée est plutôt vague. La « Vision Durban »¹⁸, nom donné à cette nouvelle politique d'extension de la superficie des aires protégées, initiée en septembre 2003, complexifie la situation en faisant émerger le concept de « site de conservation » puis celui de « système national d'aires protégées malgaches » (SAPM). Jusqu'au milieu de l'année 2005, et ce en parallèle avec le lancement du PE3, la liste et le statut des futures aires protégées sont sujets à discussion. La forêt des Mikea apparaît comme une priorité nationale et serait gérée sous la forme d'un parc national au sein du réseau de l'ANGAP. Apparemment, un compromis lui attribuerait la gestion du noyau dur du parc, la FIMAMI et ses partenaires ayant pour charge de gérer les zones périphériques.
- 51 Le dispositif institutionnel a donc considérablement évolué en quelques années. Il fait dorénavant intervenir une multitude d'acteurs n'ayant qu'une compréhension partielle des processus institutionnels amorcés dans le cadre de la planification participative avec, les uns et les autres, leur propre logique macroscopique.

LA VALORISATION ÉCONOMIQUE OU LES ESPOIRS D'UNE STRATÉGIE DOUBLEMENT GAGNANTE

- 52 Le troisième exemple que nous retiendrons est celui de la valorisation économique de la biodiversité grâce à la promotion de certaines filières de commercialisation. La volonté des responsables locaux de développer ces filières vient de l'idée que non seulement elles permettront d'augmenter le revenu des populations locales et d'améliorer leur niveau de vie mais, surtout, que l'exploitation des produits naturels facilitera la reconversion des activités liées à la déforestation.
- 53 Au nombre de ces filières de valorisation de cette zone figurent l'écotourisme, pour les communes du littoral, l'apiculture, l'aviculture ou les plantes médicinales, pour les communes de l'intérieur.
- 54 Dans le cas de la filière apicole, par exemple, deux raisons en justifient la promotion : le nombre de projets similaires dans la plupart des régions malgaches, donc une forme de savoir-faire en matière de valorisation, et le fait que l'apiculture soit une pratique traditionnelle dans la forêt des Mikea. De plus, la forêt des Mikea est riche en plantes mellifères. La qualité et la saveur du miel variant selon la végétation environnante, une

opportunité est offerte à ce territoire par la diversité des produits apicoles qu'on peut y exploiter.

- 55 Pour ce qui est de la structuration de la filière, il faut savoir qu'aujourd'hui encore la production apicole de la région est, en règle générale, vendue sur les marchés locaux. Où viennent également des collecteurs de l'agglomération de Toliara. Il peut s'agir de collecteurs professionnels, souvent des Karana¹⁹ habitant Toliara, ou de collecteurs occasionnels. Le circuit du produit n'est pas long : soit, comme c'est le cas la plupart du temps, les produits apicoles sont apportés par les cueilleurs, qui les vendent sur les marchés locaux aux membres de leurs communautés, soit ils sont collectés par des intermédiaires. En outre, l'acheminement du produit vers le consommateur peut se faire via les marchés locaux s'il s'agit de consommateurs ruraux, via des « intermédiaires » s'il s'agit de consommateurs urbains.
- 56 Malgré les initiatives des groupements de paysans qui se sont lancés dans la production apicole, la filière doit faire face à nombre de problèmes et, à l'heure actuelle, l'apiculture ne constitue pas une activité viable pour les ménages. Les groupements paysans se heurtent tout d'abord à des problèmes d'octroi de crédits de la part du Projet de soutien au développement rural (PSDR) dont les délais de déblocage des fonds sont jugés trop longs par les agriculteurs. Puis, outre ces problèmes d'investissement, les nouveaux exploitants se heurtent à une difficulté de capture des essaims, lesquels ne restent pas plus de quelques jours dans les ruches. D'après les techniciens, le problème peut tenir à la capture proprement dite, à une installation des ruches inadéquate, ou à une non-adaptation des abeilles aux ruches modernes. Par conséquent la production est faible et les prévisions de vente loin d'être atteintes.
- 57 Nous avons insisté sur la filière apicole car elle est certainement la plus adaptée aux pratiques locales. De nombreuses initiatives du même type sont réalisées à Madagascar et, même si elles garantissent difficilement une production de miel en quantité et de qualité stable, elles constituent un exemple de réussite [Lagarde et Rakotoveloa 2004]. Il n'est donc pas interdit de penser, compte tenu du fait que l'apicueillette et l'apiculture sont des pratiques traditionnelles, que dans la forêt des Mikea les projets du même type connaîtront le même sort. La principale contrainte est le temps nécessaire pour que cette activité devienne effective²⁰.

De l'endogène à l'exogène : quelques éléments de réflexion sur les contraintes de la gestion durable

- 58 La gestion durable de la forêt des Mikea, telle que les acteurs locaux de la FIMAMI la promeuvent, représente probablement la seule option dans une politique de conservation qui, à défaut d'avoir les moyens de ses ambitions, ne peut aller à l'encontre des pressions anthropiques, surtout si les perspectives de rentes économiques liées à la déforestation sont attractives et clairement perçues par les populations locales. La volonté d'endogénéiser les actions environnementales se traduit par l'implication des parties prenantes à la détermination des choix collectifs (aires protégées, valorisation...).
- 59 Un travail en anthropologie permettrait sans aucun doute de mieux mesurer l'adéquation entre les objectifs assignés et le fonctionnement de ces sociétés *masikoro*, notamment en ce qui concerne la légitimité des maires, dont la politique de

renouvellement des mandats n'échappe à aucun administré. Lors de nos enquêtes de terrain n'avons pas traité la dimension politique qui sous-tend la participation de la FIMAMI au processus de gestion durable. En effet, l'instabilité politique des années 2001-2005 a modifié la donne au niveau local, permettant l'apparition du parti du président, Marc Ravalomanana, et l'affaiblissement de l'AREMA, le parti de l'ancien président, Didier Ratsiraka, très implanté en milieu rural. Les recompositions induites par ces changements ont très certainement influencé le comportement des leaders locaux. De surcroît, en 2003, les maires fortement impliqués dans la création de la FIMAMI ont vu leur second mandat arriver à terme. Tout en conservant leur place au sein de l'association, ils ont été remplacés à la mairie par d'autres leaders politiques. On peut se demander si la cohabitation entre tous ces acteurs a ou non confirmé la légitimité de la FIMAMI et facilité son action, et comment cette action a été perçue par la population locale.

- 60 Quoi qu'il en soit, en termes d'économie publique, cette démarche répond à un réel souci de dépasser les limites d'une (non)-gestion centralisée sans pour autant laisser le marché réguler l'accès à la forêt. Cette gouvernance participative implicite dans toutes les démarches du type « gestion de terroir » ou « gestion collaborative » n'est pas nouvelle, tout comme ne le sont pas les démarches de planification locale. Celles-ci connaissent un regain d'intérêt en raison précisément de la tendance actuelle à revenir à des politiques de conservation orientées vers le marché [Karsenty et Weber 2004].
- 61 L'expérience de gestion durable de la forêt des Mikea nous éclaire sur les différents types de conflits auxquels doivent faire face les acteurs de cette planification. Au-delà des conflits d'acteurs que les intervenants de la forêt des Mikea tentent justement de résoudre à partir d'une approche patrimoniale, trois autres types de conflits peuvent être identifiés : un conflit de temporalités, un conflit de prérogatives et un conflit d'échelles. Ces trois conflits, que l'on peut qualifier d'exogènes au processus de planification, en ont perturbé la mise en œuvre.

UN CONFLIT DE TEMPORALITÉS

- 62 Le conflit de temporalités met en évidence la distance qui sépare le temps nécessaire pour qu'un projet d'aménagement du territoire soit effectif (5 ans au minimum) et la double urgence, celle des bailleurs de fonds, dont le pas de temps est lié à la fréquence des évaluations du projet (tous les 2 ou 3 ans) et celle des paysans, dont le pas de temps est celui de la saison culturale (1 an). Il existe donc un paradoxe entre la nécessité d'agir vite, pour prendre en compte ces temporalités courtes, et la nécessité de prendre le temps d'élaborer, puis de mettre en œuvre, un processus d'aménagement concerté de la forêt, qui implique une temporalité plus longue.
- 63 La crédibilité des porteurs du projet dépend donc en grande partie de leur capacité à faire cohabiter ces deux contraintes. En effet, les décideurs au niveau central accusent souvent les structures locales de freiner un projet par manque de motivation ou de compétence tandis que, de son côté, la population juge incompétente et peu crédible une organisation incapable de mettre en œuvre des solutions concrètes et perceptibles au niveau local. Les conservationnistes se servent volontiers de ce conflit de temporalités, l'associant d'ailleurs au temps écologique et à l'urgence de l'arrêt de la déforestation. Les ONG de la conservation acceptent, sur le principe et dans leur discours, que les acteurs locaux participent à la lutte contre la déforestation et, plus

généralement, elles acceptent que cette lutte entre dans un programme plus vaste de développement durable local. Mais très vite, arguant du fait que les résultats tangibles se font attendre, ces dernières développent des stratégies purement conservationnistes.

- 64 Ce conflit de temporalités implique de la part de ces ONG un renversement des priorités : il faut commencer par la conservation parce qu'il y a urgence et parce que les délais de mise en place d'une aire protégée sont relativement courts et surtout bien maîtrisés ; c'est par la suite seulement que l'on pourra, éventuellement, associer les populations locales à la gestion des zones périphériques. La démarche du « sous-programme *mikea* », avec, notamment, l'idée d'aire protégée volontaire, est fondamentalement inversée.

UN CONFLIT D'ÉCHELLES

- 65 Indépendamment de la question de temporalité, les projets de gestion durable au niveau local sont confrontés à des interférences entre les divers échelons de prise de décision. Les grandes orientations décidées par le pouvoir politique, en accord ou non avec les bailleurs de fonds, et les choix faits par ces mêmes bailleurs dans la conduite des programmes et des projets modifient le contexte institutionnel et politique au niveau local. Les exemples sont nombreux, certes, mais le plus significatif et le plus porteur d'enjeux est celui de la mise en place de l'aire protégée.
- 66 Durant la période 2001-2003, les institutions en charge de la gestion durable de la forêt cherchent à impliquer la FIMAMI dans la gestion de la future aire protégée. L'opportunité offerte par le nouveau code des aires protégées de créer des aires protégées en dehors du réseau national est très attendue. Pour l'ensemble des acteurs au niveau local, cette démarche est la bonne : d'ailleurs, les membres de l'antenne provinciale de l'ANGAP disaient déjà qu'ils ne souhaitaient pas particulièrement prendre en charge ce « dossier Mikea »...
- 67 En septembre 2003 on assiste à un revirement de situation. Lors du Sommet de Durban, le nouveau président de la République affirme qu'il faut stopper de manière radicale la déforestation et accroître la superficie des aires protégées. Durant la période 2003-2005, les acteurs centraux de la politique environnementale organiseront périodiquement des réunions de travail destinées à mettre au point une stratégie d'extension de la superficie des aires protégées. Impulsée principalement par les ONG, notamment CI et WCS (Wildlife Conservation Society), et, dans une moindre mesure, par le WWF, cette stratégie appelée « Vision Durban » consiste à élaborer une liste d'aires protégées prioritaires, au sein de laquelle figure la forêt des Mikea. Avec cette nouvelle orientation, qui fait écho à l'évolution du PNAE, et compte tenu de l'orientation conservationniste qui marque le PE3, les aires protégées ainsi créées seront gérées par l'ANGAP. Aux aires protégées volontaires se substituent, depuis la capitale, le concept de « site de conservation ».
- 68 Le 17 juin 2004, l'ANGAP organise un atelier pour mettre au point le processus de la nouvelle aire protégée. Y sont conviés l'ensemble des acteurs, y compris les représentants de la FIMAMI, ceux des antennes du SAGE de Toliara, ceux du WWF, de l'Université, etc. La surprise est grande lorsque ces personnes découvrent que l'acteur principal de la future aire protégée n'est plus la FIMAMI mais l'ANGAP. La réunion est alors tout entière parcourue d'un sentiment de frustration. Il est vrai, nous avons pu le

constater, que nulle part dans le document de synthèse de l'atelier ne figure le terme « volontaire », qui est pourtant central dans la démarche initiale. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'intitulé de l'un des documents de travail édités par les acteurs locaux en juillet 2003 : « Valorisation de recherche de développement des approches de conservation et planification d'une nouvelle formule d'une aire protégée volontaire pour la forêt des Mikea ». Depuis cette date, la future aire protégée *mikea* apparaît très souvent au sein du programme d'extension du réseau de l'ANGAP, sans que les rôles des différents partenaires soient clairement définis.

- 69 Ainsi, on constate que les orientations politiques décidées au niveau national par des institutions ayant, de manière tout à fait légitime, une vision macroscopique des enjeux de la politique environnementale ont interféré avec les processus en cours au niveau local. Aujourd'hui, il semble que les promoteurs des plans communaux de développement et autres *Charte de responsabilité* soient contraints de mettre en œuvre le PDPM dont nous avons vu qu'il reposait sur une ambiguïté concernant les Mikea. On imagine alors aisément les stratégies d'acteurs qui vont se développer autour de ce projet : qui est *mikea* ? Qui ne l'est pas ? Où sont leurs lieux de vie ? Pourquoi les autres ethnies, telles les Masikoro ou les Vezo, ne pourraient-elles pas, elles aussi, décider du devenir de la forêt ? Stratégies qu'essayait, tant bien que mal, de contenir le « sous-programme *mikea* ».

UN CONFLIT DE PRÉROGATIVES

- 70 Le troisième conflit est lié à la nature transversale de la démarche de gestion durable. En insistant sur la nécessité d'élaborer des stratégies de développement local (valorisation des *monka*, développement d'alternatives, etc.) au lieu de simplement interdire la déforestation, les acteurs sollicitent explicitement l'intervention d'institutions en charge du développement rural. Ces dernières entrent à leur tour dans des logiques et des agendas qui leur sont propres, définis par les administrations compétentes et les bailleurs impliqués. La coordination des différentes instances, dans le cas présent celles qui relèvent de l'environnement et du développement rural, devient dès lors très difficile. Malgré la mise en place de cellules de coordination, de groupes de travail ou encore de plateformes, on constate que ces difficultés peuvent se répercuter gravement sur les populations locales.
- 71 Ainsi, pour atténuer les effets de l'arrêt de la déforestation, un projet de remise en culture des terres abandonnées avait été mis en place dès 2001. Étant du ressort de l'administration en charge de l'agriculture via le PADR sur financement de la Banque mondiale, cette initiative n'a pris effet qu'en 2003, en raison des problèmes liés au bon fonctionnement de ce programme national. La situation a donc été dramatique pendant de nombreux mois. Le retard dans l'octroi de matériel et de zébus pour les villageois a mis en porte-à-faux les acteurs issus de l'environnement, leur crédibilité dépendant en grande partie de la célérité d'autres institutions. Ce retard, longtemps considéré comme une promesse non tenue, n'était pas imputable à la FIMAMI mais dû au fait que l'administration de l'agriculture ne la tenait pas pour un partenaire aussi stratégique dans la mise en œuvre de la politique de développement rural qu'elle pouvait l'être en matière de politique environnementale.

Conclusion

- 72 L'implication de la population locale dans un processus de gestion concertée entre en résonance avec les principes issus de la CNUED en 1992. Elle instaure (ou tente de le faire) une gouvernance participative permettant d'associer au mieux les populations locales à la gestion de leur patrimoine naturel. Cette démarche n'est pas exempte de critiques, notamment en ce qui concerne le présupposé développementiste ou gestionnaire sous-jacent. Toutefois, au-delà de cette problématique, nous avons choisi de mettre l'accent sur un aspect important mais malheureusement peu explicité, à savoir les interférences institutionnelles qui ralentissent et/ou perturbent ce processus.
- 73 Notre lecture est double. Dans un premier temps, nous avons observé les caractéristiques de ce projet de gestion durable de la forêt des Mikea, qui repose finalement sur une vision sociétale et territoriale du devenir de la forêt ; dans un second temps, nous avons cherché à montrer que les difficultés propres à ce processus de planification sont souvent liées à des contraintes institutionnelles exogènes qui ralentissent les changements au niveau local.
- 74 Selon nous, ces contraintes ne remettent pas en cause l'intérêt de la démarche. Bien au contraire, ce constat ouvre de nouvelles pistes de gestion collaborative qui aideront à la réalisation de telles initiatives. Dans un contexte fortement marqué par un retour à des pratiques plus conservationnistes, il est important de poursuivre les actions d'aménagement concerté du territoire, en limitant au mieux ces interférences.

BIBLIOGRAPHIE

Aknin, A., C. Aubry et P. Méral — 2007, « Risques et stratégies paysannes : le cas de la forêt des Mikea », in C. Chaboud, G. Froger et P. Méral eds., *Le développement durable dans les pays en développement : utopie ou nécessité ? Le cas de Madagascar*. Paris, Karthala (à paraître).

Aknin, A., G. Froger, V. Géronimi, P. Méral et P. Schembri — 2002, « Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de "développement durable" », in J.-M. Martin ed., *Développement durable : doctrines, pratiques, évaluations*. IRD Éditions : 51-72.

Andriamahefazafy, F. et P. Méral — 2004, « La mise en œuvre des plans nationaux d'action environnementale : un renouveau des pratiques des bailleurs de fonds ? », *Relations nord-sud et environnement (Monde en développement 32 (3))* : 27-42.

Andriamahefazafy, F., P. Méral et J.R. Rakotoarijoana — 2007, « Le Plan environnemental malgache : du concept à l'heure des bilans », in C. Chaboud, H. Andriananja et V. Raharinirina eds., *Le développement durable dans les pays en développement : utopie ou nécessité ? Le cas de Madagascar*. Paris, Karthala (à paraître).

Andriananja, H. et V. Raharinirina — 2004, « Institutions, acteurs et modalités de coordination : quels enjeux pour la durabilité et la gouvernance des ressources naturelles à Madagascar ? », *Relations nord-sud et environnement (Mondes en développement 32 (3))* : 73-87.

- Aubry, C. et A. Ramaromisy — 2003, « Typologies d'exploitations agricoles dans un village du front pionnier de la forêt des Mikea (sud-ouest de Madagascar) », *Cahiers d'agricultures* 12 : 153-165.
- Blanc-Pamard, C. — 2002, « Territoire et patrimoine dans le sud-ouest de Madagascar : une construction sociale », in M.-C. Cormier-Salem et al. eds., *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD Éditions : 215-244.
- Blanc-Pamard, C., P. Milleville, M. Grouzis, F. Lasry et S. Razanaka — 2005, « Une alliance de disciplines sur une question environnementale : la déforestation en forêt des Mikea (sud-ouest de Madagascar) », *Natures, Sciences, Sociétés* 13 : 7-20.
- Borrini-Feyerabend, G. et N. Dudley — 2005, « Élan Durban... Nouvelles perspectives pour les aires protégées à Madagascar ». Rapport de mission, UICN.
- Carret, J.-C. et D. Loyer — 2004, « Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar : apport de l'analyse économique ? ». Notes et documents 2003-2004, no 4, AFD, 45 p.
- Chaboud, C., G. Froger et P. Méral — 2007, *Le développement durable dans les pays en développement : utopie ou nécessité ? Le cas de Madagascar*. Paris, Karthala (à paraître).
- Falloux, F. et L. Talbot — 1992, *Environnement et développement en Afrique. Crise et opportunité*. Paris, Maisonneuve et Larose.
- Fauroux, S. — 2000, « Instabilité des cours du maïs et incertitude en milieu rural : le cas de la déforestation dans la région de Toliara (Madagascar) », *Tiers-Monde* 164 : 815-839.
- George, E. ed. — 2002, *Analyse des dynamiques économiques impliquées dans la déforestation de la forêt des Mikea à Madagascar (Cahier du C3EDM 1)*.
- Hoerner, J.M. — 1987, « Le boom du coton de 1982 à 1986 », in M. Fiéloux et J. Lombard eds., *Aombe 1. Élevage et société. Étude des transformations socioéconomiques dans le sud-ouest malgache : l'exemple du couloir d'Antseva*. Antananarivo-Paris, MDG/MRSTD/ORSTOM : 13-25.
- Karsenty, A. et J. Weber eds. — *Marchés de droits et environnement (Tiers-Monde 177, t. XLV)*.
- Lagarde, K. et N. Rakotovelo — 2004, « Étude de la filière apiculture en vue du développement de l'exportation, réalisée pour le compte du FSP Gestion décentralisée des ressources naturelles ». Rapport définitif, SCAC Madagascar, CITE Antananarivo, cédérom.
- Maldidier, C. — 2001, « La décentralisation de la gestion des ressources renouvelables à Madagascar. Les premiers enseignements sur les processus et les méthodes d'intervention ». Rapport, ONE.
- Méral, P., G. Froger, F. Andriamahefazafy et A. Rabearisoa — 2006, « Politique environnementale et financement des aires protégées à Madagascar ». Communication présentée au colloque de restitution de l'Action thématique interdépartementale de l'IRD « aires protégées » (Queyras, 25-30 novembre).
- Pollini, J. et E. Belvaux — 2004, « Note technique sur la mise en uvre de l'approche "Territoires de développement et de conservation" à Madagascar ». Service de coopération et d'action culturelle. Ministère des Affaires étrangères français. Madagascar.
- Poyer, L. et R.L. Kelly — 2000, « Mystification of the Mikea. Construction of Foraging Identity in Southwest Madagascar », *Journal of Anthropological Research* 56 (2) : 163-185.
- Razanaka, S., M. Grouzis, P. Milleville, B. Moizo et C. Aubry — 1999, *Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar*. Actes de l'atelier CNRE-IRD (Antananarivo, 8 au 10 novembre 1999).

Sarrasin, B. — 2002, « Élaboration et mise en œuvre du plan d'action environnementale à Madagascar (1987-2001) : construction et problèmes d'une politique publique ». Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.

Seddon, N., J. Tobias, J.W. Yount, J.R. Ramanampamonjy, S. Butchart et H. Randrianizahana — 2000, « Conservation Issues and Priorities in the Mikea Forest of South-West Madagascar », *Oryx* 34 (4) : 287-304.

Tucker, B.T. — 2001, « The Behavioural Ecology and Economics of Variation, Risk and Diversification among Mikea Forager-Farmers of Madagascar ». PhD Dissertation. University of North Carolina, Chapel Hill. — 2003, « Mikea Origins : Relicts or Refugees ? », in Z. Crossland, G. Sodikoff et W. Griffen eds, *Lova/Inheritance : Past and Present in Madagascar. Michigan Discussions in Anthropology (MDIA)* 14 : 193-215.

Younge, A. — 2002, « An Ecoregional Approach to Biodiversity Conservation in the Cape Floral Kingdom, South Africa », in T. O'Riordan et S. Stoll-Kleemann eds., *Biodiversity, Sustainability and Human Communities*. Cambridge University Press : 168-188.

Yount, J.W. et Z. Rengoky — 1999, « Les Mikea : connaissances, perceptions et pratiques », in S. Razanaka et al. eds. *op. cit.* : 139-146.

Yount, J.W., Tsiazonera et B.T. Tucker — 2001, « Constructing Mikea Identity : Past or Present Links to Forest and Foraging », *Ethnohistory* 48 (1-2) : 257-290.

NOTES

1. Dans l'article 5 de la Charte on peut lire : « Le plan d'action environnementale, traduction de la politique nationale de l'environnement, constitue le fondement de toute action dans le domaine de l'environnement. » Et dans l'article 6 : « L'objectif essentiel est de réconcilier la population avec son environnement en vue d'un développement durable » (*Charte de l'environnement et ses modificatifs*, 1998, p. 3).

2. Même s'il est permis de douter de la capacité du PNAE à aborder la dimension sociale du développement durable, l'expérience malgache est symptomatique de l'évolution internationale de l'approche environnementale. La *Charte de l'environnement* stipule que « la Politique nationale de l'environnement (PNE) est une politique tenant compte de la globalité des problèmes environnementaux, sociaux, économiques et culturels. Elle vise à rétablir un équilibre durable et harmonieux entre les besoins de développement de l'homme et les soucis écologiques. Elle s'efforcera donc de situer le développement par rapport à la conservation, d'en limiter et d'en définir les interactions, interactions dont les conséquences, en définitive, ne se font ressentir que sur deux points majeurs : l'homme [et] son environnement physique. L'ambition de la PNE n'est autre que de réconcilier ces deux entités pour les amener à une symbiose. » (*Charte de l'environnement et ses modificatifs*, 1998, p. 20) Pour les autorités malgaches, cette politique signifie la « rénovation des concepts sur l'environnement » (*ibid.*, p. 13).

3. Association nationale d'actions environnementales.

4. La création, en 2005, de la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar, le développement du marché du carbone et celui des concessions écotouristiques confirme l'orientation marchande du PE3 [Méral et al. 2006 ; Andriamahefazafy et al. 2007].

5. Voir note 3.
6. Union réunionnaise des coopératives agricoles.
7. Le SAGE est une association malgache créée en 2002. Elle regroupe plusieurs anciennes cellules de l'ONE, dont l'AGERAS. Voir les sites www.madagascar-sage.org/sage.htm et www.madagascar-sage.org/ssp_mikea.htm.
8. SAGE, « La gestion des ressources naturelles, programme MAG96G31/MAG97003 ». Rapport, 76 p.
9. Un *fokontany* comprend un ou plusieurs villages ; plusieurs *fokontany* composent une commune. Depuis les années soixante-dix, un *fokontany* correspond à un découpage administratif et territorial. Le *fokontany* est à la base des collectivités décentralisées.
10. « Charte de responsabilité de la forêt des Mikea », Toliara, 2001, p. 1.
11. Le PADR débute en 1999 et bénéficie du soutien de la Banque mondiale à travers le projet de soutien au développement rural (PSDR). Le PADR a pour objectif de structurer l'ensemble des initiatives privées et publiques qui promeuvent le développement agricole. Dans un contexte de décentralisation, ce plan met l'accent sur la coordination au niveau régional en créant ces GTDR. La mise en œuvre du PADR aura été plus difficile que celle du PNAE, au niveau de Toliara.
12. « Stocktaking USAID », Secrétariat multi-bailleurs, Antananarivo, 2001. Disponible sur le site : <http://smbmada.mg>.
13. « Cadre stratégique pour le développement des populations autochtones *mikea* ». Document préparé par le WWF pour l'ANGAP, pour le ministère des Eaux et Forêts et de l'Environnement, et pour la République de Madagascar, juillet 2003, 32 p.
14. Nous reprenons volontairement ce terme car c'est celui qu'utilisent les acteurs de cette commission mixte. On notera le sous-entendu répressif et policier, qui traduit bien l'esprit de la mesure.
15. Enlèvement des petites feuilles entourant l'épi de maïs.
16. Cf. *Directive opérationnelle : les populations autochtones, OD 4.20*. Manuel opérationnel de la Banque mondiale, World Bank, 1991.
17. L'idée même de prendre en compte le devenir de la population *mikea* répond à un souci légitime de la part de la Banque mondiale. Toutefois, la justification de la directive opérationnelle 4.20 est principalement d'éviter le déplacement des populations autochtones dans le cadre de projets d'activités industrielles extractives, ce qui n'est pas l'objectif prioritaire de la création de l'aire protégée dans la forêt des Mikea. On peut donc penser, et les discussions que nous avons eues avec les acteurs institutionnels l'attestent, que le recours à cette directive dans le cas précis de cette forêt a « court-circuité » la démarche de planification participative de la FIMAMI et des institutions qui la soutiennent.
18. En septembre 2003, lors du 5e congrès mondial sur les parcs, qui s'est tenu à Durban, en Afrique du Sud, à l'initiative de l'UICN, Madagascar s'est engagé à porter à six millions d'hectares la superficie des aires protégées du pays. D'où la mise en place de nouvelles orientations connues sous l'appellation « Vision Durban ».
19. Les Karana sont des Indopakistanaïens qui ont émigré à Madagascar vers la fin du XIX siècle. Ils constituent une communauté à part entière, sont présents dans les grandes villes mais aussi dans les milieux ruraux pauvres et détiennent généralement le monopole du commerce.

20. Les contraintes ne sont pas uniquement d'ordre temporel. Ainsi, à ces difficultés techniques s'ajoute celle de la saisonnalité de l'activité, qui rend problématique la pérennisation de cette filière. Dans l'esprit des membres de la FIMAMI, le miel de la forêt des Mikea pourrait être exporté, mais il faudrait que soient réglés les problèmes de normes sanitaires qui contraignent l'exportation de nombreux produits en provenance de Madagascar [Lagarde et Rakotovelolo 2004].

RÉSUMÉS

Résumé

Les auteurs de cette contribution s'intéressent, dans un premier temps, à l'application du concept de développement durable à Madagascar et décrivent brièvement le phénomène de déforestation dans la zone d'étude (la forêt des Mikea, sud-ouest malgache). Puis ils détaillent le dispositif institutionnel élaboré en vue de gérer durablement cette forêt. Ils présentent ensuite certaines mesures prises dans ce sens, au niveau local et au niveau national. Enfin, ils tentent de mettre en avant de nouveaux éléments d'analyse via le décryptage de ces projets, de leurs caractéristiques, de leurs contraintes et des évolutions qu'ils subissent dans le temps.

Abstract

This study of how the concept of sustainable development has been applied in Madagascar describes deforestation in the Mikea woodlands in the southwest of the island. Institutional measures at the local and national levels for sustainably managing this forest are presented. New elements are used to analyze this phenomenon by interpreting developmental plans, their characteristics and drawbacks as well as the trends affecting them over time.

INDEX

Keywords : deforestation, Mikea forest, participatory planning, Madagascar, protected areas, sustainable development

Mots-clés : aires protégées, déforestation, développement durable, forêt des Mikea, Madagascar, planification participative

L'urgence d'une confirmation par la science du rôle écologique du corridor forestier de Fianarantsoa

Stéphanie Carrière-Buchsenschutz

- 1 À MADAGASCAR, comme dans de nombreux pays en développement dotés d'un riche patrimoine biologique, négliger les réalités paysannes, les savoirs et les modes de vie locaux conduit inéluctablement à l'échec des actions de conservation. Ne pas prendre en compte les connaissances scientifiques est un cas tout aussi fréquent quoique moins dénoncé. Celles-ci représentent pourtant un élément déterminant dans la réussite de la planification des actions de conservation.
- 2 Il faut reconnaître que, bien souvent, ces savoirs manquent ou sont largement insuffisants et laissent la place à l'expertise scientifique, laquelle, dans l'urgence, se fonde sur une approche globale des phénomènes et tire des conclusions a priori raisonnées pour que des décisions soient prises dans les plus brefs délais. Encore faut-il que ces expertises soient menées par de véritables experts.
- 3 À Madagascar, une poignée d'experts issus de quelques ONG dominantes dans les milieux conservationnistes délimitent l'essentiel des « sites de conservation »¹ qui seront prochainement créés. Les populations locales, quant à elles, sont rapidement consultées sans être vraiment impliquées dans les processus de zonage qui aboutissent à la création des aires protégées.
- 4 Le couloir forestier de Fianarantsoa (Hautes Terres malgaches) relie les parcs nationaux de Ranomafana et de l'Andringitra à la réserve spéciale du pic d'Ivohibe, plus au sud. Les enjeux de conservation de ce couloir sont considérables aux yeux des naturalistes : il « assurerait » une fonction de pont écologique pour les espèces, primordiale pour la préservation de la biodiversité dans ces trois aires protégées, ce qui lui vaut l'appellation de « corridor écologique ». Un survol de la littérature récente sur le sujet laisse apparaître qu'il n'existe à ce jour aucune publication attestant ce rôle écologique. Cependant maints travaux sont en cours, et la plupart des acteurs de la conservation

s'accordent à dire qu'« il est raisonnable de penser que le rôle de ce corridor est bien réel et [...] les études futures le prouveront » (sic).

- 5 Nombre de chercheurs, naturalistes, conservationnistes et gestionnaires de l'environnement à Madagascar, s'obligent à employer le conditionnel lorsqu'ils évoquent le rôle de ce couloir forestier tandis que d'autres, moins scrupuleux, en parlent à l'indicatif comme s'il existait des preuves irréfutables. Ce raccourci ne serait pas si grave s'il n'était utilisé qu'à l'intérieur d'une communauté scientifique avertie. Or, bien souvent, le détournement de la valeur de ce couloir se produit devant les communautés locales, les gestionnaires, les bailleurs de fonds et les instances politiques pour faire passer le bien-fondé de l'urgence des opérations à entreprendre. L'emploi systématique du conditionnel par la plupart des chercheurs et quelques acteurs de la conservation nous conduit à penser que le fondement de cette démarche de conservation relève exclusivement du principe de précaution. Ce principe serait absolument louable et entièrement justifié s'il n'était assorti d'un contexte complexe de pauvreté, dans lequel s'inscrit le développement des populations malgaches.

L'urgence de toutes les actions de conservation post-Durban

- 6 Le souci de préservation des écosystèmes et, plus particulièrement, des forêts, dans le monde et à Madagascar, ne date pas d'hier. Cette prise de conscience ne coïncide donc pas nécessairement avec les avancées scientifiques et les découvertes biologiques. Les premières actions de conservation relevaient tout simplement du bon sens et s'appuyaient sur des chiffres relatifs à l'étendue des zones dégradées et menacées. Madagascar est l'un des premiers pays au monde à avoir décrété le statut d'aire protégée en créant, en 1927, la première réserve naturelle intégrale, qui couvrait, à l'époque, plus de 500 000 hectares. Une nouvelle vague de création de réserves spéciales a eu lieu dans les années 1950-1960 [Randrianandianina *et al.* 2003].
- 7 Ce n'est qu'à la suite du Sommet de la terre, qui s'est tenu à Rio en 1992, que les mouvements conservationnistes ont commencé à multiplier leurs actions dans la zone intertropicale. À Madagascar, toutefois, dès les années quatre-vingt, à la faveur de réunions internationales, les liens entre le gouvernement, les scientifiques et les grandes ONG environnementalistes, aussi bien d'Europe que des États-Unis, s'étaient resserrés. Les rencontres entre d'éminents scientifiques et les ministres malgaches, au cours de quelques voyages organisés dans ce but, étaient parvenues à persuader le gouvernement malgache de l'intérêt de sa flore et de sa faune. C'est ainsi qu'avait été initié le Plan national d'action environnementale (PNAE), sous l'égide de l'Office national de l'environnement. Ce plan comprend trois phases. La phase I (1991-1995) a été majoritairement subventionnée par des bailleurs américains telle la United States Agency for International Development (USAID). Les projets intégrés de préservation de la biodiversité reposaient alors sur un postulat structurant mais qui n'a pas été démontré, suivant lequel le développement social et économique des zones périphériques aux aires protégées devait permettre d'assurer la protection de ces sites particuliers [Richard et O'Connor 1997]. La phase II (1996-2003) a été caractérisée par le transfert de gestion aux communautés locales alors que la phase III, en cours depuis 2004, est censée tripler la superficie des aires protégées.

- 8 Aujourd'hui, celle qu'on appelle la Grande Île compte 46 aires protégées légales, couvrant environ 1 700 000 hectares. Cette surface ne représente que 3 % du territoire national, ce qui est très faible si l'on se réfère aux 10 % jugés raisonnables par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et si l'on précise que ces 10 % ont été atteints voire dépassés dans de nombreux autres pays [Blanc-Pamard et Rakoto-Ramiarantsoa 2003].
- 9 Face à cette réalité et probablement encouragé en cela par les grandes ONG environnementalistes œuvrant à Madagascar (Conservation International : CI ; Wildlife Conservation Society : WCS), le président de la République, Marc Ravalomanana, a fait une déclaration sans précédent lors de la conférence, à l'initiative de l'UICN, qui s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, le 17 septembre 2003 :
- Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser partir en fumée nos forêts, de voir assécher les lacs, marais et étangs qui parsèment notre pays et d'épuiser inconsidérément nos ressources marines. Aujourd'hui, je veux vous faire part de notre résolution à porter la surface des aires protégées de 1,7 million d'hectares à 6 millions d'hectares dans les cinq années à venir, et en référence aux catégories des aires protégées de l'UICN. Cette extension concernera le renforcement du réseau national actuel et la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de mise en place de sites de conservation².
- 10 Par la suite, la Direction de l'environnement, des eaux et forêts a créé le groupe d'appui technique « Vision Durban » pour mettre en œuvre la volonté du président. Dirigé par le secrétaire général du ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, ce groupe comprend une centaine de personnes représentant plus de quarante organisations nationales et internationales. Le groupe « priorisation » est chargé de proposer des zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité tandis que le groupe « gestion et catégorisation juridique » est chargé de définir les objectifs de gestion en fonction des catégories potentielles des aires de conservation.
- 11 Dans le contexte malgache où plus d'un demi-siècle a été nécessaire à la mise en place des 1,7 million d'hectares de zones protégées, on conçoit aisément la difficulté qu'il peut y avoir à tripler ce chiffre en seulement cinq années. C'est un pari quelque peu irréaliste, tant sur le plan scientifique, social et organisationnel, que sur le plan financier. Le coup de sifflet a été donné ; des chiffres ont été annoncés. Le travail a été entrepris dans une précipitation telle qu'on est en droit de douter du résultat qui s'inscrit, ne l'oublions pas, dans le cadre du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP, 2005). En effet, l'axiome fondateur de la politique environnementale malgache établit que la diminution et la dégradation des forêts aggravent la pauvreté et que, par conséquent, leur préservation est un facteur de prospérité à long terme. Elle est ainsi présentée comme une condition sine qua non d'un développement durable [Moreau 2004].

Une déforestation accentuée ?

- 12 Un siècle après les constats alarmants, mais peu réalistes, des premiers explorateurs, tel Grandidier au XX^e siècle, l'incertitude sur l'impact réel des feux et des défrichements n'a pas été levée. Véritable leitmotiv, le caractère catastrophique de la déforestation liée à l'action de l'homme [Bertrand et Randrianaivo 2003] mérite que l'on s'y arrête. La forêt, telle qu'elle est abordée dans de nombreux documents de travail produits à Madagascar, est pensée comme un écosystème ancien, riche en biodiversité, homogène,

non perturbé, et dont la valeur écologique tient à son caractère primaire. Privée d'un tel atout, elle ne présenterait plus autant d'intérêt pour la conservation car la diversité de ses espèces et son taux d'endémisme seraient réduits.

- 13 Cette vision aurait du sens si, en se plaçant dans une perspective historique et biogéographique, on pouvait montrer que l'homme détruit aujourd'hui une large partie du territoire forestier à laquelle il n'aurait pas touché autrefois. Il n'en est rien. La présence humaine associée aux défrichements pour l'agriculture daterait de deux mille ans environ [Rakotoarisoa 1997]. Petit à petit, ces populations isolées se seraient déplacées au gré des migrations et se seraient implantées dans différentes régions de l'île, modifiant progressivement les écosystèmes originels dont font partie les forêts. C'est ainsi que les études de référence sur la végétation naturelle et anthropique malgache établissent qu'il n'y a plus de véritables forêts primaires mais qu'au contraire l'empreinte humaine dans ces forêts serait ancienne et difficile à apprécier [Lowry *et al.* 1997 : 118 ; Goodman et Razafindratsita 2001].
- 14 Parallèlement à ce constat, d'autres travaux infirment l'hypothèse, pourtant largement répandue, selon laquelle l'homme serait seul responsable de la disparition de la grande forêt malgache qui s'étendait sur tout l'est de l'île et sur les Hautes Terres. Les pratiques comme l'agriculture sur brûlis (*tavy*) et les feux de brousse auraient récemment conduit à une fragmentation dramatique de la forêt malgache (photo ci-contre). Or, ayant effectué des recherches sur les paléo-environnements, D.A. Burney [1986] peut avancer que les bouleversements écologiques majeurs attribués à l'intervention de l'homme « agriculteur » ne se seraient produits qu'à partir du V siècle de notre ère et que, en outre, les hommes n'auraient pas couvert la totalité de l'île avant le XVII siècle. Ainsi doit-on tempérer l'idée que les populations rurales pourraient être les seules responsables des changements profonds qui sont à l'origine de la déforestation au cours des deux derniers millénaires [Rakotoarisoa 1997].
- 15 D'autres hypothèses biogéographiques et paléoclimatiques ont été émises pour expliquer la configuration actuelle des écosystèmes à Madagascar et pour montrer comment les processus de déforestation liés à l'agriculture et à l'action humaine en général se sont juxtaposés à des phénomènes naturels plus globaux. En effet, jusqu'au quaternaire, Madagascar a été soumis à des changements climatiques alternant phases humides et chaudes avec des phases plus froides et sèches, qui auraient entretenu une fragmentation forestière et une fluctuation du couvert forestier. L'idée même que l'île ait un jour été totalement forestière est très controversée [Burney 1997]. D.A. Burney [*ibid.*] montre que d'importants changements ayant trait à la couverture forestière étaient déjà à l'œuvre bien avant l'arrivée de l'homme. L'action de l'homme dans ce contexte n'aurait fait qu'amplifier un processus en cours mais ne saurait être seule responsable de la disparition d'un grand nombre d'espèces animales au cours de l'Holocène ou encore de la physionomie des paysages actuels. Tous ces facteurs de perturbation imbriqués continueraient d'opérer aujourd'hui [*ibid.*].
- 16 Les résultats de ces recherches scientifiques ne sont jamais mentionnés ni même intégrés dans les politiques de gestion à Madagascar.

La pratique du tavy (brûlis) dans la zone du corridor forestier de Fianarantsoa (cliché S. Carrière-Buchsenchutz 2002)



- 17 Pourtant les problèmes actuels ne sauraient être résolus sans en tenir compte. Le paysan malgache demeure le coupable idéal auquel attribuer toute la responsabilité de la gravité de la situation.
- 18 Il est difficile d'évaluer l'étendue de la déforestation. Dans l'introduction de leur ouvrage qui est un inventaire des espèces du « corridor » Ranomafana-Andringitra, S.M. Goodman et V. Razafindratsita restent assez imprécis :
- Jadis, entre le parc national de Ranomafana et celui de l'Andringitra se trouvait un large bloc de forêt intacte. [...] Ce couloir forestier est maintenant devenu une bande étroite de forêt, variant de 15 à 20 kilomètres de large dans plusieurs endroits [2001 : 8].
- 19 À l'ouest de ce couloir et aussi loin que puissent remonter les observations (documents écrits des explorateurs, cartes, photographies aériennes), il semblerait que la lisière forestière soit restée sensiblement la même, les limites étant relativement stables du nord au sud, avec un retrait, au cours des cent cinquante dernières années, estimé à 10 kilomètres [Coulaud 1973 ; Ramamonjisoa 1995], voire moins selon les études [Moreau 2002 ; Blanc-Pamard et Ralaivita 2004 ; Blanc-Pamard *et al.* 2005], et qui est demeuré inchangé entre 1950 et 1985 [Green et Sussman 1990]. En revanche, la forêt de l'est disparaîtrait, selon plusieurs auteurs, bien que les taux de déforestation soient extrêmement sujets à caution dans ce contexte d'exagération constante [Kull 2004 : 162-164]. Comment, dans ce cas précis, démontrer qu'il y a une déforestation massive et rapide justifiant l'urgence de la conservation dans cette zone ?
- 20 La situation est certes préoccupante dans certaines régions du pays, comme dans la forêt des Mikea, au sud-ouest de Madagascar [Lasry *et al.* eds. 2005]. Pourquoi généraliser le constat quand les acteurs de la conservation doivent convaincre, du bien-fondé de leurs actions, les sociétés rurales, premières observatrices de l'évolution du paysage qui les entoure ? Comment ces sociétés pourraient-elles prendre conscience du caractère d'urgence des actions à entreprendre si on leur parle d'une déforestation « alarmante » qui se produirait sur plusieurs siècles ?

- 21 Les populations *betsileo* et *tanala* qui bordent ce couloir forestier ont toujours vécu dans cette forêt où elles ont établi leurs territoires d'activité [Dubois 1938 ; Beaujard 1983 ; Blanc-Pamard et Ralaivita 2004 ; Blanc-Pamard *et al.* 2005 ; Carrière *et al.* 2005]. Comment cette forêt pourrait-elle disparaître si vite ?
- 22 Les logiques de conservation à long terme, lesquelles s'appuient sur des actions rapides et produisent des résultats, qui, pour les populations rurales, sont différés, se heurtent aux logiques paysannes, à court terme, qui s'articulent, elles, autour de la subsistance. Pourquoi ne pas profiter de ce que l'action environnementale se fait moins urgente pour prendre le temps de compléter les données écologiques et de mieux prendre en compte les logiques paysannes ?

L'urgence d'une confirmation du rôle de « corridor »

- 23 Le « corridor de Fianarantsoa », connu encore sous le nom de « corridor Ranomafana-Andringitra » a été identifié par le groupe « Vision Durban » comme prioritaire dans le cadre de la conservation à Madagascar. L'atelier qui s'est constitué en janvier 2005, à l'initiative des ONG CI, WCS et USAID, pour fixer les limites de ce site de conservation à Fianarantsoa était d'ailleurs le premier du genre, faisant de ce « corridor » un site pilote dans le processus de création des aires protégées. Cette bande de forêt (ou couloir forestier, au sens géographique du terme) s'étend jusqu'à la réserve spéciale du pic d'Ivohibe, qui ne semble pas susciter le même intérêt que les parcs nationaux. On ne sait toujours pas à l'heure qu'il est si le site de conservation inclura cette réserve.
- 24 Le concept de « corridor » est apparu, en 1995, lors de débats scientifiques sur la définition des priorités de conservation de la diversité biologique. Ce concept est parfaitement adapté à la forme que revêtent les forêts du pays. En effet, une grande majorité d'entre elles se présentent comme des bandes longues et plus ou moins étroites (carte p. 18). L'amalgame entre la forme physique de couloir et la fonction écologique de corridor a été quasi instantané dans le milieu de la conservation. Or les « corridors » forestiers contribueraient à instaurer une connectivité entre les aires protégées des différentes régions qu'ils relient, jouant ainsi un rôle primordial pour le maintien de la biodiversité à long terme. C'est ainsi que l'approche écorégionale a vu le jour (programme Ecoregional Initiative : ERI) et que l'on cherche aujourd'hui à réunir le plus souvent possible des aires protégées par des « corridors ».
- 25 Le concept de « corridor » est employé dans de nombreux domaines : en économie, en géopolitique, en géographie, en biologie de la conservation, en écologie du paysage, en aménagement du territoire et en urbanisme. Dans tous les cas, il s'agit d'une entité linéaire du paysage, dont la physionomie diffère de l'environnement adjacent. Ce sont ses fonctions éventuelles (pont pour les individus, les espèces et les gènes, itinéraire de migration, zone de conservation...) qui varient selon les disciplines concernées. Un corridor peut être naturel (rivière, crête, forêt...) ou créé par l'homme (route, lignes à haute tension, fossé, haie...) et peut s'organiser en réseau (de haies, autoroutier, hydrographique) [Forman et Godron 1981 ; Burel et Baudry 1999].
- 26 Le « corridor » malgache est, dans sa plus large acception, un corridor biologique ou de conservation. Ce sont des habitats naturels (la forêt en l'occurrence) qui relient les zones protégées [Rosenberg *et al.* 1997]. Dans les corridors, les animaux peuvent se déplacer sur de longues distances, ce qui est nécessaire à leur survie. Ces mouvements

d'animaux associés à la dispersion des graines et des pollens assurent un mélange des individus et des populations, et donc un brassage génétique. En vase clos, le patrimoine génétique des espèces se détériorerait, les privant ainsi de la possibilité de s'adapter aux évolutions du milieu.

- 27 On conçoit aisément pourquoi et comment les corridors malgaches ont pu apparaître comme la panacée aux problèmes de fragmentation forestière, dont les aménageurs se sont vite emparés [Bennett 1990 ; Hudson ed. 1991]. Pour les protectionnistes, c'est un objet de conservation tout trouvé en ce qu'il permet de valoriser et d'intégrer les actions de conservation antérieures, à savoir les aires protégées classiques, désormais un peu démodées.
- 28 Pourtant le discours scientifique international s'avère plus critique, plus mitigé, voire opposé à l'efficacité de ces corridors ; il dénonce même parfois leur nocivité [Noss 1991 ; Hobbs 1992]. Bien que, dans les domaines de la biologie de la conservation et de l'écologie, leur rôle primordial soit globalement admis par tous les auteurs, nombreux sont ceux qui avouent se trouver face à des difficultés lorsqu'ils sont amenés à évaluer la nature même de ce rôle. Les études réalisées jusqu'à présent n'ont pas encore fourni suffisamment de données scientifiques rigoureuses pour déterminer quand et comment les corridors représentent une valeur de conservation. Les multiples avantages qu'ils offrent, pointés de toutes parts, ne peuvent pas être confirmés par des recherches puisque l'on ne dispose pas de points de contrôle comparatifs [Simberloff et Cox 1987]. D. Simberloff et J. Cox [1987] montrent que les corridors peuvent présenter des inconvénients biologiques sans toutefois en apporter la preuve : par exemple accélérer le risque d'expansion de maladies, du feu et d'espèces néfastes ou invasives. R.F. Noss [1987] signale d'autres effets génétiques potentiellement défavorables, en particulier une exposition plus grande aux chasseurs et aux prédateurs et mentionne que la création et l'entretien de corridors peuvent être très coûteux. Enfin, pour R.J. Hobbs [1992], on ne peut pas prouver que la présence de corridors serait plus négative que positive. Nous ne pouvons que nous rallier à son point de vue : l'insuffisance de données ne devrait être qu'une incitation à en rassembler davantage, et de meilleure qualité.
- 29 La position des scientifiques à Madagascar est la même que celle de leurs collègues étrangers. S.M. Goodman et V. Razafindratsita [2001] ont réalisé un inventaire biologique dans cette bande de forêt qu'ils appellent « couloir ». Le rôle de « corridor » ne semble pas encore démontré. En effet, dans cet ouvrage, unique en son genre pour cette région, les auteurs évoquent deux paramètres indispensables à vérifier : l'homogénéité des populations tout au long de ce couloir ; la variation génétique. Les résultats montrent que, dans chacun des huit chapitres (concernant différents groupes animaux et végétaux), au mieux un seul de ces paramètres est vérifié. Ils concluent sur l'importance définitive du rôle de ce corridor, mais, dans un souci de rigueur scientifique, s'obligent à employer le conditionnel à propos de son rôle « écologique ».
- 30 Dans un ouvrage plus ancien, B.P.N. Rasolonandrasana et S.M. Goodman constatent à propos des vertébrés terrestres :
- Le couloir forestier joue potentiellement un rôle important dans la dispersion et l'échange génétique de nombreux organismes vivants dans le parc national et la réserve spéciale de cette région. Si le couloir forestier est disjoint, il est presque certain qu'à long terme, il y aura une diminution de la richesse spécifique du parc national [2000 : 143-144].

- 31 Dans l'ouvrage encyclopédique *The Natural History of Madagascar*, coédité par S.M. Goodman et J.P. Benstead et publié en 2003, B.P.N. Rasolonandrasana et S. Grenfell affirment :

Les informations issues de ces études [Rasolonandrasana et Goodman 2000 ; Goodman et Razafindratsita 2001] ne sont qu'une première étape pour démontrer le rôle potentiel des corridors forestiers pour la dispersion des organismes entre les aires protégées. Les recherches en génétique, toujours en cours, devraient produire des réponses plus définitives sur le rôle de ces corridors forestiers dans le maintien de la diversité génétique [2003 : 1494].

- 32 Enfin, s'agissant des oiseaux, M.J. Raherilalao et S.M. Goodman [2005] annoncent que des études moléculaires seront prochainement entreprises pour tester le rôle du « corridor » sur les échanges de gènes, et poursuivent en énonçant le principe de précaution qui devrait s'appliquer à ces forêts supposées être des « corridors écologiques » :

Sans même attendre une connaissance très approfondie de la valeur biologique d'un tel corridor, nos données devraient inciter les gestionnaires des ressources naturelles à prendre rapidement des mesures adéquates pour sa conservation, vu la situation très précaire actuelle dans laquelle il se trouve. Des actions de développement des populations riveraines liées à la conservation ont déjà été démarrées dans certaines régions limitrophes afin de limiter l'utilisation des ressources naturelles de ce couloir forestier. Nous jugeons que son inclusion dans le réseau des aires protégées s'avèrerait la meilleure solution ou, au moins, un système de gestion communautaire villageoise pourrait être envisageable pour assurer sa protection. La restauration des couloirs forestiers semblerait difficile à Madagascar, le maintien et la maintenance de ceux actuellement en place constituerait une stratégie prudente en termes de conservation [*ibid.* : 177].

- 33 Les chercheurs semblent en difficulté pour démontrer le rôle présumé des « corridors » forestiers, à Madagascar et dans le monde. La science est également impuissante à évaluer les conséquences des changements induits par la déforestation sur les espèces et leur évolution³. Ainsi, au-delà des carences actuelles du discours scientifique, seul le principe de précaution fonde les actions qui visent à ralentir le rythme de la déforestation [Michon *et al.* 2003]. Ce principe de précaution justifie-t-il le fait que les acteurs de la conservation agissent vite et tous azimuts ?
- 34 La variété des situations imposerait au contraire d'échelonner les stratégies dans le temps. Les scientifiques ont besoin de temps pour produire des données plus précises et utilisables par les gestionnaires en vue d'un aménagement durable du territoire. Ce temps serait également nécessaire aux populations locales qui doivent s'adapter à ces changements. Ne faudrait-il pas cesser de penser que les « corridors » sont la solution miracle aux problèmes de conservation des écosystèmes et autoriser certains modes d'exploitation des ressources ?
- 35 Aujourd'hui, les priorités de conservation sur ces sites supposés jouer un rôle écologique apparaissent disproportionnées par rapport aux alternatives proposées et aux modes de vie et de production de ces régions. Comment conserver durablement sans assurer la survie à long terme, voire le développement, des populations qui vivent à proximité des « hot spots de la biodiversité » ? On oublie en effet que la conservation des forêts se fait au détriment des populations locales. L'interdiction d'accès aux ressources naturelles entraîne les sociétés rurales dans une spirale de paupérisation inéluctable.

Des actions rapides pour des logiques économiques pressantes

- 36 Le marché de l'environnement est bien développé dans le corridor de Fianarantsoa et fournit d'importants financements à l'État, aux agences d'exécution du PNAE, à des programmes spécifiques de grandes ONG (Landscape Development Intervention : LDI), aux ONG de la conservation (CI, World Wide Fund for Nature) ainsi qu'aux consortiums formés d'ONG et de bailleurs de fonds tels que l'USAID [Blanc-Pamard *et al.* 2005 : 4]. Bien que de très nombreux acteurs locaux et internationaux du développement et de la conservation « pâturent » la zone depuis plus d'une décennie⁴, la prédominance des ONG et des bailleurs américains est déterminante. Le corridor Ranomafana-Andringitra apparaît comme une des zones de l'île où l'influence américaine est la plus forte [Moreau 2004].
- 37 Le lien ombilical qui unit le parc national de Ranomafana à l'USAID depuis près de quinze ans [Wright 1997] en a fait le bailleur privilégié, avec la Banque mondiale, du corridor de Fianarantsoa. L'ambition actuelle de ces bailleurs pourrait bien être à la hauteur des investissements passés et de leur possible valorisation à travers la création d'un « site de conservation », voire d'un classement au patrimoine mondial de l'Unesco. Quinze années de recherche, de sensibilisation et d'aide économique (par le biais, entre autres, de l'écotourisme) ont été nécessaires pour placer ce projet en tête des priorités nationales actuelles. Les acteurs présents dans cette région sont multiples, mais un certain nombre d'entre eux, financés par l'USAID, se sont regroupés pour former l'Alliance écorégionale. Cette Alliance pèse très fort sur les bailleurs et les politiques locales pour la mise en œuvre future du site de conservation dans le corridor. De plus, l'accessibilité de tout le versant ouest du corridor et du Parc national de Ranomafana ainsi que la visibilité des actions qui y ont été menées depuis quinze ans (tourisme, réhabilitation du chemin de fer) en font un site idéal pour les visites de terrain de la bureaucratie malgache et américaine. Suivant la logique économique des bailleurs de fonds et des ONG, la création du « corridor Ranomafana-Andringitra » constituerait indéniablement un succès symbolique et ostentatoire, résultat d'actions et d'investissements anciens mais cohérents dans la région.
- 38 Il n'en reste pas moins que les difficultés subsistent : comment allier développement des communautés rurales et conservation ? Comment stopper la déforestation et ses causes, d'origine multiple ? Comment détourner le paysan de l'exploitation de cet or vert ? Comment aménager un massif forestier durablement sans risquer les inévitables exploitations illicites ?
- 39 Force est de constater que les réponses à ces questions ne sont pas encore trouvées. Dans ce contexte, l'originalité n'est pas de mise. Lors des sessions de travail avec les grandes ONG et les bailleurs de fonds, les idées nouvelles ne sont pas les bienvenues : on les écoute tout au plus mais on ne les entend pas. Les recommandations et conclusions sont souvent les mêmes d'un site à l'autre ; elles demeurent très générales et, par conséquent, inadaptées aux réalités locales. On pourrait attendre de ces réunions de concertation des stratégies innovantes combinant de manière originale les logiques externes des bailleurs de fonds et les logiques internes des paysans, les savoirs scientifiques et les savoirs paysans.

- 40 Des acteurs et intervenants diversifiés travaillent ensemble à l'élaboration des moyens à mettre en uvre. Malheureusement cela ne débouche pas sur des opérations et des activités diversifiées, adaptées à la diversité des situations, mais au contraire sur des actions homogènes qui découlent toutes des analyses et des stratégies des bailleurs de fonds [Moreau 2004].
- 41 Pour bien faire, la définition et la délimitation d'un « site de conservation » devraient s'appuyer sur les savoirs et les savoir-faire paysans, sur les stratégies des bailleurs et des ONG de conservation, et sur les connaissances scientifiques. En effet, trop souvent amalgamés, les chercheurs en écologie et les écologistes conservacionnistes ne subissent pas les mêmes pressions (économiques en particulier) et n' uvrent pas dans la même direction. Avancée des connaissances scientifiques et rapidité d'action ne font jamais bon ménage.
- 42 Ainsi, dans le discours des écologistes, et pour les besoins de la cause, les phrases au conditionnel ne sont plus guère de mise. Dans le cas du corridor forestier de Fianarantsoa, les projets de développement précisent que le couloir réunissant les aires protégées et ce qui reste des blocs forestiers est jugé indispensable à la préservation des flux génétiques et aux échanges entre espèces. Le temps n'est plus à la confirmation de la nature du rôle de ce « corridor » mais au discours convaincant, justifiant les actions à mener dans la région. De même, ce couloir forestier se voit doter de nombreuses qualités écologiques, parfois fondées mais non prouvées, parfois totalement imaginaires, dans le seul dessein de produire des arguments forts pour convaincre les responsables politiques et les bailleurs de fonds. À titre d'exemple, il passe pour être un véritable « château d'eau pour la région qui alimente en eau toute la région rizicole du Betsiléo » ; « il joue un rôle dans le stockage du carbone et, bien sûr, contribue à lutter contre l'effet de serre » (sic).
- 43 Les échelles de temps des réalités paysannes, des logiques économiques des bailleurs de fonds et de l'acquisition des résultats scientifiques ne sont pas vraiment compatibles. Les chercheurs ont besoin de temps pour comprendre les sociétés rurales, leurs évolutions, voire leurs adaptations possibles aux changements. Les écologues et les biologistes ne peuvent pas, en quelques mois, établir avec certitude que les zones forestières sont indispensables aux flux de gènes et à l'alimentation et à la reproduction des plantes et des animaux. Les bailleurs et les ONG qui les financent ont un calendrier plus serré : il leur faut appliquer des méthodes de diagnostic, trouver des « recettes » du développement et de la protection de l'environnement dans des délais rapides pour obtenir des résultats visibles en quelques années seulement... Faut de quoi ils risquent de ne plus avoir de fonds [Moreau 2004]. Les ONG travaillent davantage au rythme des bailleurs qu'à celui des sociétés rurales ou des chercheurs. C'est d'ailleurs toujours aux paysans de s'adapter à ces contraintes, et non l'inverse [ibid.] ! C'est ainsi que le discours mesuré et prudent des scientifiques se transforme en dogme sur lequel nul ne peut revenir.

Conclusion

- 44 Faisons maintenant état des quelques principes de gestion émis par les acteurs du groupe « Vision Durban » à Madagascar :
- Les sites de conservation seront planifiés, mis en uvre et gérés par divers types d'acteurs, y compris les communautés locales, les services décentralisés, les ONG et

le secteur privé, conformément au contexte et aux principes du Programme environnemental, phase 3 [...], jusqu'à 75 % de la superficie de chaque site de conservation seront alloués aux activités d'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés riveraines et les partenaires, sur la base de contrats de gestion Gelose⁵ ou GCF⁶, de concessions et autres voies compatibles avec les objectifs de gestion du site de conservation. Le site de conservation permet une gestion plus souple des espaces et une application plus conséquente de la loi sur l'utilisation possible des éléments de la biodiversité et des ressources naturelles qui s'y trouvent.

- 45 La majorité des principes de gestion incluent et associent théoriquement les communautés rurales, acteurs incontournables d'une politique de conservation, réussie puisque durable. Les modes de gestion peuvent varier pour chaque site et, au sein de chacun d'eux, les zones définies peuvent être soumises à des règles et à des gestionnaires différenciés. Certaines zones qui ont été déclarées prioritaires font déjà l'objet de délimitation, de zonage interne et de transfert de gestion.
- 46 En réalité, la concrétisation de telles mesures, à en juger par les quelques expériences préliminaires instituées dans la région du corridor de Fianarantsoa, est loin d'être convaincante. À l'origine, ces contrats ont pour but de mettre en place un mode de gestion consensuel basé sur des objectifs de développement durable, en vue d'une valorisation des terres, de la biodiversité et des ressources naturelles renouvelables, au profit des communautés et des régions.
- 47 Ces dispositifs de gestion décentralisée de la biodiversité entraînent un appauvrissement rapide des communautés [Andriamahazo *et al.* 2004 ; Blanc-Pamard et Ralaivita 2004 ; Moreau 2004 ; Blanc-Pamard *et al.* 2005 ; Van den Haack 2005] qui ne disposent souvent que des ressources forestières comme modeste revenu. D'autres fois, des contrats Gelose et GCF conduisent à un détournement, par les acteurs, des règles de gestion. Pour certaines communautés villageoises, la notion de transfert de gestion équivaut à exploiter librement la forêt⁷.
- 48 La nécessité d'agir vite conditionne les modes d'action à Madagascar. La politique présidentielle est actuellement basée sur le concept de développement « rapide et durable », et tend à homogénéiser la diversité des écosystèmes et des peuples, faisant abstraction de la complexité des situations.
- 49 En 1992, alors que s'ouvrait le Sommet de Rio, près de 400 scientifiques signaient l'appel de Heidelberg dont voici un bref extrait :
- Nous adhérons totalement aux objectifs d'une écologie scientifique axée sur la prise en compte, le contrôle et la préservation des ressources naturelles. Toutefois nous demandons formellement, par le présent appel, que cette prise en compte, ce contrôle et cette préservation soient fondés sur des critères scientifiques et non pas sur des préjugés irrationnels [...]. Notre intention est d'affirmer la responsabilité et les devoirs de la science envers la société, dans son ensemble. Cependant nous mettons en garde les autorités responsables du destin de notre planète contre toute décision qui s'appuierait sur des arguments pseudo-scientifiques ou sur des données fausses ou inappropriées⁸.
- 50 Cet extrait montre la réticence des scientifiques à émettre une opinion et à orienter des décisions lorsque les données et les résultats manquent. Pourtant il semble évident que, si un chercheur, spécialiste de la question, donne son avis a priori sur une action à mener face à un problème d'environnement, on considérera cet avis comme pertinent. Le scientifique doit donc s'exprimer, même s'il n'a pas toutes les clés en main, mais il doit aussi mettre en garde contre les points faibles de son argumentation.

- 51 La plupart du temps les experts biologistes ou écologues à Madagascar ne sont pas issus du milieu de la recherche publique de leur pays mais appartiennent aux organismes « acteurs » ou « bailleurs » de la conservation. On peut alors dénoncer l'hypocrisie, pour ne pas dire la malhonnêteté, de ceux qui prétendent parler au nom de la science alors que leur connaissance ne leur sert qu'à construire un argumentaire destiné à imposer la politique qu'ils ont reçu la charge de défendre [Roqueplo 1997].
- 52 Les actions à mener, issues des expertises, et les décisions à prendre sont, selon les cas, plus ou moins urgentes. On peut raisonnablement penser que les enjeux en matière de prise de décision et de rapidité d'exécution augmentent avec le caractère pressant des problèmes à résoudre : face à une épidémie, une situation de conflit armé, une marée noire ou une menace sanitaire, l'extrême urgence est évidente, et le chercheur doit contribuer à ce que les bonnes décisions soient prises, aussi radicales soient-elles. Dans certains cas, il est impossible d'attendre les résultats de la recherche pour décider.
- 53 Pour ce qui est de la conservation dans les pays en développement, le problème récurrent est celui de la confiscation des ressources naturelles là où elles se font les plus rares. Cette privation se fait toujours au détriment des populations locales qui utilisent ces ressources, directement (collecte, chasse...) ou, indirectement, pour cultiver après aménagement (défrichement des forêts par exemple). Or le problème ici, comme on a trop souvent tendance à l'oublier, est double et pas nécessairement lié : les forêts disparaissent et les populations s'appauvrissent.
- 54 Il faut donc « conserver » tout en garantissant le bien-être et le développement de ces sociétés. Ce double enjeu est-il toujours perçu comme tel ? Sans vouloir minimiser la dégradation des écosystèmes et la perte en biodiversité à Madagascar, il est évident, compte tenu de la variété des situations, que toutes les mesures actuelles de conservation ne revêtent pas le même caractère d'urgence. Pourtant, rares, voire inexistantes, sont les recommandations des experts nationaux et internationaux de poursuivre les recherches pour y voir plus clair et prendre enfin les décisions appropriées, au moins dans certains sites. Comme si l'urgence de la besogne devait interdire de vaines recherches... Il faudrait réorienter ainsi les recherches vers un zonage scientifiquement fondé des parties exploitables du corridor de Fianarantsoa.
- 55 Devant les échecs de la conservation dans de nombreux pays où la biodiversité demeure, il serait temps de considérer, de manière transdisciplinaire, les aménagements de l'espace qui pourraient associer conservation, production et développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

Andriamahazo, M., Y.C. Ebene Onana, A. Ibrahima, B.K. Komana et J. Razafindrandimby — 2004, « Concilier exploitation des ressources naturelles et protection de la forêt. Le cas du corridor forestier de Fianarantsoa (Madagascar) ». Montpellier/Antananarivo, ICRA/CNRE/IRD.

- Beaujard, P. — 1983, *Princes et paysans. Les Tanala de l'Ikongo. Un espace social du sud-est de Madagascar*. Paris, L'Harmattan.
- Bennett, A.F. — 1990, « Habitat Corridors. Their Role in Wild Life Management and Conservation ». Melbourne, Department of Conservation and Environment.
- Bertrand, A. et D. Randrianaivo — 2003, « Tavy et déforestation », in S. Aubert, S. Razafiarison et A. Bertrand eds., *Déforestation et systèmes agraires à Madagascar : les dynamiques des tavy sur la côte orientale*. Montpellier/Antananarivo, CIRAD, CITE, FOFIFA (« Repères »).
- Blanc-Pamard, C. et H. Rakoto-Ramiarantsoa — 2003, « Carnet de terrain. Madagascar : sortie de crise ? », *L'Espace géographique* 32(2) : 184-191.
- Blanc-Pamard, C., H. Rakoto-Ramiarantsoa et D. Andriantseho — 2005, « Foncier et territoires entre pouvoirs locaux et politiques publiques environnementales : pratiques, acteurs, enjeux (corridor *betsileo*, Madagascar) ». Fianarantsoa, IRD/CNRE, CNRS/EHESS/CEAF/ICoTEM.
- Blanc-Pamard, C. et M. Ralaivita — 2004, « Ambendrana, un territoire d'entre deux : conversion et conservation de la forêt (corridor *betsileo*, Madagascar) ». Fianarantsoa, IRD/CNRE, CNRS/EHESS/CEAF.
- Burel, F. et J. Baudry — 1999, *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*. Londres/New York/Paris, Éditions Technique et Documentation.
- Burney, D.A. — 1986, « Late Quaternary Environmental Dynamics of Madagascar ». PhD dissertation, Duke University, North Carolina. — 1997, « Theories and Facts Regarding Holocene Environmental Change before and after Human Colonization », in S.M. Goodman et B.D. Patterson eds., *Natural Change and Human Impact in Madagascar*. Washington et Londres, Smithsonian Institution Press : 75-89.
- Carrière, S., H. Andrianotahiananahary, N. Ranaivoarivelo et R.J. Randriamalala — 2005, « Savoirs et usages des recrûs postagriques du pays *betsileo* : valorisation d'une biodiversité oubliée à Madagascar », *VertigO. La revue en sciences de l'environnement* 16(1) : 1-14.
- Coulaud, D. — 1973, *Les Zafimaniry. Un groupe ethnique de Madagascar à la poursuite de la forêt*. Antananarivo, FBM.
- Dubois, H. — 1938, *Monographie des Betsiléos*. Paris, Institut d'ethnologie.
- Forman, R.T.T. et M. Godron — 1981, « Patches and Structural Components for a Landscape Ecology », *BioScience* 31 : 733-740.
- Goodman, S.M. et J.P. Benstead eds. — 2003, *The Natural History of Madagascar*. Chicago et Londres, The University of Chicago Press.
- Goodman, S.M. et B.D. Patterson eds. — 1997, *Natural Change and Human Impact in Madagascar*. Washington et Londres, Smithsonian Institution Press.
- Goodman, S.M. et V. Razafindratsita — 2001, *Inventaire biologique du Parc national de Ranomafana et du couloir forestier qui le relie au Parc national de l'Andringitra*. Antananarivo, MRS/CIDST (« Recherches pour le développement », série « Sciences biologiques » no 17).
- Green, G.M. et W.S. Sussman — 1990, « Deforestation History of the Eastern Rain Forests of Madagascar from Satellite Images », *Science* 248 : 212-215.
- Hobbs, R.J. — 1992, « The Role of Corridors in Conservation : Solution or Badwagon ? », *Tree* 7 : 389-392.
- Hudson, W.E. ed. — 1991, *Landscape Linkages and Biodiversity*. Washington D.C., Island Press.

- Kull, C.A. — 2004, *Isle of Fire. The Political Ecology of Landscape Burning in Madagascar*. Chicago et Londres, The University of Chicago Press.
- Lasry, F., C. Blanc-Pamard, P. Milleville, S. Razanaka et M. Grouzis eds. — 2005, *Environnement et pratiques paysannes à Madagascar*. Paris, CNR/EIRD Éditions (atlas cédérom).
- Lowry, P.P., G.E. Schatz et P.B. Phillipson — 1997, « The Classification of Natural Anthropogenic Vegetation in Madagascar », in S.M. Goodman et B.D. Patterson eds. *op. cit.* : 93-123.
- Michon, G., B. Moizo, F. Verdeaux, H. de Foresta, Y. Aumeeruddy, A. Gely et G. Smektala — 2003, « Vous avez dit déforestation ? », *Bois et Forêts des Tropiques* 278(4) : 3-11.
- Moreau, S. — 2002, « Les gens de la lisière. La forêt, l'arbre et la construction paysanne sud-betsileo, Madagascar ». Thèse de doctorat, Université Paris X. — 2004, « Sauver les forêts, sauver les hommes ou se sauver soi-même ? L'action des ONG environnementales à Madagascar », www.fig-st-die.education.fr/actes.
- Noss, R.F. — 1987, « Corridors in Real Landscapes. A Reply to Simberloff and Cox », *Conservation Biology* 1 : 159-164. — 1991, « Landscape Connectivity Different Functions at Different Scales », in W.E. Hudson ed. *op. cit.* : 27-39.
- Raherilalao, M.J. et S.M. Goodman — 2005, « L'avifaune des sous-bois de la forêt humide de montagne du couloir forestier entre les parcs nationaux de l'Andringitra et de Ranomafana (Madagascar) », *Revue d'écologie (Terre et Vie)* 60 : 167-178.
- Rakotoarisoa, J.A. — 1997, « A Cultural History of Madagascar », in S.M. Goodman et B.D. Patterson eds. *op. cit.* : 331-341.
- Ramamonjisoa, J. — 1995, « Le processus de développement dans le Vakinankaratra, Hautes Terres malgaches ». Thèse de doctorat, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.
- Rasolonandrasana, B.P.N. et S. Grenfell — 2003, « Parc national de l'Andringitra », in S.M. Goodman et J.P. Benstead eds. *op. cit.* : 1489-1494.
- Richard, A.F. et S. O'Connor — 1997, « Degradation, Transformation, and Conservation. The Past, Present, and Possible Future of Madagascar's Environment », in S.M. Goodman et B.D. Patterson eds. *op. cit.* : 406-418.
- Roqueplo, P. — 1991, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris, INRA Éditions (« Sciences en question »).
- Rosenberg, D.K., B.R. Noon et E.C. Meslow — 1997, « Biological Corridors : Form, Function and Efficiency », *BioScience* 47 : 677-687.
- Simberloff, D. et J. Cox — 1987, « Consequences and Costs of Conservation Corridors », *Conservation Biology* 1 : 63-71.
- Van den Haack, M. — 2005, « A Voice to the Villagers. A Case Study on the Local Perspective on Co-Management of Natural Resources in the "commune rurale" Ambohimahasina, Madagascar ». Mémoire de master, Université de Vrije, Amsterdam.
- Wright, P.C. — 1997, « The Future of Biodiversity in Madagascar », in S.M. Goodman et B.D. Patterson eds. *op. cit.* : 381-405.

NOTES

1. Un « site de conservation » se définit comme une aire délimitée, qui dispose d'un statut légal et dont la classification se fonde sur des éléments scientifiques et socioéconomiques. Cf. « Les zones réservées pour les sites de conservation » (Groupe Vision Durban, 2004).
 2. Voir le site officiel du gouvernement malgache.
 3. Cf. *La Recherche* 333 (dossier spécial « biodiversité »), 2000.
 4. Sans oublier des organismes scientifiques comme le CNRS et l'IRD.
 5. Gestion locale sécurisée.
 6. Gestion contractuelle des forêts.
 7. Ces aspects de gestion décentralisée des ressources naturelles dans la région du corridor de Fianarantsoa sont abordés dans l'article de Sophie Moreau figurant dans ce volume.
 8. *Le Monde*, 3 juin 1992.
-

RÉSUMÉS

Résumé

L'urgence des actions de conservation à Madagascar s'inscrit dans le sillage post-Durban : le président de la République a déclaré qu'il allait, en cinq ans, faire plus que tripler la surface des aires protégées. L'approche en termes de « corridor », lequel n'est pas toujours scientifiquement justifié, constitue l'un des maîtres mots de la politique environnementale. Une analyse de la littérature portant sur le corridor forestier de Fianarantsoa (sud-est de l'île) révèle un décalage important entre le discours des ONG conservationnistes et la réalité du terrain. Il serait pourtant primordial de prendre en compte ce décalage dans la délimitation des aires protégées. Cet article tente de mettre en lumière les flous qu'entretiennent, au nom du principe de précaution, les acteurs de la conservation.

Abstract

The urgent need for conservation in Madagascar ensues from the Durban congress; the Malagasy president declared that he would, within five years, more than triple the surface area devoted to conservation. "Corridors", an approach not always scientifically valid, is a catchword in environmental policy. By examining what has been written about the Fianarantsoa forest corridor in the southeast of the island, we notice a major discrepancy between the words of the NGOs advocating conservation and the actual situation in the field. This discrepancy should be taken into account when setting the bounds of areas to protect. The parties involved in conservation work invoke the principle of precaution to maintain a lack of focus.

INDEX

Mots-clés : biodiversité, communautés rurales, conservation, corridor forestier, Madagascar, savoirs scientifiques

Keywords : biodiversity, conservation, forest corridors, rural communities, Madagascar, scientific knowledge

Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté

Christian Chaboud

- 1 Dans le sud-ouest de Madagascar, comme dans d'autres régions du monde intertropical, l'usage des ressources marines est exemplaire des enjeux du développement durable. Ces enjeux mettent en rapport des populations très dépendantes des ressources disponibles pour satisfaire leurs besoins alimentaires et monétaires avec des politiques publiques d'inspiration nationale ou internationale. Ces politiques tendent à concilier les aspirations locales au développement et les recommandations internationales relatives à la gestion des ressources naturelles et, plus généralement, à la gestion de la biodiversité et des écosystèmes.
- 2 La question de la persistance et de l'ampleur de la pauvreté dans les pêcheries, particulièrement dans les pêcheries, artisanales ou traditionnelles, des pays du Sud, a été largement traitée dans la littérature en sciences sociales¹. Bien qu'importante, cette question n'est pas au centre de notre problématique. Notre étude portera sur les relations entre la pauvreté et les politiques publiques de développement durable. Ces dernières doivent être entendues dans un sens large, depuis les projets de développement les plus « classiques » jusqu'aux actions de conservation plus récentes. On cherchera notamment à montrer dans quelle mesure la situation de grande pauvreté que connaissent les communautés littorales, qui vivent pour l'essentiel de l'exploitation des ressources marines, peut impliquer, de la part des populations concernées, des réponses qui ne s'inscrivent pas dans les trajectoires prévues par les politiques publiques. Différentes hypothèses seront explorées pour expliquer ces réponses.
- 3 On montrera comment, dans un tel contexte, la relation entre pauvreté des populations locales et mise en place des conditions d'un développement durable des zones littorales est de nature ambivalente et souvent contradictoire. De fait, l'hypothèse d'une convergence entre l'objectif de réduction de la pauvreté et celui de valorisation et de gestion durable des écosystèmes est parfois infirmée par les dynamiques

socioéconomiques et environnementales observées. Face à la dégradation de leurs conditions matérielles d'existence, les populations rurales peuvent répondre par une pression accrue sur les ressources naturelles. Cette contradiction nous semble fondamentale pour comprendre les stratégies mises en œuvre par les acteurs impliqués, au niveau local, régional et national, dans la mise en place des politiques publiques, qu'elles visent la réduction de la pauvreté, la mise en place de modes d'usage plus durables des écosystèmes ou les deux à la fois.

- 4 Pour analyser cette relation complexe entre pauvreté et développement durable dans le sud-ouest de Madagascar, nous nous appuyerons sur des exemples concrets de politiques de gestion ou de valorisation des ressources marines dans la région de Tuléar. Les exemples traités concernent des politiques de valorisation directe (développement de la pêche, de l'algoculture) ou de valorisation indirecte (promotion du tourisme, création d'aires protégées). Ces politiques ont en commun de vouloir impliquer, de façon accrue, les populations locales dans l'amélioration de leurs conditions d'existence.

L'exploitation des ressources marines et la pauvreté dans le sud-ouest de Madagascar

LE CONTEXTE

- 5 Le sud-ouest de Madagascar s'étend de la région du Menabe à celle de Tuléar. C'est sur la région de Tuléar qu'a porté notre recherche, dans le cadre du programme « Enjeux sociaux et économiques de la biodiversité dans un contexte de grande pauvreté »².
- 6 Le littoral concerné a une longueur d'environ 500 kilomètres (carte p. 18). La pêche constitue la principale activité des villages, à l'exception de quelques-uns, comme Ifaty et Mangily, qui ont connu un fort développement touristique au cours des vingt dernières années. L'agriculture et l'élevage sont également présents mais régressent depuis quelques décennies à cause de la raréfaction des pluies, surtout au sud de Tuléar. Le principal groupe social³ concerné est la communauté des pêcheurs *vezo*, spécialisés depuis longtemps dans l'exploitation des ressources marines. Plus récemment, des individus originaires d'autres groupes, tels les Tanalana, Mahafaly et Masikoro, agriculteurs et éleveurs à l'origine, ont été attirés par la pêche en raison de l'intérêt économique que présente cette activité.
- 7 La région est dotée en ressources marines diversifiées et les conditions environnementales sont favorables à l'exercice de la pêche traditionnelle⁴ en dehors des périodes où le vent du sud rend la navigation périlleuse. Les milieux exploités sont, premièrement, de type récifaux-lagonaire et, deuxièmement, de type estuarien. Ils sont caractérisés par une biodiversité particulièrement riche, qui a été largement décrite par les travaux des biologistes de la station marine de Tuléar [Harmelin-Vivien 1977].
- 8 À la différence d'autres littoraux où existent de fortes interactions entre la pêche industrielle (notamment crevette) et la pêche traditionnelle, les écosystèmes récifaux et lagonaires de la région de Tuléar ne subissent pas de pression de pêche, industrielle ou artisanale, et on peut donc considérer que la pêche traditionnelle dispose d'un monopole de fait dans l'exploitation de leurs ressources.

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES

- 9 À la différence d'autres groupes (Sakalava, Masikoro, Mahafaly), les Vezo ne se définissent pas comme descendants de sujets de grandes dynasties mais bien plutôt par rapport à leur système de production et à leur mode de vie tournés presque exclusivement vers la mer et les activités halieutiques. Cette relation toute particulière aux ressources marines et à leur exploitation a eu des conséquences sur l'organisation territoriale, sociale et économique de ce groupe, et peut être à l'origine d'attitudes et de stratégies spécifiques face aux interventions extérieures. À la différence des autres groupes présents dans la région, les Vezo n'ont jamais eu de réelle autonomie politique et ont été autrefois placés sous l'influence d'autres unités dominantes (royaumes *mahafaly* au sud de l'Onilahy, *masikoro* entre le Mangoky et l'Onilahy).
- 10 Des pratiques migratoires anciennes permettent aux pêcheurs *vezo* de tirer au mieux profit de la variabilité spatiotemporelle de la ressource et de la complémentarité qu'offrent les activités terrestres [Koechlin 1975]. Ces migrations persistent aujourd'hui sous une forme saisonnière. Cependant certains campements sont devenus des villages permanents. La communauté *vezo* est ainsi présente dans l'ensemble des villages du littoral entre lesquels existent des relations de parenté et d'alliance anciennes [Fauroux *et al.* nd].
- 11 Si le principe général reste celui du libre accès à la mer (tout comme dans le droit moderne relatif à la pêche traditionnelle), les villages les plus anciens peuvent faire valoir des droits sur leurs zones de pêche. Ces limites à l'accès aux ressources sont toutefois aisément contournables par le biais des liens de parenté et d'alliance [*ibid.*]. Une distinction, forte et ancienne, est faite au sein du groupe *vezo* entre Vezo « purs » et Vezo « de la boue ». Les premiers vivent exclusivement de l'exploitation des ressources marines (l'archétype étant les Vezo Sara de la région d'Anakao), maîtrisent l'art de la navigation et ont une fine connaissance de l'écosystème. Les seconds n'exploitent pas les ressources de la haute mer, pratiquent également une activité agricole permanente et exploitent les ressources de la mangrove (palétuviers, crabes).
- 12 La diversité des ressources marines dans la région de Tuléar a incité les pêcheurs à adopter un large éventail de techniques de capture. L'accès à la monnaie et les projets de développement ont permis de recourir à des matériaux modernes : lignes en nylon, hameçons, filets monofilament. On note ainsi une évolution par rapport à la situation décrite il y a quelques décennies [Battistini 1964 ; Koechlin 1975]. Cette évolution n'est cependant pas décelable s'agissant des moyens de navigation : la pirogue à balancier (*lakana*), symbole par excellence de la culture marine *vezo*, est identique aux descriptions anciennes, à l'exception toutefois des matériaux utilisés pour la voile.
- 13 Dans les villages de pêcheurs spécialisés, la grande majorité des individus sont impliqués dans la transformation et le commerce des produits issus de cette activité. La pêche au large en pirogue est l'apanage des hommes. Femmes et enfants participent, quant à eux, à la pêche à pied lors des marées de vives eaux qui découvrent de larges fractions du récif.
- 14 Si la pêche est destinée en partie à satisfaire les besoins alimentaires des ménages, elle n'en reste pas moins largement destinée aux échanges, et ce depuis longtemps. Autrefois, les poissons étaient transformés (séchés, fumés) pour être échangés contre des denrées alimentaires auprès des populations de l'intérieur ou pour être vendus par les pêcheurs eux-mêmes sur le marché de Tuléar. Aujourd'hui, les échanges monétaires

sont devenus dominants pour les pêcheurs. Les produits les plus valorisés (ailerons de requins, holothuries, poulpes, seiches, langoustes, mérours, coquillages) sont écoulés via des réseaux commerciaux, mis en place à partir de la ville de Tuléar, par des firmes qui ont repris à leur compte le modèle économique de la collecte initié jadis par les commerçants indo-pakistanaïens. Ces firmes s'appuient sur des intermédiaires commerciaux présents dans les villages (commissionnaires, collecteurs ou mareyeurs indépendants), qui disposent d'un réel pouvoir de négociation face à l'offre dispersée des producteurs. Dans les zones à vocation touristique, comme Anakao et Ifaty/Mangily, la restauration représente un marché rémunérateur qui propose des prix significativement supérieurs à ceux obtenus auprès des intermédiaires commerciaux ou bien par la vente directe sur les marchés⁵.

LA PAUVRETÉ

- 15 En raison de leur accès précoce à l'économie monétaire, les pêcheurs *vezo* ont toujours été considérés comme économiquement prospères par leurs voisins *masikoro*, *tanalana* et *mahafaly*. René Battistini écrit : « Pour les Tanalana, les Sara sont des gens riches qui ont la vie facile. » [1964 : 129] Cette opinion est reprise trois décennies plus tard par Emmanuel Fauroux et ses collègues, qui soulignent que les *Vezo* font figure de « privilégiés relatifs en maintenant un niveau important de revenus monétaires » [nd : 18].
- 16 Ces remarques s'inscrivent cependant dans un contexte général de paupérisation des populations rurales du Sud-Ouest auquel les pêcheurs n'ont pas échappé. On considère que cette dynamique de la pauvreté s'explique en partie par l'histoire économique et politique de Madagascar depuis 1970 : expérience « socialiste » de la seconde république, austérité imposée par les plans d'ajustement structurel, difficultés politiques du début du XXI^e siècle. Les statistiques actuelles, pour autant qu'elles aient une signification, soulignent la grande pauvreté rurale de la région de Tuléar⁶. Une enquête réalisée par l'Instat en 2001 auprès des ménages indique un taux d'incidence de la pauvreté⁷ de 53,3 % en milieu urbain et un taux de 83,3 % en milieu rural, significativement supérieurs aux moyennes nationales (44,1 % et 77,1 %). Si les pêcheurs semblent relativement mieux lotis que les autres en ce qui concerne les revenus monétaires, ils semblent cependant très vulnérables si on se réfère à d'autres critères. La plupart des villages et campements de pêcheurs, à l'exception de ceux situés à la périphérie de Tuléar et entre Tuléar et Manombo, sont très isolés et n'ont pas ou presque pas accès aux services publics (santé, éducation). Il n'ont pratiquement pas d'eau potable et les autres sources d'eau se révèlent insuffisantes en saison sèche. Les pistes sont impraticables en saison des pluies (de décembre à mars), ce qui a des conséquences importantes sur l'écoulement des prises ainsi que sur le volume et le coût de l'approvisionnement alimentaire des villages.

La surexploitation des ressources et la dégradation de l'environnement côtier

- 17 De l'avis de multiples acteurs (scientifiques, ONG internationales et locales, institutions environnementales), le système de production halieutique de la région de Tuléar est en crise. Cette crise se traduit par une diminution des rendements de la pêche, une

stagnation voire une réduction des captures et une modification de la composition des prises, en espèce et en taille. Cette constatation s'accompagne d'un discours alarmiste sur la dégradation de la biodiversité et de la qualité de l'environnement côtier.

- 18 Ce discours s'est nourri des recherches des scientifiques de la station marine de Tuléar⁸, dont les travaux pionniers avaient mis en relief la modification, dès les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, des peuplements (réduction du nombre d'espèces et de leur structure par âge) et la détérioration des habitats [Lebigre 1997 ; Vasseur 1997]. Il a été largement repris et développé dans le cadre des travaux menés par l'Office national de l'environnement (ONE) et sa composante « Environnement marin et côtier » ainsi que dans le cadre du programme régional « Environnement »⁹ de la Commission de l'océan Indien (1995-1998) et de la seconde phase du Plan national d'action environnementale (1997-2002).
- 19 Cette problématique s'inscrit désormais dans le discours plus général sur la protection de la biodiversité à Madagascar, considérée comme un « *hot spot* » par les grandes ONG environnementales (World Wide Fund for Nature : WWF, Conservation International : CI...). Récemment, l'érosion de la biodiversité marine a servi d'argument pour étendre au domaine marin les aires protégées, à l'occasion de la conférence internationale de 2003 sur les aires protégées¹⁰.
- 20 S'il y a un large consensus sur la surexploitation des ressources marines et ses conséquences, quelle est l'argumentation développée par les différents acteurs ?
- 21 Les scientifiques et les institutions environnementales mettent en avant deux grandes causes : l'augmentation de la pression de pêche et l'impact des effluents terrestres.
- 22 L'augmentation de la pression de pêche provient, elle-même, de multiples facteurs. Premier facteur : la croissance démographique des communautés de pêcheurs (de l'ordre de 2,7 % par an, soit un doublement tous les vingt-six ans). La pêche n'est plus le monopole des pêcheurs *vezo*. Un nombre croissant d'individus originaires d'autres groupes côtiers ou de l'intérieur (agriculteurs ou éleveurs) s'investissent dans cette activité en raison des difficultés qu'ils rencontrent (sécheresse, vols de troupeaux) et des opportunités monétaires qu'offre la pêche. Deuxième facteur : l'évolution technique, qui se caractérise par l'adoption de nouvelles technologies de capture ou bien encore par la modification des caractéristiques techniques des engins déjà existants. Les techniques récentes sont notamment la pêche sous-marine avec masque et fusil harpon, le filet à requin, la palangre. Les techniques plus anciennes (filets dormants, maillants-encerclants, sennes de plage, lignes) ont évolué et sont plus adaptées à la baisse des ressources¹¹. Certains engins, comme les sennes de plage, détruisent les herbiers et les coraux. La pêche au poison (latex d'*Euphorbia laro*), qui semblait abandonnée il y a deux décennies, est à nouveau utilisée lors des marées basses de vives eaux et cause la mort de nombreux poissons et autres organismes marins. La demande du marché a suscité la surexploitation des espèces les plus valorisées. Le cas des holothuries, coquillages et requins est, à ce titre, exemplaire.
- 23 Les effluents terrestres qui affectent l'environnement marin sont de deux ordres. En premier lieu : les apports terrigènes dus à l'érosion, provoquée par la déforestation, sur les bassins versants des fleuves (Onilahy, Fiherena, Manombo). En second lieu : la pollution issue des zones habitées, qui ne disposent d'aucune facilité d'épuration. Les apports terrigènes augmentent la turbidité des eaux, favorisent la mortalité des coraux

et le comblement des lagons, entraînant la dégradation des habitats des poissons. À noter l'apparition des algues toxiques, dangereuses pour les consommateurs.

- 24 Les pêcheurs, quant à eux, reconnaissent volontiers la raréfaction d'espèces considérées autrefois comme abondantes. Les pêcheurs *vezo* donnent plusieurs explications à la diminution des prises¹².
- 25 La première a trait aux transgressions du système d'interdits, qui constitue un des éléments principaux du cadre traditionnel normatif des décisions individuelles et collectives. Les interdits peuvent porter sur un territoire, un lignage ou un clan, ou parfois être individuels. Ils peuvent être explicitement relatifs à la pêche : prohibition de pêche ou de consommation d'une espèce, zone interdite ou à usages restreints, conduite à tenir en mer ou sur terre...). Sont aussi évoqués, dans le même esprit, l'abandon ou le relâchement des obligations cérémonielles à l'adresse des ancêtres. Toute transgression d'un interdit est ainsi censée avoir des conséquences fâcheuses, non seulement pour l'individu transgresseur mais aussi pour sa famille et son village.
- 26 Les autres explications avancées sont proches de celles que proposent les acteurs scientifiques ou institutionnels. Les *Vezo* mettent cependant l'accent sur le trop grand nombre de pêcheurs non originaires de leur communauté et, dans certains cas, sur leurs pratiques jugées destructrices. Ils dénoncent la pêche au *laro* pratiquée par les *Masikoro* entre *Manombo* et *Morombe*, source de conflits récurrents. Certains mentionnent enfin les difficultés qu'ils ont à étendre vers le large leurs activités, ce qui expliquerait la pression croissante sur les ressources du lagon et du récif.

Interaction pauvreté-exploitation des ressources naturelles : une spécificité de la pêche ?

- 27 La relation entre pauvreté et exploitation des ressources marines soulève de nombreuses questions. Dans une étude récente sur la pauvreté dans les « pêcheries à petite échelle » des pays du Sud, Christophe Béné [2003] tend à remettre en cause l'explication malthusienne qui prédomine depuis longtemps dans la littérature, suivant deux versions. La première version renvoie au modèle de la « tragédie des communs » de Garrett Hardin [1968], déjà présent dans la contribution de H.S. Gordon [1954] : les pêcheurs s'appauvrissent en raison du libre accès¹³ à la ressource qui conduit à la dissipation de la rente économique. La deuxième version, complémentaire et non contradictoire de la première, renvoie au contexte immédiat des pêcheries, situées souvent dans des régions isolées, avec peu de possibilités d'emplois alternatifs. C'est la pauvreté de l'environnement économique de la pêche et le faible coût d'accès à cette activité qui expliqueraient la tendance inexorable à la dégradation des pêcheries.
- 28 À cette approche malthusienne, Christophe Béné propose de substituer une vision multidimensionnelle de la pauvreté, qui implique de prendre en compte les aspects institutionnels, sociaux, culturels et politiques, qui conditionnent les relations entre les populations pauvres et les ressources. Il élabore une typologie des processus d'appauvrissement, à savoir l'exclusion économique (en termes de production et de contrôle de filière), la marginalisation sociale (c'est-à-dire le nonaccès à certaines ressources sur la base de critères sociaux, ethniques, de genre ou de classe), l'insuffisance de pouvoir politique (c'est-à-dire l'absence de représentation et de participation dans les processus de décision). Dans le cas qui nous intéresse, il est

possible que l'approche malthusienne et les approches alternatives ne soient pas exclusives les unes des autres et que les processus à l'œuvre fassent intervenir différents schémas explicatifs.

- 29 Pour comprendre les liens qui existent entre croissance, pauvreté et durabilité de l'environnement en milieu rural à Madagascar, M. Zeller et ses collègues [1998] proposent de faire appel à la théorie d'Esther Boserup [1965] et à ses développements ultérieurs [Ruthenberg 1980 ; Scherr et Hazell 1994].
- 30 Selon ces auteurs, la dégradation de l'environnement peut se corriger dans la mesure où la raréfaction des ressources et les coûts sociaux et privés qui lui sont liés incitent à adopter de nouvelles pratiques productives et institutionnelles. Dans le schéma de « l'innovation induite » [Scherr et Hazell 1994], la pression de la population ou du marché sur une ressource conduit, dans un premier temps, à accentuer la dégradation, qui atteint un niveau maximal à partir duquel les bénéfices des investissements techniques ou institutionnels en faveur d'un meilleur usage des ressources augmentent à leur tour et contribuent au maintien ou à la réhabilitation de ces dernières. On peut ainsi considérer que, dans l'agriculture, le passage d'une stratégie extensive (augmentation des surfaces cultivées) à une stratégie intensive (aménagement des terroirs, utilisation de semences sélectionnées et de fertilisants) est exemplaire du type de changement pouvant être induit en réponse à la dégradation des ressources et à l'appauvrissement qui s'ensuit. Les évolutions institutionnelles importantes concernent l'accès au foncier et aux ressources (règles d'accès, sécurisation des droits).
- 31 Le schéma précédent est séduisant mais son application au cas de la pêche traditionnelle pose problème. Le premier point à souligner ici a trait à l'impossibilité, pour les petits pêcheurs, d'aménager eux-mêmes le milieu et de procéder à des investissements privés dans la ressource¹⁴. Pour accroître ou maintenir la production, les pêcheurs ont en réalité deux possibilités : soit ils étendent leur activité en choisissant de nouvelles espèces cibles et/ou de nouvelles zones de pêche ; soit ils adoptent des techniques plus productives ou améliorent celles qui existent déjà. La stratégie extensive est allée de pair avec un processus d'appauvrissement, ce qui donne un certain poids à l'explication malthusienne pourtant critiquée par Christophe Béné.
- 32 L'autre question importante, et qui n'est pas abordée par Béné, est l'impact qu'a la pauvreté sur les choix productifs et institutionnels des pêcheurs ainsi que sur leurs réactions aux politiques publiques relatives aux activités halieutiques et, plus généralement, à la gestion-conservation des ressources marines.

Les politiques publiques et les réponses des communautés de pêcheurs

- 33 Dans la région du sud-ouest, les interventions publiques dans le domaine de la pêche et, plus généralement, des ressources marines sont relativement récentes. On peut considérer que, jusque dans les années quatre-vingt, l'intérêt de l'État pour ce secteur se limitait au domaine juridique (droit des pêches dont certaines dispositions concernent spécifiquement la pêche traditionnelle) et à la production de statistiques administratives, d'une précision toute relative. Par ailleurs, la pêche crevette [Goedefroit *et al.* eds 2002], largement pratiquée dans d'autres régions de Madagascar, retenait toute l'attention des décideurs publics.

- 34 Ce n'est qu'à partir des années quatre-vingt-dix que, dans le Sud-Ouest, des interventions ont été spécifiquement orientées vers la pêche traditionnelle et vers la conservation des ressources marines. Nous nous intéresserons ici à quelques-uns des projets de développement et de valorisation des ressources halieutiques ainsi qu'à certaines initiatives qui s'inscrivent plus largement dans la politique environnementale malgache.
- 35 Les actions de développement « classiques », mises en place dans les années quatre-vingt-dix que l'on songe au projet PNUD-FAO de développement intégré de la pêche traditionnelle autour des dispositifs de concentration de poissons (DCP), projet initié par l'Association thonière de la Commission de l'océan Indien ou bien que l'on songe à l'action d'approvisionnement en matériel et équipement de pêche, financée par le Fonds de développement halieutique et aquacole sont caractéristiques de l'application, à la région du sud-ouest de Madagascar, de la « théorie de la modernisation de la pêche piroguière », en vigueur dans d'autres régions comme l'Afrique de l'Ouest [Chauveau et Jul-Larsen 2000]. Cette théorie vise à faciliter l'accès des pêcheurs à de nouvelles techniques, à diversifier les ressources exploitées, à améliorer les conditions d'accès au marché et à favoriser les échanges entre acteurs locaux au sein de groupements et d'associations.
- 36 La diversification des techniques de pêche suscitée par le projet PNUD-FAO a encouragé l'exploitation de ressources très valorisées comme les requins¹⁵ au moyen de filets maillants et de palangres [Randriambolona *et al.* 1998]. Notons que cette extension profitable de la pêche a coïncidé avec une campagne internationale de protection des requins. L'installation des DCP a permis d'exploiter des ressources pélagiques hauturières. On peut considérer qu'il s'agit là d'une forme d'aménagement intensif du milieu puisqu'elle contribue à accroître l'abondance locale des grands poissons pélagiques migrateurs en mettant à profit leur comportement alimentaire et grégaire. L'expérience n'a cependant pas été concluante : les communautés de pêcheurs n'ont pas su assurer collectivement l'entretien de ces dispositifs efficaces, lesquels ont rapidement disparu [Rey-Valette et Cayré 2000]. Cette défaillance est caractéristique des difficultés de coordination entre pêcheurs, en dehors des instances traditionnelles d'arbitrage, claniques ou lignagères. Le discours que tiennent les pêcheurs à ce propos est particulièrement éloquent : ils sont excessivement méfiants à l'égard de toute forme d'association impulsée de l'extérieur et qui pourrait remettre en cause les formes traditionnelles de coordination fondées sur la hiérarchie (autorité des chefs de lignage), la parenté et l'alliance¹⁶.
- 37 La tentative de développement de l'algoculture et de collecte des algues sauvages, initiée en 1997 par le « projet d'amélioration des revenus de la population littorale » est un exemple des difficultés rencontrées pour promouvoir une filière locale. Cette intervention visait à diversifier et à augmenter les revenus des pêcheurs des villages grâce à la culture d'algues, du genre *Euchema*, utilisées par les industries agro-alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. L'encadrement technique et économique avait été confié à une firme malgache privée, qui écoulait la marchandise auprès d'un importateur européen. La même firme pratiquait parallèlement la collecte d'algues sauvages auprès des pêcheurs.
- 38 L'algoculture n'a pas été adoptée de façon significative par les pêcheurs : les seuls sites encore actifs aujourd'hui sont exploités directement par la firme exportatrice en question, qui utilise de la main-d'œuvre journalière d'origine urbaine. À l'inverse, en

dépit du faible niveau de rémunération qu'elle offre, l'exploitation des algues sauvages s'est développée. Là encore, la réponse des pêcheurs a été dans le sens d'une diversification de leur activité.

- 39 Proposée depuis les années quatre-vingt par quelques scientifiques, l'approche environnementale de la gestion des ressources marines et côtières prend progressivement le pas sur les approches sectorielles citées précédemment, avec la mise en place du Plan national d'action environnementale, qui se prévoit, dès 1994, une composante marine et côtière, laquelle sera intégrée en 1997 dans l'ONE. Cette composante développe le Programme national
- 40 de gestion intégrée des zones côtières, qui identifie la région de Tuléar comme une zone prioritaire en s'appuyant sur les travaux scientifiques qui soulignent à la fois la richesse de la biodiversité marine et littorale et les menaces qui pèsent sur cette biodiversité.
- 41 La recherche d'une convergence entre objectifs de conservation des écosystèmes et développement économique doit aller de pair avec la promotion de la gouvernance participative, conformément aux recommandations des principaux bailleurs de fonds qui entendent soutenir les efforts environnementaux [Froger *et al.* 2004]. L'approche environnementale se différencie aussi des approches précédentes par la nature des acteurs impliqués. Les ONG environnementales internationales (WWF, World Conservation Society, Frontier, Rief Doctors, CI) sont fortement impliquées dans la conception, le financement et la mise en œuvre des politiques et des interventions. Elles peuvent même prendre des initiatives propres de partenariat avec les communautés locales. Les principales actions entreprises concernent la création d'aires protégées, la valorisation de la biodiversité par des activités alternatives (écotourisme), le transfert de la gestion aux communautés locales, la sensibilisation et l'éducation environnementales.
- 42 La mise en place d'aires protégées marines fait partie des objectifs poursuivis par la « Vision Durban ». Pour la région de Tuléar, il s'agit de finaliser le processus de création de

Retour de pêche à Sarodrano, important village vezo au sud de Tuléar (cliché C. Chaboud 2005)



l'aire protégée, marine et côtière, déjà retenu par le programme Man and Biosphère de l'Unesco en 2003. Ce projet associe protection des zones marines et des zones côtières (mangroves, forêts sèches littorales). Les pêcheurs ne sont pas les seuls acteurs impliqués : sont également concernés les agriculteurs-éleveurs, exploitants forestiers, charbonniers, opérateurs touristiques, entre autres.

- 43 Le montage institutionnel prévu dans l'étude de faisabilité apparaît particulièrement complexe puisqu'il fait appel à différents modes de gouvernance. Quatre noyaux durs marins (zones de conservation stricte) sont classés en Parc national et relèvent, à ce titre, de l'Agence nationale de gestion des aires protégées. Les zones tampon, qui jouxtent les noyaux durs, relèvent, quant à elles, d'une « gestion communautaire durable des écosystèmes »¹⁷ au sein de parc nationaux. Elles devront ainsi faire l'objet d'un transfert de gestion¹⁸ auprès des populations locales, avec des cahiers des charges précisant les modalités d'usage durable des ressources.
- 44 Si la faible superficie affectée aux noyaux durs, dont certains ont déjà une vocation touristique, ne devrait pas poser de problèmes aux pêcheurs, il n'en va pas de même des zones tampons. L'usage durable des ressources marines dans ces aires protégées suppose que l'on abandonne les pratiques illégales ou considérées comme « destructrices », ce qui n'est pas encore le cas à ce jour (sennes de plage et *laro* notamment). Il est possible également que des limites soient imposées aux pêcheurs venant d'autres villages ou à ceux venant de l'arrière-pays¹⁹. Les pêcheurs restant dans les zones tampon peuvent espérer bénéficier à moyen et à long terme d'une amélioration des ressources tandis que les autres seront incités à abandonner l'activité ou bien à exploiter d'autres zones.
- 45 Les enjeux de redistribution sont donc importants : pour certains acteurs, les risques d'appauvrissement liés à un accès limité aux ressources sont rédhibitoires. Une autre

question est celle du délai nécessaire pour qu'un « effet réserve » soit perçu par les pêcheurs, lesquels vivent en général au présent²⁰. Lorsque l'effet réserve est sensible à très court terme, l'adhésion des pêcheurs est probable, comme l'a révélé le succès de la mise en réserve tournante d'une zone de pêche au poulpe dans la région d'Andavadoaka : lors de l'ouverture de la pêche, des captures importantes ont pu être réalisées en quelques jours, du fait de la croissance très rapide de cette espèce.

- 46 Pour que les pêcheurs adhèrent à la mise en place d'aires protégées, une autre solution consiste à créer des activités et des revenus alternatifs qui compensent les pertes en capture immédiates. L'exemple de l'aire communautaire de Nosy Ve à Anakao, où l'île et la zone marine mises en défens ont été réservées à des usages écotouristiques [Chaboud *et al.* 2004] montre que certains pêcheurs tirent profit de la situation en assurant le transport des touristes et que la communauté villageoise bénéficie plus largement des droits de visite touristique. Cette expérience apparemment réussie tiendrait à des conditions locales qui ne sont pas forcément généralisables : une véritable cohésion communautaire, une bonne entente entre les responsables traditionnels, l'appui institutionnel d'acteurs extérieurs (institutions environnementales, ONG, bailleurs de fonds, opérateurs touristiques).
- 47 L'expérience n'a pas été aussi concluante dans les villages d'Ifaty et de Mangily, où la structure sociale s'avère moins homogène et le tourisme moins intégré dans l'économie locale. Il s'agissait ici d'inciter les pêcheurs à la senne de plage dans le lagon à reporter, plus au large, leur activité. La première tentative fut un échec, tant en raison du manque de coordination des opérateurs touristiques pour aider au financement des équipements qu'en raison des réticences des pêcheurs à changer de zone et de pratique de pêche. L'intervention récente de l'ONG Reef Doctors comme médiateur et responsable technique et financier de la pose de dispositifs de concentration de poissons (DCP) semble toutefois avoir été décisive.
- 48 Ces quelques exemples révèlent que les nouvelles formes d'intervention qui cherchent à concilier conservation et développement font apparaître de nouvelles difficultés en termes de distribution (entre pêcheurs et autres acteurs, au sein des communautés de pêcheurs), et que l'objectif de protection, jusqu'ici étranger aux pêcheurs, impose des arbitrages difficiles entre présent et futur. Ces formes d'aménagement visent à réhabiliter la productivité des écosystèmes côtiers et offrent donc une alternative au mode d'exploitation extensif des ressources. Cela ne restera vrai cependant, à moyen et long terme, que si des innovations institutionnelles permettent de limiter un développement excessif de la pression de pêche en dehors des aires protégées.

Conclusion

- 49 Le système de production des pêcheurs *vezo* de Madagascar est en crise. Cette crise est à la fois écologique et matérielle, et se traduit par une dégradation des écosystèmes côtiers et par la paupérisation des communautés villageoises. Jacques Weber [2005] rappelait récemment que les pauvres sont souvent accusés à tort d'être les principaux responsables de la dégradation environnementale dans les pays du Sud. Force est toutefois de constater que, jusqu'ici, les pêcheurs du sud-ouest de Madagascar ont répondu à la diminution de leurs moyens d'existence par l'extension, technique et spatiale, de l'exploitation des ressources marines renouvelables. À la différence de ce que l'on peut observer dans certaines communautés paysannes, il n'y pas eu

d'innovation technique ou institutionnelle, du type de celles proposées dans la théorie déjà ancienne d'Esther Boserup [1965].

- 50 Les interventions publiques relatives à la pêche et aux ressources marines dans la zone de Tuléar sont de deux types. Les premières, qui s'inspirent de la « théorie de la modernisation », ont contribué à l'adoption de techniques plus performantes et à une meilleure valorisation des productions. En ce sens, elles ont appuyé l'extensification du système de production. Les communautés de pêcheurs ne se sont pas approprié les quelques tentatives d'aménagement (DCP, algoculture) qui leur ont été proposées, et ce essentiellement pour des raisons institutionnelles. Les interventions les plus récentes, qui s'inscrivent dans un paradigme environnemental, soulèvent des problèmes en termes de partage des gains (les usages halieutiques n'étant plus les seuls pris en compte) et de répartition, dans le temps, des coûts (qui sont immédiats) et des bénéfices (qui sont à venir et incertains).
- 51 Ces initiatives constituent néanmoins des investissements d'aménagement et de réhabilitation des ressources renouvelables, jusqu'ici inexistantes, et qui s'avèrent indispensables pour sortir d'un système de production extensif ayant atteint ses limites. Pour être gagnante, cette stratégie devra offrir aux pêcheurs la sécurisation de leurs droits d'accès aux ressources ainsi qu'une régulation efficace de l'accès aux ressources en dehors des aires protégées. La question de la pauvreté des pêcheurs ne saura être réglée par les seules politiques halieutiques ou environnementales.

BIBLIOGRAPHIE

- Battistini, R. — 1964, *Géographie humaine de la plaine côtière mahafaly*. Paris, Cujas.
- Béné, C. — 2003, « When Fishery Rhymes with Poverty : A First Step beyond the Old Paradigm on Poverty in Small Scales Fisheries », *World Development* 6 : 949-975.
- Boserup, E. — 1965, *The Conditions of Agricultural Growth : The Economics of Agrarian Change under Population Pressure*. Chicago, Aldin Publishing.
- Chaboud, C., P. Méral et D. Andrianambinina — 2004, « Le modèle vertueux de l'écotourisme : mythe ou réalité ? L'exemple d'Anakao et Ifaty/Mangily à Madagascar », *Mondes en développement* 32 (1) : 11-32.
- Chauveau, J.-P. et E. Jul-Larsen — 2000, « Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles », in J.-P. Chauveau, E. Jul-Larsen et C. Chaboud eds., *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoir, mobilités, marchés*. Paris, Karthala : 9-85.
- Clark, C.W. — 1985, *Bioeconomic Modeling and Fisheries Management*. Toronto, Wiley and Sons.
- Cunningham, S. — 1993, « Fishermen's Income and Fishermen's Management ». Research Paper no 61. Portsmouth, University of Portsmouth.
- Fauroux, E. — 2001, « Bibliographie vezo ». Document de travail. IRD, Tuléar.

- Fauroux, E., J. Laroche et M. Marikandia — nd, « Brève esquisse d'une description de la société vezo (littoral occidental de Madagascar) à la fin du XX siècle ». Document de travail, ERA/CNRE/ORSTOM, Tuléar.
- Froger, G., P. Méral et V. Hermandimby — 2004, « The Expansion of Participatory Governance in the Environmental Policies of Developing Countries : The Example of Madagascar », *International Journal of Sustainable Development* 7 (2) : 164-184.
- Goedefroit, S., C. Chaboud et Y. Breton eds. — 2002, *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevette traditionnelle à Madagascar*. Paris, IRD Éditions (« Latitudes 23 »).
- Gordon, S.H. — 1954, « The Economic Theory of Common Property Resources : The Fishery », *Journal of Political Economy* 62 : 124-142.
- Hardin, G. — 1968, « The Tragedy of the Commons », *Science* 162 : 1243-1248.
- Harmelin-Vivien, M.-L. — 1977, « Ictyofaune des récifs coralliens de Tuléar (Madagascar). Écologie et relations trophiques ». Thèse. Université Aix-Marseille.
- Koechlin, B. — 1975, *Les Vezo du sud-ouest de Madagascar. Contribution à l'étude de l'écosystème de semi-nomades marins*. Paris, La Haye, Mouton, EPHE.
- Lebigre, J.-M. — 1997, *Milieux et sociétés dans le sud-ouest de Madagascar*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux (« Îles et Archipels 23 »).
- Marikandia, M. — 1995, « Une approche de l'histoire du peuplement de l'espace littoral du Fiherana aux XVIII et XIX siècles : les Vezo », *Talily* 1 : 16-26.
- Panayotou, T. — 1982, « Management Concept for Small Scale Fisheries : Economic and Social Aspects ». Working Paper no 228. FAO, Rome.
- Randriambolona, C., H. Rahantalisao, G. Dasylyva et M. Rakotondraso — 1998, *Guide pour l'exploitation du poisson*. Antananarivo, Ministère de l'agriculture et de la pêche.
- Rey-Valette, H. et P. Cayré — 2000, « Pêcheurs et dispositifs de concentration de poissons », in Y. Gillon, C. Chaboud et C. Mullon eds., *Du bon usage des ressources renouvelables*. Paris, IRD Éditions (« Latitudes 23 ») : 311-326.
- Ruthenberg, H. — 1980, *Farming Systems in the Tropics*. Oxford, Clarendon Press.
- Scherr, S.J. et P.B.R. Hazell — 1994, « Sustainable Agricultural Development Strategies in Fragile Lands ». Environment and Production Technology Division. Discussion Paper no 1. International Food Policy Research Institute, Washington D.C.
- Smith, I.R. — 1979, « A Research Framework for Traditional Fisheries ». ICLARM Studies and Reviews no 2. International Center for Living Aquatic Resources Management, Manille.
- Vasseur, P. — 1997, « Écosystèmes côtiers en danger dans la région de Tuléar. Analyse des agressions humaines et problèmes de gestion », in J.-M. Lebigre ed., *Milieux et sociétés dans le sud-ouest de Madagascar*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux (« Îles et Archipels 23 ») : 97-120.
- Weber, J. — 2005, « Environnement : les pauvres ne sont pas coupables ». *Sciences humaines* (hors série : *Les enjeux sociaux de l'environnement*) : 40-48.
- Zeller, M., B. Minten, C. Lapenu, E. Ralison et C. Randrianarisao — 1998, *Vers une meilleure compréhension du triangle critique entre croissance économique, réduction de la pauvreté et durabilité de l'environnement (Cahier de la recherche sur les politiques alimentaires 19)*. Antananarivo, FOFIFA-IFPRI.

NOTES

1. Cf. S.H. Gordon [1954], G. Hardin [1968], I.R. Smith [1979], T. Panayotou [1982], C.W. Clark [1985], S. Cunningham [1993], C. Béné [2003].
2. Ce programme a bénéficié d'un soutien financier de l'Institut français de la biodiversité.
3. Nous préférons utiliser le terme « groupe social » plutôt que celui d'« ethnie » dans la mesure où les travaux des anthropologues et sociologues spécialistes de la région [Marikandia 1995 ; Fauroux 2001] mettent en avant une origine disparate de ce groupe.
4. À Madagascar la législation distingue trois types de pêche : la pêche industrielle (embarcations industrielles, d'une puissance supérieure à 50 chevaux), la pêche artisanale (embarcations motorisées, d'une puissance inférieure à 50 chevaux) et la pêche traditionnelle (pirogues non motorisées). Le dernier type correspond donc à la pêche qualifiée d'artisanale dans d'autres pays du Sud, notamment en Afrique.
5. À Anakao, en 2002, les hôtels-restaurants achetaient ainsi le poisson à 5 000 fmg/kg contre 3 000 à 3 500 fmg/kg pour les mareyeurs et les collecteurs.
6. Instat, enquêtes « Cartographie de la pauvreté à Madagascar » et « Dynamique de la pauvreté à Madagascar : 1999-2001 », présentées lors de la conférence « Développement économique, services sociaux et pauvreté à Madagascar » (2003).
7. Ce taux indique le pourcentage des ménages se situant en dessous du seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est la somme d'un seuil de pauvreté alimentaire (montant minimal pour couvrir les besoins quotidiens, soit 2 133 calories) et d'un seuil de pauvreté non alimentaire (nécessaire à la couverture des autres besoins).
8. Aujourd'hui connue sous le nom d'IHSM (Institut d'halieutique et des sciences marines).
9. Ce programme visait à développer une coopération interrégionale pour la gestion intégrée des zones côtières et a en particulier permis la création d'un réseau régional de suivi des récifs coralliens.
10. Lors de cette conférence, le président de Madagascar s'est engagé à tripler la surface des aires protégées.
11. Bien qu'il ne s'agisse pas ici de faire un exposé détaillé des techniques de pêche, il est important de rendre compte de leur diversité et surtout de la capacité des pêcheurs à les adapter pour cibler les espèces selon leur abondance et à s'adapter eux-mêmes aux conditions du marché. Soulignons à cet égard la diffusion rapide, au cours de la dernière décennie, des filets à requins pour satisfaire la demande asiatique en ailerons.
12. Les pêcheurs ne sont sensibles qu'à la réduction des prises et non à la surexploitation, concept qui leur est totalement étranger.
13. L'expression « tragédie des communs » est à ce titre trompeuse car c'est la tragédie du libre accès qui est exposée dans l'article de G. Hardin [1968].
14. Il existe des exemples d'aménagement qui visent à réhabiliter les ressources marines, entre autres par « forçage » du recrutement, c'est-à-dire en relâchant dans le milieu naturel des individus juvéniles. C'est ce que l'on pratique, par exemple, pour le saumon en Europe ou pour les holothuries au Japon. Cela n'est bien sûr pas envisageable au niveau des petits producteurs des pays du Sud. Par ailleurs, la rentabilité strictement économique de telles opérations ne semble pas acquise.

15. D'après les informations recueillies lors de nos enquêtes, les ailerons de requins secs étaient vendus, en 2003, 300 000 à 350 000 fmg/kg sur le marché de Tuléar, soit environ deux fois le salaire minimal mensuel.

16. Pour justifier cette grande réticence, ils évoquent le plus souvent l'expérience malheureuse des coopératives rurales durant la période « socialiste » de la seconde République.

17. Selon la typologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

18. L'initiative du transfert de gestion devrait revenir aux autorités gestionnaires. Or les textes encadrant ces transferts (par exemple la loi Gelose de 1996) supposent que l'initiative en revienne aux « communautés de base ».

19. Les transferts de gestion en matière forestière (les plus nombreux) visent à renforcer l'emprise des populations locales sur leurs ressources, aux dépens des populations migrantes.

20. En raison de la précarité de leur situation économique et sociale.

RÉSUMÉS

Résumé

Dans le sud-ouest de Madagascar, la pêche traditionnelle pratiquée par la communauté vezo est confrontée à une crise à la fois environnementale et de paupérisation. Après une présentation du contexte et des principales caractéristiques liés à cette activité, l'auteur interroge la relation entre pauvreté et dégradation marine et côtière. Il souligne la difficulté, pour les pêcheurs, de procéder à des aménagements techniques et institutionnels. L'examen des politiques publiques censées pallier ces difficultés révèle que leur démarche est, aujourd'hui, plus environnementale que sectorielle. Quelles solutions les communautés de pêcheurs trouvent-elles pour assurer leur survie ?

Abstract

In southwestern Madagascar, the traditional fishing practices of the Vezo must now adjust to a crisis involving both the environment and pauperization. The context and major characteristics of fishing are presented; and questions, raised about the relation between poverty and worsening conditions along the coast and in the sea. Attention is drawn to the difficulty that fishers have of making technical and institutional adjustments. Current public policies for responding to these difficulties are more environmental than sectoral. What solutions can fishing communities find to survive?

INDEX

Mots-clés : développement durable, environnement marin et côtier, gestion, Madagascar, pêche, politique environnementale, Vezo

Keywords : environmental policy, fisheries, management, Madagascar, marine and coastal environments, sustainable development, Vezo

Investissement minier et développement

L'exploitation de l'ilménite dans la région de Tolagnaro (Fort-Dauphin)

Jean-Pierre Revéret

- 1 EN 1986, la compagnie canadienne QIT Fer et Titane*, filiale de Rio Tinto Plc, débuta une campagne d'exploration minière de la région de Tolagnaro¹, dans l'Anosy, au sud-est de Madagascar. Cette campagne visait l'exploitation de l'ilménite, un sable minéralisé, recherché pour le bioxyde de titane qu'il contient et qui sert essentiellement de base à la production de pigments blancs utilisés dans les peintures et colorants.
- 2 En août 2005, après avoir obtenu les autorisations préalables, la Compagnie prit la décision d'investir. Durant près de vingt ans, de multiples études, négociations et décisions avaient alimenté la chronique, autant locale, nationale qu'internationale, autour du rôle de ce projet minier de grande envergure. Celui-ci était, selon les points de vue, soit la source d'une dégradation irréversible d'un environnement lire « biodiversité » déjà mis à mal, soit le moteur d'un développement régional pouvant contribuer à régler la question de la pauvreté dans le sud-est du pays.
- 3 Nous voulons montrer comment, au-delà de l'exploitation de l'ilménite, les questions de la conservation de la biodiversité et de la lutte contre la pauvreté sont devenues partie intégrante de ce projet, le plaçant ainsi au c ur des enjeux du développement de cette région. Nous voulons aussi utiliser ce projet pour nous interroger sur les conditions dans lesquelles l'investissement privé peut contribuer, effectivement, au développement. En effet, bien que les investissements directs étrangers augmentent en valeur, tant à Madagascar qu'en Afrique, leurs retombées au niveau local sont encore souvent minimales.
- 4 Nous allons tout d'abord faire le portrait du projet lui-même, d'un point de vue essentiellement technique. Puis nous explorerons les différentes dimensions de la toile de fond sur laquelle ce projet se développe et nous intéresserons aux acteurs impliqués. Nous aborderons ensuite les impacts et les enjeux principaux qui sont ressortis de l'évaluation sociale et environnementale. Et, pour finir, nous reviendrons sur les conditions dans lesquelles cet investissement peut contribuer au développement

régional et améliorer les conditions de vie des communautés locales plutôt que de ne leur laisser que des « externalités négatives », pour reprendre le vocabulaire de l'économiste.

Le projet minier²

- 5 Les sables minéralisés recherchés, l'ilménite et le zircon, sont surnommés « sables noirs » du fait de leur couleur, et ils sont mélangés au sable de silice, blanc, qui compose les plages. Ils se présentent, entre la côte et une chaîne de montagnes, dans trois zones distinctes qui totalisent une superficie 6 000 hectares. Celles-ci contiennent respectivement 400, 600 et 700 millions de tonnes de sable, dont 5 % en moyenne sont de l'ilménite. On trouve ce sable jusqu'à une profondeur qui varie de 12 à 20 mètres. Son extraction se fait donc à ciel ouvert, suivant une technique utilisée depuis une cinquantaine d'année en Australie.
- 6 Après avoir retiré le couvert végétal, on creuse un bassin de 500 mètres de long sur 300 mètres de large et environ 15 mètres de profondeur. Une drague et une usine de séparation flottantes y avancent lentement en aspirant tout le sable à l'avant du bassin, selon un tracé prédéterminé. Lorsqu'est séparé le minerai utile de la silice sans valeur économique, celle-ci est redéposée derrière le bassin d'extraction, qui avance ainsi de quelques mètres par jour. La topographie des lieux est restaurée après le passage du bassin et de son équipement, et différentes stratégies de réhabilitation par la plantation de végétaux sont mises en place. Ce n'est donc qu'un faible pourcentage de la superficie totale qui se trouve en exploitation à un moment donné.
- 7 Le minerai est ensuite transporté vers une deuxième usine de séparation, située sur le site minier, qui sépare l'ilménite, le zircon et la monazite. Sans valeur économique, la monazite, légèrement radioactive, est remise en place dans le milieu d'où elle a été extraite. Le minerai trié est acheminé en camion par une nouvelle route jusqu'à un port dont la construction est prévue au sud de la ville de Tolagnaro. Ce port multi-usages sera disponible vingt jours par mois à d'autres usagers que ceux des bateaux minéraliers.
- 8 Le projet prévoit l'exploitation successive de trois zones, à commencer par celle de Mandena, la plus proche de la ville de Tolagnaro, que suivra, dans une vingtaine d'années, la zone de Petricky, à quelques kilomètres au sud de Tolagnaro, et, enfin, la zone de Sainte-Luce, à vingt kilomètres au nord de la ville.

La toile de fond

LA PLACE DU PRIVÉ DANS LA RHÉTORIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT À MADAGASCAR

- 9 Avec 70 % de la population malgache en dessous du seuil de pauvreté défini par la Banque mondiale, la lutte contre la pauvreté est une priorité pour le gouvernement et les bailleurs. On peut considérer le « Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté [dans la] République de Madagascar » (2002) comme une des dernières formulations des approches gouvernementales malgaches en matière de développement. Y figurent les stratégies envisagées pour atteindre ce qui est qualifié

de développement « rapide et durable », définition témoignant d'une aspiration politique claire mais porteuse de contradictions potentielles³.

- 10 Ces stratégies sont structurées autour de trois axes principaux :
- 11 1) amélioration des performances économiques en faisant participer les pauvres, et se traduisant par une croissance économique forte et durable qui leur est profitable ;
- 12 2) développement des services de base (santé, éducation et eau potable) et élargissement des filets de service de bien-être, sécurité au bénéfice des couches sociales les plus pauvres ;
- 13 3) mise en place d'un cadre institutionnel favorable, renforcement des capacités par le développement des provinces autonomes et l'amélioration de la gestion des affaires publiques.
- 14 D'emblée, la notion de partenariat public-privé est annoncée comme devant être centrale, au niveau institutionnel, afin que soit atteint l'objectif qui est de réduire la pauvreté de moitié, et ce en dix ans. Ce qui doit s'accompagner d'une stratégie d'émergence et de dynamisation de pôles de développement visant à concrétiser et fédérer l'ensemble des politiques et programmes de développement. Notons que la Banque mondiale a, dans cette foulée, appuyé trois pôles intégrés de croissance (PIC) : à Nosy Be, sur l'axe Antananarivo-Antsirabe, et dans la région de Tolagnaro. Dans ce dernier cas, ce sont la présence du projet minier et celle, surtout, du port qui lui est lié, qui ont été déterminantes lors du choix de la région.
- 15 On évoque, à ce propos, le cadre référentiel qu'est le Programme national d'appui au secteur privé (PNSP) qui vise à développer et à dynamiser ce secteur. Dans les programmes de mise en place de la stratégie, mentionnons l'amélioration du cadre des affaires et du cadre institutionnel, grâce à un renforcement des supports juridiques, réglementaires et judiciaires permettant d'offrir un environnement « sécurisant et attrayant » aux investisseurs.

LE SECTEUR MINIER

- 16 Deuxième élément de la toile de fond : une volonté claire du gouvernement d'accroître la contribution du secteur minier à l'économie nationale. Plus précisément, on vise une augmentation de la valeur annuelle des investissements : de 10 millions de dollars en 2002 à 60 millions en 2006. Rappelons qu'en 2005, la valeur ajoutée par ce secteur ne représentait que 4 % du PIB. Le souhait de développer ce secteur dans sa dimension artisanale⁴, mais aussi et surtout au niveau des mines industrielles, a pris plusieurs formes depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. La réforme du code minier et le décret sur la mise en conformité des investissements à l'environnement (MECIE) comptent parmi les formes les plus tangibles.
- 17 Cette réforme, datant de 1999, s'intègre dans un mouvement qui a touché toute l'Afrique et a redéfini en profondeur le rôle de l'État. Bonnie Campbell [2003], sur la base d'une étude de cas comparative, a identifié trois générations distinctes de réformes.
- 18 La première génération, celle des années quatre-vingt, peut être illustrée par le cas du Ghana. Une déréglementation importante, une privatisation des activités minières ainsi qu'une redéfinition du rôle de l'État ont fortement stimulé le développement du

secteur. Mais cela ne s'est accompagné ni d'emplois ni d'effets d'entraînement contribuant au développement local.

- 19 La deuxième génération de réformes, celle des années quatre-vingt-dix, peut être illustrée par le cas de la Guinée. Elle s'est caractérisée par une déréglementation si forte qu'elle est allée jusqu'à nuire au développement même du secteur. L'accent a été mis sur les conditions qui allaient créer un environnement favorable à l'investissement et sur les mesures de redistribution de la richesse créée. Mais la protection de l'environnement a, elle, été largement oubliée.
- 20 C'est un peu en réponse à ce constat d'un balancier qui était allé trop loin que l'on peut identifier l'émergence d'une troisième génération de codes miniers, vers la fin des années quatre-vingt, et qu'illustrent les cas du Mali, de la Tanzanie et de Madagascar. La Banque mondiale avait recommandé que, dans les processus de consultation, on implique les populations affectées par les projets ainsi que les ONG. La dimension environnementale avait pris sa place essentiellement sous la forme d'études d'impact environnemental qui étaient alors codifiées, au-delà de la législation proprement environnementale en vigueur. En ce qui concerne le nouveau code minier à Madagascar, Bruno Sarrasin [2006] considère qu'il s'agit d'une révision majeure du rôle de l'État et de son retrait, au-delà de l'ajout d'une composante « développement social », tel que le font valoir les analystes de la Banque mondiale.
- 21 Dans ce contexte d'ouverture, on note l'aboutissement de projets en préparation depuis longtemps et l'arrivée de plusieurs autres nouveaux projets. Dans la première catégorie figure bien sûr celui de Rio Tinto. Le second projet a été initié par la société américaine Phelps Dodge et est aujourd'hui la propriété d'une *joint-venture* entre la société canadienne Dynatec (45 %), Sumitomo Corporation (27,5 %) et Korea Resources Corporation (27,5 %).
- 22 Ce projet se situe à Ambatovy, à 80 kilomètres à l'est d'Antananarivo. Il s'agit d'exploiter, par an, 60 000 tonnes de nickel, 5 600 tonnes de cobalt et 190 000 tonnes de sulfate d'ammonium. L'autorisation environnementale de l'Office national de l'environnement (ONE) ayant été délivrée en décembre 2006, la construction des infrastructures devrait débuter avant la fin de l'année 2007⁵. Un investissement de l'ordre de 2,5 milliards de dollars⁶ en fait le plus gros projet minier à Madagascar, loin devant celui de Rio Tinto, qui est de l'ordre de 580 millions de dollars.
- 23 Dans le sud-ouest du pays, Kumba Resources et Ticor Ltd. d'Australie ont créé une *joint-venture* pour entreprendre une étude de faisabilité de l'exploitation des sables minéralisés de la région de Toliara. Plusieurs autres projets sont annoncés, dans le domaine de l'uranium et du saphir en particulier, au niveau de mines industrielles ou de mines artisanales.
- 24 Plusieurs projets importants vont donc voir le jour. Mais, comme l'a indiqué Bonnie Campbell [2006], alors que, sur le papier, Madagascar affiche nombre de lois et de règlements visant à gouverner ce secteur, le manque de ressources humaines et financières nécessaires au contrôle et à la mise en application de cette législation constitue toujours un réel problème, notamment pour ce qui est de la protection environnementale. Après plus de vingt années d'ajustements structurels, la capacité institutionnelle du gouvernement est affaiblie et aboutit à la situation paradoxale qui veut que le gouvernement lui-même ne soit pas en mesure d'appliquer sa propre législation.

- 25 On constate donc que, dans les prochaines décennies, le secteur minier industriel prendra place parmi les acteurs significatifs de la vie économique malgache, et que les questions de sa contribution au développement social et de sa relation à l'environnement, entre destruction et conservation, ne seront plus une interrogation théorique.

LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- 26 La troisième dimension de la toile de fond sur laquelle va se structurer ce projet est celle de la conservation de la biodiversité. Un certain nombre de caractéristiques, dont un taux d'endémisme très élevé, mais aussi plusieurs espèces emblématiques, sont devenues quasiment des clichés, qui font que Madagascar, très souvent, est vu au travers du prisme de la biodiversité qu'il faut conserver⁷.
- 27 La protection de cette biodiversité est au cur d'une série de plans d'action environnementale qui, depuis 1989, ont mobilisé les fonds de nombreux programmes d'aide et ont impliqué de façon croissante diverses grandes ONG internationales telles WWF (World Wide Fund for Nature) et CI (Conservation International). Elle est aussi au cur du modèle de développement proposé par la Banque mondiale et par des agences d'aide bilatérale.
- 28 Depuis quelques années déjà, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pilote des groupes de travail visant à affiner les méthodes pour que soient effectivement pris en compte, lors des études d'impact environnemental, les effets des grands projets industriels ou d'infrastructures qui se répercutent sur la biodiversité. Au-delà de l'importance objective de la biodiversité, des ressources qu'elle fournit aux populations locales et du potentiel qu'elle représente pour l'industrie pharmaceutique (essentiellement étrangère) et celle des huiles essentielles, la question de sa conservation est souvent érigée en valeur absolue, et le fait de contribuer à cette conservation est perçu comme une mission d'ordre supérieur. Cela conduit parfois, comme l'a montré Janice Harper [2002], à un impossible dialogue puisque ces valeurs conservationnistes ne poussent pas à se mettre à l'écoute d'arguments moins éco- ou biocentrés.

Secteur minier et développement durable

- 29 Dans les dernières décennies, le secteur minier, dans son ensemble, n'a obtenu de bonnes notes ni pour ses performances dans le domaine de l'environnement ni pour ses relations avec les communautés locales. Les engagements pris à Rio par les leaders du secteur privé, et reformulés à Johannesburg lors des grands sommets des Nations unies, se devaient d'être accompagnés d'une réflexion sur les nécessaires changements à apporter pour devenir socialement et « environnementalement » responsables.
- 30 En 1998, les PDG de neuf des plus grosses compagnies minières lancèrent le « Global Mining Initiative », un groupe de travail dirigé par l'Institut international pour l'environnement et le développement, de Londres⁸. Leurs travaux allaient aboutir à la création du Conseil international des mines et des métaux (CIMM)⁹ et à l'adoption d'un cadre stratégique concernant le développement durable. Les principes que l'on y retrouve déclinent, au niveau de ce secteur, les grands credo du développement

durable bonne gouvernance, transparence, équité, intégrité des écosystèmes, etc. dans le souci de les rendre opérationnels.

- 31 Rio Tinto ayant joué un rôle majeur dans ce groupe de travail, il est important, pour celle-ci, de pouvoir mettre cette dynamique en application à une grande échelle. Le projet « ilménite » de Madagascar a toutes les caractéristiques nécessaires à une approche intégrant les trois dimensions du développement durable, comme l'atteste sa présentation par la Compagnie :
- 32 *The Madagascar programme represents one of the most far reaching engagement efforts that Rio Tinto has pursued, from the point of view of the complex interconnections between mining operations, environmental conditions, and the social and economic situation. Along the way, Rio Tinto is learning many new ways of working with partners in the region and learning how mining can facilitate a more sustainable environment*¹⁰.
- 33 Dans la même mouvance et dans la perspective d'un dialogue avec le secteur minier, Conservation International, une des ONG très présentes à Madagascar, a publié, en 2000, un « guide pour une industrie minière responsable »¹¹. Dans cet ouvrage sont explorés les enjeux de nature non seulement environnementale mais aussi sociale, et sont exposés des recommandations destinées aux dirigeants des entreprises du secteur minier afin que la libéralisation des échanges et la multiplication des projets qui en découlent n'aient pas, sur les écosystèmes et les populations, les effets dévastateurs que l'on peut redouter.
- 34 On peut donc affirmer que, pour Rio Tinto, le projet minier de Tolagnaro sert à tester une nouvelle approche, et ce en grandeur nature, et que les succès et les échecs de cette expérience porteront bien au-delà du sud-est malgache.

La région de l'Anosy¹²

- 35 La toile de fond ne saurait être complète sans un portrait de la région dans laquelle le projet minier va s'implanter, à savoir l'Anosy. Cette région de la province de Toliara couvre une superficie de près de 6 000 km². Elle est bordée, au sud et à l'ouest, par la région de l'Androy, au nord, par la province de Fianarantsoa. Elle s'étend entre l'océan Indien à l'est, et deux impressionnantes chaînes de montagnes, les Vohimenas et les Anosyennes, à l'ouest. Tolagnaro, avec 50 000 habitants environ, est la seule ville à proximité immédiate du projet.
- 36 Le milieu naturel de l'Anosy regroupe, proches les uns des autres, quantité de paysages, d'écosystèmes et d'espèces animales et végétales, ce qui en fait l'une des régions les plus diversifiées de Madagascar et explique l'intérêt que lui porteront les organisations de conservation. Ses habitants, les Antanosy, sont l'un des dix-huit groupes de populations qui constituent le peuple malgache.
- 37 La région de l'Anosy est d'une très grande pauvreté et les indicateurs de développement humain y sont inférieurs à ceux de la moyenne nationale. Les activités économiques de la région reposent, d'une part sur la culture et la transformation du sisal (*Algave robusta*), un végétal dont on fait de la ficelle ; d'autre part, sur un tourisme en développement et sur les différents services de l'État.
- 38 Le sisal est cultivé dans la partie sèche de l'Anosy. Les plantations appartiennent à cinq compagnies, présentes dans la région depuis les années vingt, et qui comptent plus de 6 000 employés. La fibre est d'abord extraite sur place, à partir de la feuille de sisal, puis

expédiée par camion à Tolagnaro, où on en transforme une partie en corde avant d'en exporter le reste, sous forme de fibre brute, sur le marché international, principalement en Europe.

- 39 Dans la région, le tourisme, encore limité, est en plein essor. La beauté des paysages, les plages, l'accueil des habitants, le climat, la faune et la flore, sans oublier l'histoire locale, sont autant de facteurs qui confèrent à l'Anosy un potentiel touristique de premier ordre. La question de la comptabilité entre tourisme et exploitation minière jouera donc un rôle déterminant dans le succès ou non du développement de ce secteur.
- 40 Les activités liées à la pêche, dont la préparation et l'exportation de la langouste et autres produits de la mer (les algues, par exemple), sont importantes pour les villages côtiers de l'Anosy et, bien sûr, pour Tolagnaro. Les villageois pratiquent aussi une pêche de subsistance. Toutes ces activités se font à petite échelle, et, par ailleurs, on ne connaît pas vraiment le potentiel de développement de la pêche industrielle, absente dans la région.
- 41 L'un des secteurs les plus dynamiques à Tolagnaro ces dernières années est celui des ONG. Alors que 4 seulement étaient actives en 1989, elles étaient 36 en 2000. Quel que soit leur mandat (développement, santé, protection de l'environnement), les ONG constituent une source d'emploi et un facteur de dynamisme local non négligeable. La grande majorité d'entre elles ont été créées après le milieu des années 1990, et le démarrage éventuel du projet minier n'y est pas étranger.
- 42 En milieu rural, pour ceux et celles qui ne sont pas liés aux activités économiques évoquées ci-dessus, la pauvreté est plus grande encore qu'elle ne l'est en milieu urbain. La population dépend d'une agriculture de subsistance, complétée par des activités de collecte (bois, plantes médicinales, etc.) et de tressage. Dans certains villages on pratique aussi la pêche, plus rémunératrice, nous l'avons dit, dans le cas de la langouste. Mais la plupart du temps, ces activités ne permettent pas d'avoir une quantité de nourriture suffisante, et le riz, aliment de base préféré, doit souvent être remplacé par le manioc, moins cher :

La pauvreté, individuelle et collective, constitue donc l'un des traits les plus marquants de la vie en milieu rural. Cette réalité est à l'opposé de la vision idéalisée que l'on se fait d'une famille villageoise vivant dans une sorte de paradis, en harmonie avec la nature environnante. Dans ce contexte de pauvreté se présentent des moments que l'on peut qualifier de crises, où des débours sont nécessaires et où des stratégies de survie encore plus rudes doivent être mises en œuvre¹³.

Les impacts et les enjeux du projet

UN LONG PROCESSUS

- 43 Après que l'exploration minière a attesté de concentrations économiquement rentables, dès 1989 une première série d'études environnementales et sociales ont été entreprises, qui ont duré jusqu'en 1991. Dans la tradition des évaluations environnementales qui prévalaient alors, des équipes disciplinaires et relativement peu intégrées ont abordé les multiples dimensions des impacts possibles (sur le sol, l'hydrologie, sur le milieu aquatique, la faune, la flore, et sur les aspects socioéconomiques)¹⁴.

- 44 Cette première série d'études a été menée à un moment où la législation malgache en matière d'évaluation environnementale était en cours d'élaboration et non encore adaptée à des projets d'envergure, inexistant dans le secteur minier. Dès 1992, Rio Tinto a entrepris une longue négociation avec l'État malgache, par ailleurs son partenaire dans la *joint-venture*, et celle-ci allait aboutir, en 1998, à la création de QIT Madagascar Minerals SA (QMM SA).
- 45 L'Assemblée nationale de Madagascar a ratifié une « convention d'établissement » déterminant l'encadrement juridique et fiscal du projet. Cette Convention a été promulguée en février 1998 et rendue publique avec sa parution au JO. Bien que le JO ne soit pas un document largement distribué¹⁵, le fait qu'il soit accessible à tous est, au moins, un gage de transparence quant aux caractéristiques fiscales du projet. Et en l'absence d'un cadre réglementaire adapté au niveau environnemental, c'est dans cette convention qu'apparaissent les obligations spécifiques concernant les études sociales et environnementales qu'il convient d'effectuer.

Une approche interdisciplinaire intégrée

- 46 Pendant que se négociait le statut final de la Compagnie, les enjeux multiples qui avaient été exposés lors de la première phase d'études conduisaient les gestionnaires du projet à mettre en place une équipe multidisciplinaire au sein de l'entreprise, et ce dès 1995. On peut avancer qu'il s'agissait là d'une décision stratégique dans la mesure où la présence de professionnels représentant des expertises locales allait éviter que la compréhension des enjeux environnementaux et sociaux ne dépende que de la contribution de l'équipe d'experts étrangers. Cela permettrait aussi de maintenir dans l'entreprise, en période d'opération, une compréhension des logiques sociales et environnementales, et de constituer la base d'une mémoire institutionnelle qu'un rapport externe ne fournit pas.
- 47 Cette équipe a entrepris des études pour approfondir les connaissances sur les écosystèmes concernés par le projet et collaborer avec des universitaires malgaches et étrangers. Elle a, en particulier, effectué des expériences de simulation de reboisement, de restauration écologique et de conservation des écosystèmes de la zone côtière. Rapidement, la même démarche ayant prévalu au niveau socioéconomique, des sociologues, des anthropologues et des géographes malgaches ont rejoint l'équipe.
- 48 Les nombreuses recherches entreprises sur le terrain ont alors contribué à associer le projet « *kitifera* »¹⁶ à une ONG environnementale quel paradoxe, en tout cas à lui donner, auprès de nombre d'acteurs locaux, l'image d'une entreprise soucieuse des dimensions environnementales de ses activités. Dans la même période, QMM contribuait activement à la remise en état d'écoles dans plusieurs villages et intervenait dans la réhabilitation de centres de soins.
- 49 QMM revendique une approche « ouverte » de son projet minier, approche intégrée au milieu d'accueil et en opposition à la démarche « en enclave » qui dominait les approches des industries extractives jusqu'à la dernière décennie. En ce sens, QMM s'est, dès 1999, impliquée dans le processus de planification régionale de l'Anosy, au sein d'une démarche multi-acteurs qui s'insérait dans le volet régional du Programme d'appui à la gestion décentralisée des infrastructures, du ministère de l'Aménagement du territoire et de la ville, appuyé par la Banque mondiale. La première étape a été la

mise en place du Comité régional de développement de l'Anosy (CRD). Défini comme une plate-forme de concertation, le CRD, qui réunit tous les acteurs pertinents (élus, administrations, sociétés civiles), s'est mandaté pour élaborer un schéma de développement régional (SDR).

L'ÉVALUATION DES IMPACTS

- 50 L'évaluation de l'impact environnemental et social, telle qu'elle a été prévue dans la convention d'établissement, a débuté, en 1998, par une consultation des groupes affectés et intéressés par le projet aux niveaux local, régional et national. Il s'agissait de s'assurer que leurs points de vue et leurs interrogations contribuent, avec les questions soulevées par les experts de chaque domaine, à définir les termes de références de l'étude d'impact. Le document produit allait être soumis à l'ONE pour ajustement et approbation¹⁷.
- 51 Cette consultation menée au niveau des villages concernés a permis d'établir un mécanisme d'échange entre la Compagnie et la population. Cette consultation des groupes affectés s'inscrit dans une approche récente en matière d'études d'impact environnemental, laquelle part du constat que, traditionnellement, ces mêmes groupes étaient impliqués trop tard dans les processus, à savoir qu'on ne leur demandait leur avis que sur le rapport final de l'étude [André *et al.* 2004].
- 52 Rio Tinto a ainsi posé les bases initiales d'une connaissance réciproque avec les habitants de la région, fondement du respect mutuel, qui est une des caractéristiques de sa politique d'intervention auprès des communautés¹⁸. Ce processus de consultation a, par ailleurs, fait l'objet de critiques de la part d'ONG qui considèrent qu'il n'a pas véritablement permis de colliger les points de vue de la population locale et de les intégrer dans les termes de références de l'étude.
- 53 De nombreuses interrogations soulevées lors des rencontres visaient à cerner les espaces d'opportunité créés par l'activité minière, en matière d'emploi bien sûr, mais, surtout, en matière d'amélioration des conditions de vie (santé, éducation, transport, etc.). Dans tous les villages, une question revenait de façon systématique et portait sur la disponibilité, après l'exploitation minière, du *mahampy*, une plante locale. Cette question mérite d'être explorée plus avant.
- 54 Le *mahampy* pousse dans les lieux marécageux. Ce roseau revêt une double signification, à la fois économique et culturelle. Économique, parce que les objets que les femmes fabriquent à partir de cette plante (chapeaux, paniers, nattes, etc.) représentent une de leurs seules ressources financières, indispensable en période de soudure. Culturelle, parce que, mieux que toute autre ressource du site, celle-ci symbolise la nature du rapport complexe qu'entretiennent les villageois avec l'espace exploité non habité. Culturelle aussi car, au-delà des usages marchands, le *mahampy* sert à tresser la natte qui servira de linceul.
- 55 La dimension sacrée qu'il acquiert alors est ainsi liée à la représentation que les villageois se font du *mahampy*, à savoir qu'il est un don de Dieu. Il n'appartient donc pas à la catégorie de ce que l'on plante, comme le riz, le manioc ou les patates douces, ce qui explique la totale incrédulité initiale des villageois face au discours du biologiste. En effet, pour les biologistes il n'y a là pas d'enjeu particulier car il est avéré que la reproduction de cette plante est bien maîtrisée ; celle-ci pourra donc être mise en culture après l'exploitation minière.

- 56 Il ne s'agit donc pas simplement de transférer un savoir afin de transplanter ce roseau dans les meilleures conditions, mais il s'agit aussi d'ouvrir un dialogue portant sur les représentations respectives. Ce dialogue aura, dans ce cas, permis de bien distinguer l'usage économique et l'usage culturel que l'on fait de la plante, et d'initier ainsi des programmes d'essai de transplantation grandeur nature, avec une participation active des femmes qui la collectent et la tressent.
- 57 Le roseau, qui a été transplanté, convient pleinement au tressage d'objets à usage domestique ou commercial mais la natte destinée au linceul doit, elle, être tressée à partir d'un *mahampy* naturel. Il faut donc s'assurer que l'on va trouver celui-ci en quantité suffisante dans des zones non exploitées. Cet enjeu illustre bien, à lui seul, la distance initiale entre les deux mondes qui vont cohabiter sur ce même espace.
- 58 Au tout début du projet, les enjeux de la biodiversité semblaient centraux. Une portion de forêt de 230 hectares, moins dégradés et hébergeant une vingtaine d'espèces végétales endémiques au site minier de Mandena, a été rapidement soustraite à l'exploitation, et identifiée par la Compagnie comme zone de conservation. Cette décision s'est accompagnée d'un message récurrent chez QMM et dont le propos est que, sans ce projet, cette zone forestière disparaîtra, dans les décennies à venir, sous la pression des villageois et face à la demande urbaine en bois d'énergie.
- 59 Cette zone représente 10 % de la superficie et 8 % des 35 millions de tonnes d'ilménite disponibles sur le site de Mandena. Pour paraphraser les économistes de l'environnement, on peut dire que ces 2,8 millions de tonnes, évaluées au prix du marché, représentent « le consentement à payer » pour la conservation.
- 60 En collaboration avec plusieurs acteurs locaux et nationaux, des zones de conservation ont été établies dans les deux autres sites, et une pépinière pouvant produire 170 000 arbres par an a mis ses arbres à la disposition de la communauté. Cela a permis de tester, avant même le début de l'exploitation, la faisabilité de certaines opérations de reboisement, du point de vue technique et quant à la gestion du processus avec les groupes concernés. Toute cette démarche s'est d'ailleurs développée dans l'esprit de la Gelose et plusieurs ententes avec les villageois se sont formalisées dans des *dina*¹⁹.
- 61 Sur le plan des impacts économiques, les emplois directs connaissent un pic lors de la période de construction mais il s'agit essentiellement de main-d'œuvre étrangère, avec donc peu d'effets structurants. En période de fonctionnement, QMM évoque environ 600 emplois directs et 1 100 emplois induits, nombre relativement faible par rapport à la population de la zone²⁰.
- 62 Le chiffre d'affaires annuel de 69 millions de dollars devrait rapporter 7 à 9 millions de dollars à l'économie malgache, au début de l'exploitation, et atteindre, par la suite, 26 millions de dollars par an²¹.
- 63 Le Trésor public pourra compter sur des montants de l'ordre de 7 à 15 millions de dollars par an sous la forme de taxes, de droits de douane et de redevances minières, lorsque l'exploitation aura atteint sa vitesse de croisière de 750 000 tonnes par an. La répartition de ces montants figure dans l'article 238 du décret d'application du code minier, lequel prévoit que 70 % des redevances minières (évaluées dans l'étude environnementale à 1,4 million de dollars) doivent retourner aux provinces autonomes. À moins de dispositions contraires de la province²², le tiers de cette part sera redistribué aux communes où se trouve le site de l'exploitation.

- 64 On voit donc que ce sont des montants, bien au-delà des disponibilités actuelles des communes, qui vont alimenter leur budget. Plus important encore, c'est la régularité de ces paiements, année après année, qui peut permettre un effet structurant au niveau des infrastructures locales.
- 65 Dans ce projet, si les conditions sont réunies, certains éléments peuvent avoir un effet structurant au niveau de la région et dépasser ainsi l'extraction et l'exportation d'ilménite. L'existence du port et sa destination à des usages multiples, à laquelle s'ajoute la modification du réseau routier local, font que cet ensemble doit être considéré dans une perspective de développement régional, laquelle ressort davantage de l'évaluation environnementale stratégique²³ que de l'étude d'impact de projet.
- 66 C'est ainsi qu'en complément de l'étude des impacts du projet lui-même était entreprise, en 2004-2005, pour le gouvernement malgache et pour la Banque mondiale, une évaluation stratégique du pôle intégré de croissance de la région de Tolagnaro²⁴. Cette étude concluait au rôle moteur potentiel de l'activité minière pour le développement régional.
- 67 À côté des enjeux environnementaux et des retombées économiques, les questions principales soulevées par l'étude d'impact touchent les changements accélérés des valeurs et des relations sociales, changements dus, entre autres, à une place accrue du salariat et à la confrontation, dans des temps relativement courts, de deux « mondes » aux logiques et aux valeurs différentes. Par ailleurs, les aspects liés à la santé publique prennent de plus en plus d'importance. Comment être sûr, particulièrement durant la phase initiale de construction, que la présence temporaire d'une main-d'œuvre étrangère masculine ne contribue pas à la propagation du virus HIV ?

Le feu vert donné au projet

- 68 C'est donc dans ce contexte que le gouvernement accorde, en 2001, l'autorisation environnementale. Du point de vue de l'État, non seulement le climat est favorable mais le projet d'exploitation de l'ilménite vient donner un contenu tangible à des souhaits qui pourraient rester vus pieux dans le langage du développement souhaité par les organisations internationales. Dans *Le Quotidien* daté du 6 août 2005, à la suite de la décision d'investissement, l'enthousiasme des élus est patent :

Une nouvelle page [...] s'ouvrira pour la commune urbaine (Tolagnaro), visiblement en régression continue en matière d'infrastructures urbaines... En effet, QMM SA interviendra pour qu'elle puisse remonter la pente. Une bonne partie des rues, actuellement en très mauvais état, seront réhabilitées et bitumées. Cette ville, capitale de troisième destination touristique de l'île, est toujours sujette aux mesures de délestage. D'ici peu, tout sera fini. Des terminaux électriques ravitailleront les différentes installations industrielles du port moderne à Ehoala et au centre de développement socioécologique de Mandena. La capitale d'Anosy bénéficiera aussi d'une partie de cette électrification rurale.

- 69 De nombreuses autres interventions vont dans le même sens, comme en témoignent les principaux journaux de cette période lorsqu'ils annoncent le démarrage du projet²⁵. Ce à quoi le directeur exécutif de *Friends of the Earth*, Tony Juniper, réplique²⁶ :

This is a very sad day and very bad news for the people of Madagascar. This mine will not solve the terrible problems of poverty on the island, but will damage its precious biodiversity. Rio Tinto is exploiting natural resources in the developing world and once again, it is the local people who will pay the price. It is time international laws were

introduced to protect the interests of people and the environment. It is clear that companies cannot be trusted to do so.

- 70 On peut constater que les ONG environnementales n'arrivent pas à s'entendre sur l'exploitation de l'ilménite avec les conséquences qui s'ensuivront, et sur les stratégies qu'adopte QMM concernant cette exploitation. En effet, dans le même temps, dans une série d'études de cas qu'elle publie et qui portent sur le domaine minier et sur la conservation de la biodiversité, l'UICN²⁷ présente, de façon très positive, l'expérience de QMM.

Conclusion

- 71 Le projet de QMM à Tolagnaro veut préfigurer une nouvelle approche de l'exploitation minière, en rupture avec des pratiques largement dénoncées. Il s'inscrit dans un modèle de développement plus intégré mais dans lequel le rôle de l'État est réduit. L'exploitant minier se trouve ainsi investi de deux rôles supplémentaires, qu'il n'a pas coutume d'assumer mais qu'il revendique pleinement : partenaire d'ONG, voire maître d'uvre de programme de conservation de la biodiversité et gestionnaire de ressources renouvelables, et, également, acteur explicite de la lutte contre la pauvreté.
- 72 Dans ces domaines, des actions concrètes sont mises en uvre, mais la pauvreté ne sera toutefois pas résolue via la simple croissance du PIB régional que génèrerait la mine. Les emplois directs et indirects ne résoudront pas non plus ce problème et il faudra veiller à ce que ne soit pas accentuée la disparité qui sépare les riches des pauvres, ceux qui bénéficient des retombées de QMM et les exclus.
- 73 Il peut être utile ici de revenir sur la notion de pauvreté. Au-delà des définitions monétaires classiques, il est préférable de considérer cette notion comme l'absence de maîtrise du lendemain et, dans ce sens, « lutter contre la pauvreté revient à restituer aux plus pauvres les éléments de contrôle de leur présent pour qu'il leur soit à nouveau possible de se construire des futurs » [Weber 2005 : 44]. L'inquiétude face à l'éventuelle disparition des *mahampy* n'est donc pas de l'ordre de l'anecdote et elle exprime de façon très concrète ce propos de Partha Dasgupta :
- Les actifs naturels localement disponibles sont de la plus haute importance pour le monde des pauvres [...] il n'y a pour eux aucune source de biens de nécessité alternative à leurs ressources naturelles locales [cité par Weber 2005 : 42].
- 74 Il est donc important que QMM, en partenariat avec les acteurs locaux, s'assure que les villageois aient au moins accès à des ressources naturelles renouvelables équivalentes à celles que le projet va faire disparaître. Un réel progrès pour leurs conditions de vie serait d'améliorer ce capital naturel renouvelable de façon continue. De fait, ce type d'intervention s'inscrit pleinement dans la nature même de la contribution du secteur minier au développement durable, qui doit conjuguer « ressource non renouvelable » et « durabilité ».
- 75 Il est clair que l'exploitation minière voit sa fin programmée quasiment dès sa conception. C'est donc bien dans l'utilisation pertinente de la rente minière que se concrétisera le rôle moteur de ce secteur. Cette rente devra être investie pour permettre aux habitants des zones rurales touchées par le projet d'améliorer leurs conditions de vie à moyen et à long terme, eux qui ne maîtrisent pas même leur présent. Elle devra aussi contribuer à la mise en place des conditions d'émergence

d'autres activités économiques, fondées, elles, sur des ressources renouvelables ou pérennes, tels le tourisme, l'artisanat et d'autres encore.

- 76 Les conditions semblent donc toutes réunies pour que l'opération minière soit économiquement rentable et les retombées, au niveau du Trésor public en terme de croissance, ne font aucun doute. Les stratégies de conservation, de réhabilitation du site et de plantation seront évaluées à l'aune de la déforestation, qui n'aurait pas manqué de se poursuivre sans l'exploitation minière : une bonne note est donc assurée. La dimension la plus incertaine reste à l'interface entre la mine et la population rurale pauvre chez laquelle se fera l'exploitation, et dont la voix n'est pas aussi claire et forte que celle de la plupart des autres groupes.
- 77 Le projet de QMM est le premier d'une série annoncée. Ce qui se passera à Tolagnaro et dans la région sera riche d'enseignement pour les autres projets, à Madagascar, bien sûr, mais aussi sur le continent africain. Les sciences naturelles, les sciences humaines et les sciences sociales peuvent trouver là matière à une collaboration interdisciplinaire réelle, non seulement pour porter le regard critique nécessaire mais, surtout, pour être au cœur d'une réflexion intégrée concernant la recherche pour le développement.

BIBLIOGRAPHIE

André, P., C. Delisle, J.-P. Revéret. — 2004, « *L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratiques pour un développement durable* ». Montréal, Presses internationales Polytechnique.

Campbell, B. — 2006, « Bonne gouvernance, enjeux de sécurité et activités minières en Afrique ». Communication présentée à la conférence « Looking Back and Moving Forward » organisée par Ingénieurs sans Frontières (20 janvier 2006, Ottawa).

Campbell, B. ed. — 2003, « Factoring in Governance Is Not Enough : Mining Codes in Africa, Policy Reform and Corporate Responsibility », *Mineral and Energy, Raw Materials Report* 18 (3) : 2-13.

Harper, J. — 2002, *Endangered Species. Health, Illness and Death among Madagascar's People of the Forest*. Durham, Carolina Academic Press.

Rakotonomenjanahary, V. — 2004, « De la mine artisanale à une gestion publique des mines informelles », *CESMAT* 64 : 2-13.

Sarrasin, B. — 2004, « Madagascar : A Mining Industry Caught between Environment and Development », in B. Campbell ed., *Regulating Mining in Africa : For Whose Benefit ?* Discussion Paper 26, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet. — 2006, « The Mining Industry and the Regulatory Framework in Madagascar : Some Developmental and Environmental Issues », *Journal of Cleaner Production* 14 (3-4) : 388-396.

Weber, J. — 2005, « Environnement : les pauvres ne sont pas coupables », *Sciences humaines* 49 (*Les enjeux sociaux de l'environnement*) : 40-45.

NOTES

*. QIT est le sigle de « Quebec Iron and Titanium ».

1. Nous utiliserons l'appellation malgache officielle, à savoir Tolagnaro, tout en précisant qu'au niveau national comme au niveau local, l'appellation « Fort-Dauphin » est très répandue.

2. La description du projet est tirée de QIT Madagascar Minerals SA (QMM), 2001, « Projet ilménite. Étude d'impact social et environnemental ». Rapport déposé auprès de l'ONE (Office national de l'environnement), comprenant 2 volumes, 1 résumé, 17 annexes, 25 documents d'appui.

3. Voir l'article de Sophie Goedefroit dans ce numéro.

4. Nous ne traiterons pas ici de l'exploitation minière à petite échelle. Comme le montre V. Rakotonomenjanahary [2004], cette activité s'exerce souvent dans l'illégalité, et l'État n'a pas les moyens d'intervenir efficacement, du fait du très grand nombre d'intervenants (plus de 200 000 orpailleurs, par exemple).

5. Pour plus d'informations, consulter www.dynatec.ca/press/Press_20061204.pdf.

6. Pour mémoire et en sachant que cette comparaison a ses limites, rappelons que le flux annuel de l'aide internationale à Madagascar était de l'ordre d'une centaine de millions de dollars en 2001 et de seulement 48 millions en 2005.

7. Cet aspect a été abordé en détail dans plusieurs articles de ce numéro et nous n'y reviendrons pas.

8. Voir www.iied.org.

9. Voir www.icmm.com/.

10. Voir www.riotinto.com/SustainableReview/CaseStudies/Landaccess/Mining.aspx.

11. Cf. *Lightening the Lode. A guide to Responsible Large-Scale Mining*. CI, Washington.

12. QMM, 2001, « Projet ilménite... », vol. 1, chapitre 2, pp. 17 *sqq.*

13. QMM, 2001, « Projet ilménite... », vol. 1 : 3-43.

14. C'est dans ce contexte que j'ai, pour la première fois, été en contact direct avec ce projet, le groupe de recherche de l'université du Québec à Montréal, dont j'étais alors codirecteur, ayant eu la responsabilité de réaliser, en partenariat avec des collègues français et malgaches, l'étude portant sur le volet socioéconomique des impacts, et financée, comme le prévoit la législation, par la Compagnie. Voir QMM, 2001, « Projet ilménite... », document d'appui no 7.

15. Voir l'analyse de Philippe Karpe dans ce numéro.

16. L'appellation initiale de QIT Fer avait été rapidement malgachisée dans les villages, sous la forme de « *kitifera* ».

17. QMM, 2001, « Projet ilménite... », annexe 6.

18. La politique générale d'intervention de QMM, en vertu de laquelle la société va entreprendre différentes actions, se fonde sur le document de Rio Tinto intitulé « Comment nous travaillons : nos principes de gestion ». Ce document traite des éléments suivants : gestion et responsabilité d'entreprise, santé, sécurité et environnement, communautés, droits de l'homme, accès aux terrains. Voir QMM, 2001, « Projet ilménite... », annexe 14.

19. Voir en particulier les articles de Sophie Goedefroit et de Philippe Karpe dans ce numéro.
20. QMM, 2001, « Projet ilménite... », vol. 2, pp. 6-9.
21. QMM, 2001, « Projet ilménite... », vol. 2, pp. 6-12.
22. QMM, 2001, « Projet ilménite... », vol. 2, pp. 6-14.
23. Contrairement à l'étude d'impact environnemental sur laquelle on s'appuie pour analyser les impacts d'un projet, l'évaluation environnementale stratégique (EES) sert plutôt à aborder les impacts de politiques, de plans ou de programmes, nécessairement plus complexes. L'EES permet de porter un regard plus macroscopique sur une région ou sur un secteur dans son ensemble. Notons que chacune de ces approches est censée être la meilleure manière de savoir si un projet ou un programme contribue au « développement durable ». Voir P. André *et al.* [2004].
24. Voir www.pic.mg/docs/EIES_Tolagnaro_Final_Vol1_20_juin_2005.pdf.
25. *L'Express de Madagascar, La Gazette, Les Nouvelles, Le Quotidien, Telonohorefy, Madagascar Tribune.*
26. Voir www.foe.co.uk/resource/press_releases/rio_tintos_madagascar_mine_03082005.htm.
27. IUCN et ICM, « Integrating Mining and Biodiversity Conservation : Case Studies from around the World », Gland, 2004.
-

RÉSUMÉS

Résumé

Dans la région de Tolagnaro, au sud-est de Madagascar, un projet minier de grande envergure, en gestation depuis 1986, vient, en 2006, d'entamer la phase de construction de ses infrastructures. À partir d'un regard combinant l'économie politique et l'analyse environnementale, l'auteur fait le portrait de l'activité minière et de ses principaux impacts attendus ainsi que de la toile de fond multidimensionnelle sur laquelle s'est développé ce projet. Il explore ensuite les conditions dans lesquelles cet investissement pourrait contribuer, non seulement à la croissance économique et aux exportations mais, surtout et avant tout, au développement local et régional.

Abstract

In the Tolagnaro area on southeastern Madagascar, plans for large-scale mining have been in the works since 1986. In 2006, construction work started on the necessary infrastructure. By combining political economics and an analysis of the environment, a sketch is made of mining operations and the major effects to be expected as well as of the multidimensional context where these plans have been drawn up. The conditions are explored for making investments contribute not just to economic growth and mining operations but also, and above all, to local and regional development.

INDEX

Mots-clés : biodiversité, conservation, developement durable, Ilménite, investissements étranger, Madagascar, mine

Keywords : conservation, Ilmenite, Madagascar, sustainable development, biodiversity, mine

Débat

Autour du livre de philippe descola

Par-delà nature et culture (paris, gallimard, « bibliothèque des sciences humaines », 2005, 624 p.)

Emmanuel Lézy et Gérard Chouquer

- 1 LA PARUTION du dernier livre de Philippe Descola est un événement que la Rédaction d'*Études rurales* entend souligner en ouvrant un débat autour des nombreux points de vue et des multiples pistes de réflexion qu'offre cet ouvrage.
- 2 Nous le faisons en proches voisins puisque la revue est hébergée par le Laboratoire d'anthropologie sociale que dirige Philippe Descola. Toutefois cette proximité n'est pas plus qu'un voisinage, les deux recenseurs n'étant ni anthropologues ni membres de ce Laboratoire. Emmanuel Lézy est géographe, Gérard Chouquer, historien et archéogéographe. On voudra bien en tenir compte et se référer, en priorité, aux avis des anthropologues et des ethnologues si on souhaite un compte rendu disciplinaire. On voudra bien noter aussi que les analyses qui suivent n'engagent que leurs seuls signataires.

Présentation

- 3 Une réaction commune s'est produite lors de nos lectures respectives du livre de Philippe Descola. Nous avons, l'un et l'autre, été sensibles à l'ampleur de la matière anthropologique proposée et au caractère proprement novateur de la construction analytique qui l'accompagne, et avons immédiatement senti qu'un transfert était envisageable en géographie, en histoire et en archéologie. De la même manière, nous avons noté, l'un et l'autre, la forme structuraliste classique de cette matière innovante. Il y a plusieurs façons d'analyser ce que nous percevons comme une contradiction. C'est sans doute l'expression de « fonction rectrice » du grand partage dualiste nature/culture qui résume le mieux l'interrogation qui est la nôtre. Aussi avons-nous cherché à comprendre pourquoi Philippe Descola a employé cette formulation et ce qu'elle signifie réellement.
- 4 Nous avons lu d'autres comptes rendus de cet ouvrage. Nous n'estimons pas opportun de suivre Jean-Pierre Digard [2006] lorsqu'il pense que ce livre est une « attaque » de la

science. Selon nous, l'activité scientifique n'est aucunement menacée mais bien au contraire stimulée par cette puissante élaboration. Nous partageons, en revanche, l'avis de Dominique Boullier [2006] selon lequel ce livre est « un encouragement à inventer les nouvelles formes de composition du monde commun pour dépasser le modernisme ». Nous nous approprions également toutes les opinions qui se sont exprimées pour dire combien cet ouvrage ouvre sur d'autres usages du monde [Bollon 2005 ; Gentelle 2006 ; Milhaud 2006].

- 5 Il arrive fréquemment que de grandes uvres soient incomprises ou méconnues à leur parution, et valorisées longtemps après. Ce fut le cas des *Caractères originaux* de Marc Bloch, de l'uvre géographique d'Éric Dardel et de quelques autres. Dans nos propres disciplines, nous espérons contribuer à aider les jeunes chercheurs, géographes, historiens et archéologues, à exploiter la matière de cette belle synthèse.
- 6 Bien entendu, ces deux comptes rendus ont été communiqués à Philippe Descola avant publication.

La formation d'une conscience géographique (par Emmanuel Lézy)

- 7 En ce début de XXI siècle, la frontière entre « nature » et « culture » est soumise à de constants réajustements, voire à la remise en cause globale de ses fondements philosophiques. L'essai de Descola, qui passe, pour l'occasion, de l'échelle du territoire *achuar* [Descola 1986, 1993] à celle de l'écoumène, se présente comme une contribution incontournable à un débat dont l'enjeu n'est rien moins que la fixation des limites et de la forme du monde.
- 8 Publié chez Gallimard, *Par-delà nature et culture* est assuré de connaître une large diffusion et de rencontrer un lectorat d'autant plus varié que le domaine couvert est universel. Quels que soient sa discipline ou son champ d'intérêt, le lecteur y trouvera une invitation à « dépasser » ses propres clivages. Rares sont les chercheurs qui engagent leur discipline dans une réflexion de fond, et Descola fait partie de ce petit nombre.
- 9 En philosophie ou en sociologie des sciences, le travail de Bruno Latour [1994] est sans aucun doute pilote ; en géographie, celui d'Augustin Berque [2000] sur l'écoumène est fondamental. En anthropologie-ethnologie, désormais, celui de Philippe Descola redistribue les cartes. Le géographe ne peut qu'être tenté de « tester » sur la carte les limites, internes et externes, d'une lecture aussi originale du monde.

UN « AGGIORNAMENTO NECESSARIO » OU UN ERRATUM COLLECTIF ?

- 10 Le texte de Descola s'ouvre sur une anecdote personnelle : en Amazonie péruvienne, l'auteur sauve Metekash, une femme *achuar*, de la morsure d'un serpent en lui injectant un sérum antivenin. Légitimé dans sa rationalité par l'efficacité du produit, il entreprend, dans la foulée, d'expliquer au mari, Chumbi, que l'accident est dû au hasard. Hélas, le diagnostic convainc moins que le remède : c'est l'achat d'un fusil qui a provoqué l'accident. En multipliant ses prises, le chasseur a rompu l'équilibre

entretenu avec les esprits de la forêt et en a été aussitôt puni. « À l'évidence, je n'avais rien compris », avoue l'anthropologue (p. 20).

- 11 Cette confession du titulaire de la chaire d'anthropologie de la nature du Collège de France sonne comme un défi, une promesse et donne à l'ensemble sa dimension novatrice.
- 12 En choisissant d'ouvrir son livre par un tel effort de remise en question¹, voire d'autodérision, Descola définit clairement l'ambition de son propos. Cesser d'expliquer pour se mettre à l'écoute, en plaçant l'objet dans une position de sujet, et assumer le risque de revoir les limites et la forme du monde tels que nous les concevons :
- Bien des sociétés dites « primitives » nous invitent à un tel dépassement, elles qui n'ont jamais songé que les frontières de l'humanité s'arrêtaient aux portes de l'espèce humaine, elles qui n'hésitent pas à inviter dans le concert de leur vie sociale les plus modestes plantes, les plus insignifiants des animaux (p. 15).
- 13 Dans ses dimensions, le propos atteint donc les « frontières de l'humanité », et le « dépassement » suggéré par le titre concerne les limites de l'écoumène et la forme de ce que nous appelons le monde. En identifiant un dénominateur universel, Descola fonde une humanité nouvelle, intégrant non seulement toutes les cultures humaines mais une part non limitée (et jamais clairement identifiée) des « existants » sur terre :
- Le référent commun aux entités qui habitent le monde n'est donc pas l'homme en tant qu'espèce mais l'humanité en tant que condition (p. 30).
- 14 Une entreprise aussi « iconoclaste »² ne peut faire l'économie d'une certaine *tabula rasa*, et l'exercice de « chamboule tout », entamé sur sa propre effigie, ne néglige aucune figure d'autorité. Dédié à ses enfants, Léonore et Emmanuel, *Par-delà nature et culture* ne cite pas Jean, le père, historien des conquistadors et de la colonisation, mais s'applique à écrire, au verso de ses pages, une autre histoire du Nouveau Monde, celle des « vaincus », voire des « primitifs » ou des « sauvages ». La rupture n'en est pas moins consommée avec Claude Lévi-Strauss, le second « père » auquel Descola rend par ailleurs de nombreux hommages. À maintes reprises, notamment à propos de l'aire d'extension du totémisme et de la différence qu'il établit entre cette notion et ce qu'il appelle l'animisme, il souligne ce que l'idée de « pensée sauvage » pouvait avoir d'inabouti (p. 144).
- 15 Au-delà de Lévi-Strauss et de l'« aggiornamento personnel »³, c'est toute l'ethnologie, l'anthropologie et toutes les sciences humaines qui sont invitées à refaire leur inventaire :
- L'anthropologie est donc confrontée à un défi formidable : soit disparaître avec une forme épuisée d'humanisme, soit se métamorphoser en repensant son domaine et ses outils de manière à inclure dans son objet bien plus que l'*anthropos*, toute cette collectivité des existants liés à lui et reléguée à présent dans une fonction d'entourage (p. 15).
- 16 Surtout, et c'est le juste retour de l'engagement personnel de l'auteur, le lecteur est sommé à son tour, et au plus profond de sa conscience, de reconnaître comme un territoire sa propre définition de l'humain. Une fois qu'il y est parvenu, et sans doute seulement à ce moment-là, il devient lui-même une des catégories proposées.

UN INVENTAIRE DES CULTURES HUMAINES

- 17 La méthode du discours de Descola retrouve celle de Descartes. Après avoir fait douter le lecteur, il le contraint à tout reconstruire à partir du « je » et à fonder sa maison sur le rocher et non sur le sable.
- 18 La force de conviction de Descola et le plaisir qu'on a à le lire reposent en partie sur la dimension encyclopédique de l'information mobilisée. En 624 pages bien pleines, 171 ethnies sont convoquées et, des Achuars de l'Amazonie aux Yup'ik du grand Nord, l'auteur révèle une immense curiosité. D'une terre à l'autre, d'une langue à une autre, la démonstration est, dans un premier temps, difficile à suivre, mais c'est voulu. La première partie, « La nature en trompe l'il », vise justement à souligner les incohérences et les confusions liées à l'usage traditionnel du terme « nature ».
- 19 L'auteur commence par nier l'universalité de la solution de continuité entre « nature » et « culture » dès qu'on sort de l'Europe moderne (« figures du continu ») et présente aussitôt les formes infinies des transitions entre le « sauvage » et le « domestique ». Le « grand partage » entre les deux est un phénomène récent, lié à des conditions historiques bien particulières et dont il faut, par conséquent, se garder de faire un universel. On ne peut opposer une pensée « scientifique » à une pensée sauvage dans leur rapport à la « nature » puisque ce concept n'est pas reconnu par ces deux pensées.
- 20 Cet universel, Descola va le trouver, dans la deuxième partie (« Structures de l'expérience »), au même endroit que là où Descartes l'a trouvé : dans l'« intériorité » qui abrite le « je » et le distingue de la « physicalité » environnante. Cette distinction apparaissant à Descola également répandue dans toutes les régions et toutes les époques de l'Humanité, il en fait le point de départ de son raisonnement. La typologie s'organise donc en fonction de la façon dont l'universelle intériorité (ce que Dardel appelait la « conscience géographique ») envisage la non moins universelle physicalité : m'est-elle semblable ou différente ? En recoupant ces deux notions (intériorité/physicalité et semblable/différent), Descola obtient quatre catégories qu'il présente dans sa troisième partie : « Les dispositions de l'être » (voir le schéma p. 176).
- 21 La pensée « naturaliste » postule une identité entre l'Homme et la Nature au niveau de la « physicalité » (nous sommes composés des mêmes atomes, nous obéissons aux mêmes lois de la Physique ou de la Nature), mais postule une altérité de l'« intériorité » (certains ont une âme, d'autres non). À cette pensée qu'il qualifie de « moderne » s'opposent, non pas une pensée, définie négativement par rapport à elle, mais trois autres pensées, pourvues de caractères propres et se fondant, comme la pensée moderne, sur des postulats invérifiables.
- 22 La pensée « animiste » affirme une identité d'intériorité, tour à tour différente et indifférente à cette différence sur le plan de la physicalité. La pensée « totémiste » (que Descola, à la différence de Lévi-Strauss, limite à l'Australie et dont il exclut toute la zone américaine) reconnaît entre les différents « existants » de la planète une similitude, tant au niveau de l'intériorité que de la physicalité. La figure tutélaire du totem, quels que soient son « règne » ou son rythme, fixe à la fois les grands traits de la physionomie, de l'esprit et du comportement. Enfin, une pensée « analogique » reposerait, selon lui, sur une irréductible altérité des êtres et des choses, tant sur le plan de l'intériorité que sur celui de la physicalité.

- 23 On dépasse ici largement le réajustement géographique marginal des anciennes catégories « animisme » et « totémisme ». Nous est proposé un socle objectif, logique et impartial, à la classification des cultures humaines, qui sont encore trop souvent arbitrairement étiquetées et hiérarchisées. La tentation est grande d'adopter cette classification. Elle réduit considérablement l'inégalité entre les sociétés suggérée par les anciens termes « primitifs » ou « sauvages ». Elle rend inutile le recours à des termes aux contours mal définis, comme « indigènes », « aborigènes », « natifs », voire « Indiens », « Africains », « Noirs », « nomades » ou « chasseurs-cueilleurs », qui ont si souvent embarrassé les auteurs. Elle reconnaît l'incontournable communauté des civilisations urbaines « prémodernes » (de la Chine à l'Amérique en passant par l'Inde, le Moyen et le Proche-Orient, l'Égypte et l'Europe) et leur fournit, avec le concept d'« analogisme », un plus petit dénominateur commun. Elle réduit la fracture entre grandes civilisations sur un plan qui n'est ni historique (Dardel) ni écologique (Murra) mais philosophique.
- 24 Ce faisant, Descola déplace le clivage entre les sociétés, du domaine de la nature à celui de la culture.
- 25 Le caractère audacieux de l'entreprise a été souligné par les protestations de Jean-Pierre Digard [2006] dans *L'Homme*. L'anthropologie peut-elle accepter la remise en question de sa supériorité ? Peut-elle participer au lynchage de sa propre civilisation⁴ ? Peut-elle laisser penser que d'autres cultures disposeraient de compétences que nous n'avons pas pour distinguer l'humanité, pour changer de formes ou pour communiquer avec d'autres formes d'intelligence ?
- 26 Le débat qui s'en est suivi a eu le mérite de clarifier, si besoin était, la pensée de Descola sur le sujet :
- Non, je ne me transforme pas en jaguar la nuit, et je suis persuadé qu'aucun humain n'a cette faculté (p. 431).
- 27 Je ne pense pas qu'on puisse lui faire grief d'avoir jamais cédé un pouce de territoire naturaliste au profit d'un mode de pensée dont il estime que « le contexte présent [l'] a rendu caduc ». Aucune société n'a de leçon à donner au naturalisme, à l'Europe ou à l'Occident :
- Mais l'on aurait tort de penser que les Indiens d'Amazonie, les Aborigènes australiens ou les moines du Tibet seraient porteurs d'une sagesse plus profonde pour le temps présent que le naturalisme claudiquant de la modernité tardive (p. 552).
- 28 Au même endroit que Digard, mais pour des raisons inverses, l'affirmation de Descola me semble fixer les limites de son propos.

LES LIMITES DE L'ÉLARGISSEMENT PROPOSÉ

- 29 Aussi rationnelle qu'apparaisse la méthode employée, aussi universelle que soit l'opposition entre « intériorité » et « physicalité », le discours de Descola reste une démarche personnelle, parfois partielle et partielle. Aussi austères que les appellations « naturaliste », « animiste », « totémiste » ou « analogiste » puissent être, l'égalité de traitement que la classification leur réserve est illusoire. Certaines ontologies sont plus faciles à assumer que d'autres. Les limites de l'« élargissement » promis apparaissent alors et tracent la forme précise de l'univers de l'auteur.

- 30 Même s'il cherche à l'enraciner dans l'universel, Descola ne cache jamais l'incarnation de son propos : l'intervention du « je » dans un texte aussi soigneusement écrit ne doit rien au hasard. Elle se fait dans deux types de localisation introduisant une sorte de complémentarité magnétique entre deux centres subjectifs du monde. Le « je » amazonien apparaît à deux reprises, armé d'un dard empoisonné (seringue ou sarbacane), au c ur le plus obscur de la forêt de l'animisme et aux pieds des Andes, un des sommets de l'analogisme. C'est le Descola incarné mais aussi abusé, englué dans l'opaque aventure du *hic et nunc*. L'autre Descola, celui qui prend la parole à plusieurs reprises, reste dans l'ombre. Invisible et omniprésent, lecteur infatigable, arbitre du vrai et du faux, c'est l'auteur et non plus le personnage. Il parle depuis un lieu précisément circonscrit : le Collège de France, au c ur du Quartier latin, haut lieu de la transformation historique du monde analogique ancien par le modernisme naturaliste. C'est le Descola de l'intellect, de la pensée et de la vérité qui dissipe l'erreur.
- 31 L'auteur se situe en étranger dans la culture animiste et comme référence dans la culture naturaliste. Le « lecteur type que j'imagine pour ce livre »⁵ est invité à reconnaître, lui aussi, dans ce naturalisme « notre cosmologie partagée ». Le naturalisme est la seule catégorie définie davantage sur un plan historique que sur un plan géographique. Il s'agit d'une pensée « moderne » apparue en Europe de l'Ouest à la Renaissance et que la colonisation et l'industrialisation ont répandue de façon plus ou moins pacifique dans le monde entier.
- 32 Le partage du monde en quatre ontologies est rendu impossible par l'appartenance de l'auteur, du protagoniste et du lecteur à l'une d'entre elles. Le naturalisme ayant le monopole du « je », il a aussi celui de l'intériorité et réduit les trois autres catégories à des « physicalités » (schéma p. 241).
- 33 C'est une espèce de pyramide à la Braudel qui apparaît, dans laquelle le temps irait de la base (le totémisme ou l'animisme, « au gré de l'inclinaison des peuples », p. 289) au sommet (le naturalisme inventé à partir de Descartes, mobile parce qu'historique) en passant par une sorte de pallier analogiste esquissant successivement les brouillons plus ou moins élégants de la modernité. On n'est donc pas si loin de la vision de Dardel [1990] des étapes successives de l'éveil d'une conscience géographique. Comme chez lui, la diffusion d'une pensée naturaliste moderne chasse les « modes de pensée que le contexte présent a rendu caducs » (p. 427) comme la lumière disperse les ténèbres. Cette position, « scientifique » pour Éric Dardel, « naturaliste » pour Philippe Descola, n'est paradoxalement pas éloignée de la division « analogique » du monde maya en « quatre soleils » que décrivait Jacques Soustelle [1967].
- 34 Mais la cosmologie est absente du domaine couvert par la « nature » chez Descola. Ignorante de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, la perception du monde par les peuples non naturalistes est toujours décrite à l'échelle du groupe et du territoire. La connaissance du temps et de la petite échelle est censée échapper à des peuples sans histoire et sans géographie. Les études d'ethno-astronomie menées chez les Incas, les Mayas ou en Amazonie ne sont pas citées. La validité scientifique de nombreuses propositions non naturalistes, la puissance encore inexplicable de leurs réalisations n'apparaissent pas. L'urbanisation et le savoir restent l'apanage de l'Europe moderne. Avant la modernité, c'est-à-dire autour de l'Europe, le paysage n'a pas changé depuis Lévi-Strauss, malgré Cuzco, Mexico ou Chichen Itza : « un Moyen Âge auquel aurait manqué sa Rome » (formule rappelée page 38 à propos de l'histoire précolombienne).

- 35 La pensée analogique des mondes inca, maya, chinois et tibétain mêlés est réduite à une « plaisante imagination », à des « spéculations lettrées » définissant le « monde insaisissable de l'analogisme, monde a priori chaotique et boursouflé puisqu'il contient une infinité de choses différentes » (p. 286), « un monde de singularités bricolées⁶ avec des matériaux disparates » (p. 301). Est-ce le monde qui est chaotique ou est-ce la catégorie qui ne parvient pas à faire apparaître l'ordre ?
- 36 La supériorité du naturalisme sur l'analogisme se lit surtout, selon l'auteur, dans le respect de l'individu et du « multiculturalisme » que le premier autorise et que le second interdit. Ce dernier est présenté, de façon assez classique, comme le berceau des dictatures et des fascismes⁷.
- 37 Les fondements de l'animisme et du totémisme ne sont pas davantage sujets à caution scientifique :
- Bref, le constat de l'existence chez les chimpanzés de traditions dites « culturelles » ne paraît pas devoir menacer à court terme cette croyance centrale de l'ontologie naturaliste selon laquelle les humains sont la seule espèce à posséder un équipement psychique capable d'engendrer des différences culturelles (p. 257).
- 38 Les sociétés animistes et totémistes ou analogiques qui affirment le contraire sont donc inférieures à la pensée « naturaliste », « moderne », dans leur capacité à distinguer le réel.
- 39 C'est sans doute une preuve d'honnêteté de la part de Descola que de refuser de s'engager au-delà de son propre domaine. Se définissant lui-même comme « naturaliste », par tradition et par conviction⁸, il s'engage à contribuer à affiner cette perspective et se refuse à la contredire. La définition qu'il propose du naturalisme révèle la supériorité qu'il prête à cette ontologie sur les trois autres :
- Des sujets humains dotés d'une intériorité rationnelle et d'une conscience morale, reconnaissant le principe essentiel de la continuité physique et de l'interdépendance matérielle des entités du monde, se donnant la mission de préserver cette continuité et cette interdépendance, souvent contre leurs congénères, et cela dans l'intérêt supérieur de tous, qu'ils sont les seuls capables de discerner et de représenter. Ce pourrait être une bonne définition de l'ontologie naturaliste dans ses conséquences pratiques positives (p. 276).
- 40 Il est parfois difficile de déterminer, dans le texte de Descola, qui parle du tapir, de l'Indien qui le chasse, de l'ethnologue qui l'étudie ou de l'anthropologue qui le baptise. On peut se demander si la légitimation des guerres et des colonisations au nom d'une « conscience » qu'auraient les naturalistes d'un « intérêt supérieur » qu'ils sont seuls à identifier et dont ils profitent seuls est, cette fois, le fait de Descola ou le fait d'un de ces « idéaux types »⁹ qu'il étudie. Le mot « positives » qui clôt la citation qui précède prouve l'adhésion personnelle de l'auteur à cette échelle de valeurs.
- 41 Il précise très honnêtement la position philosophique de son « je » au sein du vaste univers du naturalisme :
- Certains, et c'est mon cas, peuvent voir dans une éthique écocentrique comme celle de Callicott un fondement philosophique solide pour s'engager dans une coexistence moins conflictuelle entre humains et non humains (p. 276).
- 42 C'est son enclume la plus haute. Il l'annonce aussitôt :
- Or, force est de constater que les [...] déplacements catégoriels dont nous sommes redevables aux philosophes de l'environnement n'ont encore véritablement mis en péril l'agencement typique du naturalisme (pp. 276-277).

- 43 En fin de compte, la supériorité historique de la pensée « moderne » s'explique par sa supériorité scientifique, technologique, morale, politique et culturelle¹⁰, et non par la puissance de ses armes soumise à une pensée « naturaliste » qui permet la réification du vivant afin d'en justifier l'exploitation.
- 44 L'introduction « iconoclaste » prévoyait la remise en question du terme « primitif » par le biais de la remise en question de la frontière entre humains et non-humains. Qu'on l'envisage comme une menace ou comme une promesse, le pari n'a pas été tenu. Il ne s'agit jamais de remettre véritablement en question la séparation de la nature et de la culture, des humains et des non-humains, mais bien plutôt d'assouplir les règles de l'utilisation des uns par les autres.
- 45 Le lecteur est abandonné, à la fin de sa lecture, sans avoir pu effectuer le dépassement annoncé. Mieux connu, le « primitif » n'en reste pas moins « primitif » en ce qu'il n'a pas su se poser en horizon de la pensée occidentale, qui reste « moderne » comme les plantes restent « modestes » et les animaux « humbles ». Grâce à l'aggiornamento proposé par Descola, la culture naturaliste a précisé ses concepts, mais la représentation que le lecteur peut avoir de la « nature » n'est pas fondamentalement différente : il n'est pas invité à envisager le singe, la vache ou le cochon comme son égal, à manifester contre l'élevage industriel, la vivisection ou la déforestation, ni à abandonner le moindre geste de sa vie quotidienne. Les savoirs exotiques qui lui ont été présentés restent cantonnés aux frontières ethniques, voire géographiques, qui en limitent l'aire d'application. Il est invité à connaître la pensée de l'Autre, à la comprendre sans l'adopter pour autant car seule la pensée naturaliste est universelle.
- 46 Arrêtons-nous sur la dimension géographique du projet de Descola, qui organise le monde selon un axe spatial et non temporel. Si l'on peut regretter l'absence d'une carte localisant à la fois les groupes cités et les limites des quatre catégories utilisées, on peut tout autant se réjouir de la liberté qui nous est laissée de la construire.

CARTOGRAPHIER « NATURE ET CULTURE » ?

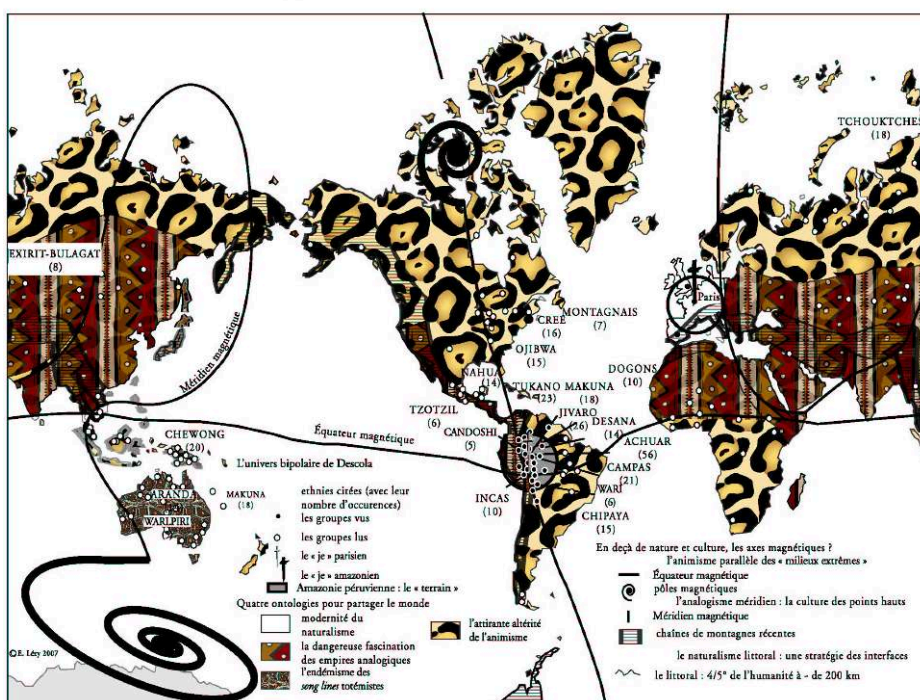
- 47 La valeur du livre de Descola n'est pas diminuée par les limites qu'il recèle, bien au contraire. Peut-on en esquisser la forme géographique, dont les contours sont fixés par les limites que l'intériorité impose au projet universel ? Descola renvoie explicitement tout effort de « spatialisation » aux calendes analogiques (p. 166).
- 48 Son souci premier n'est pas de fournir aux géographes une nouvelle typologie régionale. Il confie cependant, en conclusion, que le problème principal soulevé par son découpage du monde n'a pas été résolu :
- Tout cela est sans doute rassurant pour les esprits en quête de certitudes mais ne permet guère de répondre à la seule question qui vaille : pourquoi tel fait social, telle croyance, tel usage sont-ils présents ici et non là ? (P. 534)
- 49 La cartographie des phénomènes décrits peut sans doute faciliter l'identification de certains facteurs de localisation. Ce n'est pas un exercice facile car Descola n'a pas clairement spécifié la nature des limites qu'il propose. Parfois, le déterminisme géographique semble absolu et il est aussi vain à un Européen de vouloir cesser de penser en naturaliste qu'à un Algonquin d'échapper à l'animisme. À d'autres endroits, ces modes de pensée « ne sauraient être exclusifs les uns des autres et l'on peut supposer qu'ils coexistent en puissance chez tous les humains » (p. 322). Est-il légitime de vouloir localiser ces frontières dans l'espace, ou cela revient-il à les sortir du seul

domaine où elles s'épanouissent : l'intériorité de celui qui les énonce ? Comment, de la façon la plus respectueuse possible, cartographier l'univers tel qu'il s'organise dans l'espace-temps des 624 pages de *Par-delà nature et culture* ?

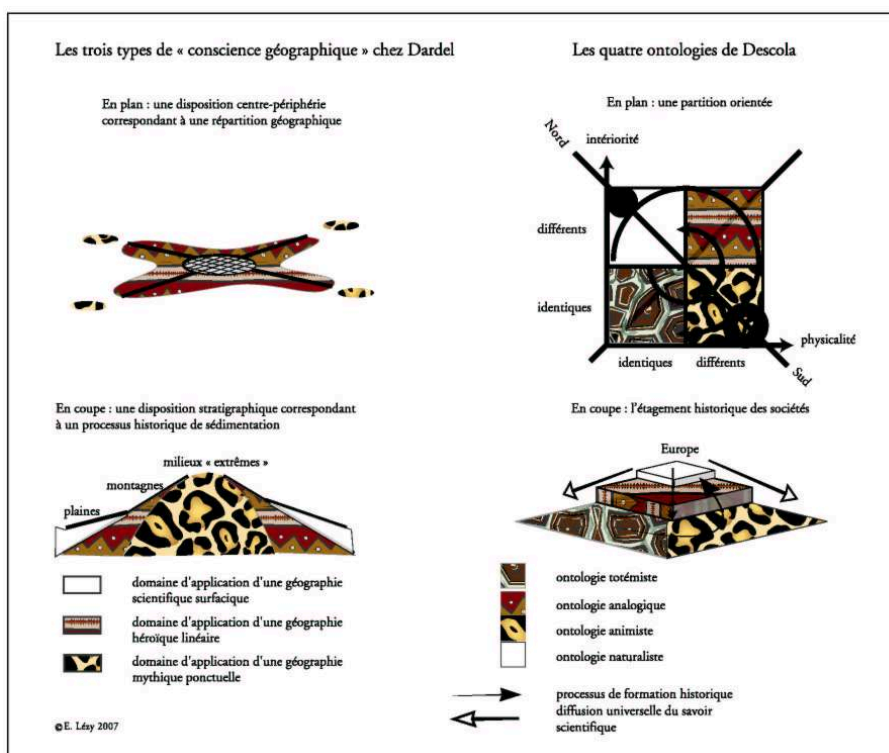
- 50 La carte proposée (p. 240) tente d'obéir à la lettre et à l'esprit des principes définis par l'auteur lui-même. Elle s'articule autour de la double polarité du « je » grâce auquel Descola a accepté de situer, dans différents systèmes de repère, l'intériorité productrice de sa géopoétique. C'est à partir de la complémentarité entre le « je » parisien et le « je » amazonien que s'orientent toutes les circulations du monde.
- 51 En s'installant au cur de l'espace *jivaro*, Descola en fait le centre de l'univers animiste et l'alpha de toute l'histoire de la pensée

Le monde vu par Philippe Descola dans *Par-delà nature et culture*

Le monde vu par Philippe Descola dans *Par-delà nature et culture*



Étapes et régions de formation d'une « conscience géographique » chez E. Dardel et P. Descola



humaine, dont Paris fournit l'oméga. Le « continent animiste » obéit à une logique géographique parallèle et occupe aujourd'hui les milieux que Max Sorre [1943] qualifia d'« extrêmes » : les tropiques et les pôles. L'animisme fut longtemps un Gondwana dans lequel la seule insularité était celle du totémisme australien.

- 52 Les grandes civilisations de « l'archipel » analogique recoupent cet ensemble continental avec la brutalité d'une faille qui apparaîtrait dans des roches sédimentaires. Pour l'auteur, leur unité est moins géographique qu'historique. Comment expliquer la simultanéité et la cohérence des formes des révolutions néolithiques puis des grandes révolutions urbaines, des Andes à la Mésopotamie, à l'Égypte et au Proche-Orient, à la Grèce, à l'Italie ? Une fois de plus, Descola se heurte au problème du facteur de localisation et se contente de balayer les théories migratoires chargeant d'hypothétiques marines antédiluviennes le soin de remplir les pointillés de notre ignorance : ce « grand archipel analogique qui s'éparpille à la surface de la Terre en une multitude d'îles et d'îlots dont aucun réseau de diffusion n'aurait pu uniformiser à ce point la structure » (p. 313).
- 53 La localisation de ces sociétés sur un planisphère n'est pourtant pas aussi aléatoire qu'on pourrait le penser. On observe tout d'abord une dépendance paradoxale vis-à-vis des montagnes jeunes que le naturalisme a tendance, au contraire, à envisager comme un handicap répulsif (climat, sols, risques...). Le tracé de ces montagnes tertiaires dépend lui-même de l'axe de la circulation la plus rapide de l'énergie et de la matière sur terre, à savoir le méridien magnétique.
- 54 Telle la tête d'un serpent dont la queue s'effilerait entre Antarctique et Terre de Feu, le redressement de la terminaison européenne fait apparaître, au XV siècle, une pensée coupée du contact vertical entre le lieu de naissance et la forme du ciel ce jour-là.

Tendu vers la mise en contact horizontal des hommes et des sociétés, le naturalisme adopte une stratégie d'interface qui localise les quatre cinquièmes de l'humanité à moins de 200 kilomètres des côtes, et le reste de l'humanité en bordure des fleuves.

- 55 La carte offre un système conforme à la circulation énergétique de notre planète et à l'intérêt que les sociétés analogiques portent à l'astronomie et au géomagnétisme, que Descola évoque si peu.
- 56 L'exercice cartographique révèle ainsi à la fois l'efficacité et les limites de l'ouvrage de Descola. Ce texte dépasse l'inventaire non exhaustif des « usages du monde » pour atteindre le rang de document historique. Il s'agit sans doute de la présentation la plus complète, la plus claire et la plus honnête de la vision du monde proposée par la pensée naturaliste du début du XXI siècle.
- 57 Aussi utile et cohérente que soit la typologie exposée dans ces pages, on ne peut que regretter qu'elle laisse apparaître une nette hiérarchie entre ses catégories, au point de faire de l'une d'elles, le naturalisme, l'horizon historique des trois autres. C'est oublier, d'une part, qu'elle en fut et en est surtout le fléau. C'est, d'autre part et les silences de Descola à ce sujet sont éloquentes rendre impossible tout transfert de compétence, dans un sens qui ne soit plus celui de la « diffusion des lumières », chère à Braudel, mais qui procède d'un véritable échange scientifique et culturel.
- 58 Aussi pleine de ses « certitudes » (il n'est pas sûr qu'elle en ait tant), la civilisation « naturaliste » a tout à gagner à cet échange. Les savoirs « traditionnels » (comment les opposer autrement au « modernisme » ?) ne sont peut-être pas aussi caducs qu'on le pense. La crise climatique actuelle, pour ne citer qu'elle, n'est pas une vue de l'esprit participant de la vogue New Age. La compétence à survivre dans des milieux extrêmes et à enrichir les espaces fertiles est reconnue par tous comme une caractéristique essentielle des sociétés animistes. Les capacités fédératrices des groupes analogiques, leur aptitude à construire en milieu montagnard, l'utilisation de techniques agricoles et artisanales simples et raffinées, de modes de communication non technologiques peuvent être un jour utiles à une société en panne de carburant et secouée par les catastrophes naturelles. L'enseignement de la modernité que Bruno Latour [1994] a décrochée de la porte de notre civilisation pourrait un jour briller à l'entrée d'un tipi, d'un igloo ou d'une *maloca* (maison collective amazonienne).
- 59 Il n'en demeure pas moins vrai que Descola a rempli sa mission principale : contraindre l'anthropologie à choisir entre la diffusion d'un discours scientifique de plus en plus identifié comme occidental et l'élaboration d'un langage commun à toutes les pensées du monde.

Un récit en filigrane (par Gérard Chouquer)

- 60 Le livre de Philippe Descola constitue le bagage minimum que tout historien ou archéologue travaillant sur les espaces-temps, la nature et l'environnement anciens doit emporter avec lui en toutes circonstances. C'est une puissante synthèse anthropologique, qui présente une nouvelle mise en ordre des idées et de précieux concepts opératoires. Dans cet ouvrage, les ontologies sont construites en un système cohérent et argumenté. Leur transfert à d'autres disciplines devient possible.

LA FONCTION « DI-RECTRICE » DE PHILIPPE DESCOLA

- 61 La construction de Descola rencontre, en effet, une préoccupation grandissante chez les historiens et les archéologues : comment concevoir et mettre en œuvre un « système de représentations » qui diffère du nôtre et ne pas (trop) trahir le mode de relations que telle ou telle société ancienne, ou fragment de société, entretenait avec le monde, la nature, l'environnement, les milieux géographiques, le temps, le passé, sa propre histoire ? Le problème, à y bien réfléchir, n'est vraiment pas simple, et seule une certaine forme de légèreté de la part des chercheurs peut les affranchir de tenter de le résoudre. L'attitude la plus fréquemment observée consiste à dire que les outils qu'on emploie sont affectés d'une telle neutralité, d'une telle universalité, qu'ils conviennent pour étudier le phénomène. Or, on confond ainsi plusieurs niveaux d'interrogation.
- 62 Je vais l'illustrer d'un exemple. Nous pouvons savoir aujourd'hui, avec une forte présomption de fiabilité, quelle était la position du Jet stream il y a 3 000 ans, c'est-à-dire au Bronze final, au-dessus de l'Europe, du Proche et du Moyen-Orient (je n'entre pas dans le détail de la démonstration, mais elle existe). Sans la réduction scientifique, sans ses protocoles, sans la « fonction rectrice » du dualisme, sans la connaissance positive, nous n'y serions pas parvenus. Dont acte. Mais comment ne pas voir l'originalité de cette posture ? D'abord, nous transférons au passé des réalités modernes (l'invention de l'aérojet n'a qu'une soixantaine d'années) et nous pratiquons avec les populations anciennes le même décalage que celui que nous pratiquons, encore aujourd'hui, avec l'homme de la rue : en effet, dans les discussions de café du Commerce, personne ne dit : « tiens, l'aérojet connaît une évolution de trajectoire » alors que tout le monde dit : « le climat change et la température monte ». Bien entendu, l'élaboration de cette réalité pour l'Âge du Bronze peut apporter de très précieuses connaissances sur le climat de cette période et rejoindre ainsi des préoccupations qui ont été bien réelles pour les populations en question.
- 63 Mais et c'est là tout le problème anthropologique si nous voulons appréhender la cosmologie des populations du Bronze final, nous avons besoin de savoir avec quelles catégories penser cela, car les catégories savantes les plus pointues deviennent soudain décalées, presque dérisoires. C'est leur positivité même qui dicte immédiatement leurs limites. Certes, des sciences paléonaturalistes nous diront des choses sensées et subtiles sur les évolutions végétales et animales, sur les dynamiques paléosédimentaires, sur la modification du régime des pluies, mais nous n'en tirerons pas, pour autant, une connaissance objective de la représentation du monde par la collectivité concernée. Or, pourquoi trouverait-on normal et bienvenu de passer du temps à définir et expérimenter les protocoles scientifiques fondés sur le naturalisme, alors qu'on passerait si peu de temps, dans la pratique, à définir les protocoles d'étude des représentations, comme s'il allait de soi que toutes les sociétés anciennes partageaient les mêmes distinctions que les nôtres ? À commencer par celle qui oppose, de façon universelle, la nature et la culture, les milieux et les sociétés.
- 64 Des historiens attentifs ont flairé le danger : ils ont souligné combien il est délicat de transférer des notions modernes à des situations anciennes. Pour citer un exemple, on ne peut qu'être d'accord avec le médiéviste Alain Guerreau [2001] lorsqu'il affirme que traduire « *dominium* » par « propriété » (même si on nuance en distinguant « propriété éminente » et « propriété réelle ») est un contresens (une réduction, en langage scientifique) qui trahit la notion médiévale. Tous les historiens savent que les mots

anciens sont des abîmes de difficultés dès qu'il faut leur donner des équivalents. Justement parce que notre approche scientifique ne se satisfait pas d'une « analogie » alors qu'elle ambitionne vérité et exactitude. Que dire également des sociétés (pré- et protohistoriques) qui n'ont pas laissé de traces des mots qu'elles employaient ?

- 65 Michel Foucault [1966] avait ouvert la voie. Dès les années soixante, en cherchant à qualifier la positivité des sciences et à comprendre ce qui les avait produites, il avait donné des matériaux essentiels pour connaître ces autres bases, celles sur lesquelles les sociétés anciennes avaient vécu avant l'ère positive ou scientifique. Mais Foucault n'était pas anthropologue.
- 66 C'est là que le livre de Descola trouve sa place. L'argument est puissant : constatant que l'opposition entre nature et culture qui fournit la moitié du titre de l'ouvrage est historiquement un fait récent et géographiquement une réalité inégalement diffusée, l'auteur s'interroge sur les usages qu'en font les ethnologues et anthropologues. Tout en reconnaissant que ce dualisme exerce une « fonction rectrice » dans la pratique et le développement des sciences et représente une source d'inspiration constante pour l'ethnologie, il ne peut s'empêcher de remarquer que cette opposition n'a pas de sens pour nombre de peuples qu'il étudie et qu'elle est un « prisme déformant » dont l'anthropologue a le devoir de tenir compte. D'où l'autre moitié du titre de l'ouvrage : c'est par-delà cette opposition entre nature et culture qu'il faut se situer pour étudier les différentes cosmologies et ontologies existant sur la Terre.
- 67 Comment s'y prendre ? En proposant, par une méthode typologique et structuraliste, d'autres classements. Descola recherche les partages qui s'avèrent opérants entre diverses populations et qui vont permettre de redéfinir les quatre ontologies de référence : animisme, totémisme, analogisme, naturalisme. Ainsi s'avère opportune la répartition des existants selon une ligne de partage entre « intériorités » et « physicalités » parce que cette dualité-là est présente dans toutes les cosmologies. Par « intériorités » Descola désigne les essences, les âmes, les esprits. Par « physicalités » il nomme les matérialités, les formes, les substances, les comportements. L'auteur définit ensuite des modalités de relations, à soi et aux autres : modes d'identification, de temporalité, de spatialisation, de figuration, de médiation, de catégorisation. La manière dont s'agencent les termes, les catégories et les relations est structuraliste. Comment les différentes ontologies instituent-elles leurs « collectifs » (mot préféré à « société » puisqu'il s'agit d'associer des humains mais aussi des non-humains) ? Comment définissent-elles leur épistémologie ?
- 68 S'agissant de définir l'anthropologie, Descola adopte une position quasiment inverse de celle de Lévi-Strauss. Ce dernier relevait avec force que l'anthropologie était née de la violence et qu'une partie de l'humanité s'était arrogé le droit de traiter l'autre en objet [1996 : 69]. Mais, dans son projet d'une science de l'ordre des ordres, il ne cessait d'hésiter entre une conception relativiste des cultures, s'interdisant toute hiérarchisation morale ou diachronique entre elles, et une vision rationaliste et universelle de la culture, héritière des Lumières. Descola préfère éviter de faire du naturalisme moderne la source de tous nos maux (« le dualisme n'est pas un mal en soi », « l'anthropologie n'a pas à rougir des circonstances de sa naissance » : pp.121-122). Il lui reconnaît une vertu majeure : la possibilité d'affirmation des sciences. Mais, dans l'examen des autres ontologies, il cherche d'autres principes organisateurs qui permettent d'échapper à la rationalisation moderne, à ces Lumières

dont ne s'affranchissait pas assez Lévi-Strauss. C'est ainsi qu'il lit différemment le totémisme, dont son prédécesseur avait fait une catégorie classificatoire universelle.

- 69 Les structures servent encore à répondre à la double question qui se pose immanquablement. Pourquoi et comment en est-on arrivé là, autrement dit, comment rendre compte de la « remarquable permanence » des ontologies, voire de leur résistance dans le temps ? Pourquoi les ontologies se répartissent-elles ainsi à la surface de la terre ? Ici, le projet anthropologique retrouve ses problématiques habituelles puisqu'il s'agit d'expliquer les grands cadres de l'expérience humaine et leur étonnante stabilité. Force est donc d'échapper à la « myopie de l'instantané » pour mieux voir les permanences, et de comprendre que les changements, s'ils sont déclenchés par des hasards ou des faits arbitraires, obéissent en réalité à des « règles d'agencement » et des « principes de comptabilité » qui ne sont pas fortuits. Parce qu'on ne reconstruit jamais qu'avec des matériaux disponibles et selon un nombre limité de plans aux contraintes architectoniques inévitables :

Tout le reste, ce qui attire l'œil au premier regard et entretient la diversité, n'est qu'ornementation (p. 531).

- 70 L'apport fondamental de l'ouvrage peut donc être dit. Descola indique une direction et rédige le guide pour s'y aventurer, mais, évidemment, il n'écrit pas l'histoire ni ne dessine l'itinéraire géographique. Il apporte la structure de leur recherche à tous ceux qui souhaitent comprendre le schéma cosmologique d'un groupe humain du passé. En définissant les ontologies, en montrant quels usages il est fait du monde et quelle est l'écologie des relations, il nous offre un dispositif essentiel pour ordonner de multiples faits que le « naturicisme » (c'est ainsi que je dénomme cette histoire sans les hommes qu'aiment à faire les savants naturalistes) et l'historicisme (l'histoire sans la matière, seulement avec de la politique et de la téléologie) ne permettraient pas de traiter autrement que sur le mode condescendant.
- 71 Il faut transférer, en archéologie, en géographie, en histoire, en sciences paléonaturalistes, les outils d'analyse que l'auteur expose. Après l'avoir lu, on se rend mieux compte du chemin que nous avons à parcourir pour corriger certaines appréciations grossières que nous portons sur les schémas d'organisation de l'espace-temps des populations anciennes. On réalise combien les tentatives des historiens et des archéologues pour élaborer ces représentations sont le plus souvent timides ou biaisées. L'historien et l'archéologue, dès lors qu'ils travaillent sur le passé et pensent en avoir le monopole, n'en deviennent pas spécialistes de tout pour autant.

LA DIMENSION HISTORIQUE DU RÉCIT

- 72 La dimension historique n'est, cependant, pas absente du livre de Descola, et la permanence n'est pas présentée comme une fixité. Ce récit historique forme l'une des composantes de la vision structuraliste de l'auteur. Celui-ci part du principe que le meilleur parti à prendre « contre l'historicisme et sa foi naïve dans l'explication des causes antécédentes » est de promouvoir « la connaissance de la structure d'un phénomène [qui] permet de s'interroger de façon pertinente sur ses origines » (p. 13).
- 73 Dans un premier temps (chapitre 2), il étudie l'opposition entre « sauvage » et « domestique » et conclut qu'elle n'est pas pertinente pour structurer le fil de l'histoire. Elle est un effet quasi rétrospectif de notre évolution technique et de nos mentalités sur la lecture du passé. Descola passe ainsi en revue le mode de relation que les chasseurs-

cueilleurs entretiennent avec leur environnement, le rôle de la domestication, la façon dont les horticulteurs amazoniens et les riziculteurs asiatiques conçoivent les milieux. Ces pages sont suivies d'un exposé sur la domestication dans l'espace-temps protohistorique et historique, qui nous entraîne du Néolithique à la fin de la Romanité. La question posée est fondamentale : pourquoi cette forme de néolithisation puis d'évolution a-t-elle eu lieu ici et non ailleurs ? D'après Descola, ce serait la quasi-simultanéité de la domestication des plantes et des animaux qui expliquerait le cas particulier du foyer néolithique du « croissant fertile ». Le sauvage et le domestique y seraient doubles : espaces cultivés opposés aux espaces incultes ; monde de l'étable et du pacage opposé au monde de la chasse. Quant à nos modalités d'organisation de l'espace rural historique, elles seraient dues à un héritage original : « l'hybridation entre le dualisme romain et l'organisation concentrique de type germanique » (p. 88). On sent poindre, avec cette phrase, l'idée d'une Antiquité quasi naturaliste et d'un Moyen Âge analogique.

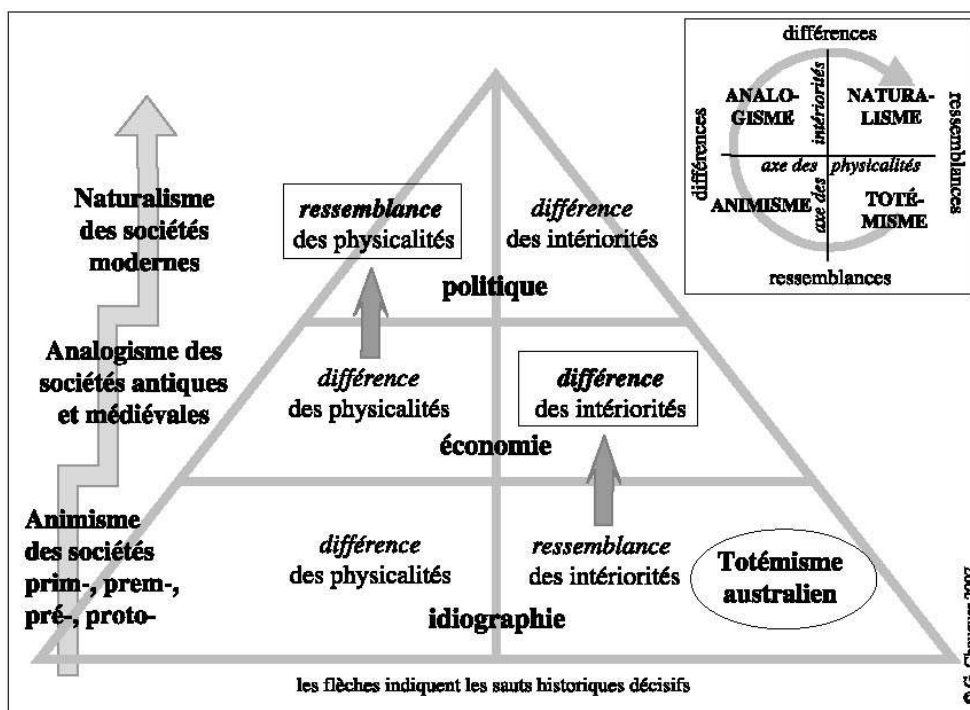
- 74 Dans un deuxième temps, Descola étudie les effets du grand partage pour montrer que si le dualisme moderne trouve ses racines dans la Grèce ancienne, il faut attendre le XIX^e siècle pour voir s'établir un vrai dualisme structurant. Selon une progression qui est devenue une habitude historiographique, le chapitre s'ouvre sur la classique invention du paysage à la Renaissance, pour reprendre alors un cours plus chronologique : « Tout commence en Grèce, comme d'habitude » (p. 99), et Aristote occupe une place décisive parce que la fonction qu'il donne à la taxinomie conduit à détacher les êtres des significations symboliques et des lieux pour ne plus exister que comme complexes d'organes. Mais le chemin vers le dualisme moderne et contemporain exige d'autres réductions. Une première purification est opérée par le christianisme, qui place les humains à l'extérieur et au-dessus de la nature. Ensuite il faut « le passage d'une connaissance fondée sur les similitudes à une science de l'ordre et de la mesure » (p. 105), autrement dit, le passage de l'analogisme au naturalisme. Enfin, les XIX^e et XX^e siècles voient l'autonomisation de concepts opposables à la nature, la société et la culture :

L'anthropologie recueille les fruits de cette longue maturation que nous venons de retracer, et elle s'en trouve bien embarrassée (p. 118).

- 75 Ces deux chapitres du livre ont une raison d'être. Ils font naître l'idée que les changements sont lents et que les clés de répartition sont autres que celles que nous croyons pertinentes. Toutefois leur caractère conventionnel ne peut être passé sous silence : Descola présente le passé sur la base de l'héritage historique le plus classique (périodes, idées, seuils, et aussi quelques poncifs).
- 76 Cependant cet héritage n'est pas explicité dans la construction des ontologies. Celui-ci est un filigrane. On ne s'en rend compte qu'à la page 528 lorsque l'allusion à l'étagement des temporalités suggère la logique historique tacite de Descola. En répercutant le récit historique classique, lui-même produit de la modernité, Descola accroît involontairement la contrainte moderne qui pèse sur la prémodernité là où il se donne pour but d'en desserrer les liens pour permettre aux autres ontologies de se développer. Car, avec une préhistoire et une protohistoire comme terreau animiste, un Moyen Âge comme stade analogique et une modernité en rupture avec tous les anciens régimes (sauf avec la parenthèse grégoromane quasi naturaliste : anomalie du classement qui semble ennuyer tout le monde !), nous sommes dans cet historicisme

des stades et des périodes qui, malheureusement, exerce toujours sa pesante fonction rectrice sur l'organisation de nos études historiques.

- 77 Le besoin d'ordre amène l'auteur à rappeler la fiabilité de l'outil structuraliste ainsi que la nécessité d'une vision téléologique de l'histoire, tirée par le sommet. Je partage l'idée que ce besoin d'ordre est, en ce moment, un objectif intellectuel particulièrement opportun. Parce qu'il y a une véritable aspiration à dégager de la stabilité, après les fragmentations et les dispersions du relativisme et du postmodernisme, l'anthropologie structuraliste peut rendre de précieux services. Précisément, dans le dernier chapitre de son essai, Descola fait le lien entre le structuralisme et la recherche d'une explication de la permanence (pp. 527-528). Or, en opposant la myopie de l'instantané à la stabilité de longue durée, il s'installe, de fait, dans le schéma braudélien des plans étagés de temporalité même s'il le recentre en privilégiant le bas étage des stabilités de longue durée, celui des quasi-immobilités de Braudel. La fonction rectrice de l'anthropologie s'avère ainsi correspondre, comme c'est le cas dans d'autres disciplines, à la recherche des stabilités fondamentales, des régularités, voire des déterminismes dans la hiérarchie de l'espace-temps, le reste n'étant qu'« ornementation ».
- 78 Dès lors on peut se demander si cet abonnement au structuralisme n'est pas le principal handicap qui fait qu'on ne pourrait guère sortir du naturalisme. On y serait quasiment condamné par une relation déterminée entre global et local, entre longue durée et événement. Or je suis persuadé que le structuralisme est un outil qui n'est envisageable que dans le cadre de l'ontologie naturaliste. D'une certaine façon, il réduit l'histoire, et il faudra qu'on rappelle sans cesse que Braudel, croyant s'opposer au structuralisme de Lévi-Strauss, a, malgré tout, initié une autre forme de structuralisme, ce que de nombreux historiens n'ont pas manqué d'observer et de critiquer depuis. La question est alors : peut-on mettre de l'ordre sans se référer à ce schéma conservateur ?
- 79 En présentant les ontologies suivant cette structure en filigrane, il devient possible de suggérer les seuils majeurs du récit proposé. La grande affaire, en effet, ce sont les sauts historiques décisifs (que je résume sur la figure ci-contre).
- 80 L'animisme, ontologie première et longtemps la plus répandue sur la terre, pose la différence des physicalités et la ressemblance des intériorités. S'agirait-il donc d'un étage naturel et idiographique qui développerait une espèce de théorie des milieux selon laquelle les êtres (lieux, milieux, êtres vivants) sont différents, et que c'est par l'assimilation de leurs intériorités (des êtres entre eux, entre les lieux et leurs habitants humains et non humains) qu'il peut y avoir unité ? L'analogisme constituerait, alors, un progrès par rapport à l'animisme en ce qu'il différencie les intériorités et fait franchir à l'humanité un nouveau stade. Mais en pulvérisant les entités (tout est différent : physicalités et intériorités), il provoque un saut épistémologique original, entraînant

La pyramide des ontologies dans *Par-delà nature et culture*

l'obligation d'une « économie » générale, c'est-à-dire d'un mode de relations. L'étage médian analogique fonctionne donc comme une espèce de Moyen Âge ontologique. On sait, depuis Foucault [1966], qu'il dure jusqu'au début du XVII^e siècle. Enfin, le naturalisme change la donne : s'il conserve cet héritage de l'analogisme qu'est la différence des intériorités, il pose la ressemblance des physicalités et donne ainsi à la Nature, via la matière, la loi qui lui manquait, faisant entrer le monde dans l'âge « constitutionnel » (au sens latourien du terme, c'est-à-dire en séparant faits et représentations, nature et culture, et en faisant primer les matérialités qui font loi). Car la grande question du naturalisme, c'est bien celle du statut de la matière. En tant qu'étage sommital, le naturalisme devient l'étage politique de cette construction structurale. En instituant de telles répartitions constitutionnelles, comment pourrait-on changer quoi que ce soit à cette partition naturaliste sans revenir à des conceptions que tout invite à abandonner ? Bien joué ! À l'heure de l'ADN, on ne va pas revenir à la différence des physicalités, de même qu'à l'heure de la science et de la presque totale maîtrise technologique sur la nature, on ne va pas retrouver la ressemblance des intériorités qui caractérisait l'animisme et le totémisme. N'est-ce pas le registre des défenseurs de la modernité ? Qui n'a constaté que, devant la recherche d'un dépassement sans rejet de la modernité, le même argument revient sans cesse : vous n'allez tout de même pas en revenir au communautarisme, aux inégalités sociales, aux anciens régimes de toutes sortes, aux traditions et autres irrationalités. En effet, comme il n'en est pas question, la discussion semble close.

- 81 Ainsi structuré et tel que je le figure à l'aide de la boussole que Dominique Boullier a créée [2003], il est possible de suggérer que l'ordre structuraliste de Descola, en devenant récit, est un monde plein qui a achevé son cycle et dans lequel on ne voit pas bien où et comment on pourrait caser quelque chose de neuf (figure p. 249, en cartouche). Représenté ainsi, il paraît indépassable.

UN AUTRE RÉCIT ?

- 82 Je conclurai cette critique en disant que la construction de Descola appelle, en fait, un autre récit. L'auteur en indique lui-même les bases. Ce récit mêlerait beaucoup plus les ontologies que ne le fait le récit traditionnel qui les répartit dans l'histoire. D'ailleurs, Descola relève à plusieurs reprises le fait que les ontologies ne sont pas tout d'un bloc : on peut trouver des traits de dualisme dans l'Antiquité, tout comme, aujourd'hui, de nombreux exemples d'analogisme coexistent avec les idées naturalistes, y compris dans le domaine scientifique, et ainsi de suite. La périodisation suggérée par le structuralisme ne tient pas. Là encore, il faut prendre garde à ne pas concevoir, ou même à laisser s'installer, un historicisme par stades.
- 83 Ensuite et c'est là une des forces du livre Descola précise que ce n'est pas en prénaturalisant les autres ontologies, c'est-à-dire en voulant à tout prix en faire des esquisses du naturalisme comme certains l'ont fait, qu'on restaurera leur dignité. Il n'y aurait donc pas de téléologie, et les autres ontologies ne conduiraient pas obligatoirement au naturalisme. Cette idée n'est pas secondaire. Disons-la autrement : ces ontologies sont autres, et non pré-, prim-, prem- ou proto- quoi que ce soit. C'est la raison pour laquelle on peut inviter l'auteur à s'informer des récents acquis historiques et archéologiques en ce qu'ils vont dans le sens de sa conviction de fond et peuvent aider à déconstruire les catégories actuelles du rangement des êtres et des faits historiques. Mais, sur ce terrain, Descola ne nous renvoie-t-il pas déjà la politesse en suggérant des transformations des cadres de l'histoire autrement plus profondes que les doses infinitésimales dont nous aimons remplir nos colloques ?

BIBLIOGRAPHIE

- Baudin, L. — 1942, *Les Incas du Pérou. Essais sur le socialisme*. Paris, Librairie Médicis.
- Berque, A. — 2000, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*. Paris, Belin (« Mappemonde »).
- Bollon, P. — 2005, « Réflexions pour un autre usage du monde », *Le Figaro littéraire* (jeudi 15 septembre), p. 6.
- Boullier, D. — 2003, *Déboussolés de tous les pays... ! Une boussole écodémocrate pour rénover la gauche et l'écologie politique*. Paris, Association Cosmopolitiques. — 2006, « Par-delà nature et culture, de Philippe Descola. Note de lecture », *Cosmopolitiques* 11 (Nord-Sud : nouveaux échanges, nouvelles frontières) : 79-88.
- Dardel, É. — 1990, *L'homme et la terre*. Paris, Éditions du CTHS.
- Descola, P. — 1986, *La nature domestiquée. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*. Paris, Éditions de la MSH. — 1993, *Les lances du crépuscule. Relations jivaros, Haute Amazonie*. Paris, Plon (« Terre humaine »). — 2006, « Soyez réalistes, demandez l'impossible. Réponse à Jean-Pierre Digard », *L'Homme* 177-178 : 429-434.

Digard, J.-P. — 2006, « Canards sauvages ou enfants du Bon Dieu. Représentation du réel et réalité des représentations », *L'Homme* 177-178 : 413-428.

Foucault, M. — 1966, *Les mots et les choses*. Paris, Gallimard.

Gentelle, P. — 2006, « Le monde comme il va : identité ou affinité prédatrice ? », www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=759.

Guerreau, A. — 2001, *L'avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXI siècle ?* Paris, Le Seuil.

Latour, B. — 1994 (1991), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris, La Découverte.

Lévi-Strauss, C. — 1996 (1973), *Anthropologie structurale deux*. Paris, Plon.

Milhaud, O. — 2006, « Nature et culture en géographie », www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=808.

Sorre, M. — 1943, *Les fondements biologiques de la géographie humaine*. Paris, Armand Colin.

Soustelle, J. — 1967, *Les quatre soleils. Souvenirs et réflexions d'un ethnologue au Mexique*. Paris, Plon (« Terre »).

NOTES

1. Page 179, il insiste : « J'avais surtout fait fausse route en cherchant à définir des modes d'identification. »

2. Le mot est de Jean-Pierre Digard [2006 : 413].

3. Cf. la note 5 de la page 205. Le terme est aussi employé à propos de McGrew et des chimpanzés (p. 254), soulignant la valeur universelle de la remise en question personnelle.

4. « Cette Europe qui, à travers son ontologie, le naturalisme, se trouve un peu sommairement opposée au reste du monde, et traînée, de manière expéditive, au banc des accusés. » [Digard 2006 : 423]

5. L'expression est page 244. Page 252, Descola précise : le « terme comparatif du processus évolutif [...], l'adulte occidental ».

6. On retrouve le terme « bricolage », fondateur de la « pensée sauvage » chez Lévi-Strauss.

7. Cf. la thèse sur le « socialisme » des Incas [Baudin 1942]. Les civilisations arabes et juives que Descola ne classe pas dans le naturalisme relèvent sans doute de cette ontologie, bien qu'elles ne soient pas évoquées.

8. « Ainsi la plupart des Européens sont-ils spontanément naturalistes et je ne m'exclus pas du lot en raison de leur éducation formelle et informelle. » (P. 322)

9. « Une manière d'instantané saisissant une collectivité à un moment donné de sa trajectoire où elle présente une valeur exemplaire pour la comparaison, autrement dit, un idéal type. » (P. 14)

10. « L'auteur construit tout d'abord la genèse de notre construction occidentale de la nature, de ce grand partage, en listant les opérations successives de purification qui furent nécessaires », remarque D. Boullier [2006 : 80] dans *Cosmopolitiques* sans s'en

offusquer. Le terme « purification », que n'emploie pas Descola, est compatible avec son idée de « modernisation » naturaliste.

Comptes rendus

Jennifer Cole, *Forget Colonialism? Sacrifice and Art of Memory in Madagascar*

Berkeley, University of California Press

Laurent Berger

- 1 L'ouvrage de Jennifer Cole alimente et développe, sous un angle original, quelques-unes des problématiques importantes de l'ethnologie contemporaine, notamment celles qui renvoient à la production d'un univers local, sur la base de pratiques sociales spécifiques arrimées au contexte plus large d'un monde globalisé¹. C'est ce qui fait sa force et fait qu'il intéressera les lecteurs au-delà des spécialistes de Madagascar. En effet, la réflexion et la discussion qu'il initie combinent des outils méthodologiques (terrains de longue durée, entretiens cliniques, archives et documents) et des concepts (mémoire épisodique et sémantique, schèmes, techniques de soi, tropes, lieux de mémoire), qui permettent un dialogue fécond entre disciplines (psychologie, histoire, etc.).
- 2 Alors que la période coloniale française n'est pas un élément pertinent pour éclairer les préoccupations contemporaines des villageois de la côte est de Madagascar, l'avènement à Madagascar, en 1992, d'un gouvernement intérimaire désireux d'instaurer une démocratie parlementaire dans les campagnes provoque, parmi les générations ayant vécu la rébellion de 1947 contre l'État colonial (plus de 100 000 morts), une réaction de rejet vis-à-vis des élections multipartistes. Ce rejet s'est accompagné d'une vague locale de terreur² qu'ont alimentée des récits rapportant les événements traumatisants de cette répression (bombardements des villages, réfugiés dans les forêts, enrôlements forcés, etc.). Intriguée par cette longue amnésie collective et convaincue de la stérilité des fausses dichotomies usuelles (la mémoire dans le cerveau/la mémoire dans l'espace public), Jennifer Cole s'est attachée à décrire les pratiques sociales « locales » qui ont façonné la mémoire d'un passé commun.
- 3 Le premier point qu'il convient de souligner est la volonté de l'auteur de ne pas analyser séparément ces pratiques et la stratification sociale, les différences d'âge et de

genre qu'elles édifient. L'accès aux terres et leur mise en valeur étant, hors toute immatriculation foncière, réglementés par les ayants droit dès lors qu'ils ont obtenu la reconnaissance effective et légitime des membres de la communauté locale, c'est la parenté par ancestralité³ qui forme le soubassement de l'organisation sociale, à travers la coordination des groupes domestiques au sein des lignages identifiés par leurs tabous ancestraux, leurs tombeaux collectifs dressés sur le terroir, et le poteau sacrificiel (*jiro*) rattaché à la maison du chef de lignage. Bien que l'auteur l'ait insuffisamment développé, le parallèle est frappant entre le fait que les droits d'usufruit et d'installation d'un individu dépendent de ses liens généalogiques avec des ancêtres présumés et l'équation qu'ont établie les autochtones entre la mémoire, le souvenir, et la demande rituelle de bénédiction que les descendants adressent à leurs parents défunts.

- 4 Se rappeler le passé, c'est d'abord invoquer rituellement ses ancêtres pour s'assurer la réussite d'un projet. Trois « sites » matériels font ainsi l'objet de pratiques de mémorisation et de négociation de ces liens établis entre les morts et les vivants : le corps humain, l'espace résidentiel et les sépultures funéraires. Le corps humain intervient ici via la circoncision des garçons ou l'intériorisation de tabous spécifiques renvoyant aux expériences et intentions passées des ancêtres. La maison familiale est importante du fait de son entretien et de ce qu'un héritier l'occupe, ce à quoi s'ajoutent certaines prérogatives rituelles qui lui sont parfois liées (lieu d'invocation et de prière au *jiro*). Les tombeaux collectifs sont également très importants parce qu'ils exigent un entretien régulier vu la fragilité des matériaux (en l'occurrence le bois), et parce qu'ils sont le théâtre de secondes funérailles dont l'opération essentielle consiste à exhumer et trier les os des différents cadavres, hommes et femmes, enterrés dans la même sépulture, afin de fabriquer une seule paire de « superancêtres ».
- 5 Commun à toutes les pratiques, le sacrifice d'un zébu en l'honneur des ancêtres est l'acte rituel qui, outre l'intérêt qu'il suscite, nécessite le plus d'investissement en matière de temps et d'argent. Si Jennifer Cole voit dans ce rituel une technique de soi productrice par excellence de sujets politiques locaux (*an art of memory*), c'est parce que celle-ci ne tient sa validité que de la participation active des membres des lignages de la communauté locale, qui, par leur présence, officialisent et reconnaissent les rapports généalogiques énumérés, établis (adoptions, répudiations) ou remaniés à cette occasion (règlement des litiges, mise à l'honneur des obligations parentales accomplies, suppression des tabous, purification des actes transgressifs, etc.).
- 6 Le second point qui mérite d'être relevé réside dans l'historicité de ces pratiques commémoratives et dans les véritables médiations cognitives qu'elles opèrent entre les différents types de savoir et de mémoire qu'elles mobilisent et contribuent à produire. Si l'autorité ancestrale et l'ordre social qui lui est idéalement rattaché s'expriment toujours de façon aussi affirmée contre l'autorité et les forces politico-sociales, ils n'en sont pas moins contestés voire subvertis par les stratégies individuelles d'appropriation de la bénédiction ancestrale aux dépens des autres membres de la communauté lignagère locale.
- 7 Pour illustrer le premier cas de figure, l'auteur évoque la purification rituelle à laquelle sont soumis d'anciens militaires ou des prisonniers passés entre les mains de l'État ; elle évoque aussi l'introduction, dans l'éventail des rituels de fertilité, des cultures de rente (café) imposées par la colonisation. Pour ce qui est du deuxième cas de figure, Jennifer Cole parle des migrations volontaires ou des déplacements imposés qui laissent une

grande part de manœuvre à la recomposition des groupes lignagers et aux hiérarchies qui les traversent. D'où une certaine ambivalence à l'égard des cérémonies sacrificielles (peur de la sorcellerie, observance scrupuleuse de la liturgie, etc.), dont l'auteur nous restitue bien l'enjeu majeur, à savoir la reconnaissance de la puissance, des contours et de l'indépendance relative des unités familiales locales.

- 8 À cet égard on peut regretter que ne soient pas discutés des travaux malgachisants plus anciens⁴, renvoyant à la construction rituelle de l'autorité ancestrale et à l'ambiguïté de la conceptualisation pratique de sa puissance, et ce d'autant que l'on ne peut que remarquer des homologies significatives entre les rituels de circoncision analysés par Maurice Bloch et ceux que présente l'auteur. Il n'en demeure pas moins que l'originalité et la richesse de ce travail sont de dénouer sa problématique initiale en nous montrant comment le passé colonial a été mémorisé et, d'une certaine façon, transfiguré dans la réactualisation permanente de savoirs pratiques destinés à collectivement organiser la vie quotidienne locale sous l'égide des ancêtres.

NOTES

1. A. Appadurai, *Modernity at Large*. Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996.
2. Voir, dans l'ouvrage de J. Cole, l'analyse qui a été faite des rumeurs portant sur les voleurs de sang (pp. 243-244).
3. P. Ottino, *Les champs de l'ancestralité à Madagascar*. Paris, Karthala, 1997.
4. M. Bloch, *From Blessing to Violence*. Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

AUTEUR

LAURENT BERGER

Post-doctorant en anthropologie, London School of Economics and Political Science.

Olivier D'Hont, *Techniques et savoirs des communautés rurales. Approche ethnographique du développement*

Paris, Karthala, 2005, 378 p.

Jean-Pierre Digard

- 1 Cet ouvrage s'adresse principalement aux praticiens de l'action sociale, du développement rural et de la protection de l'environnement, mais aussi aux ethnologues et aux archéologues appelés à travailler dans des « pays du Sud ».
- 2 Physicien et biologiste, devenu anthropologue, poursuivant une carrière pour le moins sinieuse – coopérant en Mauritanie (1983-1986), pensionnaire scientifique à l'Institut français de Damas (1987-1990), attaché culturel au Soudan (1991-1995), responsable du département Afrique du Nord et Proche-Orient au Musée de l'Homme (1999-2000) –, son auteur a eu tout le loisir d'observer les agents du développement rural sur divers terrains, leurs pratiques, leurs échecs et le peu de cas qu'ils font généralement de l'ethnologie des populations au sein desquelles ou pour lesquelles ils travaillent. Olivier D'Hont inscrit donc résolument son livre dans une perspective d'anthropologie appliquée, dont il regrette le faible développement en France, à la différence de ce qui se passe dans les pays anglo-saxons.
- 3 Ses orientations le portent aussi vers l'ethnologie des techniques, qui fut le thème d'un précédent recueil consacré à une tribu bédouine de Syrie¹. Dans l'ouvrage qui nous intéresse ici, Olivier D'Hont prône l'inventaire exhaustif des objets en usage et des pratiques matérielles, autrement dit, du « système technique » de chaque groupe étudié. Il s'inspire, pour ce faire, de la typologie établie par André Leroi-Gourhan, mais en la remaniant – on reviendra sur cette funeste manie ! – pour des motifs plutôt obscurs de compatibilité interdisciplinaire, et selon des principes inutilement compliqués. L'ensemble des pratiques est en effet organisé en fonction des étapes du processus technique (mode d'accès aux ressources, transformation, consommation), des statuts des « matières d'œuvre » (ressources, produits de la nature, matériaux,

objets, déchets) et par grands domaines d'usage (l'alimentation, la « vêtue », l'habitation).

- 4 Ce livre est conçu comme un « manuel », un « vade-mecum » ou un « pense-bête » (l'auteur utilise alternativement ces trois expressions), destiné à recueillir des données de terrain.
- 5 L'ensemble est réparti entre vingt-deux chapitres. Les deux premiers sont consacrés à des définitions (anthropologie/ethnographie, communauté rurale) et à l'exposé des principes et des concepts d'une « ethnographie appliquée » fondée sur la « technologie culturelle ». On entre dans le vif du sujet avec les chapitres 3 et 4, portant respectivement sur « le mode d'accès aux ressources » et sur « la distribution spatiale des ressources » (y compris la protection de l'environnement). Vient ensuite l'étude des techniques proprement dites : « séparation » des produits minéraux (chapitre 5, où, en fait de « produits minéraux » il n'est malheureusement question que de l'eau), « séparation » des produits végétaux (comprendre : culture, collecte, etc., chapitre 6), « séparation » des produits animaux (chapitre 7). Le chapitre 8 traite de la « qualification des ressources vivantes et des activités de séparation afférentes » (chasse et pêche, gestion cynégétique, proto-élevage et élevage, animaux sauvages et animaux domestiques), le chapitre 9 des « relations entre activités productrices » et de la « structuration du mode d'accès aux ressources », le chapitre 10 des « droits d'accès aux ressources ».
- 6 Puis on reprend le cours de la description des techniques : « fabrication et consommation des objets » (chapitre 11), alimentation (chapitre 12), vêtue (chapitre 13), habitation, fabrication et consommation (chapitre 14), complété par un chapitre 15 traitant de « stratégie résidentielle et mode de vie ».
- 7 Les chapitres suivants traitent du contexte (pour faire court) des activités techniques : « interface système technique/contexte englobant » (chapitre 16), « organisation sociale communautaire » (chapitre 17), « système technique de référence et mesure du changement » (chapitre 18), « empreinte écologique » (chapitre 19).
- 8 Après un chapitre 20 consacré à un cas espagnol (que l'on aurait mieux vu, intégré, comme les autres exemples, dans un autre chapitre, comme le sont les exemples portant sur le Moyen-Orient dans les chapitres 7 et 15), le chapitre 21 compare l'approche des agronomes et celle des ethnologues. Conclusion de l'ensemble, le chapitre 22 regroupe des « libres propos » sur l'évolution des systèmes techniques, qui concernent en fait surtout les archéologues. À cela s'ajoutent un glossaire de 123 entrées et une bibliographie d'environ 150 titres.
- 9 L'ouvrage appelle de nombreuses critiques. S'agissant de la forme, le plan est déséquilibré, avec une hiérarchisation des niveaux de titre qui n'est pas toujours compréhensible ; les lourdeurs de style, fautes de français et d'orthographe sont innombrables ; des comparaisons abusives avec la physique n'éclairent pas toujours le propos, bien au contraire. La bibliographie, trop exclusivement française, est lacunaire. On y cherche en vain, par exemple : R. Bastide, *Anthropologie appliquée*, Payot, 1971 ; J. Duvignaud, *Chebika*, Gallimard, 1968 ; G. Étienne, *Développement rural en Asie*, PUF, 1982 ; E. E. Evans-Pritchard, *Applied Anthropology*, Londres, Africa, 1946, etc.
- 10 En tant que « manuel » d'ethnologie des techniques, ce pour quoi il pourrait passer à première vue, ce livre se révèle, après examen, très loin de valoir ceux qui existent déjà, du *Manuel d'ethnographie* de Marcel Mauss aux contributions d'André-Georges

Haudricourt en passant par l'*Ethnologie générale* dans l'Encyclopédie de La Pléiade et les volumes de Robert Cresswell. Quant aux remaniements qu'Olivier D'Hont a cru bon d'apporter à la classification d'André Leroi-Gourhan, ils ne peuvent que laisser perplexe : on saisit mal en effet quel avantage il y aurait à parler de « séparation » plutôt que d'« acquisition » des végétaux ou des minéraux, pour ne parler que de cela.

- 11 Ce recueil n'est pas plus satisfaisant pour les praticiens du développement auxquels il s'adresse principalement que pour les ethnologues : il est trop compliqué, trop descriptif, pas assez analytique ni, surtout, pas assez « solutionniste », en dépit des exemples donnés, trop peu nombreux au regard de l'expérience de l'auteur.
- 12 Bref, voilà un travail qui laisse le lecteur quelque peu désorienté. Olivier D'Hont ne propose ici qu'un livre confus et mal ciblé, que ses bonnes intentions ne parviennent pas à sauver.

NOTES

1. *Vie quotidienne des Agédat. Techniques et occupation de l'espace sur le Moyen-Euphrate*. Damas, Institut français d'études arabes, 1994.
-

AUTEUR

JEAN-PIERRE DIGARD

Anthropologue, directeur de recherches, CNRS, Ivry-sur-Seine.

Alain Testart, *Éléments de classification des sociétés*

Paris, Errance, 2005, 160 p.

Gérard Chouquer

- 1 Alain Testart expose ici de nouveaux principes pour classer les sociétés, qui diffèrent fondamentalement de ceux qui ont été retenus par la pensée européenne moderne. Il s'adresse donc à tous ceux qui ont affaire, dans l'espace-temps actuel, aux sociétés dites premières et, dans l'espace-temps ancien, aux sociétés prémodernes. Il s'adresse donc tout particulièrement aux anthropologues, archéologues et historiens.
- 2 Son livre tient de l'essai et de l'esquisse : de l'essai, parce qu'il met à l'épreuve des idées nouvelles ; de l'esquisse, en ce qu'il appelle un ouvrage plus important sur un sujet aussi fondamental. L'auteur propose, en effet, une mise en ordre des sociétés selon la nature des phénomènes étudiés, et qui est par conséquent indépendante d'une conception évolutionniste. Or, depuis Lamarck et Darwin, domine l'idée qu'une bonne classification ne saurait être que généalogique ou phylogénétique, l'évolution étant le modèle et le moyen de toute classification. Alain Testart renverse le propos et suggère que la classification est le moyen qui permet de penser l'évolution. Il observe d'ailleurs que c'est sur la base des classifications élaborées au XVIII^e siècle dans un cadre non évolutionniste qu'a été pensée la théorie de l'évolution au XIX^e siècle.
- 3 En anthropologie sociale, personne n'accepte l'idée d'une évolution des sociétés. Pourtant, dans les sciences sociales, on soutient des banalités du genre : les chasseurs-cueilleurs précèdent les agriculteurs ; les sociétés non étatiques viennent avant les sociétés étatiques. Ce travail d'Alain Testart se propose de « tenter de penser une évolution et [...] d'inventer les critères archéologiques qui permettent de reconnaître dans les données archéologiques celles qui traduisent telle ou telle catégorie sociale » (p. 11).
- 4 L'auteur critique le classement gradué et obligé des sociétés selon leur niveau d'intégration : famille, bande, tribu, chefferie, État. En fait, le principe implicite de classement repose sur la taille, à l'instar de la classification des formes de l'économie de Karl Bücher (familiale, domaniale, régionale, nationale, internationale). Il critique la

conception de l'évolution qui est celle de l'École anthropologique américaine, conception qui va du simple vers le complexe : les sociétés primitives, parce qu'elles disposent de techniques simples, seraient elles-mêmes des sociétés simples.

- 5 Pour autant, il suggère deux attendus. Conformément à la classification des plantes et des animaux, celle des sociétés ne peut être fondée que sur des critères relatifs aux structures et non sur des critères morphologiques. Mais, contrairement à la classification des plantes et des animaux, celle des sociétés ne peut être conçue en vertu d'une hiérarchisation du simple au complexe. L'idée de complexification croissante se fonde sur quelques erreurs d'appréciation. On juge rudimentaire ce qui est éloigné de nous. On méconnaît la différence entre l'évolution technique et l'évolution sociale : il y a sans doute une complexification croissante des infrastructures matérielles des sociétés, mais pas des structures sociales. On abuse de la métaphore biologique, par exemple en comparant les sociétés étatiques au système nerveux central des animaux supérieurs.
- 6 On confond la complexité croissante des rouages de l'État avec cette autre évidence selon laquelle l'État simplifie, unifie et homogénéise. L'État simplifie la vie sociale puisqu'il existe désormais à ses côtés des organes spécialisés, destinés à régler les conflits. Or, rien n'est plus complexe que de maintenir l'équilibre politique dans une société sans État, comme dans une société lignagère. De même, la lutte pour la possession d'une femme dans une société réputée simple est aussi acharnée que celle pour la conquête du trône dans les grands empires. L'idée de complexification butte sur deux formes d'invisibilité : celle de l'archéologie et celle de l'absence d'écrit. On considère comme simples des sociétés qui ne laissent ni traces archéologiques ni écrits.
- 7 Globalement, on ne peut transférer la notion de différenciation en termes de hiérarchie : « Le monde romain, avec ses statuts de libres, d'ingénus, de citoyens, etc., avec ses ordres, etc., plus encore, le monde médiéval, avec les innombrables nuances qu'il apporte aux catégories romaines, sans parler des catégories propres qu'il ajoute, étaient des mondes très fortement différenciés : le monde moderne, à côté, paraît l'être bien peu. » (P. 21)
- 8 On en vient alors au cœur du propos : on ne peut classer les sociétés suivant les rituels, les mythologies, les structures religieuses ou la parenté ; on ne peut les classer qu'en partant de l'économie, de la politique et de l'organisation sociale, au sens technique que revêt ce terme en anthropologie (lignages, clans, classes matrimoniales, classes d'âge, etc.). Ces référents commandent les deux parties du livre.
- 9 La première porte sur l'économie. L'auteur installe, tout d'abord, quelques outils d'analyse en proposant de distinguer la propriété fundiaire ou fonciaire, celle attachée au fonds indépendamment de la personne qui la met en valeur (type européen depuis l'Antiquité), de la propriété sur le résultat du travail (non fundiaire, type africain, caractéristique des sociétés dites primitives), mode dans lequel on perd la propriété dès qu'on cesse d'exploiter. Seule la propriété fundiaire, par la location des terres, donne un sens à la rente foncière.
- 10 Dans les sociétés primitives, l'absence ou le faible développement de la division du travail fait que la richesse n'est pas nécessaire pour vivre ; l'absence de propriété fundiaire des moyens de production fait que la richesse n'est pas génératrice de profit ; l'absence de salariat fait qu'elle n'est pas synonyme de puissance.

- 11 L'auteur s'inscrit en faux contre une position répandue parmi les anthropologues, qui pensent que la richesse, dans ces sociétés, est seulement ostentatoire : il soutient qu'elle sert de paiement d'obligations sociales imposées par le droit ou la coutume et à caractère obligatoire et contraignant. Ces paiements se rangent sous trois rubriques principales :
- 12 • le prix des liens affinaux (exemple : le prix de la fiancée, mais aussi la coutume inverse) ;
- 13 • le prix du sang (dit aussi « composition pour meurtre ») ;
- 14 • les paiements d'amendes pour adultère, séduction, rupture de tabou, inceste, insulte, etc.
- 15 Ces paiements servent à garantir l'existence sociale et non à assurer la subsistance. Ils concernent des droits sur les personnes et non des biens utilitaires. Sur ce fondement, Alain Testart distingue trois mondes :
- 16 • monde I : les sociétés sans richesse, c'est à-dire sans richesse socialement utile ;
- 17 • monde II : les sociétés qui pratiquent le prix de la fiancée et qui ont une propriété par le travail, non fundiaire ;
- 18 • monde III : les sociétés à propriété fundiaire.
- 19 Dans ce troisième groupe, on peut classer les diverses formes de sociétés préétatiques et étatiques, méditerranéennes et occidentales. C'est aussi le cadre d'application des différents modes de production définis par Marx (asiatique, antique, féodal, capitaliste). Inversement, on ne peut pas appliquer la base marxiste dans les mondes I et II puisque, dans le monde II, on acquiert la propriété par le travail alors que la thèse de Marx suppose des travailleurs dépourvus d'accès aux moyens de production.
- 20 Dans un chapitre technique, l'auteur examine les bases économiques des sociétés du monde II : les biens matériels, dont la variété bariolée est telle qu'elle montre l'inadaptation de la classification archéologique, mise au point par les Danois au XIX^e siècle, entre pierre, bronze et fer ; la monnaie, qui possède une dimension personnelle ; le poids de la dette, caractère commun le plus distinctif de ce monde, alors que la terre est le caractère distinctif principal du monde III ; l'esclavage, enfin, présent dans presque toutes les sociétés du monde II.
- 21 Il étudie successivement les sociétés à grades (selon la richesse), les sociétés à potlatch (rassemblements festifs permettant de grandes distributions ostentatoires), les sociétés à *conubium* asymétrique élitaire (là où une élite se plaît à payer le plus possible le prix de la fiancée), les sociétés à *kula* et autres échanges cérémoniels (*tee*, *moka*), où se pratiquent des échanges hautement formalisés et réglementés.
- 22 Alain Testart s'intéresse ensuite à la pratique du « prix de la fiancée avec retour » (le beau-père offrant d'autres biens au mari, en retour du prix que celui-ci a acquitté pour obtenir la fiancée). Il propose une distinction de base entre un mode B (de « *bride price* » ou « *bridewealth* », dans les travaux anglais), où on pratique le prix de la fiancée sans retour, un mode C (de « combinaison »), où on pratique le prix de la fiancée avec retour et un mode D, celui de la dot. Il montre que cet outillage conceptuel permet de traiter un problème majeur, source de différenciation sociale, à savoir le fait que le mode B conduit directement à l'esclavage pour dettes. Cet esclavage est « la voie royale vers la naissance de l'État et du despotisme » (pp. 67-69). Étant donné que, dans une même société, on peut trouver une combinaison des différents modes selon le niveau social,

comment doit-on classer une société : doit-on la classer selon le mode utilisé par son élite ou selon le mode utilisé par les gens du commun ?

- 23 Dans le monde I, les femmes sont au centre des rapports entre les hommes, ce qui explique l'importance des prestations matrimoniales. Le monde I est étudié à partir de l'analyse du cas australien (pp. 72-75), des chasseurs-cueilleurs enclavés d'Afrique (p. 77) et des sociétés à échange de sœurs (sociétés X, ainsi nommées depuis les codes de Murdock, X étant le symbole courant pour exprimer l'échange de sœurs), comme en Nouvelle-Guinée (pp. 77-78).
- 24 La seconde partie de l'ouvrage traite de politique. L'auteur souligne le fait que, dans la définition de l'État, le territoire n'est pas un élément pertinent, contrairement à ce qu'affirme la tradition moderne de l'histoire des sociétés et du droit. Puis il souligne les limites de la définition wébérienne de l'État (« le monopole de la contrainte physique légitime », seul l'État étant habilité à mettre en jeu la violence). Weber part des formes achevées des institutions (idée très hégélienne et positiviste), ce qui revient à privilégier le présent : or les formes anciennes n'avaient pas pour but de produire les formes modernes d'État. Pour les sociétés étatiques non modernes, une société est étatique quand elle dispose d'une force suffisamment grande « telle qu'aucune autre force émanant de la société ne puisse lui résister » (p. 83).
- 25 Alain Testart développe alors les deux aspects incontournables de la définition de l'État : une organisation de la violence à part du reste de la société (ou société civile) ; une conception unique et indivisible de la souveraineté. Lorsqu'il n'y a qu'un aspect, il s'agit d'un semi-État.
- 26 Dans une série de chapitres techniques, il critique la notion de chefferie, en tant que stade intermédiaire entre sociétés sans chefs et royautes, et propose une classification des chefs. Puis il étudie successivement les sociétés minimales, semi-étatiques et étatiques. Il appelle « organisation minimale » une organisation dans laquelle personne, ni individu ni instance, ne possède de pouvoir juridictionnel ou le pouvoir de déclarer la guerre. Si les organisations sans chefs sont rares, cette catégorie concerne les chefs sans fonctions, et les chefs avec fonctions mais sans pouvoir. Les sociétés ou organisations semi-étatiques sont, d'une part, la démocratie primitive (assemblée populaire souveraine qui décide de la guerre et de la paix, et chefs chargés officiellement de conduire la guerre, mais qui l'organisent avec des moyens privés) et, d'autre part, l'organisation lignagère. À propos des sociétés étatiques, l'auteur observe qu'elles relèvent surtout de l'histoire et de l'orientalisme et ne traite, dans l'ouvrage, que des États africains. Il définit le despotisme comme un pouvoir politique de forme monarchique ou monocratique, qui ne tolère aucune autre forme de pouvoir à ses côtés, de quelque nature qu'elle soit. Il s'agit de sociétés sans aristocratie foncière, où les hommes du roi lui sont liés par des liens personnels et non par des fonctions et des places hiérarchiques. Il appelle « homothétique » une organisation territoriale du pouvoir dans laquelle le gouverneur de province dispose des mêmes pouvoirs que le roi, notamment du pouvoir de se servir de la force armée, de disposer d'une cour et de gérer la fiscalité. Il n'y a donc pas d'effet de centre et de marges. Cela donne des sociétés segmentaires et autonomes. Beaucoup de sociétés lignagères africaines fonctionnent sur cette base.
- 27 En conclusion, Alain Testart dégage cinq catégories principales :

- 28 • les sociétés sans richesse ou achrématiques (monde I) et avec organisation politique minimale ;
- 29 • les sociétés avec richesse ou ploutocratiques, sans propriété fundiaire (monde II) et organisation politique minimale ;
- 30 • les sociétés avec richesse sans propriété fundiaire (monde II) et organisation semi-étatique ;
- 31 • les royautes ou sociétés avec richesse sans propriété fundiaire (monde II) et organisation étatique ;
- 32 • les sociétés avec richesse et propriété fundiaire (monde III) et organisation étatique.
- 33 Ces dernières sont les sociétés de classes marxistes, ou encore les « civilisations » des historiens. Les quatre premières catégories sont du domaine de l'ethnologie et de l'anthropologie ; la cinquième est du domaine des historiens. Ce cadre sert à une classification qui occupe un tableau détaillé, aux pages 130 et 131.
- 34 Voilà un livre important, par les questions qu'il pose et par les suggestions qu'il offre. Je le commenterai en tant qu'historien et archéologue, n'ayant pas les compétences anthropologiques requises pour pouvoir apprécier la validité du classement proposé pour les sociétés premières. À l'instar d'Alain Testart, qui s'interroge sur les classements sociologiques des anthropologues, les archéologues doivent s'interroger sur la validité de leurs concepts dès lors qu'ils travaillent sur des sociétés prémodernes.
- 35 La distinction entre propriété fundiaire et propriété par le travail paraît féconde, de même que la place accordée à la fiscalité ou encore les considérations sur la déconnexion entre pouvoir et territoire. Ces idées rejoignent des attendus qui émergent dans d'autres contextes de recherche. Je suggère, par exemple, qu'on recherche les hybridations qui peuvent exister entre des formes différentes, sur la base de survivances éventuelles. Il me semble qu'il y a, dans les sociétés étatiques anciennes, des réminiscences de types non étatiques. Par exemple, en lisant le passage consacré au big man des sociétés à organisation minimale, on est amené à se demander si le « tribun de la plèbe » de la République romaine ne pourrait pas être – au moins partiellement – réinterprété à la lumière de certaines caractéristiques de ce type.
- 36 Les médiévistes trouveront également dans cet ouvrage maints éclairages parce que l'auteur prend souvent appui sur la féodalité. Inévitablement, sa connaissance des sociétés historiques reste académique, mais ce n'est pas pour son caractère historique qu'il faut apprécier ce travail d'anthropologue. C'est à nous, chacun dans les sphères qui sont les nôtres, d'adapter ce propos à nos intérêts et compétences respectifs.
- 37 En rappelant la très forte discontinuité entre la documentation archéologique et les faits sociaux, Alain Testart pose une question majeure. Parce que les grands récits idéologiques sont, heureusement, entrés en crise, de nombreux archéologues ont cru que leur heure était venue : la science descriptive allait apporter ce que les idéologies n'étaient pas capables de procurer. Ils ont donc remis à l'honneur la taille des objets matériels, la croissance linéaire et progressive, comme principaux indicateurs de la structure sociale. Que les vestiges matériels, la ferme, le sanctuaire, la ville, ou même le fossé, la clef, la haie signifient quelque chose n'est pas douteux. Mais s'agit-il toujours d'évidence sociale, de pouvoir et de hiérarchie ?
- 38 Les archéologues pensent à partir d'un double postulat implicite : 1) les sociétés laissent des vestiges de leur organisation ; 2) les vestiges sont malgré tout suffisants pour

classer les sociétés. Or, en élargissant la gamme des classifications à d'autres formes que la stratification sociale des sociétés de classe ou le rangement vertical des sociétés d'ordres, Alain Testart relativise les opérateurs archéologiques : le type d'appropriation, à travers la possession ; la propriété, fundiaire ou non ; l'évergétisme et le don, catégories commodes pour les antiquisants et les protohistoriens appelés à interpréter des formes non modernes, et qu'Alain Testart remplace, dans des cas précis, par le paiement d'obligations sociales ; l'organisation lignagère, enfin.

- 39 Disons-le autrement : pourquoi ce qui est un fondement même de l'anthropologie n'occupe-t-il que peu ou pas de place dans les interprétations des archéologues ?
- 40 Je terminerai par la question de l'État. J'adhère à l'idée que l'État simplifie la structure sociale alors que, dans le même temps, ses technologies et son fonctionnement se compliquent. Mais je crois l'idée incomplète. Certes il faut poser la question de la réduction de la disparité des situations initiales. Alain Testart a raison de dire que le plus ancien n'est pas forcément le plus simple. Certes, l'État, dès qu'il émerge, entreprend de décimer cette disparité : c'est même sa principale fonction. Mais on ne doit pas oublier le mouvement inverse, qui est celui d'une réinvention de la diversité, et qui n'est pas qu'une diversification technologique. L'État simplifie mais, dans le même temps, en tant que forme résultante, il absorbe les disparités (locales, régionales, culturelles, matérielles) et les domine en les interprétant en tant que diversités culturelles, réduites à son propre schéma organisateur.

AUTEUR

GÉRARD CHOUQUER

Historien et archéologue, directeur de recherches, Université Paris-I.

A. Théwis, A. Bourbouze, R.
Compère, J.-M. Duplan et J.
Hardouin eds., *Manuel de zootechnie
comparée nord-sud*

Paris, AUF (Agence universitaire de la francophonie)/INRA Éditions,
2005, 637 p.

Jean-Pierre Digard

- 1 Ce vaste panorama comparatif des expériences des hémisphères nord et sud en matière d'élevage et de production animale, auquel se sont « attelés » soixante-treize auteurs – agronomes, vétérinaires, zootechniciens –, se présente d'emblée comme un manuel de zootechnie appliquée au développement.
- 2 L'ouvrage est organisé en cinq grandes parties et trente-trois chapitres. Dans la première partie, intitulée « Géographie mondiale de l'élevage », sont étudiés, au chapitre 1, les facteurs de localisation des productions animales dans le monde : facteurs sociohistoriques et capacités d'adaptation des animaux ; au chapitre 2, les caractéristiques et la répartition mondiales des espèces animales exploitées par l'homme : espèces à grands effectifs ou cosmopolites (buffle, bovins, petits ruminants, porcins, cheval, poule), espèces domestiques à diffusion plus restreinte (camélidés, âne, lapin, autres gallinacés, palmipèdes), espèces sauvages chassées ou élevées (rongeurs, batraciens) ; au chapitre 3 est étudié l'approvisionnement en produits animaux et ses enjeux stratégiques.
- 3 La deuxième partie est consacrée à l'analyse comparée des systèmes de production : systèmes d'élevage en zones tropicales (chapitre 4) ; économies de cueillette (chapitre 5) ; systèmes d'élevage sur parcours (chapitre 6 : moutons en Australie, ranches de bovins en Afrique tropicale humide, dans l'Altiplano andin, ovins et caprins au Maghreb) ; systèmes pastoraux associés à l'agriculture (chapitre 7 : systèmes ovins et caprins en Provence-Alpes-Côte d'Azur, systèmes d'élevage au Sahel et en région soudanienne, bovins sur les hautes collines de l'Afrique centrale, systèmes d'élevage de

l'Atlas marocain) ; systèmes de type agropastoral en zone tropicale humide (chapitre 8) ; élevages combinés à la pisciculture (chapitre 9) ; élevages associés à l'agriculture tempérée (chapitre 10 : production laitière au Canada, de viande bovine dans le Centre-Ouest français, de viande spécialisée avec le culard blanc-bleu belge) ; élevages hors-sol (chapitre 11 : filière belge du porc, du poulet de chair au Maroc, aviculture semi-industrielle au Sénégal).

- 4 Les méthodes d'amélioration des systèmes de production font l'objet de la troisième partie. Il s'agit essentiellement de l'alimentation de la vache laitière (chapitre 12), des ressources fourragères aux Antilles françaises et en Guyane (chapitre 13), de diverses techniques d'amélioration des fourrages pauvres en alimentation animale (chapitre 14), des ressources des parcours pour ruminants (chapitre 15) et de la mécanisation de la récolte et de la distribution des fourrages (chapitre 16). Le chapitre 17, très original, traite des équipements de transport et de travail animal dans les régions tropicales, où ils sont, traditionnellement, peu développés. Enfin, les chapitres 18 à 21 traitent des questions de reproduction et d'amélioration génétique du bétail ; on retiendra notamment une mise au point intéressante sur l'hétérosis des hybrides dans le contexte des pays en voie de développement.
- 5 Après une quatrième partie portant sur l'hygiène et la santé animales, les moyens de prévention et les stratégies de lutte contre les maladies (chapitres 22 à 27), la cinquième et dernière partie étudie les conditions du développement des systèmes de production animale, en comparant, pour le Nord et le Sud, les stratégies de développement (chapitres 28 et 29), les facteurs sociaux (chapitre 30) et économiques (chapitre 31), les contraintes environnementales (chapitre 32) et la formation des éleveurs (chapitre 33).
- 6 L'ensemble, toujours très concret, illustré par des schémas, des cartes et des photographies, et fondé la plupart du temps sur l'analyse de cas bien circonscrits, est complété par un index, fort utile, de plus de 2 000 entrées. En revanche, les bibliographies (situées à la fin de chaque partie) sont limitées, sans rapport avec l'ampleur du sujet, et à peu près dénuées de références en sciences humaines et sociales. En fait, seules les parties 1, 2 et 5 présentent une dimension pluridisciplinaire, les autres relevant de la zootechnie pure.
- 7 Par ailleurs, le lecteur reste un peu sur sa faim quant à la comparaison nord-sud. Certes, un constat se dégage implicitement : même en matière d'élevage et de production animale, la tendance des pays en voie de développement à imiter l'Occident industrialisé nuit à la recherche de voies moyennes ou spécifiques qui seraient sans doute mieux appropriées que les modèles intensifs occidentaux. De cette monumentale accumulation de données sur les deux hémisphères, aucun bilan, aucune conclusion véritable ne sont dégagés. Le livre reste en-deçà de la portée à laquelle il aurait pu prétendre, et c'est dommage.
- 8 On ne saurait clore ce compte rendu sans saluer l'effort accompli par les zootechniciens en direction de la communauté francophone, ou par les instances de la francophonie envers la zootechnie. Il faut se souvenir en effet que le présent ouvrage, coédité avec l'Agence universitaire de la francophonie, s'inscrit dans la continuité de celui récemment codirigé par Philippe Daget et Michel Godron¹. On aimerait que ce remarquable effort soit poursuivi, et étendu à d'autres domaines et disciplines.

NOTES

1. *Pastoralisme. Troupeaux, espaces et sociétés*. Paris, Hatier/AUPELF/UREF, 1995.

AUTEUR

JEAN-PIERRE DIGARD

Anthropologue, directeur de recherches, CNRS, Ivry-sur-Seine.

Abû Bakr ibn Badr, *Le Nâçerî*. *Hippologie et médecine du cheval en terre d'Islam au XIV^e siècle. Le traité des deux arts en médecine vétérinaire*

Traduit de l'arabe par Mohammed Mehdi Hakimi, sous la direction de Christophe Degueurce et avec la participation de François Vallat et Annie Vernay-Nouri. Paris, Errance, 2006, 223 p.

Jean-Pierre Digard

- 1 Ce texte – le *Kitâb kâmil al-sinâ catayn* d'Abû Bakr ibn Badr – est l'un des textes les plus connus, notamment grâce à une précédente traduction en français¹, et l'un des textes les plus représentatifs de la littérature hippologique arabe classique. Il a été rédigé sur commande du sultan Malik al-Nâsir ibn Sayf al-Dîn Qalawûn, d'où le nom de *al-Nâsirî* (« Le Nâçerî ») par lequel ce traité est le plus souvent désigné. Ce souverain régna sur l'Égypte mamelouke de 1294 à 1341, à une époque qui, malgré des guerres périphériques (contre les Mongols), reste l'une des plus brillantes de l'histoire arabe, avec un mécénat officiel dont profitèrent notamment les sciences (dont l'hippiatrie) et les arts de la guerre (dont l'équitation).
- 2 Le contenu du *Nâçerî* est divisé en douze exposés (traduits ici par « expositions »), chacun comprenant un nombre de courts chapitres allant de 10 à 71. L'auteur évoque tout d'abord les écrits à la gloire du cheval ; puis il passe à la description des chevaux (morphologie, robe, comportement) ; enfin, il traite de la pathologie équine et de la thérapeutique. Si les vétérinaires d'aujourd'hui reconnaissent quelque valeur au *Nâçerî*, et même quelque « subtilité » et « originalité » à certains des diagnostics et interventions qu'il propose (notamment par rapport à l'hippiatrie grecque ancienne : voir page 8 de l'introduction de Christophe Degueurce), pour le reste, il s'agit d'un texte fort déroutant pour un lecteur occidental de ce début du XXI^e siècle. C'est un texte surtout représentatif de l'esprit de système qui a longtemps caractérisé la pensée arabe dès les premiers siècles de l'islam : penchant pour les classifications, s'accompagnant

d'un rejet de tout ce qui se révèle inclassable ; tendance à lier aspect extérieur et qualités des êtres ; indifférence voire mépris pour les descriptions et les explications techniques, d'où, par exemple, le quasi-silence du *Nâçerî* sur les matériels de l'équitation et le harnachement du cheval, qui se trouvent expédiés en moins de deux pages (pp. 31-32).

- 3 Qu'apporte la présente édition, tirée d'une thèse de médecine vétérinaire soutenue à l'École d'Alfort, par rapport à l'édition de 1852-1860 ? Outre la traduction proprement dite, Perron avait réalisé un considérable effort de documentation, d'explication et de commentaire, hélas trop entremêlés dans les volumes II et III de 1859 et 1860, sans doute dans un louable souci pédagogique. Hakimi tombe dans l'excès inverse : aucune note, aucun commentaire ne vient éclairer sa traduction qui en aurait pourtant eu le plus grand besoin, en raison des zones d'ombre qu'elle introduit. En effet – et c'est l'autre différence majeure entre les deux éditions –, alors que Perron avait pris soin de donner, même approximativement, une transcription des mots arabes qu'il n'avait pas pu ou pas voulu traduire, faute d'exact équivalent français, Hakimi a traduit tous les mots arabes, y compris les termes techniques, au risque de déformer leur sens et d'induire le lecteur en erreur. Par exemple, il emploie systématiquement le mot français « filet » en lieu et place de « bride » pour traduire les mots arabes *fikk*, *hakamah* (mors arabe à anneau-gourmette) et *djerâdjir*, qui désignent pourtant des types de mors fort différents. Il traduit *djakwah* (caveçon) par le français « martingale », ce qui constitue un contresens manifeste. La plus grande confusion règne également s'agissant des types de selle. Mais il faut rendre justice à Hakimi : Perron ne s'était guère montré moins flou sur ce point !
- 4 Ainsi, la nouvelle édition en français du *Nâçerî* est, comme l'ancienne, la traduction, plus ou moins exacte, d'un texte bourré de faits et d'informations, mais dont il reste, aujourd'hui autant qu'hier, à donner une version incontestable et à tirer les enseignements, et pour l'histoire du cheval, et pour l'histoire de la civilisation arabe.

NOTES

1. *Le Nâçerî. La perfection des deux arts ou traité complet d'hippologie et d'hippiatrie arabes.* Traduit de l'arabe d'Abou Bekr ibn Bedr par M. Perron. Paris, Bouchard-Huzard, 3 vol., 1852, 1859 et 1860.

AUTEUR

JEAN-PIERRE DIGARD

Anthropologue, directeur de recherches, CNRS, Ivry-sur-Seine.

Christer Norström, « “They Call for Us”. Strategies for Securing Autonomy among the Paliyans, Hunter-Gatherers of the Palni Hills, South India »

Doctoral Dissertation. Stockholm University (« Stockholm Studies in Social Anthropology 53 »), 2003, 312 p.

Lucie Dejouhanet

- 1 La thèse de Christer Norström est l'étude des premières années d'existence (1990-2002) d'un village regroupant des membres de l'ethnie des Paliyan, semi-nomades qui pratiquent la chasse et la cueillette sur les pentes orientales des Ghâts occidentaux, au Tamil Nadu, dans la région de Kodaikanal, en Inde du Sud. Cette étude de cas invite à réfléchir sur la pertinence de la désignation « chasseurs-cueilleurs » appliquée à ces populations alors que celle-ci est devenue obsolète comparée à l'expression « peuple indigène » à laquelle on recourt depuis peu dans le contexte mondial de la reconnaissance des droits des minorités.
- 2 Depuis plusieurs décennies les Paliyan ont développé différentes stratégies économiques qui varient et se combinent selon le temps et le lieu, et relèvent à la fois de l'économie de marché (emplois dans les plantations de cardamome) et de l'économie de cueillette (consommation de produits forestiers). La sédentarisation des Paliyan dans des villages situés aux marges de la forêt atteste qu'un changement socioéconomique est en cours. Les Paliyan sont pourtant identifiés par leurs voisins comme un groupe ethnique spécifique qui, malgré ses contacts avec d'autres groupes sociaux, a conservé son originalité.
- 3 À travers l'étude de ces stratégies et de ces interactions, Christer Norström souhaite montrer que, même si l'expression « chasseurs-cueilleurs » semble vieillie, il est

impossible de comprendre le comportement des Paliyan sans prendre en compte leur passé de chasseurs-cueilleurs.

- 4 Pour analyser les relations que les Paliyan entretiennent au sein de leur groupe et celles qu'ils entretiennent avec les autres, l'auteur fait appel à trois notions : l'évitement, la négociation et la construction d'alliances. L'utilisation de ces trois concepts dans les stratégies des Paliyan leur permet de conserver leur autonomie vis-à-vis de l'extérieur.
- 5 Bien qu'il critique la théorie évolutionniste de Richard Fox¹ sur les relations entre les chasseurs-cueilleurs et les autres groupes, Christer Norström reprend l'idée d'un lien entre l'organisation sociale interne et les relations extérieures. Il s'inspire aussi de Nurit Bird-David², dont la réflexion singularise les « chasseurs-cueilleurs modernes » qui intègrent les ressources et influences extérieures sans perdre leur cohérence sociale. Selon Christer Norström, les liens des Paliyan avec l'extérieur s'expliquent par une combinaison entre une autonomie collective face aux autres et une autonomie individuelle au sein du groupe.
- 6 La première partie de l'ouvrage comporte une présentation des différentes définitions de la catégorie que composent les chasseurs-cueilleurs. L'auteur critique les modèles évolutionnistes et écologiques qui voudraient que ces populations soient isolées du monde extérieur. Se référant au concept de « système-monde » d'Immanuel Wallerstein³ et à celui de « modèle interdépendant » de Robert L. Kelly⁴ ainsi qu'aux réflexions sur les « peuples sans histoire » d'Éric Wolf⁵, Christer Norström développe l'idée que les sociétés de chasseurs-cueilleurs se sont constituées par leurs interactions avec leurs voisins. Il reproche aux analystes de la société indienne de séparer strictement castes et tribus alors que ces deux groupes interfèrent. En étudiant les stratégies économiques des Paliyan et les valeurs qui déterminent leurs choix, et en les comparant à la société hindoue, l'auteur cherche à répondre à la question d'un pluralisme indien ou d'un statut marginal de ces populations par rapport au reste de la société.
- 7 Dans son ouvrage, Christer Norström conteste les conclusions de Pierre M. Gardner⁶, lequel développe l'idée d'« oscillation biculturelle » entre économie de cueillette et économie de marché ; il reproche à ce dernier, et à Nurit Bird-David également, d'oublier qu'une partie de ces populations s'intègre largement dans l'économie de marché et il regrette de voir ces auteurs n'attribuer qu'un rôle mineur à la sédentarisation et à l'afflux de nouveaux produits dans les évolutions de ces sociétés. Il veut présenter un groupe de chasseurs-cueilleurs qui maîtrisent leurs choix de stratégie et dont la culture s'adapte aux nouveaux échanges.
- 8 La deuxième partie de la thèse de Christer Norström est consacrée à l'installation, dès novembre 1990, du village *paliyan* d'Aruvellam, dont les habitants passent ainsi d'un mode de vie semi-sédentaire à un mode de vie sédentaire. L'auteur constate que, contrairement aux attentes, les stratégies restent flexibles et l'agriculture ne fait que s'ajouter aux ressources déjà existantes. La sédentarisation n'entrave pas non plus les migrations de longue durée. Le mode de vie des Paliyan évolue donc avec la nouvelle sédentarisation tout en conservant ses caractéristiques.
- 9 Le nouveau village regroupe plusieurs familles de Paliyan qui travaillent dans les plantations de cardamome de la région. Ce qui a permis la création du village, c'est la présence de fortes personnalités car, dans ce groupe ethnique, la cohésion sociale se limite à la famille. La sédentarisation apparaît comme une réponse à l'extension

continue des plantations et à l'afflux des ONG dans la région. L'auteur s'attarde sur les difficultés qu'ont les Paliyan à collaborer avec les ONG, ce qu'il explique en partie par l'absence de leader chez les Paliyan, par leur volonté d'indépendance et leur déni de toute forme d'autorité. De leur côté, les ONG ont du mal à gérer les nouveaux conflits concernant la terre et auxquels sont désormais confrontés les Paliyan.

- 10 La proximité des marchés de la plaine et une plus grande interférence avec d'autres groupes ont entraîné des changements sociaux dans la mesure où des sources nouvelles de revenu ont généré des inégalités dans un village où des Paliyan emploient désormais d'autres Paliyan ; de plus, leur contact avec les castes des plaines les a poussés à veiller à leur apparence afin de ne plus être perçus comme des chasseurs-cueilleurs. Dans leurs rapports avec les autorités, les Paliyan sont passés d'une « autonomie par défaut »⁷ à une communauté de citoyens. Ils sont devenus visibles en tant que groupe et leurs interactions ne sont plus fondées sur les individus ou les familles.
- 11 La troisième partie du livre conceptualise le comportement des Paliyan en insistant sur la notion d'autonomie, au centre de tous leurs rapports sociaux. L'auteur y développe les trois concepts cités précédemment pour expliquer les relations que les Paliyan entretiennent entre eux et avec l'extérieur. L'« évitement » serait essentiel dans le règlement des conflits internes, des désaccords avec les propriétaires des plantations, ou dans le règlement des problèmes d'ordre économique ; la résolution du conflit passe généralement par le départ des individus mis en cause ou insatisfaits. La sédentarisation vient consolider la disposition dont bénéficient déjà les Paliyan pour la négociation : leur nouvelle représentativité, la multiplication des alternatives qui s'offrent à eux et la prise de conscience de leurs droits – en matière d'endettement notamment – leur donnent plus de poids. Enfin, la « construction d'alliances » avec les ONG et les institutions publiques permet l'amélioration des conditions de vie au village et, avec le temps, les Paliyan deviennent des partenaires et non plus de simples exécutants profitant des projets.
- 12 Christer Norström revient sur les idées qu'il a présentées dans la première partie de son ouvrage et les applique aux Paliyan. Il se demande si la notion de chasseurs-cueilleurs est pertinente pour désigner un tel groupe ou si l'emploi de ce terme est erroné. Les Paliyan dépendraient désormais davantage de l'économie de marché que de la chasse et de la cueillette. À la thèse de l'auteur, portant sur l'importance du passé de ces populations, s'ajoute le constat de ce que les Paliyan ont une manière de penser qui les distingue de tout autre groupe et guide leur comportement social et l'organisation de leur existence.
- 13 Les déplacements fréquents pour assurer leurs différentes ressources matérielles ou résoudre leurs nombreux conflits répondraient au besoin de garder le contrôle sur l'environnement social, reproduction du mode de vie indépendant des chasseurs-cueilleurs. La société *paliyan* repose sur l'autonomie et sur le refus de l'autorité, hors celle des divinités, valeurs transmises par les aînés, dès l'enfance. Chaque enfant est déjà un individu à même de prendre ses propres décisions et de partager les systèmes de représentation du groupe. Chaque Paliyan peut alors accéder à l'environnement physique et symbolique du groupe, disponible non pas à travers ce dernier mais comme don des divinités. La conscience de cette liberté de décision et cette sécurité vis-à-vis des ressources permet aux Paliyan de garder une confiance essentielle en leur mode de vie.

- 14 Plus loin, Christer Norström consacre un chapitre aux termes de son titre « They Call for Us » (Ils nous appellent). Selon lui, cette expression résume l'*ethos* des Paliyan, lequel régit leurs relations avec l'extérieur (gérants des plantations, ONG, etc.). Cette expression revient de manière récurrente dans le discours des Paliyan pour expliquer ces relations. L'auteur nous invite à l'entendre comme une initiative relationnelle venue toujours de l'extérieur et qui laisse aux Paliyan la possibilité du refus. Cette phrase exprime le grand degré d'autonomie qu'ils ont su conserver. L'*ethos* des Paliyan recouvre trois notions : individualisme, collectivisme et flexibilité.
- 15 Pour finir, l'auteur revient sur l'idée de « peuples indigènes ». Cette expression, rejetée par le gouvernement et par les anthropologues indiens, n'a pas trouvé crédit auprès des Paliyan qui, eux, préfèrent que l'on oublie leur passé de chasseurs-cueilleurs. Le terme *adivasi*, appellation utilisée en Inde pour qualifier les populations autrefois dites tribales, est rarement utilisé par les Paliyan et lorsqu'il l'est, c'est qu'il est imposé de l'extérieur. Pour répondre aux discours qui des minorités font des victimes, l'auteur s'oppose à l'idée que l'intégration de ces groupes au reste de la société est un phénomène passif et il affirme que, dans le cas des Paliyan, il s'agit d'une démarche volontaire : les Paliyan conservent leur identité mais s'intègrent à la société hindoue en quête d'égalité dans les rapports et les statuts individuels, malgré les appels des ONG à développer des identités de groupe.
- 16 L'étude de Christer Norström est remarquable en ce qu'elle témoigne du phénomène de sédentarisation d'une population semi-nomade et parce qu'elle entre dans des problématiques identitaires intéressant les minorités ethniques. Lors même que les institutions internationales font des droits des minorités ethniques une priorité – comme le prouve l'Année des peuples indigènes, organisée par les Nations unies en 1993 –, Christer Norström brosse le tableau d'une situation locale bien éloignée des préoccupations internationales, à l'opposé des tendances communautaristes avec une population qui s'affirme indépendante et libre de rester autonome. Les travaux traitant des concepts liés aux peuples indigènes présentent généralement des minorités luttant pour leurs droits ou écrasées par un pouvoir national qui ne les reconnaît pas. Aussi est-il original de présenter une population qui n'a jamais cherché à être reconnue en tant que groupe, en Inde notamment.
- 17 Le terme « *adivasi* » est vivement critiqué pour son origine politique et son but fédérateur en ce sens qu'il ne correspond pas à une réalité concrète et est peu utilisé en dehors du contexte politique. Alors que ce terme est présent dans les textes scientifiques indiens, Christer Norström a le mérite de ne pas l'employer, pas plus qu'il n'utilise le terme « tribal », historiquement connoté mais encore très fréquent. L'auteur se concentre sur la notion de chasseurs-cueilleurs qui semblait pourtant appartenir au passé et il la revalorise en lui conférant une nouvelle modernité.
- 18 Le fil directeur de l'autonomie fait d'une monographie déjà très riche une étude de cas pour des concepts discutés et discutables. Cependant, la formule « They Call for Us » qui, selon lui, est essentielle pour comprendre la société *paliyan*, représentative de l'indépendance et du contrôle des relations avec l'extérieur, n'est pas l'apanage des Paliyan. Je l'ai entendue de la bouche d'un membre du groupe ethnique des Malassar habitant le village d'Oravambadi, sur les pentes occidentales des Ghâts occidentaux du Kerala, au sud de Palakkad, et ce lorsqu'il s'est agi de décrire leurs relations avec le gérant d'une plantation voisine.

- 19 L'auteur aurait-il trop insisté sur l'autonomie, cette phrase n'étant peut-être que l'expression d'un système de relations normal dans le cas des emplois temporaires dans des plantations ? Ou bien cet exemple confirme-t-il l'idée que son analyse peut s'appliquer à tous les groupes de chasseurs-cueilleurs du sud de l'Inde ?
-

NOTES

1. « Professional Primitives : Hunters and Gatherers of Nuclear South Asia », *Man in India* 49 : 139-160.
 2. « Beyond "the Hunting and Gathering Mode of Subsistence". Observations on Nayaka and Other Modern Hunter-Gatherers », *Man* 27 : 19-44.
 3. *The Modern World System : Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the Sixteenth Century*. New York, Academic Press, 1974.
 4. *The Foraging Spectrum : Diversity in Hunter-Gatherer Lifeways*. Washington et Londres, Smithsonian Institution Press, 1995.
 5. *Europe and the Peoples without History*. Berkeley, University of California Press, 1982.
 6. « Bicultural Oscillation as a Long-Term Adaptation to Cultural Frontiers : Cases and Questions », *Human Ecology* 13 : 411-432.
 7. J. Woodburn, « Minimal Politics : The Political Organization of the Hadza of North Tanzania », in W. A. Schack et P. S. Cohn eds., *Politics in Leadership : A Comparative Perspective*. Oxford, Clarendon Press, 1979 : 244-266.
-

AUTEUR

LUCIE DEJOUHANET

Doctorante en géographie, Institut français de Pondichéry, Inde.

Emmanuel Roudaut ed., *Villes et campagnes britanniques. Confrontation ou (con)fusion*

Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes (« Recherches valenciennoises 15 »), 2003, 263 p.

François Purseigle

- 1 Dépeinte comme un temple de l'urbanité, la Grande-Bretagne voit rarement son image associée à celle de ses campagnes et a fortiori à celle de sa paysannerie. Dans ce pays, la maîtrise de l'espace rural et de l'agriculture n'apparaît pas de prime abord comme constitutive de l'identité nationale. C'est justement à un travail de « construction-déconstruction » de ce présumé largement répandu que nous invite ce recueil.
- 2 Reprenant le titre du livre de Claude Moindrot paru en 1969¹, Emmanuel Roudaut nous propose une sélection de communications présentées à l'occasion d'un colloque sur ce thème, qui s'est tenu en mars 2002 à l'université de Valenciennes. Cet ensemble s'articule autour de quinze contributions et d'une chronologie très éclairante. Même si elles sont parfois inégales, ces études renouvellent la vision que nous avons des rapports qu'entretiennent la ville et la campagne en Grande-Bretagne.
- 3 Parmi toutes ces contributions, nous retiendrons celle de J. Carré, dans laquelle il analyse les fondements historiques de la notion de patrimoine rural à travers des perceptions et représentations de la campagne inscrites au sein de la société britannique. Traitant du patrimoine rural de cette société dans les années 1730-1830, ce texte affirme qu'« il n'a pas fallu attendre la révolution industrielle pour que la terre soit désignée par l'aristocratie foncière comme un héritage digne d'être préservé ».
- 4 À travers l'étude d'une variété de discours offrant symboliquement aux urbains tout ce que les élites ne se seraient pas approprié, J. Carré montre que l'éloge de la ruralité participe de la construction d'un sentiment d'appartenance commun qui transcende les clivages économiques, philosophiques ou politiques. Il nous invite à voir les difficultés que rencontre l'ensemble d'une nation pour assumer un virage historique qui la fera définitivement basculer dans une ère urbaine.

- 5 La notion de patrimoine rural est expliquée ici à travers l'évocation d'une multitude d'influences. Conscient que l'approche des grands propriétaires terriens ne ressemble pas à celle d'une paysannerie déjà en déclin ou à celle de la bourgeoisie, il souligne que c'est précisément la pluralité des représentations et des perceptions qui explique l'impossibilité de s'arracher aux « origines rurales ». Un arrachement qui s'accommode difficilement de la mise en place d'une civilisation urbaine et industrielle.
- 6 Définissant, d'une façon certes discutable, le patrimoine rural comme « appropriation réelle ou symbolique d'espace par une famille, une communauté, une nation, et sa préservation et sa mise en valeur pour les générations futures », l'auteur propose de considérer le rapport à la terre dans quatre facettes de sa réalité historique : la propriété, l'entreprise, le patrimoine « perdu » et le spectacle.
- 7 Grâce à l'analyse des passages de la littérature anglaise des XVII^e et XVIII^e siècles, nous découvrons que les représentations de la campagne s'incarnent, dans un premier temps, dans celles des domaines fonciers tenus par de grands propriétaires. Symbole de puissance économique et d'ordre social, la propriété foncière apparaît comme le pilier autour duquel s'organise l'ensemble de la société agraire. Elle est l'élément indispensable au « bon fonctionnement de la société préindustrielle » qui se met en place. Dans cette perspective, les élites terriennes éduquées et indépendantes sont les seules à pouvoir, « en bon père de famille », gérer les affaires du pays. La défense des intérêts du public et celle des grandes propriétés vont de pair. Les arguments sont doubles : les importants domaines aristocratiques de type héréditaire assurent à la fois le maintien d'une petite propriété et la stabilité du pouvoir politique. L'administration d'un domaine devient le « paradigme de la gestion du paysage et du pays tout entier ».
- 8 J. Carré nous montre cependant que, dès le milieu du XVII^e siècle, ce modèle évolue. La révolution agricole en Grande-Bretagne ne doit pas être interprétée comme ne résultant que de la diffusion d'un progrès technique associée à l'influence grandissante des valeurs commerciales. En modifiant les relations entre propriétaires et occupants du sol, la campagne britannique devient progressivement une « entreprise » dont la réussite sera celle d'un pays qui s'urbanise. Mais, au moment même où s'accélèrent les progrès agricoles, la civilisation urbaine apparaît aux yeux de ce qui reste de paysannerie « comme une menace [...] qui implique un sentiment de perte, souvent emblématisé par l'invocation d'un paradis perdu ». À la fin du XIII^e siècle, les occupants du sol ne sont pas appréhendés comme les simples parts d'une entreprise mais bel et bien comme les symboles de conventions sociales tacites et immémoriales. Pensé en termes d'organisation sociale et de mode de vie, le patrimoine rural s'apparente à un « paradis perdu » qu'il convient de défendre. Nous apprenons là que cette conception n'est pas l'apanage des seules élites agricoles mais est aussi le fait d'une bourgeoisie urbaine, qui trouve dans la campagne le réservoir de valeurs indispensables à sa pérennité. Ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle que la réflexion des élites prend un tournant. Pour cette même bourgeoisie, les campagnes deviennent des paysages que l'on consomme de façon récréative. L'association entre le rural et des considérations morales ou historiques fait place à un paysage qui, cultivé ou sauvage, est perçu comme un véritable spectacle. Les voyageurs, artistes et écrivains contemporains de cette époque contribueront alors grandement à la construction de cette nouvelle symbolique du territoire. Et les campagnes britanniques deviendront des champs d'esthétisme dépourvus de facteurs économiques ou sociaux.

- 9 Derrière la description de ces différents basculements nous découvrons une « britannicité » qui, outre l'adhésion à un modèle urbain, marque surtout un glissement de représentations et de valeurs associées à la campagne. Ici apparaît le visage d'une nation qui s'offre un espace d'altérité pour mieux s'affirmer urbaine. Si les villes se découvrent comme les symboles de la force commerciale et industrielle du pays, les campagnes britanniques n'en sont pas moins des lieux autonomes et historiquement pensés servant de cadre à une « longue tradition politique ».
- 10 Trois contributions illustrent cette tradition et viennent compléter les propos de J. Carré : la première porte sur la Primrose League créée en 1883 par Lord Randolph Churchill, la deuxième concerne la figure de Standley Baldwin, leader du parti conservateur, et la troisième s'intéresse aux rapports villes-campagnes dans la rhétorique politique de l'entre-deux guerres.
- 11 Mais c'est certainement le texte de P. Vervaecke qui retiendra l'attention du lecteur. Souhaitant dépasser les thèses de certains historiens, comme celle d'Eugen Weber, l'auteur montre de quelle manière une organisation conservatrice contribue à la modernisation de l'action politique parallèlement à un processus d'urbanisation et de nationalisation de la vie politique rurale.
- 12 Selon P. Vervaecke, le processus de politisation des campagnes anglaises s'apparente moins à l'émergence d'une conscience nationale qu'au résultat paradoxal d'une interpénétration progressive des villes au sein des campagnes. Cette thèse n'est pas nouvelle. Des historiens de la France ont déjà montré que les anciennes sociétés rurales n'ont jamais été dans un isolement politique total et que certaines officines conservatrices ont réussi à diffuser un discours technicien modernisateur tout en défendant des valeurs réactionnaires².
- 13 L'originalité de la démonstration tient ici davantage à la mise en évidence du rôle prépondérant joué par les femmes dans l'œuvre de modernisation entreprise par une organisation conservatrice évoluant dans les campagnes. Et l'auteur note que la League réactive a modifié le traditionnel rôle sociocaritatif joué par les femmes membres des organisations aristocratiques en les faisant entrer dans la sphère du politique. Point qui mériterait sans aucun doute d'être exploré dans le cas de la France.
- 14 Les invitations à comprendre les bouleversements ayant affecté l'agriculture britannique sont généralement rares. Elles le sont également dans cet ouvrage. Prolongeant le court mais néanmoins original chapitre dans lequel D. Decotterd présente les ouvriers agricoles comme des partenaires oubliés du débat villes-campagnes, J. Burchardt nous offre un panorama des évolutions de l'agriculture britannique.
- 15 Inscrivant son propos dans la période qui va de 1945 à 2002, il choisit d'étudier, dans le contexte d'une modernisation rapide, le maintien paradoxal de caractères traditionnels au sein des campagnes, et ce à travers une analyse des attitudes contradictoires des citoyens face à un monde rural en mutation.
- 16 J. Burchardt commence par relever, dans une approche descriptive, un accroissement de la production : « La production agricole est passée de 16 907 millions de livres sterling en 1945-1946 à 20 478 de livres sterling en 1996. » Ces performances qualifiées d'« extraordinaires » s'accompagnent d'une chute du nombre d'actifs agricoles qui, de 1 100 000 personnes en 1951, soit 6 % de la population active, tombe, en 1996, à 529 000, soit 2 % de la population active.

- 17 L'auteur tente ensuite de nous éclairer sur les transformations de la structure de la population rurale. Tout en reconnaissant que les statistiques ne sont pas fiables, il nous explique qu'au sein de cette population active, ce sont les artisans ruraux qui semblent les plus touchés par ces mutations.
- 18 Mais, du point de vue de la démographie, ce sont les ouvriers qui accuseront le plus net déclin. Cette situation conduira à la mise sur le marché de l'immobilier d'un nombre croissant de cottages, phénomène qui va de pair avec l'émergence d'une contre-urbanisation, changement le plus significatif dans les campagnes britanniques de l'après-guerre.
- 19 Ce phénomène poussera les agriculteurs et les ouvriers agricoles à se replier en « capsule », minorité apparentée à un vrai village et opposée à des nouveaux venus désormais majoritaires mais plus mobiles.
- 20 Balayant l'idée que les campagnes britanniques seraient en danger, l'ouvrage atteste que le changement social et technologique qui a affecté l'espace rural ne l'a pas pour autant transformé de façon visible. Les paysages ruraux se définissent davantage par des continuités que par des ruptures.
- 21 « Si l'Angleterre n'est pas rurale, elle l'est malgré tout en grande partie », est-il écrit plus loin. Les paysages résisteraient mieux aux changements que les hommes qui le composent.
- 22 Les dernières années montrent un certain ralentissement de l'usage urbain de la campagne, nous dit J. Burchardt. Si on tient compte de la densité de population, la superficie consacrée aux zones urbaines demeure remarquablement faible. Cela étant, depuis 1945, le pourcentage des zones cultivées est stable.
- 23 Comparée à d'autres pays industrialisés, l'apparence du paysage rural anglais demeure inchangée. À petite échelle, les composantes du paysage ont même très peu évolué et l'extension des haies ne serait qu'un phénomène régional. Le village anglais est le symbole même de ce statu quo qui caractérise les campagnes britanniques.
- 24 Permanente dans l'affectation de ses sols et de ses paysages mais radicalement transformée dans ses dimensions économiques et sociales, telle serait, d'après l'ouvrage, cette campagne paradoxale qu'ont pensée les politiques.
- 25 Le rural britannique n'a pas échappé à une volonté politique qui, dès l'après-guerre, trouve sa traduction dans la mise en place d'un cadre législatif dont l'objectif est d'offrir aux villes à la fois nourriture à bas prix et paysages immuables.
- 26 Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la nécessité de fournir rapidement des produits alimentaires bon marché s'inscrit politiquement dans de nouvelles lois sur l'agriculture, ainsi l'Agriculture Act de 1947, celui de 1957 et celui, enfin, de 1967. Si la première loi propose de garantir les prix grâce à une série de subventions destinées à encourager la productivité, les deuxième et troisième lois correspondent surtout au désir de moderniser les exploitations agricoles.
- 27 Mais les agriculteurs ne seront pas les seuls bénéficiaires de ces lois. L'ouvrage nous fait découvrir une Grande-Bretagne qui va très tôt mettre sur pied un arsenal législatif destiné à répondre aux aspirations de citoyens en quête d'un « cadre campagnard préservé ». La campagne britannique doit être « un refuge contre les mécontentements engendrés par l'industrie urbaine ». Dès 1932, une première loi de planification urbaine et rurale, le Town and Country Planning Act, a été votée par le Parlement. Cette loi

inscrira son champ d'intervention dans le prolongement d'un Conseil pour la préservation de l'Angleterre rurale (CPRE) mis en place en 1926. La Grande-Bretagne se dotera même d'un droit de préemption dès 1947 ! Loin d'être livrée à elle-même selon un schéma libéral, la campagne britannique n'a jamais été un espace abandonné par les politiques. « Il ne fait pas de doute que l'aspect le plus important de la relative immuabilité de la campagne britannique depuis la Seconde Guerre mondiale, à savoir le fait que sa quasi-intégralité a échappé à l'urbanisation, peut être imputé largement à l'efficacité de la loi. »

- 28 Le « préservationnisme » et l'« interventionnisme » dans les domaines agricole et rural se poursuivra dans les années quatre-vingt avec la loi Wildlife and Countryside Act de 1981 et, surtout, dans les années quatre-vingt-dix avec de nouveaux programmes concernant les zones sensibles, les Environmentally Sensitive Areas. Toutefois, ce livre souligne à juste titre qu'il serait illusoire de penser que « la campagne pourrait être modernisée de façon radicale et rester en même temps un refuge immuable contre la modernité ». J. Burchardt écrit qu'« en l'absence de contacts directs, l'image du monde rural restait floue et [qu'] il était possible d'éviter de voir les forces multiples, complexes et hautement modernes qui étaient en train de transformer la campagne de l'intérieur ». L'explication de cette situation tiendrait au passage progressif d'une méconnaissance à une idéalisation du monde rural.
- 29 Dès lors, nous pouvons mieux comprendre les raisons qui ont présidé au récent lancement de la Countryside Alliance (l'Alliance pour la campagne). Les importantes mobilisations de mars 1998 et septembre 2002 n'avaient pas pour objet de ne défendre que la chasse et d'autres sports ruraux. « La contradiction entre nourriture bon marché et beauté immuable ne pouvait par conséquent ni être résolue dans des termes qui soient acceptables pour ceux qui y étaient pris au piège, ni tout simplement ignorée, car elle était devenue trop patente à la fin des années quatre-vingt-dix. La solution fournie par l'Alliance consistait à déplacer cette contradiction en la projetant sur un "autre" urbain réifié et en grande partie mythique. » La Countryside Alliance n'était pas non plus le produit d'une élite agricole traditionaliste mais celui d'une nébuleuse plus large prenant appui sur les classes moyennes récemment installées à la campagne.
- 30 C'est notamment à ces nouveaux venus que s'intéressent d'autres contributions, comme celle de D. Fee intitulée « Les néoruraux et les communautés traditionnelles. L'ennemi dans la place ? » À travers une analyse détaillée, il revient sur trente années de rurbanisation (Counter Urbanisation) en montrant notamment les conséquences de cette démarche sur le logement rural et en résumant les réponses qu'ont apportées les différentes institutions en charge de cette question.
- 31 L'auteur nous rappelle qu'« il est en effet frappant de constater que la population rurale a progressé de 6,9 % entre 1981 et 1991, contre 3 % seulement pour l'ensemble de la population britannique ». Selon lui, ce renversement de l'évolution de la population rurale se lit encore davantage « dans les chiffres des deux derniers recensements qui montrent qu'entre 1971 et 1991 la population des zones rurales s'est accrue de 17 % contre 4 % pour l'ensemble de l'Angleterre ».
- 32 La description de l'exode urbain qui caractérise depuis plusieurs décennies la société anglaise se prolonge par une analyse des fondements mêmes de cet exode. Citant J. Halliday et M. Coombes³, la contribution de D. Fee revient sur les trois figures typiques du néoruralisme à l'anglaise : l'« Anti-Metropolitan », l'« Anti-Urban » et le « Pro-Rural ». Ces trois figures désignent trois groupes qui fuient, pour les premiers, la

cogestion des aires métropolitaines, pour les seconds, les problèmes sociaux, les troisièmes recherchant une Arcadie.

- 33 Au-delà des particularismes et derrière d'autres facteurs, le néoruralisme serait « un antidote à la modernité » dont les classes moyennes sont les principales actrices mais aussi les premières victimes.
- 34 Malgré les nouvelles perspectives qu'il offre, le dynamisme démographique des campagnes anglaises conduit à de profonds bouleversements dans la composition des communautés rurales. L'accès au logement est devenu le symbole de conflits nombreux et banals à la campagne. L'arrivée massive de néoruraux a fait s'envoler les prix du foncier, ce qui, pour la population locale, a rendu difficile l'accès au logement. En effet, les populations migrantes investissent dans le bâti ancien, raréfiant l'offre d'immobilier locatif ou vénal, et faisant grimper les prix. Les conflits sont alors d'autant plus importants que la proportion des ménages ruraux vivant en dessous du seuil de pauvreté est supérieure à la moyenne nationale : « Il existe un écart important entre le pouvoir d'achat moyen des néoruraux et celui des autochtones dont les salaires sont souvent plus faibles. »
- 35 Loin d'une campagne idyllique, c'est une campagne produisant également des marginaux et des exclus qui est dépeinte ici. D. Fee remarque que « rares sont les régions où le revenu moyen d'un employé agricole peut encore lui permettre d'acheter une maison en milieu rural, et une partie importante mais méconnue de la population se trouve marginalisée et exclue du parc immobilier local ».
- 36 Si nous apprenons que les plus sensibles sont les parents des jeunes salariés, les jeunes mariés et les jeunes célibataires, qu'en est-il des agriculteurs vivant dans ces zones ? L'ouvrage apporte peu de réponses à cette question. Or, dans nombre de pays, ce sont surtout les jeunes agriculteurs qui subissent les conséquences de cette explosion du prix du foncier.
- 37 Même si les néoruraux ne sont pas présentés ici comme les boucs émissaires d'un étalement urbain et du mitage des campagnes, l'ouvrage relève cependant leur volonté de figer l'image de la communauté rurale idéale. Cette situation se traduit par leur engagement au sein des structures de gouvernance locales (notamment le « Parish Council ») et leur capacité à maîtriser les « Local Plans and Structure Plans » (équivalents des POS français).
- 38 La lecture de ce livre nous apprend que les conflits courants sont le fruit d'un appareil législatif de l'après-guerre, qui, s'il a maîtrisé l'urbanisation en milieu rural, a aussi favorisé le déséquilibre entre l'offre et la demande donc l'inflation dans le domaine foncier. L'analyse de cette situation permet de mieux comprendre les raisons qui conduisent nombre d'Anglais à s'installer dans d'autres campagnes, notamment françaises, contribuant ainsi à leur dynamisme mais créant également les conditions d'une pénurie exportée.
- 39 Cette dernière remarque nous conduit à penser que c'est bien parce que le livre d'Emmanuel Roudaut nous éclaire sur les réalités qui se font jour dans d'autres pays de l'Union européenne qu'il mérite d'être lu : ainsi le réveil d'un certain discours agrarien et ruraliste et son renouvellement. L'émergence du mouvement ruraliste britannique, qui sert de fil conducteur à cet ouvrage, n'est-elle pas simplement l'expression du réinvestissement, voire du surinvestissement du local par des populations ayant peur du déclasserment ?

- 40 Les sociétés européennes, même les plus urbanisées, ne trouvent-elles pas, dans leurs campagnes, les éléments communs d'une réassurance identitaire qui renvoie à « l'enracinement symbolique », à un rural mythique et à l'acceptation de représentations universelles ne connaissant aucune frontière spatiale ?
-

NOTES

1. C. Moindrot, *Villes et campagnes britanniques*. Paris, Armand Colin (« U/U »), 1969.
 2. P. Barral, « Depuis quand les paysans se sentent-ils français ? », *Ruralia* 3 : 7-21.
 3. « In Search of Counterurbanisation : Some Evidence from Devon on the Relationship between Patterns of Migration and Motivation », *Journal of Rural Studies* 11 (4) : 184.
-

AUTEUR

FRANÇOIS PURSEIGLE

Post-doctorant en sciences politiques, Centre de recherches politiques de Sciences Po, Paris.

Gheorghe Sisestean, *Formes de vie paysanne dans le nord-ouest de la Transylvanie*

Bucarest, Editura Mica Valahie, 2005, 294 p.

François Ruegg

- 1 Écrit dans la tradition des monographies rurales roumaines, initiée dans les années trente par D. Gusti et H. Stahl, le livre de Gheorghe Sisestean consacre sa première partie aux différents aspects du folklore de la région de Salaj, en Transylvanie. Dans la deuxième partie, l'auteur analyse l'habitat au sens large, incluant les terres et leur culture. Dans une troisième partie, il s'intéresse à « la fin des paysans » au cours de la période communiste.
- 2 L'intérêt de la région dont traite l'auteur vient, selon lui, de ce qu'elle est une zone de passage, donc une « mosaïque ethnique » roumano-hongroise. Mais c'est en vain que dans cette monographie on cherchera des études comparatives, celle-ci étant consacrée au groupe le plus nombreux, à savoir les Roumains.
- 3 Pour commencer, Gheorghe Sisestean restitue la « culture du village traditionnel ». Et, partant d'une analyse philologique et historique des termes utilisés pour désigner la coutume qui consiste à chanter les noëls (*colindatul*), il s'attache à critiquer la théorie selon laquelle il existe un type commun « ukraino-bulgaro-roumain » et atteste l'existence d'une origine non seulement latine de ces termes mais celle aussi d'une origine dace de la coutume elle-même, par conséquent une version de ces termes antérieure à leur version slave (*koleda, kolinda*). Dans la région de Salaj, on retrouve en effet le mot *corinda*, archaïsme prouvant la latinité et la pureté originale dace de la coutume et du terme. La version diffusionniste épousée par l'auteur est clairement formulée : « L'éloignement de la coutume de son centre d'irradiation, la région carpatique et balkanique, entraîne une réduction graduelle de son importance, allant jusqu'à la disparition. » (P. 14)
- 4 L'étude de la céramique vient à l'appui de la « théorie de la continuité », ce que l'auteur confirme lorsqu'il cite G. Bratianu : « Des traces du fond préromain sont conservées

dans la vie villageoise, dans le folklore et dans les traditions millénaires de l'art paysan. » (P. 19) Nous n'étions plus habitués à de telles démonstrations depuis les publications de F. Barth ou B. Anderson (et de bien d'autres encore), portant sur l'invention, la construction et l'imagination de la Nation.

- 5 Gheorghe Sisestean décrit ensuite le rôle que jouent les groupes de jeunes gens durant les fêtes d'hiver, le statut des filles puis consacre un chapitre aux visites que les jeunes rendent à ceux d'autres villages, ce qui lui permet de s'intéresser aux pratiques exogamiques et endogamiques. Dans un autre chapitre, il évoque la magie dans la vie quotidienne et établit notamment une typologie des incantations et des femmes qui la pratiquent. Le troisième chapitre traite du temps et de l'espace traditionnels, des proverbes, des fêtes et des rites de passage correspondant aux grandes étapes de la vie : la naissance, le baptême, le mariage, la mort.
- 6 Dans la deuxième partie de son livre, Gheorghe Sisestean passe en revue les systèmes sur lesquels reposent la propriété et le mariage ; l'habitation, à l'aide d'éléments statistiques, confirme le modèle « de la famille nucléaire, de la succession fragmentée et de l'héritage égalitaire ». L'évolution naturelle (modernisation) de l'architecture « a été brutalement interrompu[e] par les nouveaux modèles historiques imposés forcément par l'empire soviétique et ses agents communistes. Le modèle économique d'exploitation par une sorte d'esclavage moderne et l'appropriation par l'État de presque tout le produit du travail ont remplacé l'économie de la petite propriété villageoise libre... le village roumain a quitté son évolution européenne entrant dans une période dans laquelle l'histoire semble être figée » (p. 175). Ce qui reprend la thèse, contestée à plusieurs reprises par les spécialistes de ce sujet, d'une histoire figée, d'un immobilisme, contredit d'ailleurs un peu plus loin dans l'ouvrage par la thèse de la destruction de la tradition par le communisme. Pour ce qui est des maisons et des annexes, et de leur évolution, leur description ressemble fort à celles qui figurent dans les manuels que j'ai pu consulter lors de mon séjour en Roumanie, en 1972. L'absence de politique de conservation, dans les temps nouveaux, déplorée par l'auteur, n'est pas mise en relation avec les contradictions de la politique, folklorisante et modernisante à la fois, du régime Ceausescu, ce qui est bien dommage. On ne peut donc que regretter la disparition de la « spécificité villageoise ». L'étude des pratiques agricoles et pastorales selon le stade des techniques ou du système de la propriété ne nous apprend pas grand chose, si ce n'est le difficile retour à la petite propriété après 1989.
- 7 La troisième partie, intitulée « Les villages pendant la période communiste », nous rappelle les méfaits de la collectivisation au moyen d'archives qui intéresseront le spécialiste. Le chapitre qui traite de l'évolution démographique n'est pas surprenant dans la mesure où, en observant un modèle ancien « équilibré », l'auteur constate l'avènement d'un modèle « déséquilibré » : réduction de la natalité, féminisation de l'agriculture, vieillissement des populations rurales, etc. Le chapitre nous offre, sous la forme d'un journal, le regard d'un paysan face à la collectivisation. Cependant il n'est jamais fait référence aux récentes publications concernant l'histoire orale en Roumanie, ainsi le travail de S. Vultur sur les déportés du Baragan et les Allemands du Banat. Enfin, dans son dernier chapitre, Gheorghe Sisestean assimile la disparition des coutumes à la collectivisation sans sembler s'apercevoir qu'ailleurs le même processus a eu lieu sous des drapeaux plus étoilés !

AUTEUR

FRANÇOIS RUEGG

Anthropologue, professeur associé à la chaire d'anthropologie sociale, Université de Fribourg (Suisse).